



agence **phare**

## La prévention du phénomène des mules en Guyane

**RAPPORT FINAL**

**Lot n°3**

**Territoire concerné : Guyane**

Agence Phare

Auteur-e-s : Réguer-Petit Manon, Audran Martin, Cathelineau François

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

**Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse - MAFEJ**

95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

[www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

## RAPPORT FINAL SUR L'ÉVALUATION AVRIL 2019

### **DOSSIER : APDOM5n° Guyane**

#### ***Projet ciblé par l'évaluation :***

- Actions de prévention multi-partenariales contribuant à la lutte contre le phénomène des mules. (Fin d'expérimentation : avril 2018)

#### ***Autres projets du territoire, non ciblés par l'évaluation :***

- Création Auto-école Sociale

- Programme de Réussite Educative pour les Mineurs Issus des Communes Eloignées Scolarisées (PREMICES)

- Permis pour l'emploi

- Agir ensemble pour vivre mieux en territoires isolés

**Nom de la structure évaluatrice : Agence Phare**

**Responsable de l'évaluation : Manon Réguer-Petit**

**Equipe d'évaluateurs :**

**Manon Réguer-Petit**

**Martin Audran**

**François Cathelineau**

**Contact :**

**Tél. : 06 84 11 85 76**

**Mail : manon@agencephare.com**

# La prévention du phénomène des mules en Guyane

— Rapport final

Avril 2019

agence**phare**

RAPPORT RÉALISÉ PAR L'AGENCE PHARE

**AUTEUR-E-S :**  
MANON RÉGUER-PETIT  
MARTIN AUDRAN  
FRANÇOIS CATHELINÉAU





## Préambule de l'INJEP

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projet APDOM5 lancé en 2017 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse  
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
Mission Expérimentation et évaluation des politiques publiques  
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

Pour plus d'informations sur le déroulement des projets, vous pouvez consulter sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/> la note de restitution finale soumise au FEJ par les porteurs de projets.

Fiche synthétique

# La prévention du phénomène des mules en Guyane

**Étude de cas d'une action de prévention multipartenariale contribuant à la lutte contre le phénomène des mules**

**Mots clés : mules, trafic de cocaïne, prévention, jeunes, Guyane.**

**Structure porteuse du projet évalué dans l'étude de cas**

Association AKATI'J

Projet porté par Hélène Commerly, Directrice du Pôle Ouest de l'AKATI'J

Durée de l'expérimentation : 1 an (avril 2017 – avril 2018)

Date de remise du rapport final : avril 2019

# Sommaire

<b>PARTIE 1. INTRODUCTION ET CADRAGE</b>	<b>11</b>
<b>1. PREAMBULE</b>	<b>13</b>
<b>2. LA GUYANE, UN TERRITOIRE FACE A L'EXPANSION DU TRAFIC DE COCAÏNE</b>	<b>17</b>
2.1. Une situation géographique propice au trafic de cocaïne	18
2.2. Des tendances sociodémographiques fortes	19
2.2.1. L'explosion démographique : une population durablement jeune	19
2.2.2. Une population marquée par une grande pauvreté	20
<b>3. ETAT DE LA LITTERATURE</b>	<b>23</b>
3.1. La méconnaissance du phénomène des mules	24
3.1.1. Une vision partielle des trafics de drogue	24
3.1.2. Une définition en creux des mules	24
3.1.3. Les mules : une population hétérogène et méconnue	25
3.2. La prévention du phénomène des mules : un objet non questionné	27
3.2.1. Les mules : un objet au croisement de différentes thématiques de prévention	27
3.2.2. Les efficacités discutées des actions de prévention existantes	31
3.2.3. L'appréhension limitée des destinataires des actions de prévention	33
<b>4. CADRE THEORIQUE : PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES</b>	<b>35</b>
4.1. Les objectifs de l'étude	36
4.2. Le cadre théorique pour penser la prévention du phénomène des mules	36
4.2.1. Une définition des mules	36
4.2.2. La prévention : niveaux, territoire et articulation avec les autres politiques de lutte contre le phénomène des mules	37
4.2.3. Les jeunes comme acteurs des dispositifs de prévention	38
4.3. Problématique et hypothèses	38
4.3.1. La problématique de l'étude	38
4.3.2. Les hypothèses	38
<b>5. METHODOLOGIE</b>	<b>41</b>
5.1. Le contexte géographique, social et politique de l'enquête	42
5.1.1. Un double territoire d'enquête : la Guyane et la métropole	42
5.1.2. Le contexte politique	44
5.1.3. Le contexte de l'expérimentation de l'AKATI'J : la construction d'une étude de cas	44
5.2. Diversité des acteurs enquêtés : stratégies de prise de contact et perceptions différenciées de l'étude	45
5.2.1. Les acteurs institutionnels	45
5.2.2. Les jeunes	48
5.3. Les méthodes qualitatives diversifiées : analyse documentaire, entretiens, <i>focus groups</i> et observations	49
5.3.1. L'analyse documentaire	49

5.3.2. L'enquête par entretiens semi-directifs individuels auprès d'acteurs pluriels	49
5.3.3. L'enquête par entretiens collectifs auprès d'acteurs pluriels	52
5.3.4. L'enquête par <i>focus groups</i> : enquêter sur l'illicite auprès des jeunes	52
5.3.5. Les observations non participantes	61
<b>PARTIE 2. ANALYSES ET RESULTATS</b>	<b>63</b>
<b>1. UN PHENOMENE SOCIAL D'AMPLEUR, PERÇU AU PRISME DE CHOIX INDIVIDUELS</b>	<b>65</b>
1.1. Les mules : entre expansion et banalisation	66
1.1.1. Un phénomène d'ampleur banalisé	66
1.1.2. Les caractéristiques des mules : entre méconnaissance et diversification des profils ?	70
1.2. Les représentations diversifiées et concurrentes des causes de l'implication dans le trafic de cocaïne en tant que mule	72
1.2.1. L'« argent facile » : une explication répandue	72
1.2.2. La contrainte physique ou psychologique	75
1.2.3. La grande pauvreté et l'absence de perspective d'avenir	76
1.2.4. La défiance à l'égard de l'Etat : un sentiment d'injustice prégnant mais qui ne suffit pas à déclencher le passage à l'acte	84
1.3. Hiérarchisation et légitimité différenciées des représentations concurrentes : vers une individualisation du phénomène	89
<b>2. LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LES MULES : EN URGENCE ET PEU STRUCTUREES</b>	<b>93</b>
2.1. Les acteurs sociaux : peu mobilisés dans la lutte contre le phénomène des mules	94
2.2. La volonté politique timide de lutter contre le phénomène	95
2.2.1. Faible priorisation des politiques de lutte à l'échelle nationale	96
2.2.2. Un contexte politique local peu propice à la construction de politiques de lutte contre le phénomène	98
2.3. Les politiques peu ambitieuses de lutte contre le phénomène des mules	100
2.3.1. L'absence de « politique » structurée de prévention	100
2.3.2. Les politiques de répression : visibilité et tentative de facilitation de la procédure	102
2.3.3. Les politiques judiciaires questionnées	105
2.3.4. L'absence de politique de protection	109
<b>3. LES ACTIONS DE PREVENTION EXISTANTES ET LEURS LIMITES</b>	<b>113</b>
3.1. Les différents types d'action de prévention	114
3.2. Les limites de fond : manque de connaissances et discours éloigné des expériences vécues	117
3.2.1. Manque de connaissances sur le phénomène et sur l'efficacité des actions menées	117
3.2.2. Un risque sanitaire surestimé	118
3.2.3. L'entrée précoce et la récidive non considérée	121
3.2.4. La vision caricaturale des trafiquants et recruteurs	122
3.2.5. L'occultation du contexte social et la vision simpliste des mules	124
3.2.6. La difficulté à traiter des croyances noires-marronnes	125
3.2.7. La non prise en compte d'une propagande « pro mules »	126
3.3. Les limites de formes : limites organisationnelles et distance entre les intervenants et les jeunes	127
3.3.1. Le manque de continuité dans les actions de prévention	127
3.3.2. La langue de la prévention	128
3.3.3. Distance symbolique et défiance à l'égard de l'Etat	129
<b>4. ETUDE DE CAS : L'EVALUATION DE L'EXPERIMENTATION DE L'AKATI'</b>	<b>133</b>
4.1. L'origine du projet : l'effet déclencheur d'APDOM5	134
4.1.1. L'identification du problème des mules dans la construction de l'appel à projet	134

4.1.2. L'AKATI'J, une association non spécialiste de la prévention du trafic de drogue	135
4.1.3. Le projet proposé : une expérimentation ambitieuse mais tronquée ?	137
4.2. Une démarche multi-partenariale qui s'érode	140
4.2.1. La démarche multi-partenariale dans la construction de l'outil	140
4.2.2. La démarche multi-partenariale au cours des interventions	141
4.3. Un outil « horizontal » : les jeunes comme acteurs de la prévention	142
4.3.1. Le déroulé de l'action de prévention	143
4.3.2. Les enjeux de l'horizontalité : l'appropriation du message par les jeunes et l'accès à leurs expériences	145
4.4. Les apports de l'action de prévention	146
4.4.1. L'accès aux discours des jeunes : diminution du décalage entre le message de prévention et l'expérience des jeunes	146
4.4.2. La réduction de la distance symbolique entre les acteurs de la prévention et les jeunes	148
4.4.3. La possibilité d'utiliser la langue quotidienne	149
4.5. La permanence de certaines limites	149
4.5.1. La définition des publics cibles : omission de la récurrence et des publics les plus vulnérables	150
4.5.2. La permanence d'un message « par le haut », déconnecté du vécu des jeunes	151
4.5.3. L'absence de lieux ou personnes ressources	157
<b>PARTIE 3. CONCLUSION</b>	<b>159</b>
<b>1. TROIS RESULTATS MAJEURS</b>	<b>161</b>
1.1. La lecture individuelle et psychologique d'un phénomène social	162
1.2. L'urgence et l'exigence de visibilité comme moteurs de la construction de l'action publique	162
1.3. Des actions de prévention diverses mais peu adaptées	163
<b>2. RECOMMANDATIONS</b>	<b>165</b>
2.1. Pour une prise en compte de la dimension sociale du phénomène des mules	166
2.2. Pour une implication effective des jeunes dans les actions de prévention	166
2.3. Pour la mise en place de dispositifs de protection	167
2.4. Pour la poursuite d'études sur le phénomène	167
<b>PARTIE 4. BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>169</b>
<b>PARTIE 5. ANNEXES</b>	<b>175</b>
<b>1. TERRAIN REALISE</b>	<b>177</b>
1.1. Les entretiens semi-directifs individuels	178
1.2. Les entretiens semi-directifs collectifs	180
1.3. Les focus-groups avec des jeunes	182
1.4. Les observations <i>in situ</i>	187
<b>2. VALORISATION DE L'ETUDE</b>	<b>189</b>



# **PARTIE 1.**

# **Introduction et cadrage**



# 1. Préambule

PARTIE N° 1

L'Agence Phare a été retenue en août 2017 par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) et le Ministère des Outre-mer pour réaliser l'évaluation des projets « Outre-mer » Essaimage DOM (APDOM5) pour le lot n°3 portant sur le territoire de la Guyane.

L'évaluation des projets Outre-mer « Essaimage DOM » portait, pour le lot « Guyane », sur cinq projets qui, en théorie, avaient été expérimentés antérieurement dans le cadre d'appels à projet du FEJ. A l'issue d'une première analyse, menée dans le cadre de la réponse à appel d'offre, nous avons signalé le fait que **les expérimentations mises en place ne relevaient pas directement de logiques d'essaimage d'actions précédemment expérimentées**. Prenant acte de l'absence de logique d'essaimage, nous avons alors proposé de construire une problématique portant sur la déconcentration de la conception des politiques publiques de jeunesse.

Au regard du nombre de projets concernés par l'évaluation, des spécificités géographiques du territoire guyanais (éloignement des villes et difficultés des déplacements), de l'hétérogénéité des projets et de leur faible inscription dans une logique d'essaimage, la MAFEJ a souhaité que l'objet d'étude soit réduit. L'objectif était alors d'**éviter de réaliser une analyse portant sur un objet d'étude trop large et ne permettant alors qu'une production de connaissances superficielles et désincarnées**.

En concertation avec la DJSCS Guyane, afin que le choix de l'objet d'étude corresponde aux priorités des services déconcentrés de l'Etat, la MAFEJ a indiqué à l'Agence Phare le nouvel objet d'étude, portant sur les « **Actions de prévention multi-partenariales contribuant à la lutte contre le phénomène de mules** » mises en place par l'**AKATI'J** (encadré 1).

## Encadré 1 - La définition initiale du projet porté par l'AKATI'J

Le projet « *Actions de prévention multi-partenariales contribuant à la lutte contre le phénomène de mules* » s'inscrit dans la problématique spécifique de la lutte contre le trafic de cocaïne employant des publics vulnérables. Porté par l'association AKATI'J, ce projet vise à développer un programme de prévention auprès des scolaires, afin de réduire l'ampleur du phénomène et les dommages sociaux et sanitaires qui y sont associés. Trois volets d'actions étaient originellement prévus :

- Un travail de production de connaissances sur le phénomène des mules, en associant les acteurs concernés (Police, services judiciaires, services sociaux, Education Nationale) afin de mieux comprendre le phénomène et le profil des jeunes impliqués ;
- La conception et l'animation d'une intervention dans les établissements scolaires du territoire, auprès des classes de 3<sup>ème</sup>, de 2<sup>nde</sup> et des sections professionnelles ;
- L'essaimage du projet dans de nouveaux établissements et la constitution d'un groupe de pairs pour animer les interventions.

L'AKATI'J cherche à mettre au cœur de son projet la dimension partenariale en s'appuyant à la fois sur les acteurs institutionnels (Douanes, Police, Justice, Education Nationale) et les acteurs associatifs, en les associant lors de comités de pilotage et de comités techniques tenus régulièrement.

Au regard du dimensionnement financier de l'aide finalement accordée par le FEJ, l'AKATI'J concentre son action sur le deuxième volet, relatif à la conception d'un outil de prévention et d'animation dans les établissements scolaires.

Prenant acte du choix de circonscrire l'objet d'étude, nous avons étudié plus précisément l'action menée par l'AKATI'J, en nous appuyant notamment sur le **compte rendu d'exécution de juillet 2017 transmis par l'AKATI'J au FEJ dans le cadre de l'expérimentation<sup>1</sup> et sur quelques entretiens préliminaires avec des acteurs participant à ce projet**. Cette étape préliminaire a permis d'accéder à plusieurs informations majeures concernant les contours de l'expérimentation :

- Le périmètre des actions financées dans le cadre d'APDOM5 se **limite à la construction d'un outil** et à son expérimentation ;
- L'expérimentation de l'outil doit avoir lieu auprès d'un **nombre restreint d'élèves** ;
- L'expérimentation sera **achevée en avril 2018** ;
- **L'édition de l'outil et son essimage** ne sont envisagés qu'en cas d'obtention de financements supplémentaires.

Le périmètre de l'expérimentation annoncé contraint les possibilités d'évaluation, pour deux raisons principales. D'une part, **une enquête de grande ampleur, suivant des méthodes quantitatives, semble difficile au regard du nombre d'élèves touchés** dans cette phase expérimentale. D'autre part, il semble que ce soit **la construction multi-partenariale d'un outil** qui soit au cœur de l'expérimentation.

Dans ce contexte, il nous a donc semblé primordial de travailler simultanément sur la construction de l'outil et sur son expérimentation. De surcroît, **l'absence d'étude sur le phénomène des mules en Guyane est particulièrement marquante. Il en découle un besoin de connaissances précises sur cette thématique** pour penser les modalités de mise en place d'actions de prévention, sur plusieurs dimensions (notamment la connaissance des publics vulnérables, les motivations des publics, les modalités de recrutement, etc.). La connaissance plus précise du phénomène des mules en Guyane est essentielle pour analyser la construction d'un outil de prévention et son adaptation au problème qu'il vise. En concertation avec le FEJ, nous avons donc proposé de mener une étude sur les acteurs et les actions de la prévention du phénomène des mules en Guyane dans laquelle l'évaluation de l'expérimentation aurait le statut d'étude de cas.

Concrètement, nous menons donc une étude approfondie portant sur un objet d'étude plus circonscrit que celui identifié initialement. **Le projet de l'AKATI'J a donc le statut d'étude de cas, dans le cadre d'une analyse plus large portant sur le phénomène des mules en Guyane et sur les acteurs et actions de prévention dans ce domaine.**

Ce rapport présente, dans une première partie introductive, l'état de la littérature, le cadrage théorique et la méthodologie qui structurent l'étude. Une deuxième partie est dédiée à la présentation des résultats de l'étude. Enfin, la troisième partie présente la conclusion et les recommandations de l'étude.

---

<sup>1</sup> Association AKATI'J, « Actions de prévention multi-partenariales contribuant à la lutte contre le phénomène de mules auprès des publics vulnérables, en situation d'incitation et de risques, en l'occurrence, les jeunes scolarisés dans les établissements de Saint-Laurent du Maroni - Compte rendu d'exécution », *Rapport intermédiaire porteur de projet FEJ - MAFEJ*, juillet 2017.



# 2.

## La Guyane, un territoire face à l'expansion du trafic de cocaïne

PARTIE N° 1

Le phénomène des mules, présenté comme étant en expansion en Guyane, s'inscrit dans un contexte géographique favorable au développement du trafic de cocaïne (1.1) et dans un contexte sociodémographique caractérisé par une population jeune et pauvre (1.2).

## 2.1. Une situation géographique propice au trafic de cocaïne

Bien que la Guyane ne soit pas un lieu de production de cocaïne<sup>2</sup>, le contexte géographique dans lequel elle s’ancre présente des caractéristiques qui en font **un territoire propice au transport et au trafic de cocaïne**.

Une première caractéristique, d’ordre géographique, **relève de la localisation de la Guyane en Amérique du Sud**. Dans les années 1980, les routes commerciales du trafic de cocaïne empruntaient majoritairement l’isthme centre-américain, et étaient destinées principalement au marché nord-américain. En revanche, depuis les années 1990, elles s’orientent davantage vers les Caraïbes et l’Amérique du Sud en se destinant majoritairement au marché européen, en pleine expansion<sup>3</sup>. La Guyane, en étant à proximité du centre production de cocaïne colombien, et des pays qui assurent le transit terrestre et fluvial de la drogue (Venezuela, Guyana, Suriname), se situe donc dans une zone particulièrement attractive. Elle constitue ainsi une « *zone de rebond* »<sup>4</sup> pour l’exportation de la marchandise vers l’Europe, par voie aérienne.

Une deuxième caractéristique relève de la **forte porosité des frontières guyanaises avec celles des territoires limitrophes**. La topographie de la Guyane et des pays limitrophes présente en effet des caractéristiques qui facilitent les aspects logistiques du trafic. Le réseau fluvial dense, la forêt luxuriante, les difficultés d’accès à certaines zones, permettent en effet aux trafiquants d’évoluer discrètement sur ces territoires en échappant aux contrôles mis en place par les autorités.

Enfin, une troisième caractéristique relève **de la situation frontalière de la Guyane avec le Suriname**, qui constitue la principale zone de transit terrestre et maritime avant le territoire guyanais. A l’Ouest, la frontière, délimitée par le fleuve Maroni, s’étend sur 510 km et offre ainsi une grande perméabilité entre les deux territoires. Entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina, ce sont ainsi plusieurs dizaines de pirogues par jour qui transitent entre les deux rives du fleuve, espacé seulement de 500 mètres.

Aussi, l’ensemble de ces éléments contribuent à faire de la Guyane un point de passage majeur dans le circuit de transport de cocaïne, « *une zone de trafic intense* »<sup>5</sup> en train de prendre de l’ampleur dans l’approvisionnement du marché nord-européen (carte 1).

---

<sup>2</sup> Michel Gandilhon, « Les Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin) et la Guyane au cœur du trafic international de cocaïne », *OFDT, Note*, 2014, n° 9.

<sup>3</sup>*Ibid.*

<sup>4</sup> Michel Gandilhon et David Weinberger, *Les Antilles françaises et la Guyane: sur les routes du trafic international de cocaïne*, Paris, OFDT, 2016.

<sup>5</sup>*Ibid.*



de la population, passant de 33 500 à 221 500 habitants entre 1960 et 2008. Entre 1999 et 2007, la population Guyanaise a augmenté 10 fois plus vite que la population métropolitaine<sup>7</sup>. Ce fort accroissement démographique repose sur deux tendances lourdes : une **forte natalité**, dont le rythme est celui d'un pays en voie de développement et un **solde migratoire nettement positif**<sup>8</sup>. Les projections de l'INSEE tendent à privilégier l'hypothèse d'une poursuite de l'explosion démographique en prévoyant l'atteinte de 316 000 habitants en Guyane en 2030<sup>9</sup>.

Cet accroissement rapide de la population se traduit par **une population caractérisée par sa jeunesse**. En 2013, les 15-29 ans représentent en effet 23% de la population en Guyane, contre 18% en France (France métropolitaine et DOM). De même, les 15-24 ans représentent 17% de la population en Guyane contre 12% de la population française<sup>10</sup>. Dans certains territoires spécifiques, comme à **Saint-Laurent du Maroni, où l'explosion démographique est encore plus forte que pour la moyenne guyanaise**<sup>11</sup>, les jeunes sont encore davantage représentés dans la population. On estime ainsi qu'à Saint-Laurent du Maroni, 69% de la population a moins de 30 ans<sup>12</sup>.

## 2.2.2. Une population marquée par une grande pauvreté

L'explosion démographique à l'œuvre se traduit par ailleurs par la **pauvreté majeure qui touche la Guyane**. Le PIB par habitant en Guyane s'éloigne de la moyenne française, alors que la tendance contraire est observée dans les autres DOM<sup>13</sup>. A l'inverse de la situation observée aux Antilles, la Guyane est marquée par un accroissement des inégalités et par une augmentation du taux de pauvreté<sup>14</sup>.

**La pauvreté touche de façon encore plus marquée les jeunes du territoire**. En effet, dans un contexte où le régime familialiste qui caractérise la France<sup>15</sup> accroît l'importance des solidarités familiales dans le soutien aux jeunes, les jeunes guyanais sont particulièrement démunis car ils vivent plus souvent que les jeunes métropolitains dans des familles modestes, touchées par l'absence d'emploi<sup>16</sup> et donc par des niveaux de revenu plus faibles. **Globalement, le contexte socioéconomique est particulièrement compliqué pour les jeunes guyanais**. A titre indicatif, on peut noter que le taux de chômage (au sens

---

<sup>7</sup>*Ibid.*

<sup>8</sup>L'indicateur conjoncturel de fécondité était ainsi de 3,9 enfants par femme en 2009, contre 2,1 pour l'ensemble de la France. *Ibid.*

<sup>9</sup> Lise Demougeot, « Une croissance démographique particulièrement vigoureuse en Guyane à l'horizon 2030 », *Insee Flash*, 2017, n° 65, p. 2.

<sup>10</sup> INSEE, « Recensement de la population 2013 ».

<sup>11</sup> La commune de Saint-Laurent du Maroni a enregistré une augmentation de sa population encore plus forte que la moyenne de l'ensemble de la Guyane au cours des dernières décennies : elle a été multipliée par plus de sept entre les recensements de 1967 et 2010, par près de trois entre 1990 et 2010, et a doublé entre 1999 et 2010. Frank Temporal et al., *Prospective territoriale à Saint-Laurent-du-Maroni : quels futurs inventer face aux enjeux démographiques*, Etudes de l'AFD, 2016.

<sup>12</sup> Insee, RP2014.

<sup>13</sup> E. Doligé, *Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information sur la situation des départements d'outre-mer*, op. cit.

<sup>14</sup> Emilie Charles-Euphrosine, Rémi Charrier et Barbara Gragnic, *Familles de Guyane : prestations et action sociale en soutien d'importants besoins*, 2017.

<sup>15</sup> Tom Chevalier, *L'Etat social et les jeunes en Europe. Analyse comparée des politiques de citoyenneté socioéconomique des jeunes*, Paris, Thèse de doctorat en science politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2015 ; Tom Chevalier, « Jeunesse et familialisme en France et en Allemagne », *Agora débats/jeunesses*, 2015, n° 70, p. 21-34.

<sup>16</sup> Eustase Janky, *Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins*, Conseil économique, social et environnemental (CESE), 2015.

du BIT) des 15-24 ans en Guyane s'élève à 44% en 2016<sup>17</sup> alors qu'il est de 25% pour la France (hors Mayotte).

La Guyane est donc marquée par une population relativement jeune et pauvre. **Un enjeu de l'étude est de questionner la façon dont ce contexte de grande pauvreté peut favoriser l'implantation d'un trafic de drogue, à grand échelle.** Il s'agit ainsi de **rompre avec une analyse du trafic de cocaïne déconnectée de son contexte géographique mais aussi social.**

---

<sup>17</sup> Lise Demougeot, « Stabilité du chômage en 2016 », *Insee Analyses Guyane*, 2017, n° 22.



# 3.

## Etat de la littérature

Alors que la Guyane semble être marquée par une expansion récente du phénomène des mules et que des acteurs multiples proposent des actions pour prévenir le phénomène, il s'agit encore d'un objet d'étude méconnu, sujet à des représentations diverses, voire contradictoires (3.1). Surtout, la difficulté à enrayer et prévenir ce phénomène n'a pas fait l'objet de travaux sur l'analyse des dispositifs de prévention existants. Les analyses de dispositifs de prévention portent sur des objets qui ne recouvrent que partiellement celui des mules (3.2).

## 3.1. La méconnaissance du phénomène des mules

Au même titre que les trafics de drogue sont peu étudiés en sciences sociales, le phénomène des mules reste très peu questionné. Aussi, une conception erronée des trafics de drogue a longtemps été véhiculée (3.1.1) et les mules sont le plus souvent appréhendées en creux, dans la distinction avec d'autres acteurs du transport de drogue (3.1.2). Dans ce contexte, il existe peu de connaissances sur les motivations des mules et sur leurs caractéristiques sociodémographiques (3.1.3).

### 3.1.1. Une vision partielle des trafics de drogue

Si des données sur le trafic international<sup>18</sup> et européen<sup>19</sup> de drogue sont régulièrement produites, l'organisation des trafics et les caractéristiques sociologiques de leurs acteurs restent peu questionnées. Les trafics sont le plus souvent perçus à l'aune des procédures judiciaires qui n'en donnent à voir qu'une partie et qui en présentent une vision reconstruite<sup>20</sup>. Les enquêtes de terrain, de type ethnographique ou sociologique, restent très rares<sup>21</sup>.

Aussi, alors qu'il existe une diversité de trafics de drogue<sup>22</sup>, ceux-ci tendent à être présentés suivant des modèles commerciaux et logistiques linéaires et uniformisés (récolte et transformation de la coca en Amérique latine avant un transport vers l'Amérique du Nord et l'Europe<sup>23</sup>). Or, cette représentation du trafic de drogue est contestée. Loin de correspondre à un modèle linéaire et d'être appuyés sur des organisations structurées et hiérarchisées, les trafics de drogue tendent davantage à être caractérisés par la force de réseaux informels et par leur géométrie variable<sup>24</sup>. Ces réseaux peuvent s'appuyer sur des logiques ethniques<sup>25</sup> ou sur des réseaux criminels antérieurs<sup>26</sup>. Aussi, dans le cadre de cette étude, nous attachons **une importance majeure à ne pas céder à une vision simplifiée du trafic de cocaïne et à rompre avec une conception linéaire de celui-ci**. Une telle approche conduirait en effet à diffuser une vision erronée du trafic à l'œuvre, de la place des recruteurs de mules, et des mules en son sein.

### 3.1.2. Une définition en creux des mules

Sans céder à une vision nécessairement linéaire des trafics de drogue, ceux-ci sont néanmoins communément divisés en trois secteurs majeurs : la production, l'importation et la distribution. Dans cette

---

<sup>18</sup> UNODC, *World Drug Report 2017*, 2017.

<sup>19</sup> EMCDDA, *European Drug Report 2017: Trends and Developments*, Lisbonne, 2017.

<sup>20</sup> Marie-Danièle Barré, Thierry Godefroy et Christophe Chapot, « Le consommateur de produits illicites et l'enquête de police judiciaire. Etude exploratoire à partir des procédures de police judiciaire », *OFDT, CESDIP*, 2000, n° 19, p. 1-30.

<sup>21</sup> Frederick Desroches, « Research on Upper Level Drug Trafficking: A Review », *Journal of Drug Issues*, 2007, vol. 37, n° 4, p. 827-844.

<sup>22</sup> Dominique Duprez, Michel Kokoreff et Monique Weinberger, « Approche sociologique des trafics de drogues. Carrières et processus pénal », *Observatoire français des drogues et des toxicomanies*, 2001, n° 14, p. 1-4.

<sup>23</sup> Damian Zaitch, *Trafficking cocaine: Columbian drug entrepreneurs in the Netherlands*, La Hague, Kluwer Law International, 2002.

<sup>24</sup> F. Desroches, « Research on Upper Level Drug Trafficking », art cit.

<sup>25</sup> D. Zaitch, *Trafficking cocaine: Columbian drug entrepreneurs in the Netherlands*, op. cit.

<sup>26</sup> Matrix Knowledge Group, *The Illicit Drug Trade in the United Kingdom*, 2<sup>de</sup> édition, 2007.

typologie, les mules sont un des acteurs du troisième secteur<sup>27</sup>. En son sein, plusieurs rôles sont distingués : « l'organisateur » qui est responsable de l'organisation de l'importation de la drogue, « l'auxiliaire » qui assiste le processus d'importation dans le pays d'origine et/ou dans le pays de destination et « le coursier » qui est celui qui est physiquement en possession de la drogue au moment de l'importation<sup>28</sup>.

**Tous les coursiers ne sont pas des mules.** En effet on distingue les mules de ceux qui s'auto-emploient selon trois critères majeurs :

- Le **niveau d'organisation** : à la différence d'une mule, un coursier auto-employé organise ses propres actions ;
- L'intérêt **commercial** : à la différence d'une mule, un coursier auto-employé organise l'aspect financier des transactions de drogue qu'il transporte. Si les mules sont le plus souvent payées pour transporter la drogue, le montant ne correspond qu'à une petite partie de la valeur commerciale de la drogue transportée<sup>29</sup> ;
- Le **niveau de coercition** : à la différence des coursiers auto-employés, les mules sont le plus souvent présentées comme réticentes ou partiellement consentantes<sup>30</sup>. Le niveau de coercition, systématiquement reconnu dans les travaux de recherche<sup>31</sup>, même quand les mules sont payées, est néanmoins rarement étudié précisément et reste mal défini.

Au-delà de ces éléments de définition des mules « en creux », dans la comparaison avec des coursiers auto-employés, peu de travaux renseignent sur les caractéristiques des mules. Hormis quelques chiffres, issus le plus souvent de données judiciaires, nous en savons peu sur les caractéristiques sociales, démographiques et culturelles des mules. Cette méconnaissance tend parfois, de façon erronée, à présenter un tableau uniformisé de la population que constituent « les mules ».

### 3.1.3. Les mules : une population hétérogène et méconnue

Loin d'être une population homogène, il semble que les individus touchés par le phénomène des mules soient diversifiés. Les mules **se différencient d'abord selon leur rapport au trafic de drogue**<sup>32</sup>. En effet, les mules peuvent être distinguées selon leur position dans l'organisation ou dans le groupe social qui organise le trafic et selon leur niveau de « professionnalisation » (leur trajectoire antérieure et ultérieure dans l'organisation). Sur cet aspect, il semble néanmoins que les mules diffèrent des autres individus appartenant à des réseaux de trafic de drogue par leur moindre professionnalisation et leur faible

---

<sup>27</sup>Pour une typologie des importateurs de drogue, voir : EMCDDA, *European Drug Report 2017: Trends and Developments*, op. cit.

<sup>28</sup>Pour une typologie des importateurs de cocaïne, voir : *Ibid.*

<sup>29</sup> Jonathan P. Caulkins, Honora Burnett et Leslie Edward, « How illegal drugs enter an island country: insights from interviews with incarcerated smugglers », *Global Crime*, 2009, vol. 10, n° 1-2, p. 66-93.

<sup>30</sup> Penny Green, « Drug Couriers : the Construction of a Public Enemy » dans Penny Green (ed.), *Drug Couriers : a New Perspective*, Londres, Quartet, 1996, p. 3-20.

<sup>31</sup> Tracy Huling, « Prisoners of War : Women Drug Carriers in the United States » dans Penny Green (ed.), *Drug couriers : a new perspective*, Londres, Quartet, 1996, p. 46-60.

<sup>32</sup> European Monitoring Center for Drugs and Drug Addiction, *A definition of « drug mules'' for use in a European context »*, Lisbonne, European Monitoring Center for Drugs and Drug Addiction, 2012, p. 23.

spécialisation technique<sup>33</sup>. En effet, les mules sont plus souvent recrutées car elles ne correspondent pas à ces critères de professionnalisation et, dans certains cas, parce qu'elles sont aisément manipulables.

Ensuite, les mules se distinguent entre elles selon **les modalités de transport de la drogue**. Si l'on associe souvent les mules - dans le cadre du trafic de cocaïne - à l'ingestion ou à l'insertion *in corpore* d'ovules de cocaïne, le terme ne se limite pas à cette seule pratique, dite de « *body packing* » (ce terme est communément utilisé par des travaux de médecine<sup>34</sup>). Certes, l'ingestion par voie orale, anale et/ou vaginale d'ovules de drogue est une technique courante, mais certaines mules transportent de la drogue hors du corps, par exemple dissimulée dans des bagages ou des vêtements<sup>35</sup>. Cette **variation des pratiques de transport est analysée dans la présente étude car elle influe sur la pertinence et l'efficacité des dispositifs de prévention élaborés, notamment parce que la sensibilisation au danger sanitaire encouru par les mules varie fortement**.

Par ailleurs, les mules se distinguent selon **les motivations qu'elles ont à s'impliquer dans un trafic de drogue**. On l'a vu, la notion de motivation est à nuancer tant la coercition subie par les mules semble prégnante (remboursement d'une dette personnelle ou de celle d'un proche<sup>36</sup>, chantage, contrainte, etc.). Néanmoins, des travaux sur l'implication des jeunes dans des trafics de drogue permettent de dresser différents types de motivation pouvant faciliter le passage à l'acte<sup>37</sup> : la motivation économique (résister à la paupérisation pour soi ou pour ses proches, appât du gain) ; la reconnaissance sociale<sup>38</sup> ; tromper l'ennui et accéder à des aventures « cool »<sup>39</sup> ; prendre une revanche sur un « système » qui les exclut<sup>40</sup> ; prendre du plaisir à faire une expérience dangereuse<sup>41</sup>. **Les motivations à l'implication dans un trafic de drogue ne doivent donc pas être simplifiées et leur caractère pluriel doit être souligné<sup>42</sup>**.

Enfin, il est particulièrement marquant de noter les très faibles connaissances portant sur les **caractéristiques sociodémographiques des mules<sup>43</sup>**, en raison de l'absence de données fiables<sup>44</sup>. Comme pour l'ensemble des activités illicites, les données proviennent de sources policières et judiciaires

---

<sup>33</sup> D. Duprez, M. Kokoreff et M. Weinberger, « Approche sociologique des trafics de drogues. Carrières et processus pénal », art cit, p. 2.

<sup>34</sup> David A. Fishbain et Charles V. Wetli, « Cocaine intoxication, delirium, and death in a body packer », *Annals of emergency medicine*, 1981, vol. 10, n° 10, p. 531-532 ; Robert S. Hoffman, Martin J. Smilkstein et Lewis R. Goldfrank, « Whole bowel irrigation and the cocaine body-packer: a new approach to a common problem », *The American journal of emergency medicine*, 1990, vol. 8, n° 6, p. 523-527 ; Bernard Marc et al., « The cocaine body-packer syndrome: evaluation of a method of contrast study of the bowel », *Journal of Forensic Science*, 1990, vol. 35, n° 2, p. 345-355.

<sup>35</sup> European Monitoring Center for Drugs and Drug Addiction, *A definition of « drug mules'' for use in a European context »*, op. cit.

<sup>36</sup> Jennifer Fleetwood, *Drug mules: Women in the international cocaine trade*, Springer, 2014.

<sup>37</sup> Pierre Roche, « Espaces interqualifiants et prévention de l'implication des jeunes dans le trafic de drogues », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2013, n° 15, p. 207-224.

<sup>38</sup> Nicole Aubert et Claudine Haroche, *Les tyrannies de la visibilité. Être visible pour exister?*, Toulouse, Eres, 2011.

<sup>39</sup> Isabelle Barth et Renaud Muller, « La coolitude comme nouvelle attitude de consommation : être sans être là. Réflexion prospective », *Management & Avenir*, 2008, vol. 5, n° 19, p. 18-36.

<sup>40</sup> P. Roche, « Espaces interqualifiants et prévention de l'implication des jeunes dans le trafic de drogues », art cit.

<sup>41</sup> Christophe Dejours, *Souffrance en France, La banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Seuil, 1998.

<sup>42</sup> Ana Amélia Cypreste Faria et Vanessa de Andrade Barros, « Tráfico de drogas: uma opção entre escolhas escassas », *Revista Psicologia & sociedade*, 2011, vol. 23, n° 3, p. 536-544.

<sup>43</sup> Notons qu'une étude en cours s'appuie sur l'exploitation des données judiciaires portant sur les individus arrêtés en Guyane pour transport de cocaïne et analyse notamment la situation par rapport à l'emploi des personnes arrêtées. Elle est réalisée par Guéda Gadio.

<sup>44</sup> European Monitoring Center for Drugs and Drug Addiction, *A definition of « drug mules'' for use in a European context »*, op. cit.

et n'offrent qu'une perspective limitée<sup>45</sup>. Cette méconnaissance se traduit dans une uniformisation – voire une essentialisation. **Un enjeu de l'étude est d'appréhender les caractéristiques sociodémographiques des individus touchés par le phénomène pour comprendre comment elles influent sur le rapport au phénomène.**

Ainsi, malgré l'ampleur du phénomène des mules<sup>46</sup>, celui-ci reste un objet d'étude méconnu tant du point de vue du nombre d'individus qui « font la mule », de leur profil sociodémographique, de leurs motivations ou contraintes à réaliser cette activité et de l'organisation des cartels dans lesquels ils s'inscrivent. Cette **méconnaissance du phénomène des mules est d'autant plus étonnante dans le contexte guyanais que le trafic de drogue (cocaïne) et le recours aux mules y est prégnant**. Comment comprendre cette méconnaissance du phénomène et comment construire des dispositifs de prévention dans un tel contexte d'incertitude ? Un des enjeux de l'étude est de creuser ces questionnements tout en produisant des connaissances sur le phénomène des mules en Guyane.

## 3.2. La prévention du phénomène des mules : un objet non questionné

Les dispositifs de prévention du phénomène des mules n'ont pas fait l'objet d'analyses approfondies ou de travaux spécifiques. Néanmoins, les travaux portant sur des dispositifs de prévention inscrits dans d'autres thématiques enrichissent les réflexions sur notre objet d'étude. La thématique des mules se situe au croisement de différents domaines de prévention (3.2.1). Les analyses des dispositifs permettent d'appréhender la diversité des méthodes existantes mais aussi de nuancer leur efficacité (3.2.2). Dans ces travaux, les destinataires des dispositifs de prévention et leur rapport aux acteurs de la prévention restent en revanche non questionnés (3.2.3).

### 3.2.1. Les mules : un objet au croisement de différentes thématiques de prévention

Le phénomène des mules est singulier et ne peut pas être comparé mécaniquement avec d'autres domaines faisant l'objet d'actions de prévention. Néanmoins, il recouvre partiellement des dimensions de la prévention : la prévention santé (3.2.1.1) et la prévention de la délinquance (3.2.1.2). En tant que tel, la prévention du trafic de drogue constitue un pan qui reste très peu interrogé<sup>47</sup>. Ce n'est que récemment, est dans des contextes précis, que la question de la prévention de l'implication des jeunes dans des trafics de drogue a été soulevée, sans que soit interrogée la thématique spécifique des mules (3.2.1.3).

---

<sup>45</sup>*Ibid.*

<sup>46</sup>Le recours à des mules restent à la fin des années 2000, selon l'UNODC, une des modalités de transport de drogue les plus populaires. UNODC, *World Drug Report 2017*, *op. cit.*

<sup>47</sup> Achour Ait Mohand, « Place de la prévention dans la lutte contre la drogue et les toxicomanies », *INSP, Alger*, 2000.

### 3.2.1.1. La prévention santé : l'appréhension des drogues au prisme de leur consommation

Le phénomène des mules – lorsque la drogue est transportée *in corpore* – recouvre des problématiques sanitaires, liées au risque consécutif à l'ingestion ou l'insertion d'ovules de drogue. Il ne s'agit pas de problèmes de consommation de drogues ou de conduites addictives. Or, les dispositifs de prévention liés à la drogue tendent, en France, à se concentrer sur la lutte contre la consommation de drogue. Ceux-ci sont pensés en articulation avec l'éducation pour la santé, notamment dans le cadre des actions menées par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives<sup>48</sup>. L'objectif des dispositifs de prévention santé ciblant la consommation de drogue est de retarder les essais et de prévenir le développement de conduites addictives aux drogues. **Si l'objet « drogue » est similaire, il s'agit là d'enjeux très éloignés de ceux que recouvre le phénomène des mules.**

Les **politiques de santé, et notamment les dispositifs de prévention, sont souvent pensés à l'échelle nationale, puis appliqués localement.** En effet, à la différence d'autres secteurs de politique publique, la santé n'a pas été marquée par un désengagement de l'Etat<sup>49</sup> qui, au contraire tend à amplifier son leadership dans ce domaine. La prévention du phénomène des mules est de ce point de vue intéressante à analyser car elle ne correspond pas à une problématique nationale et interroge donc la façon dont les acteurs locaux se saisissent de cette question et l'intègrent aux injonctions des politiques de préventions santé nationale.

### 3.2.1.2. La prévention de la délinquance : une responsabilisation des jeunes en décalage avec la coercition des mules

Le phénomène des mules peut par ailleurs partiellement recouvrir des problématiques liées à la prévention de la délinquance. Néanmoins, **le positionnement des mules dans le trafic de drogue est complexe à analyser en raison, on l'a vu, de la dimension coercitive de leur recrutement.**

La prévention de la délinquance a été marquée par des évolutions conduisant à une responsabilisation plus importante des individus, notamment des jeunes. En effet, si la prévention de la délinquance a parfois été pensée à l'aune des conditions de vie et de l'environnement social dans lequel vivait les enfants, la responsabilité individuelle tend à être réaffirmée à partir du début des années 2000, en particulier dans la loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007<sup>50</sup>. Cette tendance semble peu adaptée au cas spécifique des mules qui se trouvent simultanément dans des situations de responsable de leur action et de victime d'un trafic de drogue.

---

<sup>48</sup> Sahed Imaine, « Prévenir la consommation de substances psychoactives à l'adolescence. Proposition et mise à l'essai de la méthode par l'autoréflexion et de l'outil Ageven », *Psychotropes*, 2005, vol. 21, n° 2, p. 131-156.

<sup>49</sup> Patricia Loncle, « La mise en oeuvre des politiques de santé publique au niveau local : « l'animation territoriale en santé en Bretagne » », *Sciences Sociales et Santé*, 2009, vol. 27, n° 1, p. 5-31.

<sup>50</sup> Véronique Le Goaziou, « Délinquance juvénile et politiques de prévention : les défis de la prévention spécialisée », *Journal du droit des jeunes*, 25 mars 2014, n° 333, p. 24-27.

A la différence de la prévention santé auprès des jeunes qui prend très souvent place dans le cadre scolaire, la prévention de la délinquance tend davantage à être prise en charge par des éducateurs de rue et à se situer hors des sphères éducatives institutionnelles<sup>51</sup>. Cette étude questionne les lieux de prévention adaptés au cas du phénomène des mules.

Dans le domaine de la prévention de la délinquance, l'Etat joue un rôle central mais les autorités locales sont aussi concernées dans le cadre de la décentralisation entamée dans les années 1980<sup>52</sup>. En l'occurrence, la prégnance des questions d'insécurité conduit les municipalités à se positionner sur la prévention de la délinquance<sup>53</sup> et à privilégier des actions de prévention visibles<sup>54</sup>. Or, le caractère visible d'une action de prévention de la délinquance ne se traduit pas nécessairement dans une efficacité de celle-ci. La présente étude interroge les logiques sous-jacentes à la mise en place d'actions de prévention du phénomène des mules, à l'échelle de décision et aux objectifs effectivement poursuivis.

### 3.2.1.3. La prévention de l'implication des jeunes dans les trafics de drogues

Sans qu'il s'agisse directement de la question des mules, la prévention de l'implication des jeunes dans des trafics de drogue a fait l'objet d'un intérêt relativement récent<sup>55</sup>. Il émerge d'un constat d'échec face à la recrudescence des trafics de drogue et des personnes impliquées dans ceux-ci<sup>56</sup>. Le constat d'échec est d'autant plus probant que les outils de prévention santé sur l'usage de drogue et les outils de prévention de la délinquance ne semblent pas adaptés à cet enjeu précis. Aussi, les travaux ciblant spécifiquement la prévention du trafic de drogue<sup>57</sup> constituent une avancée dans ce domaine.

A partir des travaux ayant analysé les dispositifs de prévention des trafics de drogues, on peut distinguer quatre types de dispositifs de prévention dans ce domaine<sup>58</sup>. **Il s'agit d'abord de dispositifs mis en place en milieu scolaire**, espace privilégié parce qu'il offre d'importants potentiels d'interventions<sup>59</sup> mais aussi parce qu'il permet de traiter les problématiques liées au décrochage scolaire ou à la défiance à l'égard de l'autorité. Les dispositifs en milieu scolaire sont variables, ils peuvent relever de l'intervention

---

<sup>51</sup>*Ibid.*

<sup>52</sup> Richard Bousquet et Eric Lenoir, *La prévention de la délinquance*, Paris, PUF, 2009.

<sup>53</sup>V.L. Goaziou, « Délinquance juvénile et politiques de prévention », art cit.

<sup>54</sup>*Ibid.*

<sup>55</sup> Pascale Jamoule et Pierre Roche, *Engagement des jeunes dans le trafic. Quelle prévention ? Rapport final « groupe du 19e arrondissement de Paris et groupe trans-périphérique de Paris/ Seine-Saint-Denis »*, Mission de prévention des toxicomanies de la Ville de Paris, Mission de prévention des conduites à risques du conseil général de la Seine-Saint-Denis, direction de la Cohésion sociale 75 et 93, MILDR, Forum français pour la sécurité urbaine, 2012 ; P. Roche, « Espaces interqualifiants et prévention de l'implication des jeunes dans le trafic de drogues », art cit ; Henri Bergeron et al., *Evaluation de quatre actions du Plan gouvernemental de lutte contre les conduites addictives (2013-2017)*, Paris, Rapport de recherche, LIEPP, MILDECA, 2017.

<sup>56</sup>H. Bergeron et al., *Evaluation de quatre actions du Plan gouvernemental de lutte contre les conduites addictives (2013-2017)*, op. cit., p. 49.

<sup>57</sup> Patrick Peretti-Watel, « Du recours au paradigme épidémiologique pour l'étude des conduites à risque », *Revue française de sociologie*, 2004, vol. 45, n° 1, p. 103-132 ; François Beck, Stéphane Legleye et Stanislas Spilka, « Consommation et surconsommation de cannabis : apports et limites de l'épidémiologie », *Psychotropes*, 2007, vol. 13, n° 1, p. 9-31.

<sup>58</sup>Nous nous appuyons sur la typologie présentée dans ce rapport : H. Bergeron et al., *Evaluation de quatre actions du Plan gouvernemental de lutte contre les conduites addictives (2013-2017)*, op. cit., p. 51.

<sup>59</sup>A. Ait Mohand, « Place de la prévention dans la lutte contre la drogue et les toxicomanies », art cit.

d’enseignants dans le cadre de cours d’éducation civique<sup>60</sup> ou de présence d’adultes appartenant à des structures d’appui médico-sociales ou associatives, par exemple à la sortie des classes<sup>61</sup>.

Il s’agit ensuite de **dispositifs qui s’inscrivent dans le cadre des mesures éducatives de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)**. Ces dispositifs s’adressent aux jeunes impliqués dans les trafics et visent par exemple à déconstruire le mythe d’un enrichissement rapide grâce aux trafics, en révélant l’exploitation subie<sup>62</sup>. D’autres dispositifs visent à développer des passions chez les jeunes pour qu’ils retrouvent, dans le cadre légal, les montées d’adrénaline qu’ils étaient susceptibles d’apprécier au cours de leur implication dans les trafics<sup>63</sup>.

Il s’agit par ailleurs de **dispositifs qui associent l’ensemble des habitants d’un quartier dans la prévention**. L’idée est alors de valoriser la « co-construction » des politiques de prévention en s’appuyant, sur les groupes sociaux et communautés dans lesquels les jeunes touchés par le trafic sont insérés<sup>64</sup>. Concrètement, ces approches peuvent se traduire dans des réunions d’information et d’organisation animées par des professionnels<sup>65</sup>. Ils donnent lieu à des initiatives relevant de la sécurisation participative des immeubles ou de la proposition d’activités aux jeunes qu’ils soient impliqués ou non dans les trafics<sup>66</sup>.

Il s’agit enfin de **dispositifs qui travaillent sur les débouchés professionnels alternatifs à l’implication dans les trafics de drogue**, qui prospèrent dans des contextes précaires<sup>67</sup>. Néanmoins, les débouchés proposés restent le plus souvent cantonnés au contexte du quartier de départ<sup>68</sup>.

Notons enfin que les travaux existants proposent des pistes de réflexion pour la mise en place de dispositifs expérimentaux<sup>69</sup>. Elles consistent notamment à considérer la prévention contre l’implication dans les trafics de façon similaire à la prévention contre la toxicomanie en agissant par paliers, dans l’optique de réduire progressivement les risques (réduire le temps accordé au trafic, déplacer le deal hors d’une institution, ...). Cependant, cette piste est principalement adaptée à des jeunes impliqués dans des trafics de drogues à l’échelle du quartier mais semble moins convenir dans le cas des mules.

Ainsi, **les analyses des actions de prévention de l’entrée dans le trafic de drogue ne portent pas sur le problème spécifique des mules et du transport de drogue, en grande quantité, sur des distances longues**. Par ailleurs, elles sont uniquement situées sur **le territoire métropolitain**. Or, il semble que le contexte dans lequel s’ancre les trafics joue de façon particulièrement forte, sur la façon dont il émerge et se construit et sur la façon dont est menée la prévention. Aussi, si ces études permettent d’éclairer notre réflexion, il semble **qu’un manque notoire de travaux marque le champ de la prévention du phénomène des mules, notamment en Guyane. Un enjeu de cette étude est de combler ce manque**.

---

<sup>60</sup>*Ibid.*

<sup>61</sup> P. Roche, « Espaces interqualifiants et prévention de l’implication des jeunes dans le trafic de drogues », art cit.

<sup>62</sup>*Ibid.*

<sup>63</sup>*Ibid.*

<sup>64</sup>*Ibid.*

<sup>65</sup> Michel Joubert, « Trafics et voisinage - L’ancrage social et territorial des activités de micro-deal » dans *L’intervention sociale à l’épreuve des trafics de drogues*, Addap 13, CG13, Ville de Marseille, MILDT, 2011, p. 53-56.

<sup>66</sup>*Ibid.* ; P. Roche, « Prévenir l’implication des jeunes dans le trafic des drogues - L’intérêt des espaces interqualifiants », art cit.

<sup>67</sup>P. Roche, « Prévenir l’implication des jeunes dans le trafic des drogues - L’intérêt des espaces interqualifiants », art cit.

<sup>68</sup>*Ibid.*

<sup>69</sup>P. Roche, « Espaces interqualifiants et prévention de l’implication des jeunes dans le trafic de drogues », art cit.

## 3.2.2. Les efficacités discutées des actions de prévention existantes

Si les actions de prévention sont nombreuses et s'inscrivent dans des champs diversifiés, leur efficacité est parfois contestée et suscite des réflexions relatives aux méthodes de prévention (3.2.2.1). Certaines limites des dispositifs de prévention sont plus spécifiquement liées au thème de la prévention, notamment en ce qui concerne l'entrée dans les trafics de drogue (3.2.2.2).

### 3.2.2.1. L'efficacité discutée des méthodes de prévention

Les actions de prévention, qu'elles s'ancrent dans le domaine de la santé, de la délinquance, ou encore de la sécurité routière ont acquis une certaine légitimité et font l'objet d'une importante demande sociale<sup>70</sup>. Dans ce contexte, de nombreuses actions de prévention voient le jour. Elles s'appuient sur des méthodes diverses (encadré 1) et sont portées par des acteurs pluriels, parfois issus de la société civile.

#### Encadré 1 - La diversité des méthodes de prévention

**Il existe une diversité de méthodes de prévention.**

**La prévention par l'information et/ ou formation** s'appuie sur des méthodes descendantes lors desquelles le « sachant » transmet son savoir au destinataire de la prévention.

**La prévention par l'autoréflexion** rompt avec une conception verticale de la prévention et cherche à impliquer les destinataires dans un travail de réflexion basé sur leur expérience<sup>71</sup> ;

**La prévention de rue** s'effectue sur le temps long et suppose un ancrage local fort de l'acteur de la prévention. A l'encontre des injonctions visant la visibilité des actions menées, ce type de prévention s'appuie sur l'importance d'une présence quotidienne qui dépasse la présence strictement éducative. En effet, au-delà d'un rôle éducatif, les acteurs de la prévention « pratiquent aussi quotidiennement un raccommodage administratif, scolaire, social et affectif avec les jeunes et leur famille »<sup>72</sup>. Le temps long du lien est alors présenté comme un gage de réussite de la prévention.

<sup>70</sup> Pierre Arwidson, « En prévention, les bonnes intentions ne suffisent pas », *Santé Publique*, 20 juin 2013, vol. S1, n° HS1, p. 7-8.

<sup>71</sup>S. Imaine, « Prévenir la consommation de substances psychoactives à l'adolescence. Proposition et mise à l'essai de la méthode par l'autoréflexion et de l'outil Ageven, Preventing psychoactive substance consumption during adolescence », art cit.

<sup>72</sup>V.L. Goaziou, « Délinquance juvénile et politiques de prévention », art cit, p. 25.

Néanmoins, au-delà de l'engouement pour les actions de prévention, certains travaux ayant analysé leurs effets tendent à nuancer leur efficacité<sup>73</sup>. En effet, des analyses s'appuyant sur des comparaisons entre un groupe test et un groupe témoin montrent que certains dispositifs n'ont pas systématiquement un effet positif sur les publics, et peuvent même avoir un effet négatif<sup>74</sup>. Aussi, la production de connaissances sur les dispositifs de prévention est primordiale car elle constitue des sources d'informations pour la mise en œuvre de nouveaux dispositifs<sup>75</sup>. Notons néanmoins que, jusqu'à présent, les connaissances scientifiques sur les effets des différents dispositifs de prévention restent rarement diffusées et leur utilisation pour orienter les actions de prévention tend à rester marginale<sup>76</sup>.

Enfin, si des travaux portent sur les méthodes de prévention ou leur efficacité, leur articulation avec les politiques publiques qui s'inscrivent dans la même thématique reste peu questionnée. Or, il **semble essentiel d'interroger la cohérence des dispositifs de prévention – notamment sur le phénomène des mules – avec les autres politiques publiques de lutte contre le phénomène.**

### 3.2.2.2. Les limites spécifiques des actions de prévention de l'entrée dans les trafics de drogue

Au-delà des critiques générales portant sur les dispositifs de prévention, certains travaux, peu nombreux, formulent des limites ciblant spécifiquement les dispositifs de lutte contre l'entrée dans les trafics de drogue. A partir de ces travaux, nous pouvons distinguer deux limites majeures.

D'abord, **ces dispositifs sont marqués par un déficit de financement de longue durée.** Cette limite peut être pensée comme une conséquence du défaut de communication entre l'administration d'une part et les associations et professionnels d'autre part<sup>77</sup>. Néanmoins, elle semble surtout liée, de façon générale, à l'absence d'« acteurs institutionnels »<sup>78</sup> suffisamment en soutien à ces dispositifs. Cette limite financière est majeure car la réussite des dispositifs dépend en partie de leur inscription dans le long terme<sup>79</sup>.

Ensuite, certains travaux identifient comme limite **le « mélange des genres »** qui peut être à l'œuvre dès lors que d'éventuels dealers ou anciens dealers se retrouvent dans des associations de prévention ou impliqués dans des actions d'insertion et d'embauche alternatives au trafic<sup>80</sup>.

Surtout, les dispositifs et travaux qui les analysent sont ancrés dans des contextes spécifiques, notamment métropolitains, si bien que **les spécificités des actions de prévention à mettre en œuvre dans le contexte guyanais et la spécificité de l'implication dans un trafic en tant que « mule » restent encore très peu renseignées.**

---

<sup>73</sup> F. Faggiano et al., « School-based prevention for illicit drugs' use », *The Cochrane Database of Systematic Reviews*, 18 avril 2005, n° 2, p. CD003020.

<sup>74</sup>P. Arwidson, « En prévention, les bonnes intentions ne suffisent pas », art cit ; F. Faggiano et al., « School-based prevention for illicit drugs' use », art cit.

<sup>75</sup> Béatrice Lamboy, « Synthèses de connaissances sur les interventions de prévention auprès de jeunes : enjeux et méthodes », *Santé Publique*, 2013, p. 9-11.

<sup>76</sup> Brian R. Flay et al., « Standards of evidence: criteria for efficacy, effectiveness and dissemination », *Prevention Science: The Official Journal of the Society for Prevention Research*, septembre 2005, vol. 6, n° 3, p. 151-175.

<sup>77</sup>H. Bergeron et al., *Evaluation de quatre actions du Plan gouvernemental de lutte contre les conduites addictives (2013-2017)*, op. cit., p. 54.

<sup>78</sup> Claire Duport et Michel Kokoreff, « Le point de vue des acteurs de terrain » dans *L'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues*, Addap 13, CG13, Ville de Marseille, MILDT, 2011, p.

<sup>79</sup> M. Joubert, « Trafics et voisinage - L'ancrage social et territorial des activités de micro-deal », art cit.

<sup>80</sup> Thomas Sauvadet, « Le travail social à l'épreuve des trafics » dans *L'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogue*, Addap 13, CG13, Ville de Marseille, MILDT, 2011, p. 64-70.

### 3.2.3. L'appréhension limitée des destinataires des actions de prévention

Les travaux scientifiques portant sur les dispositifs de prévention tendent à n'appréhender les destinataires de la prévention qu'au travers d'analyses quantitatives pour mesurer l'efficacité d'une action. Si ces approches sont particulièrement riches, elles ne permettent néanmoins pas de comprendre pourquoi une action est efficace ou pas. De surcroît, les réflexions menées sur les différentes méthodes de prévention et sur la place qui est alors accordée aux destinataires ne leur donnent que rarement directement la parole pour interroger leur expérience des dispositifs. Comment les destinataires perçoivent-ils les dispositifs de prévention ? Comment perçoivent-ils les acteurs de la prévention ?

Ces questions sont particulièrement prégnantes dans cette étude portant sur la prévention du phénomène des mules auprès des jeunes. Cette catégorie de population est justement marquée par une défiance relativement importante à l'égard de l'autorité mais aussi à l'égard du politique et de ses acteurs<sup>81</sup>. Le contexte guyanais, marqué par une certaine défiance globale à l'égard de la politique centralisée et des acteurs représentant l'Etat, tend à renforcer la saillance de ces questions. Par ailleurs, la contrainte récente de faire la preuve de l'efficacité de la prévention de la délinquance en participant à la résorption de celle-ci tend à faire de certains « acteur de sécurité » des acteurs de la prévention<sup>82</sup>. Cela peut renforcer une forme de défiance à l'égard des dispositifs de prévention.

Ainsi, s'il existe des travaux sur des dispositifs de prévention dans différents domaines, celui des mules reste peu questionné. **Mener une étude sur les dispositifs de prévention du phénomène des mules constitue, de ce point de vue, un enjeu majeur.**

La présente étude permet ainsi de combler deux champs de connaissance qui restent peu traités par les sciences sociales. D'une part, elle se positionne **en complémentarité des travaux existant sur le phénomène des mules**. D'autre part, elle participe aux **champs des réflexions sur les dispositifs de prévention suivant trois logiques : en analysant un objet – le phénomène des mules – encore peu étudié, en questionnant l'articulation des dispositifs et politiques de prévention d'un phénomène avec les autres politiques de lutte contre ce dernier et en accordant enfin une place centrale à la perception des dispositifs de prévention par ses destinataires.**

---

<sup>81</sup> Anne Muxel, *Avoir 20 ans en politique : Les enfants du désenchantement*, Paris, Seuil, 2010 ; Vincent Tiberj, *Les citoyens qui viennent : comment le renouvellement générationnel transforme la politique en France*, Paris, PUF, 2017.

<sup>82</sup>V.L. Goaziou, « Délinquance juvénile et politiques de prévention », art cit.



# 4.

## Cadre théorique : problématique et hypothèses

PARTIE N° 1

La présente étude sur le phénomène des mules en Guyane, et sur les acteurs et actions de prévention qui y sont liés, poursuit trois objectifs majeurs (4.1). Pour mener à bien cette étude, il est nécessaire de cadrer théoriquement l'analyse en précisant les définitions et concepts utilisés (4.2) et en construisant une problématique et un système d'hypothèses (4.3) adaptés.

## 4.1. Les objectifs de l'étude

L'état de la littérature réalisé et le choix de centrer l'enquête sur le phénomène des mules en Guyane et sur sa prévention permet de dresser trois objectifs majeurs poursuivis par la présente étude :

- Un **objectif de diagnostic** : accéder à une meilleure connaissance du phénomène des mules en Guyane, des profils des jeunes concernés, des causes et conséquences du phénomène ;
- Un **objectif d'évaluation** : identifier les freins et leviers à la mise en œuvre d'une politique de prévention cohérente, pérenne et multi-partenariale ;
- Un **objectif de préconisations** : analyser les conditions d'une réception efficace d'actions de prévention par les jeunes guyanais, dans leur diversité.

## 4.2. Le cadre théorique pour penser la prévention du phénomène des mules

Il est essentiel de définir clairement les notions utilisées. Il s'agit ainsi de stabiliser la définition du terme « **mule** » (4.1.1), de cadrer le prisme par lequel est appréhendée la **prévention** (4.1.2) et enfin de spécifier la conception des jeunes comme **destinataires actifs** des dispositifs de prévention (4.1.3).

### 4.2.1. Une définition des mules

L'une des raisons de l'absence de données fiables sur les mules est l'absence de définition stabilisée de ces dernières<sup>83</sup>. La notion de mule, utilisée dans le langage commun, renvoie parfois à des situations très différentes. Face à ce constat, **une définition stabilisée à l'échelle européenne a été proposée** : « une mule est payée, forcée ou contrainte de transporter de la drogue à travers une frontière internationale et n'a pas d'intérêt commercial dans le trafic de drogue » (« *A drug courier who is paid, coerced or tricked into transporting drugs across an international border who has no further commercial interest in the drugs* »<sup>84</sup>).

Cette définition souligne la spécificité des mules liée à la dimension, au moins partiellement coercitive, de leur implication dans le transport de drogue et leur absence d'intérêt financier dans le trafic de drogue. **Elle est cependant difficilement applicable dans le contexte guyanais** en raison de la dimension internationale qu'elle contient. Néanmoins, il semble important de spécifier qu'en Guyane, les mules transportent la drogue sur des distances longues (intercontinentales) qui dépassent l'échelle d'un quartier ou d'une ville.

Dans le cadre de cette étude, nous proposons une définition des mules adaptée au contexte guyanais : **une mule est une personne au moins en partie contrainte à transporter de la drogue sur une distance longue (changement de pays et/ou de continent) en contrepartie, le plus souvent, d'une rémunération financière, sans pour autant avoir d'intérêt financier dans le trafic de**

---

<sup>83</sup>European Monitoring Center for Drugs and Drug Addiction, *A definition of « drug mules'' for use in a European context »*, *op. cit.*

<sup>84</sup>*Ibid.*, p. 3.

**drogue.** La notion de mule ne renvoie donc pas à un moyen de transporter de la drogue (*in corpore* ou pas) mais bien à la position et à l'implication du transporteur dans le trafic de drogue.

#### 4.2.2. La prévention : niveaux, territoire et articulation avec les autres politiques de lutte contre le phénomène des mules

Pour appréhender la notion de prévention, nous réalisons trois choix théoriques majeurs.

Le premier choix est de **considérer la prévention à trois niveaux distincts** : celui d'une politique de prévention, celui d'un dispositif de prévention et celui d'une action de prévention. D'abord, la **politique de prévention**, qui peut être décidée par des acteurs publics locaux ou nationaux, renvoie d'une part à l'impulsion et au choix de la direction de la prévention et d'autre part à la coordination des acteurs de la prévention. Ensuite, les **dispositifs de prévention** recouvrent la construction d'un programme de prévention, appuyé éventuellement sur un travail d'étude préalable, et articulant différentes actions de prévention. Enfin, les **actions de prévention** sont circonscrites dans le temps et l'espace, ponctuelles. Autrement dit, la politique de prévention peut impulser la mise en place de dispositifs de prévention, eux-mêmes constitués de plusieurs actions. L'apport d'une telle distinction est de considérer simultanément des actions de prévention encadrées par des dispositifs et des politiques de prévention mais également des actions ou dispositifs de prévention mis en place par des acteurs de la société civile (associations, citoyens, professionnels) indépendamment de l'impulsion d'une politique de prévention.

Le deuxième choix est de **mettre la territorialité<sup>85</sup> au cœur de l'analyse de la prévention** en considérant la prévention dans un contexte territorial précis : la Guyane. Autrement dit, pour analyser les politiques, dispositifs et actions de prévention du phénomène des mules, nous ne neutralisons pas le contexte géographique, politique, culturel, social dans lequel il s'ancre. Au contraire, le territoire et ses caractéristiques sont une partie intégrante de l'analyse. Surtout, nous analysons comment les acteurs du territoire influent sur la construction de politiques de prévention. Ce faisant, nous menons une analyse de l'articulation entre local et national dans la construction des politiques de prévention.

Enfin, le troisième choix consiste à **penser la politique, les dispositifs et actions de prévention du phénomène des mules en articulation avec les autres politiques de lutte contre ce phénomène.** Autrement dit, il s'agira de rompre avec une analyse autonome de la prévention pour penser comment la politique de prévention s'articule avec les politiques de répression ou de protection des mules.

---

<sup>85</sup> Alain Faure, « Territoires/Territorialisation » dans *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2014, vol.4e éd., p. 623-632.

### 4.2.3. Les jeunes comme acteurs des dispositifs de prévention

Nous considérons enfin les **jeunes destinataires des politiques, dispositifs et actions de prévention comme des acteurs de ceux-ci**. Nous rompons donc avec une conception des jeunes comme des « réceptacles passifs » de l'action publique ou des actions de prévention pour au contraire considérer le processus de co-construction à l'œuvre dans la « réception de l'action publique »<sup>86</sup> et des dispositifs et actions de prévention.

Concrètement, considérer les jeunes comme des acteurs de la prévention se traduit de deux manières. D'abord, cela suppose **d'appréhender les jeunes dans leur diversité** et de considérer la variabilité des actions de prévention en fonction des caractéristiques des jeunes et du contexte dans lequel ils s'inscrivent. Ensuite, cela suppose de **prendre au sérieux leur perception et leur représentation des dispositifs, actions et acteurs de prévention qui leur sont destinés**.

## 4.3. Problématique et hypothèses

La réalisation d'un état de la littérature et l'élaboration d'un cadre théorique précis permettent de construire une problématique (4.3.1) et les hypothèses qui y sont associées (4.3.2).

### 4.3.1. La problématique de l'étude

La problématique au cœur de l'étude menée est la suivante : ***Comment une lecture individualisée et psychologique du phénomène des mules, occultant sa dimension sociale, freine-t-elle la mise en place d'une politique de prévention cohérente ?***

Par ce questionnement, nous interrogeons l'existence de représentations différenciées, voire contradictoires, du phénomène des mules; nous questionnons également les logiques de mise en place d'actions, de dispositifs ou de politiques de prévention.

### 4.3.2. Les hypothèses

Pour traiter cette problématique, nous formulons trois ensembles d'hypothèses. Le premier se situe à l'échelle des politiques publiques (4.3.2.1), le deuxième à l'échelle des acteurs de terrain qui agissent dans la lutte contre le phénomène des mules (4.3.2.2) et le troisième à l'échelle des destinataires des actions de prévention (4.3.2.3).

---

<sup>86</sup> Anne Revillard, « La réception de l'action publique », *LIEPP Working Paper*, 2016, n° 55.

### 4.3.2.1. Hypothèses à l'échelle des politiques publiques

A l'échelle des politiques publiques, nous pouvons formuler trois hypothèses majeures :

- **Hypothèse 1** : l'occultation du contexte social dans lequel s'ancre le phénomène des mules, au profit d'une lecture individualisée et psychologique, se traduit par une vision partielle du phénomène et tend à exclure les acteurs du social, au profit des acteurs de la sécurité et, dans une moindre mesure, de la santé pour penser les politiques de lutte contre ce phénomène.
- **Hypothèse 2** : l'occultation de la dimension sociale pour expliquer le phénomène des mules freine sa mise à l'agenda de l'action publique car elle se traduit par une sous-estimation et l'absence de priorisation de ce problème, pensé comme relevant de logiques individuelles et comme étant circonscrit à un territoire lointain.
- **Hypothèse 3** : le fait que le problème des mules ne soit pas mis à l'agenda de l'action publique peut se traduire par un déficit de pilotage des actions existantes qui restent ponctuelles et méconnues par l'ensemble des acteurs s'inscrivant dans le champ de la prévention du phénomène des mules.

### 4.3.2.2. Hypothèses à l'échelle des acteurs de terrain agissant dans la lutte contre le phénomène des mules

A l'échelle des acteurs de terrain qui agissent dans la lutte contre le phénomène des mules, trois hypothèses peuvent être formulées :

- **Hypothèse 4** : en l'absence de reconnaissance de la dimension sociale centrale dans laquelle s'ancre le phénomène, on assiste à un décalage entre une partie des acteurs confrontés au problème au quotidien (enseignants, travailleurs sociaux notamment) et ceux, qui le perçoivent au prisme des dimensions répressives et sanitaires. La **diversité des acteurs impliqués** dans la lutte contre le phénomène des mules se traduit d'une part par une diversité de cultures professionnelles et de représentations du phénomène et d'autre part par une méconnaissance des acteurs entre eux et dans une difficulté à échanger ensemble. Cela peut freiner l'établissement d'un diagnostic partagé sur le phénomène des mules et, dès lors, entraver les possibilités de mise en place de démarches de prévention partenariales.
- **Hypothèse 5** : les **distances géographiques** importantes entre les acteurs de la lutte contre le phénomène des mules, en particulier entre les administrations – situées à Cayenne – et la majeure partie des acteurs de terrain sur cette question – situés à Saint-Laurent du Maroni, rendent difficiles les échanges concrets et physiques et peuvent ainsi freiner la mise en place d'actions de prévention coordonnées sur le territoire.
- **Hypothèse 6** : le **turn-over important qui caractérise l'ensemble des professionnels en Guyane**, et en particulier les personnels de la fonction publique, entraîne une difficulté à établir des liens ou des équipes de long terme et peut donc entraver la pérennisation des actions de prévention.

### 4.3.2.3. Hypothèses à l'échelle des jeunes destinataires des actions de prévention

A l'échelle des jeunes, destinataires des actions de prévention, nous formulons quatre hypothèses majeures :

- **Hypothèse 7** : la méconnaissance du phénomène des mules par les acteurs de la prévention – notamment de sa dimension sociale – tend à diffuser un message de prévention éloigné de l'expérience – directe ou indirecte – du phénomène, vécu par les jeunes.
- **Hypothèse 8** : la distance symbolique, culturelle, linguistique importante entre les jeunes, d'une part, et les acteurs et les actions de prévention, d'autre part, freine l'appropriation du message délivré.
- **Hypothèse 9** : la défiance des jeunes à l'égard du politique, des représentants de l'Etat, et en particulier des services de répression – qui sont parfois aussi des acteurs de la prévention – peut susciter une défiance à l'égard des dispositifs et actions de prévention destinés aux jeunes.
- **Hypothèse 10** : la faible coordination entre acteurs de la prévention engendre un manque de cohérence entre les messages délivrés aux des jeunes. La fiabilité et la véracité de ces messages est alors plus facilement mise en doute par les jeunes.

# 5.

# Méthodologie

L'étude s'appuie sur une vaste enquête de terrain qualitative menée entre septembre 2017 et décembre 2018. L'enquête de terrain, réalisée en Guyane et en métropole (5.1) et a été menée auprès d'une diversité d'acteurs (5.2). Pour accéder à des données riches, nous nous sommes appuyés sur des méthodes qualitatives plurielles : des entretiens semi-directifs, des *focus groups* et des observations non participantes (5.3).

Au total, nous avons échangé avec **190 personnes – dont 103 lycéens – lors d'entretiens individuels ou collectifs et nous avons réalisé 11 observations non participantes d'actions de prévention ou d'information liées au phénomène des mules.**

## 5.1. Le contexte géographique, social et politique de l'enquête

La contextualisation des terrains réalisés est essentielle à l'analyse et permet d'éviter la généralisation précipitée des résultats<sup>87</sup>. Elle recouvre le contexte géographique, social et politique dans lequel s'est déroulée l'enquête qualitative. Ces éléments de contextualisation sont présentés comme un cadrage de départ mais servent ensuite l'analyse et l'interprétation des résultats. Le terrain qualitatif a été entamé en septembre 2017 et s'est achevé en décembre 2018.

La contextualisation réalisée est d'une part géographique et sociale (5.1.1), d'autre part politique (5.1.2) et enfin relative au calendrier et lieu de l'expérimentation de l'AKATI'J (5.1.3).

### 5.1.1. Un double territoire d'enquête : la Guyane et la métropole

L'enquête de terrain menée s'inscrit dans un double contexte territorial : le territoire guyanais d'une part et le territoire métropolitain d'autre part. En effet, le terrain est structuré par des temps de terrain en Guyane, principalement à Saint-Laurent du Maroni, Cayenne et Kourou (5.1.1.1) et en Île-de-France (5.1.1.2). Ces territoires disposent de caractéristiques particulièrement disparates.

#### 5.1.1.1. Le terrain guyanais

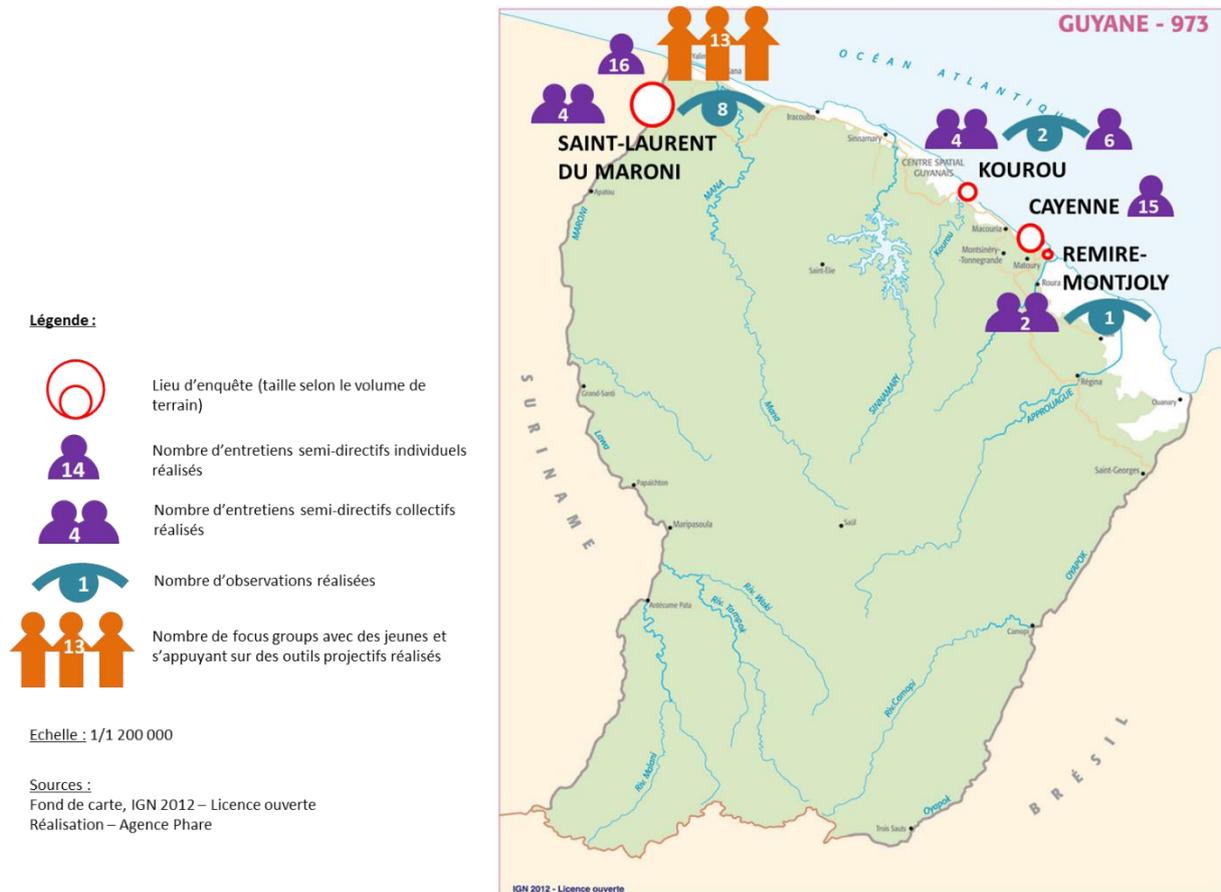
**L'enquête de terrain a été réalisée dans l'Est et dans l'Ouest guyanais.** Le choix a été fait de ne pas se focaliser sur l'Ouest guyanais, souvent perçu comme la seule partie du territoire touchée par le phénomène des mules. En effet, au-delà de la concentration des acteurs institutionnels enquêtés dans l'Est guyanais – en particulier à Cayenne –, le terrain d'enquête préliminaire nous a incités à analyser également le phénomène des mules et les actions de prévention existantes à l'est du territoire<sup>88</sup>. Le terrain a été réalisé principalement à Saint-Laurent du Maroni, à Cayenne et Rémire-Montjoly et enfin à Kourou (Carte 2).

---

<sup>87</sup> Stéphane Beaud et Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1997.

<sup>88</sup> Notons que l'enquête se focalise sur le territoire français. Il aurait pu être envisagé de mener une partie du terrain d'enquête au Suriname, pays frontalier et point de départ d'une partie des jeunes mules françaises qui vont ingérer et/ou insérer les ovules de cocaïne sur la rive est du fleuve Maroni, à 5 minutes en pirogue des rives françaises. Cependant, l'angle de l'étude portant sur les politiques de prévention du phénomène des mules en Guyane, invite à ne pas élargir le terrain au Suriname. De surcroît, les contraintes de langue, d'une part, et de sécurité, d'autre part, nous ont incités à ne pas faire ce choix.

Carte 2 - Volume et nature du terrain réalisé en Guyane<sup>89</sup>



### 5.1.1.2. Le terrain métropolitain

L'enquête de terrain ne se **limite pas à la Guyane mais s'inscrit également sur le territoire métropolitain**. En effet, le trafic de cocaïne ne s'arrête pas aux portes de la Guyane mais a pour destination la métropole. De plus, une partie des acteurs de la lutte contre le phénomène des mules et de sa prévention se trouve en France métropolitaine. Il s'agit donc d'un choix méthodologique essentiel pour comprendre et analyser les politiques publiques mises en place, l'articulation des différentes politiques de lutte et de prévention et l'imbrication des échelons locaux et nationaux. Le terrain réalisé en métropole se concentre sur l'Île-de-France. En effet, il s'agit d'un terrain mené auprès d'acteurs institutionnels nationaux d'une part et d'acteurs de la lutte contre le trafic de cocaïne, centrés autour de Paris et de l'aéroport d'Orly d'autre part.

<sup>89</sup> Le nombre d'entretiens semi-directifs individuels comptabilise certains entretiens téléphoniques réalisés depuis la métropole.

## 5.1.2. Le contexte politique

Le contexte dans lequel s'est déroulé l'enquête de terrain a été marqué par quatre événements saillants. Analyser la manière dont ils ont pu influencer sur les données récoltées constitue une étape essentielle de l'analyse qualitative.

Un premier événement politique qui a marqué l'enquête est antérieur à la période de terrain elle-même : il s'agit des **mouvements sociaux du printemps 2017 en Guyane**. Entamés à Kourou en mars 2017, ces mouvements sociaux ayant pour origine l'insécurité et le manque d'infrastructures se sont rapidement diffusés à l'ensemble du territoire guyanais. S'ils s'achèvent avec la signature de l'accord de Guyane le 21 avril 2017, ils sont encore très présents dans les discours des acteurs institutionnels et des jeunes enquêtés. Par ailleurs, des associations, fortement impliquées – voire issues - de ces mouvements (Trop Violans, les 500 frères), sont très actives sur le territoire guyanais mais ont un positionnement critiqué par une partie des acteurs institutionnels et associatifs.

Un deuxième événement marquant le déroulement l'enquête de terrain a été l'organisation des **Assises des Outre-mer d'octobre 2017 à mars 2018**. Elles constituent un temps d'échange entre une partie des acteurs du territoire et sont perçues comme une opportunité pour mettre à l'agenda des problèmes touchant spécifiquement le territoire guyanais. La question du phénomène des mules a donc été abordée lors de ces Assises et certains acteurs enquêtés ont été directement impliqués dans les réflexions sur cette question.

Un troisième événement majeur est lié à la **visite de deux jours du Président de la République, Emmanuel Macron, en Guyane fin octobre 2017**. Cette visite a été marquée par un déplacement à Maripasoula, par un discours du chef d'Etat confirmant les engagements pris par l'Accord de Guyane et par une remarque d'Emmanuel Macron précisant : « je ne suis pas le Père Noël » signifiant ainsi qu'il n'annoncerait pas de cadeaux, ni ne ferait de promesses irréalisables pour la Guyane. En parallèle de la présence du Président de la République en Guyane, plusieurs mouvements sociaux sont comptabilisés. Cet événement et ses à-côtés sont particulièrement prégnants dans les discours des jeunes enquêtés.

Un quatrième événement ayant marqué les données récoltées au cours de l'enquête de terrain est lié à l'organisation des élections **législatives partielles dans l'Ouest guyanais en mars 2018** simultanément à l'une des phases de terrain à Kourou et Saint-Laurent du Maroni. Ces élections sont caractérisées par la position favorable du candidat sortant, Lénaïck Adam, candidat largement soutenu par la communauté bushinenguée. Les entretiens menés auprès des jeunes sont très marqués par ce contexte politique, qui a favorisé une politisation de leur parole.

## 5.1.3. Le contexte de l'expérimentation de l'AKATI'J : la construction d'une étude de cas

Le projet porté par l'AKATI'J et son avancement au moment de l'évaluation rendaient difficile la mise en place d'une étude portant uniquement sur l'évaluation de l'outil de prévention mis en place par l'association<sup>90</sup>. Plusieurs aspects se sont avérés particulièrement contraignants :

---

<sup>90</sup>Agence Phare, *Note préliminaire. Évaluation des projets Outre-Mer « Essaimage DOM » (APDOM5). Lot n°3 : Évaluation des projets de Guyane., op. cit.*

- Le périmètre des actions financées dans le cadre d'APDOM5 se **limite à la construction d'un outil** et à son expérimentation ;
- L'expérimentation de l'outil devait avoir lieu auprès d'un **nombre restreint d'élèves** ;
- L'expérimentation devait s'achever **en avril 2018** ;
- L'édition de l'outil et son essaimage n'étaient envisagés qu'en cas d'obtention de financements supplémentaires.

La réalisation du terrain simultanément à la construction de l'outil et à son expérimentation permettent d'analyser précisément la mise en place d'une démarche multi-partenaire et la tentative de construire un outil novateur. Par ailleurs, le recours à des méthodes qualitatives (observations et entretiens) pour analyser l'outil expérimental et son appropriation par les jeunes est lui aussi un enjeu de l'étude. Néanmoins, le cadre de l'étude menée est plus large puisqu'il porte sur l'analyse du phénomène des mules et des politiques de lutte contre celui-ci.

Ainsi, **la construction d'un outil de prévention suivant une démarche multi-partenaire et son expérimentation sont évaluées au titre d'une étude de cas, s'inscrivant dans une étude plus large portant d'une part sur le phénomène des mules en Guyane et d'autre part sur les acteurs et les actions de prévention.** L'étude de cas est nourrie par des entretiens avec les acteurs directement impliqués dans la construction de l'outil, par des observations de sa mise en œuvre en lycée et par des *focus groups* menés auprès de jeunes ayant bénéficié de l'expérimentation.

## 5.2. Diversité des acteurs enquêtés : stratégies de prise de contact et perceptions différenciées de l'étude

Les acteurs enquêtés dans le cadre de cette étude sont pluriels, il s'agit d'acteurs institutionnels (5.2.1) d'une part et de jeunes (5.2.2) d'autre part. La prise de contact et la perception de l'étude ont été très variables selon les acteurs enquêtés.

### 5.2.1. Les acteurs institutionnels

La première catégorie d'acteurs enquêtés recouvre les acteurs institutionnels. Ceux-ci sont variés (5.2.1.1) et ont des perceptions très différenciées de l'enquête et de l'étude, selon leur position dans la lutte contre le phénomène des mules (5.2.1.2).

#### 5.2.1.1. Des acteurs institutionnels pluriels

Les acteurs institutionnels enquêtés dans le cadre de cette étude sont diversifiés (tableau 1). Il s'agit d'abord **d'acteurs administratifs et politiques qui peuvent impulser des initiatives visant à lutter contre le phénomène** des mules. Ceux-ci se situent à l'échelle locale et nationale. Il s'agit ensuite des

**acteurs de terrain de la lutte et de la prévention contre le phénomène des mules.** Les acteurs de terrain s'inscrivent dans différents champs : éducatif, sanitaire, de la prévention, judiciaire, répressif.

L'ensemble des acteurs institutionnels enquêtés **se distingue par leur lien avec l'expérimentation portée par l'AKATI'J.** Parmi les enquêtés, nous pouvons différencier ceux qui ont participé à la démarche multi-partenariale et ceux qui n'y ont pas du tout participé. Il est néanmoins important de souligner les niveaux d'implication très variables des acteurs dans l'expérimentation (certains n'ont été présents qu'à une réunion tandis que d'autres ont participé activement à la construction de l'outil). Notons que, parmi les acteurs de terrain, se trouvent aussi des acteurs – notamment associatifs – dont l'activité n'est pas directement liée au phénomène des mules mais qui se trouvent touchés par ce phénomène et agissent parfois pour tenter d'y remédier. Ces acteurs ont été centraux à interroger pour comprendre l'implantation du phénomène sur le territoire et les actions de prévention – parfois « bricolées » - mises en place.

**Tableau 1 - Typologie des organisations enquêtées**

		Organisation ou structure d'appartenance des enquêtés		
		Acteurs ayant participé au moins une fois à un événement de l'AKATI'J dans le cadre de l'expérimentation (réunion, animation, ...)	Acteurs n'ayant pas de lien avec l'outil construit par l'AKATI'J	
			Acteurs guyanais	Acteurs métropolitains
<b>Acteurs administratifs et politiques</b>		*DJSCS Guyane *Préfecture de Guyane	*Préfecture de Guyane *Ville de Kourou <i>*Député de l'Ouest guyanais</i>	*MILDECA
<b>Acteurs de terrain</b>	<b>Educatif</b>	*Education nationale (collège, lycée, rectorat)	*Education nationale (collège, lycée)	
	<b>Sanitaire</b>	*EMS	*Centre Hospitalier Andrée-Rosemon	
	<b>Prévention</b>	*AKATI'J		
	<b>Judiciaire et répressif</b>	*BPDJ Guyane *Douanes *DTPJJ *SPIP Guyane *Mairie de SLM	*BPDJ Guyane *Gendarmerie *Douanes *Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly *TGI de Cayenne <i>*Centre pénitentiaire de Fresne</i>	*Gendarmerie *Douanes *Traducteur indépendant *OCTRIS
	<b>Social</b>	*Maison des Adolescents de SLM *CRPV	*Association Link'up *Association Empreinte colorée	
	<b>Culturel</b>		*Mama Bobi	
	<b>Recherche</b>		<i>*Sciences Po Paris (chercheuse du Centre d'Histoire)</i> <i>*Sociologue indépendante en charge d'une étude sur les personnes interpellées en Guyane pour transport de cocaïne.</i>	*OFDT

**Note 1 :** en italique, il s'agit d'organisations ou acteurs avec lesquels nous avons échangés quant aux résultats de l'étude sans que des entretiens ne soient réalisés. Il s'agit alors davantage de présentations et de mise en discussion de nos résultats.

**Note 2 :** certaines structures se trouvent dans plusieurs cases du tableau car plusieurs personnes d'une même structure ont pu être enquêtées et qu'elles n'avaient pas le même positionnement, notamment dans leur implication dans l'expérimentation.

Les entretiens auprès des acteurs institutionnels ont été réalisés tout au long de l'enquête de terrain. Les premiers temps du terrain ont été marqués par la réalisation d'entretiens avec les acteurs impliqués dans l'expérimentation, à des degrés divers. Les premiers résultats du terrain et l'analyse documentaire réalisée en parallèle ont permis d'identifier des acteurs guyanais non impliqués dans la démarche impulsée par l'AKATI'J mais confrontés au phénomène des mules et des acteurs – en particuliers nationaux – jouant un rôle d'impulsion des politiques de prévention du phénomène des mules.

### 5.2.1.2. Les perceptions différenciées de l'enquête et des enquêteurs

Les liens avec les acteurs sont variables selon leur positionnement. Alors que certains acteurs n'ont été vus qu'une fois, nous avons eu des liens continus avec d'autres. Les liens continus et informels ont été prégnants avec les **acteurs de l'AKATI'J**, qui nous ont transmis les informations quant à l'évolution du projet et qui nous ont permis de construire des phases de terrain adaptées au calendrier de l'expérimentation. Les échanges continus et informels ont été aussi le fait des **acteurs de terrain du champ éducatif qui ont joué le rôle d'acteurs-relais** pour entrer en contact avec des jeunes et organiser des *focus groups* avec ces derniers. Notons enfin que certains acteurs ou organisations ont été vus à plusieurs reprises soit à leur demande, soit parce que les questionnements et résultats issus de l'avancée du terrain nécessitaient la réalisation de nouveaux entretiens.

Les différences de relation et de modalité d'interaction avec les enquêtés sont liées à la façon dont nous avons construit l'enquête de terrain mais dépendent aussi de la façon dont ils perçoivent l'enquête et l'étude qui en découle. Nous avons distingué trois types de perception de l'étude portées par les acteurs institutionnels.

L'enquête a d'abord été perçue comme une **opportunité pour mieux comprendre le phénomène** par les acteurs de terrain qui se présentent le plus souvent comme démunis face à ce problème. L'enquête et l'étude sont alors vues comme une réponse à un besoin majeur et comme une opportunité pour penser des solutions et/ou mieux appréhender les situations auxquelles ils sont confrontés.

L'enquête a ensuite été perçue comme **une occasion de rendre visible le phénomène auprès des décideurs**. Cette perception est portée par des acteurs qui considèrent que le problème est sous-estimé et mal appréhendé à l'échelle nationale. Elle est surtout le fait d'acteurs qui jouent un rôle dans l'impulsion de dispositifs ou d'actions de prévention mais qui disposent de moyens limités. De la part des jeunes enquêtés, l'enquête est perçue comme une opportunité pour donner leur avis sur des sujets sociétaux et politiques.

L'enquête a enfin parfois pu être perçue comme **un contrôle de l'expérimentation réalisée par l'AKATI'J et de sa mise en œuvre**. Cette perception a pu être portée par les porteurs de projet de l'AKATI'J et par les acteurs très impliqués dans la démarche multi-partenariale. Une volonté de présenter de façon méliorative – quitte à omettre certains points de frottements – est alors caractéristique des discours récoltés. Le temps long de l'enquête de terrain a permis de dépasser ces discours et d'instaurer une relation de confiance nécessaire à l'accès à des données riches.

Les deux premiers types de perception révèlent en creux le manque de connaissance sur le phénomène des mules et les besoins des acteurs locaux et nationaux dans ce domaine. L'étude menée vise en partie à combler ce manque et à intégrer, dans son analyse, l'étude de cas évaluative du projet de l'AKATI'J.

## 5.2.2. Les jeunes

La deuxième catégorie d'acteurs enquêtés dans le cadre de cette étude rassemble les jeunes. Nous avons **enquêté auprès de plus de 100 lycéennes et lycéens de Saint-Laurent du Maroni**. A la différence de l'enquête auprès des acteurs institutionnels, celle auprès des jeunes a été circonscrite dans le temps et limitée à notre dernière phase de terrain en Guyane. Ce choix est lié à deux raisons majeures.

La première est **d'ordre organisationnelle** : réaliser des entretiens avec les jeunes suppose de les mobiliser et de s'appuyer sur une certaine logistique. Nous avons donc, lors des premiers temps du terrain, cherché des acteurs-relais afin d'aider à la construction du terrain mené auprès des jeunes.

La seconde raison relève de la thématique de l'étude : le trafic de cocaïne. Il s'agit d'un **sujet sensible** qui suppose de réaliser le terrain en prenant certaines précautions de façon à ne pas être perçu comme venant enquêter sur les cartels de drogues, les recruteurs ou les trafiquants, dans un objectif policier. Aussi, pour des enjeux de sécurité, nous avons choisi de circonscire dans un temps relativement court les entretiens réalisés avec des jeunes. Il s'agissait ainsi de limiter l'effet « rumeur » à l'échelle de Saint-Laurent de Maroni qui aurait pu nuire au bon déroulement de l'enquête et à l'implication des jeunes en son sein.

La banalité du phénomène à Saint-Laurent du Maroni s'est ressentie dans la façon dont a été perçue l'étude. Il ne s'agissait en rien d'un sujet exceptionnel ou sensible pour les jeunes. En tant qu'enquêtrice et enquêteur, **nous avons été perçus comme des « blancs », « métros »**, portant un questionnement *a priori* naïf sur un phénomène connu et banalisé à Saint-Laurent du Maroni. Le fait de **prendre le temps d'écouter la parole des jeunes de Saint-Laurent du Maroni a par ailleurs été très favorablement perçu** dans un contexte où l'Ouest guyanais est souvent présenté comme un territoire où peu de personnes viennent, souvent oublié – voir dénigré – par la métropole.

Enfin le fait d'être **perçu comme « jeune » - ayant une relative proximité d'âge avec les enquêtés - a facilité l'instauration d'une relation de confiance et la rupture avec une position de professeur, de personnel de l'administration scolaire, ou de personnel répressif** (police, gendarmerie). Néanmoins, le fait d'être blanc et de venir de Paris a aussi construit une distance symbolique forte. Les lycéennes et lycéens enquêtés se trouvaient dans des situations sociales souvent très précaires, aucun n'était blanc. Ils étaient tous, dans leur quasi-intégralité bushinengué (quelques enquêtés étaient créoles, haïtiens ou brésiliens). La relation enquêteur/enquêté est au cœur de l'analyse menée dans l'ensemble de l'étude.

## 5.3. Les méthodes qualitatives diversifiées : analyse documentaire, entretiens, *focus groups* et observations

Pour mener cette étude, nous avons eu recours à des méthodes diversifiées et complémentaires, adaptées d'une part à la problématique et aux hypothèses soulevées et d'autre part aux spécificités du terrain et des enquêtés. Concrètement, nous nous sommes appuyés sur une analyse documentaire (4.3.1), sur une enquête par entretiens semi-directifs individuels (4.3.2), sur une enquête par entretiens collectifs semi-directifs (4.3.3), sur la réalisation de *focus groups* avec des jeunes (4.3.4) et sur des observations *in situ* non participantes (4.3.5).

### 5.3.1. L'analyse documentaire

Nous avons mené une analyse documentaire structurée autour de trois corpus majeurs :

- Un **corpus de documents scientifiques** portant sur différentes thématiques soulevées dans l'étude.
- Un **corpus de documents relatifs aux actions de prévention passées** et en cours : support de prévention, calendrier, montant des subvention obtenues, etc.
- Un **corpus de documents relatifs à la mise en œuvre de l'expérimentation par l'AKATIJ** qui rassemble les comptes-rendus des réunions passées, les listes de personnes présentes et impliquées dans les projets, les états d'avancement, etc. ;

### 5.3.2. L'enquête par entretiens semi-directifs individuels auprès d'acteurs pluriels

Les entretiens semi-directifs, réalisés auprès d'acteurs diversifiés, répondent à des principes méthodologiques communs (5.3.2.1) mais ont poursuivi des objectifs spécifiques, se traduisant dans les guides d'entretien construits pour les acteurs institutionnels (5.3.2.2) et certains jeunes enquêtés (5.3.2.3).

#### 5.3.2.1. Les principes des entretiens semi-directifs individuels

**Ces entretiens ont été menés selon une approche semi-directive**, s'appuyant sur un guide d'entretien en adéquation avec les objectifs de l'étude tout en laissant la possibilité à l'interviewé de produire un discours personnel. Cette démarche a permis de recueillir un matériau riche en significations et a facilité l'accès à des représentations ou des discours en rupture avec les prénotions des acteurs en présence.

Concrètement, nous avons réalisé ces entretiens selon trois modalités pour l'ensemble des acteurs interrogés<sup>91</sup>. Il s'agit d'abord d'**entretiens longs**, d'une durée le plus souvent supérieure à une heure, mais pouvant durer plus de deux heures. Le temps long de l'entretien a permis d'accéder à des discours approfondis et riches. Les **entretiens sont anonymisés**<sup>92</sup>. Cette condition a facilité la liberté de parole et l'émergence de discours pouvant être considérés comme critiques de la part des enquêtés. Enfin, il s'agit d'entretiens **enregistrés avec l'accord des enquêtés**, puis retranscrits dans leur intégralité. Notons que les entretiens réalisés avec des acteurs de la répression (douanes, gendarmerie) et ceux réalisés avec des personnes occupant des postes de direction dans l'administration (direction du cabinet du préfet, MILDECA) n'ont le plus souvent pas été enregistrés. Cela s'explique en partie par l'anonymisation très relative dont peuvent faire l'objet ces acteurs.

### 5.3.2.2. Les entretiens semi-directifs auprès d'acteurs institutionnels

Les entretiens semi-directifs individuels ont principalement été menés auprès d'acteurs institutionnels. Les guides d'entretien ont été adaptés aux objectifs poursuivis par la réalisation des entretiens, variant selon les types d'acteurs enquêtés. En l'occurrence, nous pouvons distinguer trois types d'entretiens semi-directifs individuels réalisés en fonction des organisations d'appartenance des acteurs.

Il s'agit d'abord des **entretiens menés auprès d'acteurs ayant été impliqués – à des niveaux très différents - dans la construction de l'outil expérimental impulsé par l'AKATI'J**. Il s'est systématiquement agit d'acteurs du territoire guyanais, certains étant des acteurs de terrain et d'autres des acteurs jouant un rôle d'impulsion de dispositifs ou de politiques de lutte contre le phénomène.

Il s'agit ensuite **d'entretiens menés auprès d'acteurs de terrain, du territoire guyanais, touchés par le phénomène des mules sans avoir été impliqués dans la construction multi-partenariale de l'outil** impulsé par l'AKATI'J.

Il s'agit enfin d'**entretiens menés auprès d'acteurs, impulsant des dispositifs ou politiques de luttés contre le phénomène des mules, situés en métropole**, dont le périmètre d'action est le plus souvent national.

Tous les entretiens réalisés poursuivaient des objectifs communs :

- Comprendre leur perception du phénomène des mules (ampleur, cause, caractéristiques des mules) ;
- Accéder à leurs représentations de la lutte (répression, protection) contre ce phénomène ;

---

<sup>91</sup>Le plus souvent les entretiens ont été réalisés dans des situations de face à face, sur le lieu de travail ou le lieu de vie des enquêtés.e.s. Néanmoins, certains entretiens – en raison des contraintes géographiques – ont été réalisés par voie téléphonique (en particulier au cours de la phase préliminaire du terrain). Les acteurs ayant fait l'objet d'un entretien téléphonique ont le plus souvent fait l'objet d'un entretien en physique ultérieur. Notons que des entretiens par voie téléphonique seront réalisés avec les porteurs du projet dans la dernière phase du terrain. Il s'agira d'entretien à visée informationnelle et portant sur les suites données au projet.

<sup>92</sup> Lorsque les postes occupés par une partie des acteurs institutionnels ne permettent pas de garantir l'anonymat de leur propos, nous avons fait le choix de ne pas citer de verbatims ou de donner des informations générales sur l'enquêteur pour garantir l'anonymat.

- Accéder à leurs représentations relatives à la prévention du phénomène des mules (connaissances d'actions existantes ou passées, jugement de ces actions, avis sur les actions qu'il faudrait mener).

Les entretiens menés auprès des acteurs impliqués – quel qu'en soit le niveau – dans la construction multi-partenaire de l'outil impulsé par l'AKATI'J poursuivaient deux objectifs subsidiaires :

- Accéder à leur perception de la démarche multi-partenaire impulsée par l'AKATI'J (enjeux, résultats, apports et limites) ;
- Accéder à leurs discours sur leurs pratiques effectives dans l'implication dans la construction de l'outil construit et expérimenté par l'AKATI'J.

Enfin les entretiens menés auprès des acteurs politiques et administratifs pouvant jouer un rôle d'impulsion de politiques ou de dispositifs de lutte contre le phénomène des mules visaient deux objectifs subsidiaires :

- Accéder à leur perception des politiques existantes (prévention, répression, protection) de lutte contre le phénomène ;
- Accéder à leurs représentations quant aux solutions existantes pour endiguer le phénomène des mules en Guyane.

Les objectifs visés dans les entretiens se traduisaient dans des guides d'entretien adaptés à chaque acteur enquêté. Si les questions de bases étaient communes, les modalités concrètes de réalisation de l'entretien ont fortement varié selon les acteurs interrogés. C'est la flexibilité des outils d'enquête semi-directifs qui a permis de recueillir un matériau large. A l'issue de chaque entretien, il était systématiquement demandé aux acteurs enquêtés leur position précise dans leur organisation ou structure d'appartenance.

### 5.3.2.3. Les entretiens semi directifs individuels auprès de jeunes

Dans la quasi intégralité des cas, les jeunes enquêtés l'ont été au cours de *focus groups*<sup>93</sup>. Néanmoins, dans certains contextes précis, nous avons mené des entretiens individuels auprès de jeunes. Dans un cas, il s'agissait d'une contrainte d'emploi du temps ne permettant pas la mise en œuvre d'un entretien collectif, dans un autre cas, il s'est agi d'un entretien avec un jeune majeur condamné une année auparavant pour avoir transporté de la drogue *in corpore*. Au moment de l'entretien, il était alors étudiant en BTS dans un lycée de Saint-Laurent du Maroni.

Dans le premier cas, celui d'un jeune qui n'était *a priori* **pas touché directement par le phénomène**, l'entretien avait pour objectif **d'accéder à sa perception du phénomène** des mules d'une part et **à son expérience de l'action de prévention** d'autre part.

Dans le second cas, celui d'un **jeune condamné pour avoir transporté de la drogue en tant que mule**, il s'agissait d'abord d'un entretien sous forme de **récit de vie** permettant d'accéder à sa **trajectoire antérieure et postérieure à l'entrée dans le trafic et à la condamnation**. Il s'agissait ensuite d'interroger sa perception d'actions de prévention sur cette thématique.

---

<sup>93</sup> Cf. infra.

Dans les deux cas, la fin d'entretien permettait d'accéder à des informations précises relatives aux caractéristiques sociodémographiques des enquêtés.

### 5.3.3. L'enquête par entretiens collectifs auprès d'acteurs pluriels

Nous avons fait le choix de nommer les entretiens collectifs menés auprès des jeunes suivant des stratégies spécifiques d'animation de groupes des *focus groups* (cf. *infra*). Ce que nous appelons des « **entretiens semi directifs collectifs** » sont des entretiens réalisés avec plusieurs personnes simultanément mais ne poursuivant pas d'objectifs spécifiques liés à la réalisation d'entretiens groupés. En l'occurrence, les entretiens semi-directifs collectifs relèvent alors le plus souvent de contraintes liées au terrain, ou de contexte d'entretiens imposés par les enquêtés. Ainsi, nous distinguons les entretiens collectifs – que l'on nomme *focus groups* – qui relèvent d'une stratégie d'enquête réfléchie des entretiens collectifs davantage contraints – que l'on nomme entretiens collectifs semi-directifs.

Dans cette dernière catégorie, nous pouvons distinguer trois contextes de réalisation d'entretiens collectifs semi-directifs :

- Ceux menés auprès de plusieurs acteurs (souvent 2 ou 3) appartenant à une même structure ou organisation. Ce type d'entretiens collectifs s'apparente à un entretien semi-directif individuel à ceci près que la faible directivité, et l'accès aux représentations des enquêtés, est plus riche en raison des processus de relance par les enquêtés eux-mêmes ;
- Ceux menés dans des cadres contraints auprès d'acteurs qui ne sont pas des acteurs institutionnels. Il s'agit d'entretiens collectifs réalisés auprès de détenus, dans un contexte où il ne nous était pas possible de réaliser des entretiens individuels ;
- Ceux menés auprès d'acteurs institutionnels qui ne relèvent pas d'entretiens semi-directifs structurés mais davantage de l'échange de points de vue. Ceux-ci se caractérisent par une faible marge de manœuvre de l'enquêteur dans l'organisation de l'entretien.

Les différences entre les enquêtés ciblés et surtout les questionnements soulevés par ces trois types d'entretiens collectifs influent sur la façon dont ils sont menés<sup>94</sup>.

### 5.3.4. L'enquête par *focus groups* : enquêter sur l'illicite auprès des jeunes

A la différence des entretiens collectifs évoqués précédemment, et relevant davantage de logiques d'adaptation aux contraintes du terrain que d'une stratégie d'accès à des données issues spécifiquement d'entretiens collectifs, les *focus groups* auprès des jeunes ont été construits suivant des scénarios et des outils projectifs réfléchis. Suivant la problématique et les hypothèses soulevées dans cette étude, les *focus groups* poursuivaient six objectifs majeurs :

---

<sup>94</sup> Sophie Duchesne et Florence Haegel, *L'enquête et ses méthodes : les entretiens collectifs*, Paris, Armand Colin, 2005.

- Accéder aux représentations qu'ont les jeunes du phénomène des mules : ampleur, logiques, populations touchées, motivations ;
- Accéder aux pratiques d'entrée dans le trafic de drogue ou aux stratégies d'évitement mises en place par les jeunes ;
- Interroger leur perception des actions et acteurs de prévention, notamment – mais pas uniquement – celle expérimentée par l'AKATI'J ;
- Questionner leur rapport à l'Etat ;
- Comprendre leur rapport au politique et leurs leviers de politisation ;
- Interroger leur rapport –individuel et collectif – à l'avenir.

Ces objectifs, ne sont pas concentrés sur la seule question des mules, précisément parce qu'il nous semblait essentiel de comprendre le phénomène, du point de vue des jeunes, en le repositionnant dans un contexte social, politique et économique plus global.

Les *focus groups* construits répondent à des défis méthodologiques pluriels propres à la réalisation d'une enquête de terrain auprès de jeunes de l'Ouest guyanais sur une thématique « sensible » : le trafic de cocaïne (4.3.4.1). Ils ont été construits de façon à accéder à des données riches et plurielles sur le phénomène des mules mais aussi de façon à appréhender la pluralité des représentations des lycéennes et lycéens enquêtés (4.3.4.2).

### 5.3.4.1. La réponse à un triple défi méthodologique

Réaliser une enquête de terrain sur le trafic de cocaïne auprès des jeunes de l'Ouest guyanais a soulevé plusieurs défis majeurs liés à la réalisation d'un terrain auprès de jeunes en situation de vulnérabilité (5.3.4.1.1), aux langues parlées par les jeunes de l'Ouest guyanais (5.3.4.1.2) et à la sensibilité de la thématique traitée dans les entretiens (5.3.4.1.2).

#### 5.3.4.1.1. Enquêter auprès de jeunes en situation de vulnérabilité

Le premier défi soulevé est propre à la réalisation d'enquêtes auprès des de jeunes. Elle pose deux difficultés. **La première est d'ordre organisationnel et relève des modalités de mise en place de *focus groups* longs** (entre 1 heure et plus de 2 heures) auprès de jeunes. Nombreux sont les rapports antérieurs du Fonds d'Expérimentation Jeunesse qui soulignent les difficultés d'accès aux jeunes. Par ailleurs, les jeunes susceptibles d'accepter de participer à un *focus groups* risquaient d'être socialement situés. Cette difficulté organisationnelle est d'autant plus marquée que notre présence sur le terrain guyanais était circonscrite dans le temps. Aussi, pour garantir la réalisation d'un terrain d'enquête auprès des jeunes de l'Ouest guyanais, nous avons mis en place deux stratégies.

- D'abord, **pour garantir la réalisation d'un terrain conséquent** auprès de jeunes, nous avons séquencé le terrain afin de nous appuyer **sur des « acteurs-relais »** facilitant l'accès aux jeunes et l'organisation pratique des entretiens. Nous n'avons pas cherché à enquêter auprès de jeunes lors de notre premier terrain en Guyane. En revanche, les entretiens réalisés auprès d'acteurs éducatifs, notamment auprès de personnels administratifs des lycées de Saint-Laurent du Maroni constituaient un vecteur pour établir une relation de confiance. Aussi, les personnels administratifs

des lycées de Saint-Laurent du Maroni ont été des « acteurs relais » dans l'organisation pratique de *focus groups* auprès de jeunes. Les *focus groups* ont ainsi été intégrés dans les emplois du temps des lycéens. Cela a permis de lever un frein à la mobilisation des jeunes pour participer à l'étude.

- Ensuite, pour **accéder à une diversité de jeunes**, nous avons fait le choix de travailler sur des classes générales, technologiques et professionnelles, **à différents niveaux, afin d'accéder à des jeunes de niveaux scolaires diversifiés**. Surtout, nous avons interrogés des « **classes entières** » en sous-groupes d'élèves divisés selon l'ordre alphabétique, afin d'éviter un effet de « sélection » de la part des équipes enseignantes et/ou des élèves aboutissant à des entretiens réalisés uniquement avec les « bons » élèves. De même, les groupes d'élèves internes interrogés ont été constitués en fonction de leur contrainte d'emploi du temps et suivant des critères alphabétiques pour accéder à l'ensemble des élèves internes. Enfin, certains *focus groups* ont été réalisés à la suite de l'expérimentation de l'outil auprès de groupes d'une petite dizaine d'élèves d'une classe, sur la base du volontariat. En l'occurrence, les élèves avaient le choix entre retourner en classe ou réaliser un *focus group*, les logiques qui prévalent dans un tel choix ont limité un effet de sélection des « bons » élèves. Néanmoins, le fait que l'ensemble **des lycéennes et lycéens enquêtés soient des jeunes scolarisés en lycée doit être analysé** en tant que tel. De fait, **cela exclut de l'enquête les jeunes, pourtant nombreux, déscolarisés**. Pour ces derniers, il semble que des modalités d'enquêtes par entretien collectifs soient peu adaptées. Par ailleurs, on peut s'interroger sur l'effet de « sélection sociale » liée au fait de ne travailler qu'auprès de lycéens. Il est néanmoins important de noter qu'en raison de la sociologie de la ville de Saint-Laurent du Maroni, les jeunes scolarisés en lycées sont marqués par des situations de grande vulnérabilité sociale.

#### 5.3.4.1.2. Enquêter dans un contexte linguistique pluriel

Le **deuxième défi est lié à la langue. Pour beaucoup de jeunes de l'Ouest guyanais, la langue française n'est pas leur langue maternelle ni leur langue quotidienne**. L'importante communauté bushinenguée parle taki taki, saramaka, djuka ou encore bushinengué-tongo. Ainsi, parmi les 102 jeunes enquêtés lors des *focus groups* réalisés à Saint-Laurent du Maroni, 3 seulement ont déclaré parler uniquement le français chez eux, et 75 ont déclaré parler français mais aussi d'autres langues chez eux. De fait, pour une partie des jeunes, le français n'est pas la langue parlée le plus couramment ni la langue d'échange quotidienne. L'animation des *focus groups* n'étant pas réalisée par des personnes maîtrisant les langues bushinenguées, des choix ont dû être opérés pour éviter que les *focus groups* ne soient un lieu réservé aux jeunes maîtrisant le mieux le français.

D'abord, **aucune interdiction de parler d'autres langues que le français n'a été formulée** – comme cela peut être le cas dans le cadre de l'Education Nationale. En revanche, il était demandé aux élèves d'essayer de **traduire leur propos ou ceux de leurs camarades** lorsque les discussions passaient du français à une autre langue. Les lycéennes et lycéens étaient ainsi positionnés en tant qu'enquêtés mais aussi en tant qu'interprète. Le choix de ne pas faire intervenir un interprète extérieur s'est appuyé sur deux arguments majeurs : éviter de « formaliser » excessivement les échanges par la présence d'une personne pouvant renforcer la violence symbolique propre à la situation d'entretien et éviter de rompre la spontanéité des échanges.

Ensuite, **le recours à des outils projectifs** de type photographique visait à faciliter la prise de position de jeunes, y compris s'ils maîtrisaient mal le français. Les outils projectifs ont ainsi constitué un levier d'accès à la prise de position qui ne passait pas par le vecteur de la langue française.

Enfin, il est important de rappeler que **les entretiens ont été réalisés auprès de lycéennes et lycéens**, qui suivaient tous un enseignement en français.

#### 5.3.4.1.3. Enquêter sur un sujet sensible : le trafic de cocaïne

Le troisième défi était lié à la thématique de l'étude – le trafic de cocaïne – particulièrement sensible. Pour faciliter la libération de la parole sur une telle thématique, nous nous sommes appuyés sur deux stratégies.

D'abord, à **chaque entame de focus groups nous avons précisé notre positionnement, en tant que sociologue, en nous distinguant explicitement du personnel enseignant et du personnel répressif**. Il était par ailleurs précisé aux élèves que l'ensemble des propos tenus dans le cadre du *focus groups* n'avait vocation qu'à nourrir l'étude et ne serait pas utilisé dans un autre contexte. Nous avons systématiquement précisé que nous ne cherchions pas à avoir des noms, mais simplement à accéder à l'avis des jeunes sur le phénomène des mules.

Ensuite, la construction des *focus groups* auprès des jeunes de l'Ouest guyanais a été pensée pour effectivement **accéder à la parole des jeunes et pour créer une dynamique de groupe, propice aux échanges sur des thématiques sensibles**. Le rapport à la parole est en effet socialement déterminé et des phénomènes de domination liés à l'âge, au genre, au milieu social, à l'origine ethnique peuvent se traduire par un **manque de légitimité des enquêtés pour se positionner et prendre la parole**. Ces phénomènes sont particulièrement prégnants dans le cadre de *focus groups* réalisés auprès de jeunes en situation de précarité et sont d'autant plus saillants que les thématiques abordées relèvent de pratiques illégales. Aussi, nous avons mis en place des **techniques d'animation (cf. *Infra*) ayant pour objectif d'atténuer la relation asymétrique entre les enquêteurs et les jeunes** et de limiter ainsi le phénomène d'autocensure qui peut en résulter. L'enjeu était alors d'accéder à une parole de qualité - en rupture avec la volonté de répondre à une demande sociale ou à donner une « bonne réponse » supposée. Ces techniques d'animation avaient aussi pour objectif de rythmer et de « rendre ludique » le *focus groups* afin de susciter l'intérêt et l'attention des jeunes pendant toute sa durée.

#### 5.3.4.2. Les modalités concrètes de réalisation des entretiens : le recours à des outils projectifs

Les *focus groups* auprès des jeunes ont été construits autour de quatre parties successives : l'introduction (5.3.4.2.1) ; les réactions plurielles et la production de sens sur des thématiques définies (5.3.4.2.2) ; la prise de position sur des sujets clivants (5.3.4.2.3) et la conclusion (5.3.4.2.4).

#### 5.3.4.2.1. 1<sup>er</sup> temps : introduction

L'introduction du *focus group* est un moment clé car **elle instaure les modalités d'échanges** qui vont prévaloir ensuite. En l'occurrence, il s'agissait d'abord de **présenter l'étude et de se présenter en tant qu'animateur**, en signalant la distance avec le personnel éducatif et enseignant d'une part et avec les acteurs de la répression (police, gendarmerie) d'autre part. Il s'agissait ensuite de **cadre les modalités d'échange**, en expliquant que ce qui était dit au cours du *focus group* était anonyme, ne devait pas sortir du groupe, et que l'écoute des paroles de chacun était importante pour le bon déroulement du *focus group*. L'enregistrement des échanges était alors explicitement précisé en soulignant le caractère anonyme et l'usage exclusivement pour l'étude des échanges. Il s'agissait enfin **d'intégrer personnellement chaque jeune dans le focus group** en tant qu'individu, en lui demandant d'inscrire sur un papier présenté devant lui – préparé à l'avance – son prénom, son âge et sa classe. Ces papiers permettaient à l'enquêteur de connaître le prénom de chacun pour l'animation du *focus group* mais aussi de récolter des informations sur les caractéristiques des jeunes enquêtés. Par le remplissage de ce document chaque élève était symboliquement introduit comme un acteur à part entière du *focus group*.

L'introduction a par ailleurs constitué un **moment d'échange privilégié car il a souvent été caractérisé par une forme d'informalité des échanges** en raison de l'attente de certains élèves en retard, de l'installation de certains. Cette atmosphère a favorisé l'émergence d'une parole « informelle » sur le ton de la discussion. Nous avons donc profité de cette atmosphère pour aborder la thématique des mules de façon volontairement « naïve », de la façon suivante : « *Vous avez déjà entendu parler des mules ?* ». Dans le cas des *focus groups* qui suivaient une action de prévention, nous posions ensuite, toujours sous forme de discussion informelle, une question relative à l'activité précédente sous la forme suivante « *Qu'avez-vous pensé de l'activité de ce matin ?* ».

A l'issue de ce temps d'échange « informel », nous précisons que nous allions réaliser deux jeux (ou activités) successives.

#### 5.3.4.2.2. 2<sup>ème</sup> temps : atelier de production de discours

Le deuxième temps du *focus group* s'appuyait sur des images utilisées comme outils projectifs pour faciliter la prise de parole et la production de discours diversifiés. Il s'agissait de rompre avec l'élaboration d'un discours simplifié et uniforme à l'échelle du groupe pour au contraire faciliter la production d'un discours – certes collectif – mais nuancé et complexe. Aussi, l'organisation de ce temps a suivi une logique de facilitation de la prise de parole et de **compréhension des représentations des jeunes sur le trafic de cocaïne, sur leur rapport à l'avenir et sur leur perception de l'avenir de la Guyane**.

Concrètement, les photographies et images (en format A6) étaient positionnées par l'animateur et les élèves pêle-mêle sur la table, mais de façon à être toutes visibles par l'ensemble des lycéennes et lycéens. Les photographies et images ont été choisies de façon raisonnée, en amont des *focus group*. Il s'agissait de présenter des images liées indirectement au trafic de cocaïne (à titre d'exemple il s'agissait de photographies de montres en or, d'overboard, de vêtements de marque, de consommation de drogue, de logements insalubres, d'armes, etc.) mais aussi de proposer des images présentant des thématiques *a priori* déconnectées de la problématique de l'étude. A titre d'exemple les cartes utilisées pouvaient représenter : une rue urbaine, un paysage de campagne, des paysages surréalistes (science-fiction), une maison classique, une famille, des monuments historiques, etc. L'objectif recherché était que les images suscitent la parole en incitant les élèves à produire un discours explicatif sur le choix des images.



**Image 2 - Photographie de l'animation du temps 2 au moment du choix des images sur la thématique « votre avenir, comment vous voyez-vous dans 10 ans ? »**



#### **5.3.4.2.3. 3<sup>ème</sup> temps : atelier production de clivages et politisation**

Le 3<sup>ème</sup> temps du *focus group* était marqué par un second atelier construit dans une **logique de prise de position et d'émergence de discours critiques**. L'accès à des postures critiques est souvent plus délicat en raison des phénomènes d'auto-censure et de manque de légitimité, particulièrement présents chez des jeunes, qui plus est, s'ils sont en situation de vulnérabilité sociale. De surcroît, les dynamiques de groupe peuvent conduire à uniformiser les points de vue, par des logiques d'évitement du conflit. Il s'agissait donc, dans le cadre de cet atelier, de désacraliser les oppositions et divergences de points de vue, et de valoriser le conflit sous forme de débat d'idées.

Concrètement, l'atelier était structuré de la façon suivante : chaque participant avait en main trois cartes (en format A5) présentant un avis « positif » (smiley souriant), un avis « négatif » (smiley ne souriant pas) et une absence d'avis ou un doute (point d'interrogation). Les images reflétant les points de vue ont été choisies car elles sont utilisées, dans la vie quotidienne, par les jeunes enquêtés (notamment sur WhatsApp).

Une image (en format A4) était alors posée au centre des enquêtés par l'animateur ou l'animatrice sans la commenter. Les participants étaient alors invités à mettre devant eux, face cachée, la carte correspondant à leur avis ou à leur réaction par rapport à l'image présentée. Une fois que chaque participant avait choisi son positionnement, l'ensemble des cartes était révélé simultanément (afin de ne pas céder à des logiques de leader d'opinion ou de censure dans la présentation du désaccord). A ce moment, trois « groupes » émergeaient selon le positionnement de chacun par rapport à l'image et le débat entre ces groupes étaient alors suscité par l'animateur. L'animation et les relances visaient alors à favoriser l'émergence de points de vue divergents.

**Image 3 - Photographie du temps 3 après le positionnement individuel à partir d'une photographie de gendarmes**



Plusieurs images étaient successivement présentées aux jeunes dans le cadre de cet atelier :

- Une image représentant de l'argent ;
- Une photographie des gendarmes de dos ;
- Le drapeau français ;
- La photographie officielle du Président de la République.

Pour les élèves qui ne sortaient pas d'une action de prévention, et dont la thématique de la prévention n'avait pas été abordée en début de *focus group*, une image représentait des actions de prévention du phénomène des mules (cf. image 4).

**Image 4 – Les cinq outils projectifs de l'atelier 2**



#### 5.3.4.2.4. 4<sup>ème</sup> temps : conclusion : avis libres et données de contextualisation

Le *focus group* s'achevait sur l'image, au centre de la table, du Président de la République. En guise de conclusion, il était proposé aux lycéennes et lycéens de se projeter sur ce qu'ils lui diraient si Monsieur Macron se trouvait face à eux. Ce temps permettait d'une part de conclure symboliquement les échanges mais aussi, d'autre part, de percevoir des thématiques, centrales pour les jeunes, qui n'avaient pas été nécessairement abordées jusqu'alors. Surtout, il signalait symboliquement l'importance accordée à la parole des jeunes et avait une action de légitimation de leur propos au cours de l'entretien. De ce point de vue, il est intéressant de noter que plusieurs élèves ont souligné avoir apprécié de pouvoir « *donner leur avis* » de « *pouvoir s'exprimer librement* », d' « *être pris au sérieux* ». Il s'agit d'un enseignement intéressant en soi qui révèle, en creux, **la faible audience ressentie par les jeunes, et l'importance qu'ils accordent à la possibilité de s'exprimer librement sur des sujets (politiques, l'avenir de la Guyane, la gestion du problème lié au trafic de drogue) – parfois cantonnés à la sphère des « adultes ».**

A la suite de ce moment conclusif, il était demandé à chaque élève d'inscrire sur le papier sur lequel il avait indiqué son prénom, sa classe et son âge, **les langues qu'il parlait chez lui** avant de transmettre le papier à l'animateur. L'intérêt porté pour la langue parlée chez soi relève d'une volonté d'analyser le rapport à la langue française des élèves enquêtés.

#### 5.3.4.3. Caractéristiques des jeunes enquêtés<sup>95</sup>

Nous avons **réalisé 13 focus groups qui ont rassemblés au total 102 jeunes** (6 jeunes sont revenus une ou deux fois lors des *focus groups*). Les jeunes enquêtés ont entre **14 et 19 ans**, et sont scolarisés de la seconde à la terminale. Il s'agit de **53 filles et 49 garçons** (cf. tableau 2).

Parmi les **102 jeunes enquêtés**, seulement **3 déclarent parler uniquement le français chez eux**, et 75 déclarent parler français mais aussi d'autres langues chez eux. Le fait que **24 enquêtés déclarent ne pas parler français dans le foyer est particulièrement remarquable**. Notons que **37 enquêtés résident à l'internat et sont donc caractérisés par des situations sociales particulièrement compliquées**<sup>96</sup>. Enfin, parmi les enquêtés, **46 ont participé au test ou à l'expérimentation de l'outil** construit par l'AKATI'J.

---

<sup>95</sup> Pour une présentation détaillée des jeunes enquêtés, voir annexe.

<sup>96</sup>En effet, en raison de travaux au sein de l'internat de Saint-Laurent du Maroni, le nombre de place est limité si bien que l'ensemble des élèves hébergés l'est sur critères sociaux.

**Tableau 2 – Présentation synthétique des caractéristiques des lycéennes et lycéens enquêtés lors des focus groups**

	Nbre de jeunes	Nbre de jeunes venant pour la 1 <sup>ère</sup> fois au FG	Parmi les 102 jeunes enquêtés					
			Nbre de filles	Nbre de garçons	Nbre de jeunes parlant le français parmi d'autres langues dans leur foyer	Nbre de jeunes parlant uniquement français dans leur foyer	Classe	Nbre de jeunes ayant expérimenté l'outil de l'AKATI'J
<b>FG1</b>	10	10	1	9	4	1	1 <sup>ère</sup> pro	10
<b>FG2</b>	9	9	5	4	6	0	1 <sup>ère</sup> pro	9
<b>FG3</b>	9	9	5	4	9	0	1 <sup>ère</sup> pro	9
<b>FG4</b>	8	8	4	4	8	0	1 <sup>ère</sup> pro	8
<b>FG5</b>	7	7	4	3	7	0	2 <sup>nde</sup> gale	0
<b>FG6</b>	7	7	6	1	7	1	2 <sup>nde</sup> gale	0
<b>FG7</b>	11	11	5	6	6	1	Internat	1
<b>FG8</b>	9	9	4	5	5	0	1 <sup>ère</sup> pro	9
<b>FG9</b>	7	6	4	2	4	0	2 <sup>nde</sup> gale	0
<b>FG10</b>	9	9	3	6	6	0	Internat	0
<b>FG11</b>	8	6	5	1	5	0	Internat	0
<b>FG12</b>	8	7	7	0	5	0	Internat	0
<b>FG13</b>	7	4	0	4	3	0	Internat	0
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>102</b>	<b>53</b>	<b>49</b>	<b>75</b>	<b>3</b>	<b>/</b>	<b>46</b>

### 5.3.5. Les observations non participantes

Enfin, nous avons mené des observations non participantes. Celles-ci se définissent traditionnellement par le fait de se réaliser *in vivo* ou « en immersion » dans le terrain d'enquête<sup>97</sup>. Ces **observations de type ethnographique sont particulièrement riches d'enseignements**<sup>98</sup>. On peut distinguer trois apports majeurs du recours aux observations ethnographiques :

- Analyser **des pratiques en train de se faire** plutôt que les discours sur les pratiques (la comparaison ultérieure entre les discours et les pratiques est souvent un creuset d'informations) ;
- Observer les pratiques, transformations, attitudes des enquêtés dont ils **n'ont pas forcément une conscience discursive** et qu'ils mettent difficilement en mot lors des entretiens ;
- Accéder à des **matériaux** (outils d'animation, prises de notes, etc.) jugés peu « utiles » par les enquêtés mais riches d'enseignements pour l'analyse.

<sup>97</sup>S. Beaud et F. Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, op. cit.

<sup>98</sup> Anne-Marie Arborio, « L'observation directe en sociologie : quelques réflexions méthodologiques à propos de travaux de recherches sur le terrain hospitalier », *Recherche en soins infirmiers*, 2007, n° 90, p. 26-34.

Dans le cadre de cette étude, nous avons réalisé **11 observations non participantes**. Six observations étaient directement liées à l'outil multi-partenarial expérimenté par l'AKATI'J :

- 6 observations de l'expérimentation de l'outil de prévention construit par l'AKATI'J suivant une démarche multi-partenariale. 5 ont eu lieu dans un lycée de Saint-Laurent du Maroni, 1 a eu lieu dans un collège de la ville ;
- 1 observation de présentation de l'outil de prévention multi-partenarial par un animateur de l'AKATI'J dans un collège de Saint-Laurent du Maroni.

Deux observations relevaient d'autres actions réalisées par les animateurs de l'AKATI'J :

- 1 observation d'une action d'information réalisée par l'AKATI'J autour de la projection du film *Le goût du Calou* ;
- 1 observation de maraude des animateurs de l'AKATI'J dans les zones d'habitat spontané de Saint-Laurent du Maroni ;

Nous avons par ailleurs réalisé 2 observations d'actions de prévention mises en place par la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (l'une dans un lycée de Kourou, l'autre réalisée lors des Journées Défense et Citoyenneté à Kourou) et nous avons observé – sous forme de visite - la maison d'arrêt des Femmes de Remire-Montjoly.

Le présent rapport final s'appuie donc sur une enquête de terrain vaste et plurielle. Concrètement, nous avons réalisé **11 observations non participantes**, **43 entretiens semi-directifs individuels**, **17 entretiens semi-directifs collectifs** au cours desquels nous avons échangé avec **48 personnes** différentes, et **13 focus groups** auprès de **102 jeunes**. Lors des entretiens individuels, collectifs et *focus groups*, ce sont au total **190 personnes uniques qui ont été enquêtées** (certaines d'entre elles ont été interrogées à plusieurs reprises dans des contextes différents).

# PARTIE 2.

# Analyses et résultats

Malgré l'ampleur du trafic de cocaïne, rendu visible par un traitement médiatique régulier et par sa « banalisation » progressive, **le phénomène des mules en Guyane et le contexte social dans lequel il s'ancre sont méconnus**. En effet, s'il s'agit d'un fait social d'ampleur, il reste le plus souvent perçu au prisme de choix individuels (1). Cette appréhension simplifiée du phénomène **se traduit dans une volonté politique timide** de lutter contre celui-ci (2). Malgré tout, des actions de prévention émergent localement, le plus souvent de façon ponctuelle. Mises en place par des professionnels de terrain, confrontés quotidiennement au phénomène, elles tendent elles aussi à être marquées par une méconnaissance du phénomène – et donc par une individualisation des causes et des discours parfois éloignés de l'expérience des jeunes visés (3). La construction d'un outil de prévention, suivant une démarche multi-partenariale, vise à dépasser les limites des actions existantes (4) mais se confronte, malgré une démarche innovante, à des biais similaires, en raison de l'absence d'analyse sociale du phénomène.

# 1.

## Un phénomène social d'ampleur, perçu au prisme de choix individuels

PARTIE N° 2

Dans un contexte de méconnaissance du phénomène des mules en général, et en Guyane en particulier, on observe une **diversité de discours et de représentations portant sur les causes de l'implication des individus dans le phénomène. Les représentations dominantes tendent à nier le contexte social** et économique dans lequel s'ancrent les individus pour davantage insister sur leur vénéralité personnelle.

En Guyane, le phénomène des mules est marqué par son expansion et, simultanément, par sa banalisation (1.1). Dans ce contexte, alors qu'il n'existe pas d'étude approfondie sur cette question et que les données existantes sont partielles, on assiste à l'émergence de représentations diversifiées et concurrentes – voire contradictoires – sur les causes de l'implication des individus dans le trafic de cocaïne, en tant que mule (1.2). Portées par des acteurs différents, certaines représentations tendent à être dominantes dans l'espace institutionnel, d'autres sont occultées (1.3).

## 1.1. Les mules : entre expansion et banalisation

Le phénomène des mules est caractérisé par son ampleur et sa banalisation sur le territoire guyanais (1.1.1). Néanmoins, les données existantes sur le phénomène sont partielles et ne permettent pas de connaître précisément les caractéristiques des individus impliqués, en tant que mule, dans le trafic de drogue (1.1.2). Il en découle une certaine méconnaissance et un décalage entre les données existantes d'une part et les perceptions d'une partie des acteurs de terrain et des jeunes de l'Ouest guyanais d'autre part.

### 1.1.1. Un phénomène d'ampleur banalisé

Les chiffres existants sur le phénomène des mules tendent à révéler la croissance récente de celui-ci (1.1.1.1). Il s'accompagne d'une banalisation du phénomène en Guyane (1.1.1.2).

#### 1.1.1.1. Le nombre croissant de mules

« Les mules en Guyane : un phénomène qui explose » titrait *France Guyane* le 8 mars 2018. Les arrestations de « mules » à l'aéroport de Cayenne, à Iracoubo ou dans d'autres lieux en Guyane, mais également en métropole sont en effet devenues régulières. Selon les chiffres rendus publics par le Procureur de Guyane à cette période, Monsieur Éric Vaillant, 365 passeurs ont été arrêtés en 2017<sup>99</sup> en Guyane alors même que les mouvements sociaux du printemps 2017 ont ralenti le trafic. A titre comparatif, en 2016, on dénombrait 371 mules et « seulement » 183 en 2014<sup>100</sup>. Cette intensification du transport de cocaïne par des mules est de même perceptible dans les chiffres des arrestations de passeurs<sup>101</sup> interpellés en Guyane, ou en provenance de Guyane, rassemblés par l'OCRTIS. En effet, 1349 passeurs ont été interpellés en 2018 contre 608 en 2017 soit une augmentation de plus de 122% en un an<sup>102</sup>. Il semble qu'on assiste donc à **une intensification du trafic de cocaïne entre la Guyane et la métropole, par la voie des mules**. Notons néanmoins que ces chiffres révèlent autant une intensification du trafic qu'une augmentation des interpellations.

Les données existantes sont partielles parce qu'elles sont **limitées aux individus interpellés**. Or, les services de l'Etat estiment que sont présentes entre 6 et 10 mules par vol (soit entre 12 et 20 mules par jour) entre Cayenne et Orly<sup>103</sup>. Ce n'est donc qu'une minorité de ces individus qui est interpellée. De surcroît, pour une partie d'entre-elles, les interpellations répondent à des stratégies de ciblage par les services de douanes ou de police et influent donc sur les caractéristiques des personnes arrêtées. Cette limite des données existantes est perçue par des acteurs de terrain, notamment de la prévention. La

---

<sup>99</sup> « Les mules en Guyane : un phénomène qui explose », *France Guyane*, 8 mars 2018.

<sup>100</sup> « La Guyane en chiffres », *L'Obs*, 25 octobre 2017.

<sup>101</sup> Le terme de passeur est plus large que celui de mules car il intègre également des individus qui transportent de la cocaïne pour leur propre consommation, ou pour la revendre directement. Il ne s'agit alors pas systématiquement d'individus au moins en partie contraint de transporter la cocaïne et n'ayant pas d'intérêt dans le trafic de cocaïne. Néanmoins, ces chiffres sont un indicateur de l'ampleur du phénomène et de l'augmentation du nombre d'interpellations.

<sup>102</sup> OCRTIS, « L'intensification des filières guyanaises de trafic de cocaïne », 2019, n° 3.

<sup>103</sup> « Les mules en Guyane : un phénomène qui explose », *France Guyane*, 8 mars 2018.

responsable du pôle ouest de l'Akati'j dénonce ainsi la vision partielle des mules (« *On n'a pas de vision de ceux qui ne se font pas prendre* »).

Par ailleurs, peu d'informations existent quant aux trajectoires économiques, sociales, territoriales et professionnelles des individus arrêtés<sup>104</sup>. Cela empêche d'accéder à une lecture sociologique du phénomène. Si l'augmentation du phénomène semble effective, les caractéristiques socioéconomiques des populations touchées par celui-ci restent méconnues.

### 1.1.1.2. Une déviance qui entre dans la norme ?

L'expansion rapide et majeure du phénomène des mules se traduit **par sa banalisation. Dans l'Ouest guyanais, il ne relève plus de l'exception – ou de l'écart par rapport à la norme – mais tend à devenir une norme, dans certains contextes.** Le responsable de la Maison des Adolescents de Saint-Laurent du Maroni, dont certains des jeunes accompagnés par la structure ont été directement touchés par le phénomène souligne le caractère banal du phénomène et la facilité d'y accéder.

**« Ce qui est sûr, c'est que c'est banalisé. On en parle très facilement, ce n'est pas un obstacle pour celui qui veut y aller. Y'a plusieurs voies, elles sont connues. Y'a pas de tabou là-dessus. Ils sont pas consommateurs, c'est une entreprise comme une autre, certes illégale mais y'en a plein d'autres. » (Responsable de la Maison des Adolescent de Saint-Laurent Maroni)**

Dans un contexte différent – universitaire et à Cayenne -, le Chef de pôle « ville, jeunesse, éducation populaire et vie associative » à la DJSCS de Guyane fait un constat similaire.

**« Ça touche de près ou de loin tous les jeunes. J'ai fait un sondage à main levée à l'Université, en cours de science de l'éducation. » (Chef de pôle « Ville – jeunesse, éducation populaire, vie associative » à la DJSCS)**

Cette banalisation du phénomène des mules et de même prégnante dans les discours des lycéennes et lycéens enquêtés qui relatent le phénomène en expliquant à plusieurs reprises que « *c'est à la mode* » ou qu'« *on ne peut pas être bushi et ne pas connaître des mules* ». Elle résulte en partie de la proximité des jeunes avec ce phénomène. En effet, lors des entretiens menés avec les lycéennes et lycéens de Saint-Laurent du Maroni, ceux-ci évoquent les proches (familles, amis, voisins) qui sont impliqués. La facilité des jeunes à évoquer les expériences de leur proche d'une part, et le fait que la quasi-totalité des jeunes enquêtés témoignent d'un ou plusieurs proches directement impliqués d'autre part révèlent l'ampleur et la banalisation du phénomène. Plusieurs extraits de focus-groups (encadré 2) avec des lycéennes et lycéens sont particulièrement révélateurs de leur proximité avec des personnes impliquées et/interpellées pour avoir transportés de la cocaïne.

---

<sup>104</sup> Notons qu'un travail d'analyse des caractéristiques sociales et professionnelles des individus auditionnés au TGI de Cayenne est actuellement mené par Guéda Gadio. Elle travaille à partir de l'analyse des dossiers administratifs et de l'observation d'audiences.

## Encadré 2 – La proximité des lycéennes et lycéens avec des mules

### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 8

*Enquêteur : Vous connaissez des gens qui se sont fait arrêter par exemple ?*

*Plusieurs lycéens en même temps : Oui !!*

*Lycéen : Moi mon ex. (...)*

*E : Du coup, il est en prison ?*

*L : Oui, il est prison.*

*L : Moi, c'est mon frère. Il a passé 3 ans en prison et après ils l'ont relâché.*

*L : Moi, je connais les voisins à Kourou, les cousins et mes cousines. Ils se sont fait arrêter. En fait ils se sont fait arrêter à Cayenne. Ils vivent dans un quartier de Lens et on a, soit les amis, soit la famille là-bas.*

*L : Moi, c'est mon frère aussi. Il est passé. Mais quand il est revenu ici, ils l'ont arrêté.*

*L : Moi, je connais des gens mais ils ne se sont pas fait arrêter. Il y'en a beaucoup.*

### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 12

*Enquêtrice : Vous en avez déjà entendu parler [des mules] ?*

*Plusieurs lycéennes : Oui !!*

*Lycéenne : C'est populaire ici. (...)*

*E-: Vous, vous connaissez des gens qui l'ont fait ?*

*Plusieurs lycéennes : Bah oui !*

*L : Bah oui, partout, ami, famille...*

*L : Des gens dans le quartier.*

*L : Des camarades, beaucoup.*

*E : Vous connaissez des gens qui ont réussi ou qui se sont fait prendre ?*

*L : Bah oui, si tu le fais constamment, tu te fais prendre à un moment donné, tu peux pas passer tout le temps comme ça.*

*E : Ceux que vous connaissez qui se sont fait prendre ils sont en prison ?*

*L : Oui*

*L : Moi, j'ai des amis avec des bracelets.*

*L : J'ai une copine, elle a un bracelet.*

*L : Mon grand frère, il est en prison. Il s'est pas fait prendre directement par lui-même, c'est son ami qui devait le récupérer en France qui était suivi. Les policiers les ont suivis.*

### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 2

*Enquêtrice : tout le monde autour de la table connaît des gens en prison ?*

*Toutes les lycéennes : Oui oui !*

*Lycéenne : Mon neveu, ma cousine*

*L : Moi, mon cousin*

*L : Moi aussi, une personne de ma famille*

### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 3

*Enquêtrice : vous connaissez des gens qui ont eu besoin de faire appel à un avocat pour ça ?*

*Lycéenne : Moi, ma cousine, actuellement elle est sortie. En plus elle était enceinte, elle a dû rester en France et son bébé a eu un an hier.*

*Enquêtrice : Tu disais aussi que tu connaissais quelqu'un*

*Lycéenne : Oui, ma voisine, elle c'est parce qu'elle avait trop emprunté de l'argent elle avait dettes.*

Enfin, la banalisation du phénomène se traduit dans un **sentiment de connaissance des logiques d'entrée dans le trafic de cocaïne en tant que mule**(encadré 3). Les lycéennes et lycéens enquêtés savent précisément à qui s'adresser et ce qu'implique d'être une mule d'un point de vue pratique. Les informations relatées par les lycéennes et lycéens relèvent parfois de faits mais également de rumeurs, si bien que certains éléments sont approximatifs, voir erronés. Néanmoins, un sentiment de connaissance sur le sujet est particulièrement prégnant dans la façon dont les lycéennes et lycéens se positionnent.

## Encadré 3 – La connaissance fine du phénomène des mules

### EXTRAIT DU FOCUS GROUP

*Lycéen : Moi j'ai pris l'image de l'hôpital parce que c'est là qu'on va t'enlever les boulettes.*

*Enquêteur- Ça arrive souvent ça [en montrant l'image de la mort]?*

*L : Non pas très souvent souvent.*

*L : C'est si on mange trop quand on prend les boulettes.*

*E : Tout ça, vous le saviez déjà ?*

*L : Oui, il y a des rumeurs, on entend plein de choses. (...)*

*E : On risque beaucoup quand on fait la mule ?*

*L : Oui ça peut être 5 ans.*

*L : Non c'est 3 ans ! Et puis y'a des amendes, c'est 1300 euros je crois. (...)*

*E : Tu disais, ils restent combien de temps à Paris les mules ?*

*L : Ils restent une semaine souvent à Paris. Après ça dépend.*

*L : Il a dit qu'il y'a que des gens qui restent à Paris. Mais moi je sais que y'a des gens qui vont jusqu'en Suisse. Il y'en a qui vont en Allemagne aussi.*

*L : Parfois ils restent plus, ça peut être 2 semaines, voire deux mois !*

### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 2

*Lycéenne : [montre une carte avec une pirogue] Moi j'ai pris les pirogues parce que les gens vont au Surinam.*

*Enquêtrice : Forcément au Surinam ? On m'a dit que c'était aussi à Saint-Laurent, à Kourou ?*

*L : Oui mais c'est plus intéressant là-bas (...)*

*G : ils avalent pas là-bas, ils viennent ici la veille pour avaler.*

### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 3

*Lycéenne : On les reconnaît vite, on les reconnaît à leur façon de s'habiller à leur vocabulaire à leur moyen de transport. On les reconnaît à leur façon de parler.*

Alors qu'on aurait pu s'attendre, vu le caractère illicite du sujet, à des difficultés à accéder à la parole des jeunes, on constate au contraire que ceux-ci s'expriment avec facilité. Cela témoigne ainsi d'une forme banalisation du phénomène, qui est n'est pas perçu comme tabou par les jeunes, mais comme un phénomène « ordinaire », auquel ils sont régulièrement confrontés dans leur quotidien.

En somme, on assiste à un **double phénomène d'expansion rapide du nombre de mules arrêtées et de normalisation de la pratique de mule dans une partie de la société guyanaise.**

### 1.1.2. Les caractéristiques des mules : entre méconnaissance et diversification des profils ?

En raison du **caractère partiel des données existantes sur les mules, très peu d'informations existent sur leurs caractéristiques.** Surtout, d'un corps professionnel à l'autre, selon les types de mules auxquelles les acteurs sont confrontés, les conclusions quant à leurs caractéristiques divergent. Au cours de l'enquête de terrain, nous observons ainsi des discours contradictoires – notamment sur le genre et l'âge des mules – entre la PJJ et la Gendarmerie. Aucun des acteurs de ces institutions n'a tort *a priori*, mais les données sur lesquels ils s'appuient – et l'interprétation qu'ils en font – divergent. La synthèse des données existantes tend à dresser le **portrait de jeunes, filles ou garçons, appartenant à la communauté bushinenguée et originaire de l'Ouest guyanais.**

Cependant, certaines tendances qui émergent des **données existantes quant aux caractéristiques des mules tendent à être discutées par les acteurs associatifs de terrain et par des enseignants ou personnels éducatifs en contact avec des jeunes touchés par le phénomène.** Encore une fois, cela ne signifie pas que les tendances présentées par les acteurs institutionnels soient fausses mais qu'elles ne recouvrent pas l'intégralité des cas de mules ou qu'elles varient dans le temps. La responsable du pôle Ouest de l'Akati'j, association en charge de la construction d'un outil de prévention du phénomène des mules souligne ainsi, en entretien, l'évolution dans le temps des caractéristiques des individus impliquées dans le phénomène des mules.

**« Notre département est largement touché par le phénomène de transport de stupéfiants depuis de nombreuses années, je suis là depuis 18 ans, il y a des pics avec des femmes, depuis 2015, il y a un pic qui va concerner des jeunes. » (Directrice du Pôle Ouest de l'AKATI'J)**

L'enquête menée a permis de mettre en évidence certaines caractéristiques des mules, communément admises par les acteurs institutionnels, qui sont parfois discutées par des acteurs de terrain.

L'une relève de **l'origine géographique des mules.** Le phénomène des mules tend à être concentré à l'Ouest guyanais et, plus précisément, aux rives du fleuve Maroni. Or, les acteurs de terrain signalent des cas, de plus en plus nombreux, dans l'Est guyanais. Le délégué du Préfet au quartiers prioritaires de la ville de Kourou s'appuie sur l'expérience des acteurs de terrain, et notamment des éducateurs exerçant à Kourou, pour souligner l'existence de ce phénomène dans cette ville de l'Est guyanais.

**« Il y a peu de jeunes de Kourou qui se sont fait prendre, donc ce n'est pas jugé prioritaire pour les actions de prévention par la Préfecture, alors que acteurs de terrain font état de plusieurs jeunes dans leur entourage direct. » (Délégué du Préfet aux quartiers prioritaires de la ville de Kourou)**

De même, un gendarme de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile, basé à Kourou et travaillant sur l'ensemble du territoire guyanais souligne en entretien la prévalence du phénomène dans l'Ouest guyanais mais invite à ne pas le nier sur le reste du territoire guyanais, voir métropolitain.

**« Combien y en a qui se font prendre réellement en Guyane ? Et, sur la France métropolitaine ? Ils peuvent se faire prendre à Orly. J'aime pas trop les statistiques. (...) C'est sûr que l'Ouest guyanais est plus impacté, dû à la proximité avec le Suriname ; maintenant dire qu'il n'y en n'a pas à Kourou non, il y en a partout. »**  
**(Adjudant-Chef, commandant la BPDJ)**

Au-delà de la seule provenance guyanaise, nos observations réalisées dans la maison d'arrêt des femmes de Rémire-Montjoly et les articles de presses sur les mules arrêtées en Guyane et en métropole tendent à défendre l'émergence d'un phénomène de mules parmi des résidents métropolitains ayant des attaches familiales en Guyane. Si le phénomène est plus prégnant dans l'Ouest guyanais, il semble ne pas pouvoir être circonscrit à cette zone géographique.

**L'autre caractéristique pouvant être discutée relève de l'âge des mules.** Elles sont le plus souvent catégorisées comme étant « jeunes ». Or, il semble que le phénomène des mules ne se cantonne pas aux individus de moins de 25 ans. L'entretien mené dans la Maison d'arrêt de Rémire-Montjoly avec une femme âgée de 41 ans, incarcérée pour transport de cocaïne, en est un exemple. Surtout, l'appartenance des mules à la catégorie « jeunesse » peut être relativisée, car la surreprésentation des jeunes parmi les mules reflète la structure de la population guyanaise.

Notons enfin que certains acteurs enquêtés postulent que l'amplification du phénomène s'accompagne d'une diversification des profils touchés par celui-ci. Si cela ne se retrouve pas nécessairement dans les expériences que relatent des personnels de la justice, des douanes ou de la police interrogés, cela invite à ne pas développer une vision figée du phénomène mais à interroger les populations ciblées et leur caractère potentiellement changeant dans le temps. A l'heure actuel, les profils « atypiques » (milieux privilégiés, jeunes amérindiens) présentés par certains enquêtés restent marginaux et ce sont les mêmes exemples qui sont systématiquement convoqués par des acteurs divers.

Ainsi, malgré son ampleur, **le phénomène des mules reste relativement méconnu, autant du point de vue du volume d'individus concernés que des caractéristiques de ceux-ci.** Cette méconnaissance du phénomène est encore plus marquée dès lors qu'il s'agit d'accéder à une analyse des raisons et des causes. On observe l'émergence de représentations diversifiées – et parfois contradictoires – pour expliquer et comprendre l'implication des individus dans le trafic de cocaïne, en tant que mule.

## 1.2. Les représentations diversifiées et concurrentes des causes de l'implication dans le trafic de cocaïne en tant que mule

La méconnaissance du phénomène des mules, au-delà de l'absence de données fiables sur leurs caractéristiques et leur nombre, se traduit par des représentations diversifiées – voire contradictoires – des causes et logiques d'entrée dans le trafic de cocaïne, en tant que mule.

L'étude révèle quatre régimes de justification de l'entrée dans le phénomène portés par les acteurs enquêtés. Ces derniers sont diversifiés, il s'agit d'acteurs institutionnels, d'acteurs associatifs ou éducatifs de terrain, de personnels de forces de l'ordre, de jeunes, de personnes condamnées pour ce type de faits. Nous analysons ainsi les différentes représentations portées et diffusées par les différents types d'acteurs en présence. Ce faisant, il ne s'agit pas de conclure à la plus grande véracité d'une représentation sur une autre, mais de les présenter finement et d'analyser leur influence sur la façon dont sont pensées les politiques de lutte contre le phénomène des mules, en particulier les politiques de prévention. Si un même acteur peut être porteur de plusieurs représentations, on observe globalement qu'elles ne sont pas portées par les mêmes types d'acteurs et qu'elles n'ont pas la même audience auprès des instances politiques et décisionnelles.

Nous distinguons quatre régimes de justification principaux. Le premier est lié à la vénalité des mules et à leur attrait pour « l'argent facile » (1.2.1), le deuxième relève de contraintes – psychologiques ou physiques – exercées par les cartels sur les individus (1.2.2). Le troisième porte sur le contexte de grande pauvreté et de vulnérabilité sociale dans lequel se trouvent les individus transportant de la cocaïne (1.2.3). Le quatrième relève enfin de logiques de défiance à l'égard de l'Etat (1.2.4).

### 1.2.1. L'« argent facile » : une explication répandue

Un premier régime de justification de l'entrée des individus dans le trafic de cocaïne en tant que mule est **la vénalité des individus et leur faiblesse psychologique face à l'obtention d'« argent facile »**. Il est particulièrement diffus au sein des acteurs institutionnels.

De fait, l'ensemble des acteurs institutionnels rencontrés, lorsque nous les avons questionnés sur les causes de l'implication des individus dans le trafic de cocaïne, en tant que mules, souligne l'attrait pour l'argent. Il s'agit là d'une **explication répandue, qui recouvre une dimension tautologique** dans la mesure où il s'agit de justifier l'inscription dans une activité rémunérée pour l'argent qu'elle rapporte.

#### Encadré 4 - L'argent facile, une explication répandue de l'implication dans le trafic de drogue

*« C'est de l'argent facile, de l'argent sale il y a une prise de risque mortelle. C'est vrai que 2000 et 3000 euros par voyage, pour un jeune c'est jackpot. » (Chef de pôle « Ville – jeunesse, éducation populaire, vie associative » à la DJSCS)*

« Les habitant du fleuve, ils sont là-dedans et ils sont attirés par la société de consommation. On leur dit 'tu vas te faire de l'argent facile'. » (Chargée de mission « Prévention de la délinquance » au sein du cabinet du préfet de Guyane)

« On sent que ce sont des publics défavorisés, donc facilement attirés par l'argent facile – enfin facile, mais dangereux, mais c'est un accès à de l'argent. » (Proviseur dans un lycée professionnel de Saint-Laurent du Maroni)

« Il y a un phénomène familial qui se crée autour de l'argent facile. Des gamins qui ne vont à l'école que pour recruter des mules. Ce sont des micros réseaux familiaux, très informels. » (Provisure dans un Lycée polyvalent de Saint-Laurent du Maroni)

« On a aussi fait les bouletteux parmi les enquêtes, donc on les interroge, sur pourquoi ils font ça. Certains le font simplement parce qu'ils veulent partir en vacances pendant un mois : ça leur paie le billet d'avion. Mais les trois quarts du temps c'est pour l'argent. » (Chef dans la Gendarmerie de Saint-Laurent du Maroni)

« Le point où tout le monde se retrouve c'est l'argent. (...) Quand tu l'as fait une fois et t'as une liasse de billets, t'as pu faire du shopping, tu te dis que tu peux le faire une deuxième fois. » (Traductrice indépendante – missions de service public)

Notons que les enquêtées associent paradoxalement le terme « argent facile » à des risques mortels, ce qui relativise largement le caractère facile de l'accès à cet argent.

Dans les discours des acteurs qui présentent l'implication dans le trafic de cocaïne comme le résultat d'une volonté individuelle d'accéder à de l'argent facile, on peut observer deux types de logiques différentes. Suivant la **première logique, il s'agit uniquement d'une faiblesse individuelle face au pouvoir de l'argent**. Les individus auraient un caractère vénal, seraient attirés par l'apparence, seraient superficiels et donc attachés aux marques, au « blingbling » etc.

Suivant la **seconde logique, il s'agit davantage d'une faiblesse psychologique face à la violence de la société de consommation** contre laquelle les jeunes guyanais ne seraient pas suffisamment armés. Dans ce deuxième cas, est souligné l'attrait pour le voyage en soi, pour ce que constitue le fait d'aller à Paris ou de prendre l'avion. L'envie d'aventure est ainsi avancée par le responsable de la Maison des Adolescents de Saint-Laurent du Maroni lorsqu'il tente d'expliquer l'ampleur du phénomène auprès des jeunes guyanais.

« C'est financier, car ce ne sont pas des consommateurs. C'est pas dans l'idée d'avoir un gain sur la conso pour eux-mêmes. C'est la grande aventure car y'a aussi le voyage à la clé. C'est un gros facteur (...) Le voyage rentre dedans même si c'est pas pour tous, ça peut être une sorte de bonus, d'avantage connexe. » (Responsable de la Maison des Adolescent de Saint-Laurent Maroni)

Dans les deux cas, il s'agit **d'explications individuelles qui s'appuient sur des critères psychologiques** de faiblesse face à l'attrait pour l'argent et pour la société de consommation. Ces discours sont souvent marqués par une **dimension moralisatrice** importante. Dans cette conception, **les individus qui transportent la cocaïne sont certes présentés comme victimes de la société de consommation, mais aussi comme responsables de leur vénalité, de leur faiblesse psychologique**.

Si l'ensemble des acteurs institutionnels rencontrés évoque l'attrait pour l'argent comme cause de l'implication des individus, il est néanmoins important de noter que certains nuancent leur propos en évoquant d'autres explications parallèles. Cependant, ces explications, liées à des contextes de contraintes psychologiques ou de grande pauvreté, restent marginales.

A l'inverse, il est intéressant de noter que parmi les jeunes lycéennes et lycéens enquêtés, l'explication par l'accès à l'argent facile – véhiculée par les enseignants, les personnels administratifs, d'une part mais aussi par des « idoles » musicales ou des recruteurs d'autre part – tend à être présentée comme marginale par rapport aux cas qui les entourent, davantage marqués par des contextes d'urgence sociale et de grande pauvreté. Autrement dit, **le régime de justification lié à l'argent facile est diffus chez les lycéennes et lycéens mais est quasi systématiquement relativisé par la prégnance de l'urgence sociale et économique subies par les personnes impliquées** dans le trafic de cocaïne, en tant que mule.

L'ampleur de la diffusion des représentations sur « l'argent facile » liée à l'inscription dans le trafic de drogue soit justement consécutive de l'image associée aux « recruteurs » qui affichent, de façon ostentatoire, des signes extérieurs de richesse.

**« Les exemples de ceux qui ont réussi à passer et qui du coup vont afficher cela de manière très ostentatoire – dans une mécanique de recrutement, justement – voilà... On a des élèves qui peuvent être recruteurs à leur tour. » (Proviseur dans un lycée professionnel de Saint-Laurent du Maroni)**

Les recruteurs mettent en évidence des signes extérieurs de richesse afin d'être aisément identifiables et de renvoyer l'idée d'un accès facilité à l'argent. Un étudiant en BTS à Saint-Laurent du Maroni, interpellé alors qu'il était lycéen avec de la cocaïne ingérée à son arrivée sur le territoire métropolitain décrit précisément l'image des recruteurs qui les rend d'une part identifiable et qui indique d'autre part l'argent auquel il semble alors aisé d'avoir accès.

**« En fait, tout a commencé avec des gars du lycée ici. En fait y a un gars, il a fait le trajet pendant les vacances, il a commencé à bien s'habiller, à s'habiller mieux qu'avant. Du coup, on a demandé pour savoir, parce que c'est bizarre quelqu'un qui change du jour au lendemain. Du coup, il nous a expliqué tout ça. Après, il nous a dit que c'était facile, qu'on pouvait aussi le faire, que tout le monde y avait accès. Et du coup après pour moi, c'est resté comme une idée vague » (Etudiant en BTS à Saint-Laurent du Maroni, interpellé pour transport de cocaïne alors qu'il était mineur)**

Il semble ainsi que le régime de justification de l'entrée dans le trafic, en tant que mule, par la vénalité, soit liée à l'influence de l'image renvoyé par les recruteurs plutôt qu'à la situation effective des jeunes – et moins jeunes – qui décident de « faire le voyage ».

En somme, **une représentation individualisée et psychologisante de l'entrée dans le trafic est largement diffusée chez les acteurs institutionnels**. En creux, les mules sont présentées comme lâches, faibles et comme très facilement manipulables. Paradoxalement, il semble que la force de cette représentation chez les acteurs institutionnels soit liée à l'attitude des recruteurs plus qu'à celle de ceux qui se font recruter.

## 1.2.2. La contrainte physique ou psychologique

Un deuxième régime de justification des causes d'implication dans le trafic de cocaïne en tant que mule, nettement moins répandu, relève **de logiques coercitives physiques ou psychologiques exercées par les trafiquants, recruteurs ou membres des cartels sur les individus.**

L'implication dans le transport de cocaïne relève, comme dans le cas précédent, de **logiques individuelles**. En revanche, il ne s'agit plus d'une faiblesse psychologique attribuée aux individus mais d'une coercition violente. **Deux logiques coercitives différentes** peuvent être distinguées. **La première relève d'individus qui ont eux-mêmes, ou l'un de leur proche, déjà été impliqués dans le trafic de cocaïne et qui doivent une « dette » aux trafiquants.** La dette peut être financière – lorsque de la drogue a été perdue ou a été saisie lors d'une arrestation – ou morale – lorsqu'une personne s'est engagée ou montrée fortement intéressée par le transport de cocaïne sans aller au bout de la démarche. Les individus sont alors présentés comme étant victimes de menaces par les cartels. Le responsable de la Maison des Adolescents de Saint-Laurent du Maroni revient en entretien sur des situations de ce type, auxquelles il a directement été confronté.

**« Un jumeau, dont le frère s'était fait arrêter, s'était fait proposer par le gang que ce soit lui qui porte la dope pour payer la dette de son frère. Et puis la famille savait pas quoi en faire. C'était le jeune qui était venu en premier lieu. L'autre c'était un peu similaire, il était à quelques jours de vouloir réceptionner la dope et il voulait pas. »**  
**(Responsable de la Maison des Adolescent de Saint-Laurent Maroni)**

Dans les deux situations présentées par le responsable de la Maison des Adolescents, on distingue ainsi les **cas de dette financière et de dette morale**. Lors du terrain mené auprès de détenues dans la Maison d'arrêt des femmes de Rémire-Montjoly, cet aspect moral de la dette ressort dans les propos d'une détenue qui explique avoir exprimé un intérêt auprès de recruteurs et avoir été, dès lors, harcelée chaque jour pour transporter de la cocaïne (*« J'ai parlé de mes soucis d'argent. J'avais peur de le faire mais tous les jours j'étais appelée »*). Il semble que le simple intérêt porté pour cette pratique devienne engageant dans certains contextes où les recruteurs se font particulièrement pressants. Cette première représentation de l'implication par la contrainte est **portée par certains acteurs de terrain inscrit dans le champ social, éducatifs ou judiciaire.**

La **seconde logique d'implication par la contrainte relève de la coercition exercée dans le cercle familial, lorsqu'une personne proche ayant une relation d'autorité, demande de transporter de la cocaïne.** Il s'agit alors de parents qui recrutent leur enfant pour « faire la mule ». Les « voyages » peuvent alors être effectués par la mule seule ou à plusieurs, en famille. **Cette représentation est moins répandue et est portée par une minorité d'acteurs du champ éducatif** – en particulier par des membres des équipes administratives des lycées de Saint-Laurent du Maroni. Le proviseur d'un lycée de Saint-Laurent du Maroni revient ainsi en entretien sur la façon dont il a pris conscience de l'ampleur du recrutement familial et de la pression exercée par certains parents pour que les jeunes – en particulier lors propres enfants – « fassent le voyage ».

**« Mon prédécesseur avait recruté des services civiques dont la mission était d'aller dans les familles notamment pour des situations d'absentéisme. Et les familles avaient quasiment commencé à les recruter ! Les mamans disaient 'Non mais mon fils il fait des voyages'. »**  
**(Proviseur dans un lycée professionnel de Saint-Laurent du Maroni)**

Lors des focus-groups, certaines lycéennes évoquent des cas de jeunes ou enfants ayant fait le voyage avec leur mère. Cela vient ainsi appuyer l'idée d'une pression exercée à l'échelle familiale dans certains cas.

#### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 12

*Lycéenne : Y a même des parents qui envoient leurs enfants pour faire les mules,*

*L : Oui ! j'en connais beaucoup*

*L : beaucoup beaucoup !*

*Enquêtrice : Autour de vous aussi ?*

*Plusieurs lycéennes ensemble : Oui ! (...)*

*Lycéenne : y a une femme et sa fille qui se sont fait prendre. Mais la fille (inaudible) (rire) en fait la fille je crois que maintenant elle est en famille d'accueil.*

En contraste, cette logique coercitive intra familiale est très peu portée – voire complètement omise – par la plupart des acteurs institutionnels.

Cette représentation de **l'implication des individus dans le trafic de drogue liée aux contraintes qu'ils subissent est associée à une conception des mules comme étant complètement victimes du trafic de drogue** à l'œuvre.

### 1.2.3. La grande pauvreté et l'absence de perspective d'avenir

Un troisième registre de justification vise à expliquer l'entrée dans le trafic de cocaïne en tant que mule par les **situations de pauvreté et d'absence de perspectives – notamment professionnelles – qui s'exercent sur des groupes d'individus en situation de grande précarité**. Dans ces cas, la participation au trafic de cocaïne est présentée comme **relevant de logiques non plus individuelles mais collectives dans la mesure où il s'agit d'un groupe social** – marqué par sa grande pauvreté – qui est plus à même de se trouver contraint à s'inscrire dans ce type d'activité.

De fait, **l'Ouest guyanais est marqué par des situations de grande pauvreté**. En 2014, le taux de chômage dans la communauté de commune de l'Ouest guyanais est de 54,8% chez les 15-64 ans (contre 34,0% en Guyane et 14,0% en France)<sup>105</sup> et la pauvreté se traduit dans des conditions de vie extrêmement précaires. Les populations des « zones d'habitat spontanée » (cf. photographies 1, 2 et 3), nombreuses et en expansion à Saint-Laurent du Maroni<sup>106</sup>, vivent dans des logements insalubres et n'ont pas toujours accès à l'eau potable et à l'électricité. Il en découle une **précarité sanitaire, médicale et sociale** de ces populations. Lors d'une maraude réalisée par les animateurs de l'Akati'j, à laquelle nous assistons en tant qu'observatrice et observateur extérieurs, nous entrons dans certaines zones d'habitats spontanés de Saint-Laurent du Maroni. Les enfants sont le plus souvent pieds nus, certains à peine habillés. Les logements sont bricolés de taules et des grandes bassines récupèrent l'eau de pluie dans les zones où l'eau

---

<sup>105</sup> Insee, RP2009 et RP2014 exploitations principales en géographie au 01/01/2016. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-249730037>

<sup>106</sup>Renaud Colombier et al., « Relever le défi de l'habitat spontané en Guyane. Une expérimentation à Saint-Laurent du Maroni », *Territoire en mouvement*, n° 36.

potable n'est pas accessible. Ces quartiers sont desservis par des pistes ou des chemins en terre battue si bien qu'ils sont très peu accessibles en voiture.

***Photographie 1 – Piste d'entrée dans une zone d'habitat spontanée de Saint-Laurent du Maroni***



Crédit photographie : Agence Phare

***Photographie 2 - Chemin d'entrée dans une zone d'habitat spontanée de Saint-Laurent du Maroni***



**Photographie 3.a.b – Boîtes aux lettres à l'entrée de zones d'habitat spontanées de Saint-Laurent du Maroni**

**a.**



**b.**



Crédit photographie : Agence Phare

On peut distinguer **deux situations d'entrée dans le trafic de cocaïne, en tant que mule, liées à la grande pauvreté** : l'urgence sociale (1.2.3.1) ou l'absence de perspective d'avenir (1.2.3.2).

### **1.2.3.1. L'urgence sociale comme déclencheur**

**La première situation relève des cas où il s'agit de faire face à une situation d'urgence ou de dépasser des problèmes financiers qui minent le quotidien.** Il s'agit alors de situations d'urgence sociale et financière. Cette représentation est présente chez une minorité d'acteurs institutionnels, qui travaillent le plus souvent à Saint-Laurent du Maroni et qui sont en contact direct avec les catégories de populations les plus pauvres de la ville. Le proviseur d'un lycée professionnel de Saint-Laurent du Maroni analyse ainsi l'ampleur du phénomène, non plus uniquement à l'aune de cause individuelles et psychologiques, mais en soulignant le caractère « défavorisé » des populations touchées.

**« [Il n'y a] personne qui gagne 10 000€ par mois [qui] va faire la mule ! » (...) Il y a des gamins qui vont faire des voyages parce que c'est une manne financière pour la famille (...) Et sur Saint-Laurent du Maroni, effectivement, c'est très facile parce qu'on a une population très défavorisée » (Proviseur dans un lycée professionnel de Saint-Laurent du Maroni)**

Le discours du chef de pôle « ville, jeunesse, éducation populaire, vie associative » de la DJSCS, basé à Cayenne, fait exception au sein des acteurs institutionnels qui ne sont pas basé à Saint-Laurent du Maroni. L'émergence d'une analyse structurelle du phénomène peut se comprendre en raison du positionnement spécifique de cet acteur qui, en tant qu'enseignant en sciences de l'éducation à l'Université de Cayenne, se trouve davantage familier avec une analyse sociologique du phénomène.

**« En fonction des problématiques sociales de notre territoire, on ne peut pas passer à côté de l'action sur la prévention contre les mules parce que c'est un phénomène**

relativement récent, qui impacte énormément les jeunes. On est quand même, je vais pas vous dépeindre la société guyanaise, mais la jeunesse est, d'un point de vue démographique, largement dominante, elle a des taux de chômage, des taux d'inactivité records et ce phénomène de mules a tendance à se développer. » (Chef de pôle « Ville – jeunesse, éducation populaire, vie associative » à la DJSCS)

Une telle lecture – sociale -du phénomène reste néanmoins largement marginale chez les acteurs institutionnels enquêtés.

**En revanche, la prégnance de la question sociale est fortement présente dans le discours des jeunes lycéennes et lycéens** de Saint-Laurent du Maroni enquêtés. Ils soulignent la précarité extrême des individus qui se trouvent alors contraints de transporter de la cocaïne pour accéder à une somme d'argent nécessaire. Plusieurs situations d'urgence sociale et économique sont distinguées par les jeunes enquêtés.

Il s'agit d'abord de **situations liées au caractère vétuste et insalubre du logement** subit par une partie de la population de l'Ouest guyanais.

#### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 1

**Lycéen :** [en montrant la photo d'un bidonville] Ça, C'est [nom d'un quartier de Saint-Laurent du Maroni], les maisons qui sont toutes abimées. Ça, ça te pousse à faire la mule. Parce que tu vas être dans la misère, et que dans ta maison il n'y a pas beaucoup de choses.

**L :** Oui et que tu aimerais avoir une autre maison et donc t'as besoin de plus d'argent. C'est pour sortir de la misère !

L'entretien mené auprès d'un étudiant en BTS à Saint-Laurent du Maroni, condamné pour transport de cocaïne quelques années auparavant, appuie l'importance de l'insalubrité du logement et des conditions de vie comme étant un élément déclencheur de l'entrée dans le trafic de cocaïne en tant que mule.

« C'est juste que là où j'habitais, c'était pas vraiment euh en fait il y avait le toit qui était carrément en train de tomber la maison était en bois ça faisait longtemps que la maison était déjà là, (...) comme il n'y a pas d'électricité tout ça, ça coute un peu. Et juste avant que je parte, je pense qu'elle avait économisé pour faire le toit, ça a été refait du coup, mais du coup il y avait des grandes ouvertures dans la maison c'est pareil il y avait pas d'argent pour réparer. Du coup tous les jours elle se plaignait qu'il y avait pas d'argent qu'elle arrivait pas à dormir du coup tout ça, ça me perturbait. » (Etudiant en BTS à Saint-Laurent du Maroni, interpellé pour transport de cocaïne alors qu'il était mineur)

Une autre situation d'urgence sociale identifiée par les lycéennes et lycéens enquêtés relève ensuite des **bifurcations familiales – en particulier liées à l'arrivée d'un enfant**<sup>107</sup>. Ajoutées au contexte de pauvreté, elles sont également souvent présentées comme des éléments déclencheurs de l'entrée dans le trafic pour les personnes en situation de grande précarité.

#### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 12

*Lycéenne : Y en a qui font ça pour aider la famille*

*Lycéenne : moi je connais un garçon il avait enfanté une fille, donc ils avaient pas d'argent ils savaient pas comment faire donc il est parti, après il a dit plus jamais.*

Les propos d'une détenue, lors d'un entretien, viennent appuyer cet effet de l'arrivée d'un enfant comme élément déclencheur de l'entrée dans le trafic de cocaïne et témoigne des faibles accompagnements sociaux dont disposent – ou auxquelles ont recours – les individus impliqués dans le phénomène des mules.

**« Je suis tombée enceinte. En 2011, je travaillais à la mairie, mais à un moment j'ai fini de travailler. J'avais un logement et j'avais plein de dettes donc je suis retournée voir la personne. Je me suis fait reprendre. Ça fait 3 ans maintenant que je suis ici. 3 ans derrière les barreaux c'est dur » (Marie, 31 ans, originaire de Saint Laurent du Maroni, détenue pour transport de cocaïne, récidive, condamnée à 4 de prison, Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly)**

Enfin, **les situations de surendettements** sont présentées comme des situations d'urgence sociale qui déclenchent l'entrée dans le trafic de cocaïne en tant que mule. Les individus se trouvent sans solution et ont accumulé des dettes auprès de différents créanciers pouvant faire pression pour obtenir des remboursements. Sur ce point, la méconnaissance de leurs droits par les personnes touchées, mais aussi par les lycéennes et lycéens qui relatent ces expériences sans faire références aux services de recouvrement ou à la possibilité d'être accompagnés par des services sociaux témoigne de **l'intrication entre non recours au droits (liée à la faiblesse des services publics et sociaux à Saint-Laurent du Maroni) et entrée dans le trafic de cocaïne.**

Les entretiens menés auprès de détenues au centre pénitentier de Rémire-Montjoly révèlent le déclencheur du surendettement et l'absence de solution alternative perçues par les individus.

**« On sait les conséquences mais on se dit 'je vais quand même essayer'. Parce que certains y arrivent ! Et puis moi mes dettes, il y avait les huissiers qui allaient venir. » (Kelly, 28 ans, originaire de Saint Laurent du Maroni, incarcérée pour 4 ans, récidiviste »)**

**« Je me suis faite attraper en 2016. J'étais surendettée, menacé d'être expulsée de mon appartement. Je travaillais mais à cause de mon loyer j'avais accumulé plus de 8 000 euros de dettes. J'ai parlé de mes soucis d'argent. J'avais peur de le faire mais tous les jours, j'étais appelée. (...) Je l'ai fait parce que les trafiquants m'appelaient**

---

<sup>107</sup>La Guyane est marquée par un phénomène important de maternités précoces. Claude-Valentin Marie et Didier Breton, « Les « modèles familiaux » dans les Dom : entre bouleversements et permanence. Ce que nous apprend l'enquête Migrations, famille et vieillissement », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2015, vol. 119, n° 1, p. 55-64.

**tout le temps, et je pensais à ma dette. Ils m'ont proposé 8 000 euros. Et puis aussi on connaît plein de gens qui l'ont fait. (...) Quand je l'ai fait j'ai pas pensé que je pouvais me rapprocher d'un bureau de surendettement » (Christiane, 49ans, originaire de Saint Laurent du Maroni, détenue pour transport de cocaïne, récidive, condamnée à 4 de prison, Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly)**

Ainsi, l'urgence sociale dans laquelle se trouve les individus est présentée comme un élément déclencheur de l'entrée dans le trafic de cocaïne en tant que mule par certains professionnels de terrain, en contact avec des mules, mais surtout par les jeunes enquêtés et par des personnes interpellées pour transport de cocaïne.

### **1.2.3.2. L'absence de perspective professionnelle**

La **deuxième situation d'entrée dans le transport de cocaïne, liée au contexte de grande pauvreté dans lequel s'ancrent les populations touchées, ne relève pas de l'urgence de court terme mais est davantage centrée sur l'absence de perspective d'avenir – notamment professionnelle.** En effet, le contexte social devient contraignant lorsque des personnes – déjà en situation de précarité – font face à l'absence de perspectives d'emplois ou d'embauche. En l'occurrence, l'Ouest guyanais et Saint-Laurent du Maroni sont marqués par un marché du travail formel mais également un marché du travail informel saturés. Aussi, les perspectives professionnelles pour les jeunes qui n'ont pas les moyens financiers ou la possibilité légale<sup>108</sup> de se déplacer à Cayenne ou en métropole sont particulièrement réduites, voire limitées à l'illégalité. Cette analyse est, encore une fois, portée par très peu d'acteurs institutionnels. Le responsable de la Maison des Adolescents de Saint-Laurent du Maroni et le proviseur d'un lycée professionnel de Saint-Laurent du Maroni se distinguent d'autres acteurs car ils se trouvent concrètement confrontés à des jeunes impliqués dans le transport de cocaïne après avoir rencontrés des déboires sur le marché du travail ou au cours de leur trajectoire scolaire.

**« A votre avis, l'absence de perspective d'insertion économique, combien ça pèse dans la décision ? Au niveau de l'orientation, où on est rendu ? Est-ce qu'ils ont le sentiment qu'ils vont avoir un débouché ? Est-ce que vous savez combien y'a de décrocheurs générés par les établissements scolaires par an ? 750 par an ! Il y a un contingent de lycéens, chaque année, qui était inscrit l'année précédente et qui n'est pas réinscrit, sans avoir de diplôme. On a des bahuts qui perdent 10% de la population par an dans la nature. » (Responsable de la Maison des Adolescents de Saint-Laurent Maroni)**

**« Ça [le recrutement de mules] marche bien ici, parce qu'on a pas mal de jeunes qui n'ont pas grand-chose à perdre. Et c'est plus facile – ou plus tentant – de prendre de gros risques quand on n'a pas grand-chose à perdre que quand on a une situation installée, une famille. Après, malheureusement aussi, c'est parce qu'ils n'ont pas grand-chose à gagner : on a un bassin avec quasiment 40% de chômage pour les**

---

<sup>108</sup> Les jeunes en situation illégale sur le territoire ne peuvent pas passer le barrage d'Iracoubo qui se situe à la limite entre l'Ouest et l'Est guyanais.

jeunes, très peu de perspectives de développement économique perçues, des difficultés de mobilité du simple fait du barrage d'Iracoubo, qui fait que des tas de gamins ne sont jamais allés plus loin qu'Iracoubo, ils n'ont jamais vu Cayenne ! (...) Tout ça mis bout à bout, ça fait des perspectives assez réduites : tu ne peux pas trop bouger, il n'y a pas trop de travail, au niveau de la formation, on a fait comme on a pu, tu es diplômé mais on se rend compte que tous les ans les établissements libèrent des centaines de bacheliers en CAP, et malgré ça, c'est pas pour autant qu'à 2 ou 5 ans, ils arrivent à trouver de l'emploi sur le bassin. Et là, ça devient plus tentant. » (Proviseur dans un lycée professionnel de Saint-Laurent du Maroni)

Notons qu'une telle analyse est aussi présente chez des acteurs qui ne travaillent pas à Saint-Laurent du Maroni mais qui sont confrontés à des situations sociales similaires dans d'autres villes guyanaises. C'est notamment le cas du délégué du Préfet aux quartiers prioritaires de la ville de Kourou.

« Ce qui nous intéresse nous, de par notre entrée politique de la ville, c'est les jeunes qui n'ont pas d'opportunités d'insertion que ça se transforme comme le seul moyen de gagner de l'argent. » (Délégué du Préfet aux quartiers prioritaires de la ville de Kourou)

En creux, les acteurs qui portent ces représentations pensent alors à des individus jeunes, à la sortie du système scolaire. En l'occurrence, cette **représentation est très fortement présente chez les lycéennes et lycéens enquêtés**. Lors d'un focus groups avec des lycéennes et lycéens invités à choisir une image leur faisant penser à « trafic de cocaïne », un lycéen choisit une photo du Pôle Emploi et fait le lien entre manque de travail à Saint-Laurent du Maroni et inscription dans le trafic de cocaïne. Le manque de solutions alternatives et les sollicitations des recruteurs qui « repèrent » les jeunes sans emplois et non scolarisés favorisent ainsi le passage à l'acte.

### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 3

Enquêtrice : Tu as choisi Pôle Emploi ?

Lycéen : Oui, parce que quand tu n'as pas de travail, qu'est-ce que tu fais ? Comme il n'y a pas assez de travail ici pour les jeunes, ils ne voient que ça [le trafic de cocaïne]. Pour les jeunes, y a que ça comme solution pour faire de l'argent. Si tu n'as pas de travail, on va te proposer. Si tu ne vas pas à l'école, tu n'as pas de travail, on va vite te proposer. Ils te surveillent avant de te proposer, ils te suivent.

Ainsi, au-delà des situations d'urgence sociale de court terme liées à de l'insalubrité, à l'arrivée d'un enfant en contexte de grande pauvreté ou à cas de surendettement, l'absence de perspective d'insertion professionnelle à moyen terme est présentée comme une cause d'entrée dans le trafic de cocaïne. Ce régime de justification est porté par des professionnels travaillant directement avec des jeunes touchés par le phénomène et par les lycéens enquêtés.

### 1.2.3.3. L'acceptabilité sociale de l'entrée dans le trafic en cas d'urgence sociale

Chez les lycéennes et lycéens enquêtés, si l'explication de l'inscription dans le trafic de cocaïne en raison de la situation sociale précaire des individus est très largement partagée, elle se juxtapose, dans certains cas, à une explication par la vénalité. Cependant, **ces deux régimes de justification n'ont pas le même statut dans le discours des lycéennes et lycéens.**

D'abord, lorsque la référence à de « l'argent facile », l'accès à des marques ou des « belles voitures » est faite, elle est systématiquement nuancée par des exemples concrets et proches donnés par les lycéennes et lycéens. Dans l'extrait de focus group suivant, on observe comment la première explication, par la vénalité, est rapidement amendée par les jeunes en présence jusqu'à faire consensus dans le groupe.

#### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 1

**Enquêteur : Pourquoi les gens font la mule ?**

**L : Pour avoir de l'argent et acheter des trucs chers.**

**L : Il y'en a qui font ça pour avoir de l'argent et frimer, acheter des vêtements.**

**L : Oui, mais d'autres, c'est pour leurs familles, peut-être que leurs familles sont en difficulté, du coup ils vont chercher un moyen pour les aider. Et du coup ça amène à être une mule. Ça arrive souvent parce que s'ils avaient eu un travail ils n'auraient pas fait ça.**

**L : C'est vrai, il n'y'a pas assez de travail, il n'y'a pas assez d'emplois...**

**L : Oui, s'il y'en avait, personne n'irait faire ça !**

**L : Il y'en a qui font ça parce qu'ils ne trouvent pas d'argent autre part.**

**L : Et puis, aller à l'école ça ne veut pas forcément dire qu'on va trouver du travail après...**

**L : Oui !**

**L : La majorité des jeunes n'ont pas de travail. Et en ce moment plusieurs jeunes vont finir l'école et ils vont aller où ? Ils vont être au chômage, ils vont être au chômage ils vont faire la mule, ils vont faire la mule, ils vont se faire attraper et ils vont en prison. C'est lié !**

Ainsi, si les explications individuelles peuvent être avancées par les jeunes dans un premier temps, elles sont souvent largement contredites ensuite par d'autres explications, plus argumentées et qui soulignent les causes sociales de l'entrée dans le trafic de cocaïne. Plus précisément, les jeunes mettent ici en avant un lien direct entre les difficultés économiques et le manque de perspectives professionnelles avec la décision de faire la mule, présentée comme une contrainte pour survivre.

Ensuite, la pratique visant à « faire le voyage » pour des achats superficiels et ostentatoires (voitures, vêtements, etc.) est jugée durement par les lycéennes et lycéens enquêtés. En contraste, l'inscription dans le trafic en contexte de grande précarité n'est pas condamnée par les jeunes enquêtés qui soulignent l'absence d'alternative des personnes précaires impliquées. Alors que les comportements ostentatoires de certaines personnes impliquées, notamment des recruteurs ou des personnalités connues à Saint-Laurent du Maroni, sont condamnés lors d'un focus group réalisé auprès de lycéennes internes, elles en appellent à « comprendre » ceux qui n'ont pas d'autres solutions pour survivre.

#### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 12

Lycéenne : Il y a des gens qui quittent l'école pour ça [faire la mule], beaucoup de jeunes quittent l'école pour ça.

L : faut comprendre pourquoi madame, parce que tu te dis tu fais l'école depuis la maternelle jusqu'ici, au lycée, tu rates ton bac, après tu n'as plus espoir (...)

L : Y en a, c'est du gaspillage, c'est juste pour montrer aux gens qu'ils transportent de la drogue, que tu portes des marques comme « Gucci men » (...) Si tu transportes de la drogue, au moins fais quelque chose de correct avec. Même si tu transportes de la drogue, même si c'est dangereux, quand tu reviens fais quelque chose de positif plutôt que gâcher l'argent dans des chaussures. Ça sert à quoi d'avoir une belle voiture et de vivre dans un taudis ?

Émerge donc de la parole des jeunes une condamnation relative des personnes qui font la mule pour de « l'argent facile », pour des « marques » à la différence de ceux qui le font en situation d'urgence sociale.

Ainsi, **une des représentations permettant d'expliquer l'entrée dans le trafic de cocaïne, en tant que mule, est liée à la grande pauvreté et aux conditions de vie précaires de catégories de population guyanaise.** Cette représentation, si elle est portée par les jeunes et si elle est avancée comme facteur explicatif par les personnes ayant été condamnées pour ce type de faits, reste **moins diffuse au sein des acteurs institutionnels (en particulier lorsqu'ils ne travaillent pas dans l'Ouest guyanais) que celle – systématique – liée à « l'argent facile ».** Autrement dit, **l'explication individualisée et psychologique tend à être plus diffuse que l'explication collective et sociale au sein des acteurs institutionnels.**

#### 1.2.4. La défiance à l'égard de l'Etat : un sentiment d'injustice prégnant mais qui ne suffit pas à déclencher le passage à l'acte

Un quatrième registre de justification visant à expliquer le passage à l'acte de transporter de la cocaïne, en tant que mule, relève **d'une réaction de défiance à l'égard de l'Etat.** Néanmoins, ce quatrième registre de justification doit être distingué des trois précédents car il n'est pas présenté, à lui seul, comme déclenchant le passage à l'acte mais plutôt comme un élément de contexte rendant davantage aisé l'inscription dans le trafic de cocaïne.

Les *focus group* réalisés auprès de lycéennes et lycéens de Saint-Laurent du Maroni révèle un très fort sentiment d'injustice lié à l'inégalité de traitement ressenti par les jeunes entre la métropole et la Guyane. Ce **sentiment d'injustice s'ancre dans le sentiment, largement partagé au sein des jeunes enquêtés que la Guyane est « oubliée » par « la France » et par la figure qui l'incarne, le Président de la République.** La défiance à l'égard d'Emmanuel Macron, perçu comme ne tenant pas compte des problématiques guyanaises voir les aggravant, est très diffuse chez les lycéennes et lycéens enquêtés et est observée lors des focus groups (cf. extrait d'entretien ci-dessous et photographies 4).

#### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 2

Lycéen: Depuis qu'il [Emmanuel Macron] est président, il n'a rien fait pour la Guyane.

Lycéenne : Rien fait ! Pas d'école, pas de plan !

Lycéen : Il a rien fait !

Lycéenne : il a même dit qu'il n'y aurait plus d'allocations.

#### **Photographies 4 – La défiance à l'égard du Président de la République (Focus group dans un lycée de Saint-Laurent du Maroni)**



Crédit photographie : Agence Phare

Chez les lycéennes et lycéens enquêtés, la défiance à l'égard du Président de la République, Emmanuel Macron, s'ancre spécifiquement dans son faible investissement dans le développement de la Guyane mais aussi dans des choix – comme le développement de la Montagne d'Or – perçus comme extrêmement néfastes pour la Région.

#### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 13

Enquêteur : Emmanuel Macron, tout le monde a mis qu'il ne l'aimait pas ?

L : Il ne respecte pas la Guyane, il promet quelque chose mais il ne le fait pas !

L : Oui, il ne fait pas bien son travail, il ne tient pas ses paroles.

L : (...) Il faudrait construire des routes pour que la Guyane soit plus développée ! »

#### EXTRAIT DU FOCUS GROUP

Enquêteur : Pourquoi vous avez mis que vous ne l'aimiez pas ?

L : Tout d'abord, il a mis en place le projet de la montagne d'or et ce n'est pas bien !

L : Il est venu en Guyane une fois, on lui a proposé de venir dans les communes du Sud Maroni car on est coupés du littoral où c'est développé. Nous on veut être plus développés mais Emmanuel Macron ne s'intéresse pas au développement de ces communes-là, parce que qui dit route dit développement ! C'est plein d'activités et lui il a refusé de développer des routes (...).

L : Quand je le vois je suis fâché. »

Le sentiment d'injustice lié au fait que « *des fois on a tendance à nous oublier ici* » (termes employés par une lycéenne lors du focus group 12) est encore accru chez certains jeunes qui dénoncent l'enrichissement supposé de la France au détriment de la population guyanaise.

#### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 2

**Lycéen :** Ici il y a la fusée, il y a la forêt, il y a de l'or. Sans la Guyane, la France ne pourrait pas en avoir.

**L :** une fois quelqu'un m'a dit 'La Guyane, c'est en Afrique.' J'ai dit 'Non, c'est un département français'. J'étais étonné. (...) C'est pas traité comme un autre département français (...)

**L :** Le problème, c'est qu'ils sont en train d'abuser de la Guyane, ils prennent de l'or.

**L :** C'est ici qu'il y a de l'argent. C'est la France qui récupère l'argent, pas la Guyane.

**Enquêtrice :** ils abusent de la Guyane ?

**Plusieurs lycéens ensemble :** oui !

Aussi, les *focus groups* réalisés auprès de lycéennes et lycéens révèlent une certaine défiance à l'égard de la France, de ses institutions et symboles (photographies5).

#### **Photographies 5 – Le drapeau français comme symbole des acteurs politiques métropolitains et défiance des lycéens à leur égard (Focus group dans un lycée de Saint-Laurent du Maroni)**



Crédit photographie : Agence Phare

Le **sentiment d'injustice lié à l'enrichissement perçu de la métropole au détriment d'une Guyane oubliée construit un contexte favorable au passage à l'acte car il réduit encore les perspectives de changement et d'amélioration de la situation socioéconomique de la population guyanaise.** Lorsqu'est abordé l'avenir de la Guyane dans les focus groups, l'absence de perspective d'évolution socioéconomique pour le territoire guyanais est particulièrement prégnante dans le discours des lycéennes et lycéens.

#### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 11

**Enquêteur :** On va faire le 3ème thème, qui parle de comment vous voyez l'avenir de la Guyane. C'est soit l'avenir que vous voyez, soit celui que vous espérez, ça peut être les deux.

**Lycéenne : [Pendant le choix des cartes] Moi, je ne vois pas d'avenir ! Moi je ne vois pas d'avenir en fait. Parce que là déjà rien que pour l'histoire de la montagne d'or, je me dis je ne vois pas d'avenir... En fait, je crois que la France n'est pas vraiment avec nous, n'est pas vraiment avec les gens de la Guyane. (...)**

**Lycéen : Moi je crois qu'il y'a pas d'avenir, les Français, enfin les gens de la France ils veulent juste nos richesses. »**

Ainsi, chez les jeunes enquêtés les sentiments de défiance et d'injustice à l'égard de l'Etat ne semblent pas être en soi un régime de justification du passage à l'acte des personnes transportant de la cocaïne en tant que mule. Néanmoins, il semble que **l'injustice et la défiance à l'égard de l'Etat accentuent la saillance de l'absence de perspective d'amélioration socioéconomique pour le territoire guyanais, pouvant dans certaines situations de précarité déclencher le passage à l'acte** (cf. troisième régime de justification identifié).

Notons qu'un acteur associatif culturel qui se présente comme défenseur de la culture noir-marronne propose une analyse du phénomène des mules à l'aune de la **défiance des populations « noirs-marrons » à l'égard de l'état « colonial » blanc et métropolitain**. Cette perspective, selon laquelle les mules feraient par leur acte un « vaste pied de nez » à l'Etat français est néanmoins **largement minoritaire et ne concerne qu'un acteur associatif enquêté**.

**« 90% du foncier appartient à l'Etat. Comment faire quoique ce soit quand on n'a aucune maîtrise... les langues locales sont pas enseignées. Les paysans, on les oblige à avoir des diplômes à la con pour leur faire cultiver une terre qu'ils cultivent depuis 3 siècles ! (...) Nous ne sommes pas pour rien la dernière colonie, dans la mentalité ! (...) Malheureusement actuellement, seul le fric rétablit la justice dans cette inégalité dans laquelle nous sommes. (...) Les mules font honneur à la « marronnabilité ». Il n'y a rien qui exprime et qui manifeste aussi bien la « marronnabilité » à un âge où on ne peut pas ne pas vouloir se libérer de la soumission à langue des blancs, à la loi des blancs, à l'ordre des blancs. (...) La « marronnabilité » c'est mettre le plus de distance possible entre ce qui te soumet, sans enfreindre le rapport profond et égalitaire avec un autre, quel qu'il soit. (...) Le ou la mule, aussi con soit-il, manipulé soit-il, par son acte, et son acte multiplié par 10 ou 15 sert la décolonisation » (Président d'une association de défense de la culture bushinenguée)**

Cette approche, si elle n'est portée que par un acteur associatif enquêté, entre néanmoins en écho, pour une part, avec les discours de défiance portés par les lycéennes et lycéens. Ce n'est néanmoins que dans de rares cas que le sentiment d'être oublié – voir déconsidéré – par l'Etat français est interprété par certains lycéens à l'aune de l'histoire coloniale qui lie la métropole et la Guyane.

#### **EXTRAIT FOCUS GROUP**

**Lycéen : On est un peu retard, parce que comme on était un territoire colonisé, il y'a pas assez d'entreprises et tout. On ne dépend pas de nous-mêmes, on dépend de la métropole. On est dans une situation où si la métropole ne fait pas quelque chose pour nous, on ne peut pas nous bouger nous-mêmes (...)**

**L : On est aux oubliettes parfois. Vu qu'on habite tellement loin, il y'a des personnes qui disent qu'on coûte trop cher à la métropole et tout !**

*L : Une de mes profs m'avait dit que les gens de la métropole, pour eux on était comme des sauvages, c'est comme si on n'existait pas (...) comme si on n'avait rien à apporter, qu'on vit dans la forêt. On n'existe pas pour eux, on n'est rien pour eux !*

L'analyse de la défiance à l'égard de l'Etat peut par ailleurs permettre de comprendre la distance de certains individus à l'égard du cadre légal français. L'acteur associatif se présentant comme défenseur de la culture noir-marronne évoque ainsi la distance qu'il peut exister entre la conception du système légal français et le système de valeur de jeunes bushinengués qui font la mule.

**« Le rapport à ce qui est légal et illégal est complètement absurde pour ces jeunes dans la mesure où, [en faisant la mule] on n'atteint ni aux biens ni aux personnes, car on prend un risque qui n'atteint que soi. C'est interdit oui, mais l'idée de l'interdiction et de l'autorisation est un système où les occidentaux définissent ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, à base de texte de lois opportuns. (...) Mais la loi n'est pas censée générer un rapport particulier de l'individu au risque. Le risque c'est toi, c'est toi qui décides de ta propre loi pour le risque individuel. (...) Chez les Bushinengués, il y'a mille et une choses qu'on ne doit pas faire car cela empiète sur la liberté des autres. Donc on ne peut pas dire que ce sont des jeunes qui sont sans loi ni morale. Mais la morale, c'est 'ne fait pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il fasse à toi'. [En faisant la mule], je n'atteins ni aux biens et aux personnes, je prends un risque avec moi-même. » (Président d'une association de défense de la culture bushinenguée)**

La distance de certains jeunes au cadre légal français pourrait révéler que, dans certains cas, le transport de cocaïne puisse ne pas être perçu comme un acte immoral, voir illégal. Cet élément rend d'autant plus justifiable le passage à l'acte en contexte d'urgence sociale ou économique.

Finalement, on observe **l'existence de registres de justification différenciés de l'implication des individus dans le transport de cocaïne**. Nous pouvons distinguer les **analyses individualistes** qui sont ancrées sur des explications psychologisantes et liées à des situations particulières des **analyses sociales** qui soulignent la dimension collective du phénomène et l'ancrage de celui-ci dans un contexte de pauvreté important et d'inégalités plurielles (cf. tableau 3). Ces représentations ne sont pas diffusées de la même manière et sont portées par des acteurs très différents. Il s'avère alors primordial d'analyser la hiérarchisation et les légitimités différenciées de ces représentations afin d'identifier celles qui influent plus spécifiquement sur les acteurs de la construction de politiques de lutte contre le phénomène des mules.

**Tableau 3 – Les différents types de représentations sur l’explication de l’inscription des individus dans le trafic de cocaïne**

	La vénalité	La contrainte	La pauvreté	La défiance à l’égard de l’Etat
<b>Logique explicative</b>	Les individus sont attirés par « l’argent facile » et la société de consommation. → <b>Explication individuelle et psychologique</b>	Les individus sont victimes (chantage, menaces) des cartels et se trouvent dans l’obligation de transporter de la cocaïne. → <b>Explication individuelle et coercitive</b>	Les individus se trouvent dans des situations de grande pauvreté, d’urgence sociale et ne perçoivent pas d’alternative pour faire face à leurs besoins fondamentaux personnels et à ceux de leurs proches. → <b>Explication collective et sociale</b>	Les individus s’inscrivent dans le trafic de cocaïne en réactions aux inégalités sociales, économiques et politiques qu’ils subissent en tant que Bushinengués. → <b>Explication collective et politique</b>
<b>Caractéristiques attribuées aux mules</b>	*Faiblesse psychologique individuelle ; *Vénalité ; *Superficialité	*Implication (effective ou potentielle) antérieure personnelle ou de proches dans le trafic de cocaïne ; *Jeunes dont les parents sont recruteurs.	*Population en situation de grande pauvreté (habitants des zones d’habitat spontané) ; *Jeunes à la sortie du système scolaire	*Population bushinenguée victime de discriminations institutionnalisées ; *Population victime de racisme ; *Population du fleuve, ne reconnaissant pas la légitimité des frontières « coloniales »
<b>« Statut des mules »</b>	Victimes et coupables	Victimes	Victimes	Victimes
<b>Porteurs de ces représentations</b>	*Acteurs de la répression. *L’ensemble des acteurs institutionnels *Certains jeunes (explication minoritaire)	*Certains acteurs de la répression *Certains acteurs de terrain (enseignants, associatifs en lien avec des jeunes)	*Jeunes ; *Certains acteurs du social et de l’éducatif.	*Association de défense de la culture bushinenguée ; *Jeunes bushinengués politisés.
<b>Niveau de diffusion</b>	Très répandue	Peu répandue	Peu répandue	Très peu répandue

### 1.3. Hiérarchisation et légitimité différenciées des représentations concurrentes : vers une individualisation du phénomène

On l’a vu, **les régimes de justification de l’inscription massive des individus dans le trafic de cocaïne, en tant que mule, sont diversifiées et sont portées par des acteurs différents.** Selon la position des acteurs dans l’espace social et leur proximité avec les instances administratives et politiques, leurs représentations ne disposent pas du même niveau de légitimité. Aussi, aux différentes

représentations décrites précédemment sont associées différents niveaux de « légitimité » de celles-ci auprès des décideurs, notamment d'actions de lutte contre le phénomène des mules.

En l'occurrence, **ce sont les représentations portées par les acteurs institutionnels, en particulier ceux qui travaillent dans les institutions et administrations publiques basées dans la capitale de région – Cayenne – qui sont les plus « légitimes »**. A l'inverse, les représentations portées majoritairement par les jeunes de Saint-Laurent du Maroni ou par les acteurs de terrain de l'Ouest guyanais, tendent à être moins « légitimes » et moins audibles auprès des pouvoirs publics. Cela ne signifie pas nécessairement qu'elles sont moins diffuses en volume ou moins « véridiques », mais qu'elles ne sont pas la logique explicative dominante au sein des décideurs.

Aussi, **les représentations qui dominent l'espace de décisions des acteurs publics tendent à relever de logiques individuelles et psychologiques**. Cela est loin d'être anodin car, suivant ces représentations, le phénomène des mules ne constitue pas un « fait social »<sup>109</sup> mais un fait individuel pensé à l'aune du tempérament, du caractère ou encore de l'histoire privée des individus. Concrètement, on assiste alors à une forme de négation du contexte social et économique de la Guyane en général et de l'Ouest guyanais en particulier.

A l'inverse, **les représentations portées par les jeunes enquêtés de Saint-Laurent du Maroni et par les acteurs de terrain (du champ social et éducatif notamment) qui travaillent à Saint-Laurent du Maroni tendent à penser le phénomène des mules comme un « fait social »** en raison de son caractère collectif (dont témoigne l'ampleur des chiffres et la banalisation du phénomène), de sa relative stabilité – dans la mesure où les chiffres, d'une année sur l'autre peuvent être prévisibles, de son caractère extérieur et contraignant pour les individus<sup>110</sup>. En s'autorisant à penser le phénomène des mules comme un fait social, il serait possible de travailler sur les constantes, les variables sociales qui influent sur l'implication dans le trafic de cocaïne. Cette perspective reste néanmoins éloignée de celle adoptée par les pouvoirs publics jusqu'à présent.

Ainsi, **la hiérarchisation des représentations et la légitimité différente qui leur est conférée dans les instances administratives et politiques conduit à l'absence de lecture sociale et raciale d'un trafic de drogue qui semble pourtant ne pas relever uniquement de la passation de produits illicites d'un territoire à l'autre mais bien aussi de l'exploitation de populations en situation de vulnérabilité pour assurer ce transport**. Ce faisant, les représentations dominantes (qui vont ensuite structurer les politiques et actions de lutte contre le phénomène), en effaçant la question sociale, empêchent d'identifier les populations qui sont le plus touchées par ce phénomène et d'en comprendre les causes.

---

<sup>109</sup> Emile Durkheim, *Le suicide*, Paris, PUF, 2007.

<sup>110</sup> *Ibid.*

La vénalité	La contrainte	La pauvreté	La défiance à l'égard de l'Etat
<p>Attraction pour l'argent « facile »</p> <p>→ Explication individuelle et psychologique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ACTEURS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS</li> <li>• ACTEURS ASSOCIATIFS</li> <li>• JEUNES</li> </ul>	<p>Obligation par les cartels</p> <p>→ Explication individuelle et coercitive</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• TRAVAILLEURS SOCIAUX &amp; ACTEURS ASSOCIATIFS</li> </ul>	<p>Absence d'alternative pour faire face</p> <p>→ Explication collective et sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• JEUNES</li> <li>• TRAVAILLEURS SOCIAUX &amp; ACTEURS ASSOCIATIFS</li> </ul>	<p>Réaction aux inégalités subies</p> <p>→ Explication collective et politique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• JEUNES</li> <li>• ACTEUR ASSOCIATIF (MARGINAL)</li> </ul>
			

Malgré les données existantes partielles et situées, **cette première partie d'analyse a permis de montrer l'ampleur et la banalisation du phénomène des mules sur le territoire guyanais**. Si les caractéristiques des mules restent méconnues, les causes de l'implication des individus dans le trafic de cocaïne, en tant que mules, sont sujettes à de **nombreuses représentations concurrentes**. C'est une **lecture individuelle et psychologique de l'entrée dans le phénomène des mules** qui semble être privilégiée par les acteurs des instances publiques, au détriment d'une lecture sociale de ce phénomène, davantage portée par les lycéennes et lycéens de Saint-Laurent du Maroni et par certains acteurs de terrain travaillant dans l'Ouest guyanais.

**La mise sous silence relative du contexte social dans lequel s'ancre le phénomène des mules doit ainsi être questionnée afin d'analyser finement dans quelle mesure elle influe sur la façon dont est pensée la lutte contre le phénomène des mules**. Il s'agit donc d'interroger dans quelles mesures le fait de ne pas considérer le contexte social – marqué par une grande pauvreté, un fort taux d'inactivité, des conditions sanitaires particulièrement précaires – empêche de comprendre les causes d'émergence et d'amplification du phénomène et *in fine* de lutter contre celui-ci. Dit autrement, l'individualisation de la compréhension des causes du phénomène des mules, plutôt qu'une lecture sociale de celui-ci, affecte-t-elle la mise en œuvre de la lutte contre le phénomène des mules ?



# 2.

## Les politiques de lutte contre les mules : en urgence et peu structurées

PARTIE N° 2

L'invisibilisation du contexte social dans lequel s'ancre le phénomène des mules, au profit d'une lecture principalement individuelle de celui-ci, influe sur la mise en place des politiques de lutte contre ce phénomène.

En effet, mal définie, la dimension sociale du phénomène des mules est occultée et les acteurs de ce champ sont peu audibles dans la mise en œuvre des politiques de lutte (2.1). De surcroît, la lecture du phénomène au prisme individuel plutôt que social tend à favoriser la sous-estimation du problème et son caractère flou et lointain par les pouvoirs publics nationaux, se traduisant par une volonté politique timide d'agir (2.2). Ce faisant, les politiques de lutte contre ce phénomène tendent parfois à paraître peu ambitieuses au regard de l'ampleur du trafic de cocaïne (2.3).

## 2.1. Les acteurs sociaux : peu mobilisés dans la lutte contre le phénomène des mules

**L'individualisation des causes sociales de l'implication des personnes dans le trafic de cocaïne, en tant que mule, confère aux tempéraments, aux traits de caractères et aux histoires personnelles une place centrale dans l'explication du phénomène.** Cette perspective présente les causes sociales – la pauvreté, l'absence de perspective scolaire et professionnelle, les conditions de vie, les logements insalubres – comme secondaires et justifie l'appréhension du phénomène des mules aux prismes des **secteurs d'action publique sanitaire** (lorsque les ovules de cocaïnes sont ingérés), **judiciaire et répressif**. Si les acteurs du secteur éducatif sont sollicités – au travers de l'Education nationale – c'est plus souvent en tant que réceptacles d'actions de prévention qu'en tant qu'acteurs de la conception de politiques de lutte contre le phénomène des mules.

Au-delà de la faible reconnaissance des acteurs sociaux pour penser les politiques de lutte contre le phénomène, et de la non sectorisation du phénomène des mules comme relevant de politiques sociales, il est important de noter les cultures professionnelles différentes des acteurs légitimes de la lutte contre le phénomène des mules. Cela se traduit par des difficultés à travailler ensemble. On assiste davantage à une juxtaposition des discours et des actions qu'à la construction d'actions communes.

En conséquence, les actions – notamment concernant la prévention – de lutte contre le phénomène des mules tendent à être portées par des acteurs d'un même secteur. Les cas de collaboration entre acteurs semblent en effet se limiter aux acteurs d'un même champ. Le proviseur d'un lycée de Saint-Laurent du Maroni souligne les limites des collaborations dans ce domaine à des cas précis de grande proximité professionnelle.

**« Dans certains cas on peut croiser des informations, mais c'est lié à des cas d'expertises partagées : par exemple, on a nos infirmières scolaires qui font des co-interventions entre les deux établissements, parce qu'elles portent un thème ensemble » (Proviseur dans un lycée professionnel de Saint-Laurent du Maroni)**

Or, on l'a vu, selon le positionnement des acteurs, les représentations des **causes de l'implication des individus dans le phénomène divergent, ce qui se traduit dans la façon dont ils construisent et mènent leurs actions**. Une action mise en œuvre par des infirmières scolaires de Saint-Laurent du Maroni abordera la question des mules de façon différente d'une action de prévention construite par la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile basée à Kourou.

De fait, il est **difficile, pour les acteurs appartenant à des cultures professionnelles différentes, de mener des actions communes**. Le responsable de la Maison des Adolescents de Saint-Laurent du Maroni revient en entretien sur une expérience passée de groupe de travail, en 2015, rassemblant des acteurs multiples. Il souligne la juxtaposition des points de vue qui fut alors à l'œuvre plutôt que la réalisation d'un travail en commun.

**« Le groupe de travail, c'était des réunions, le lycée Lumina Sophie qui organisait. Y'avait un peu tout le monde : gendarmerie, BPDJ, SPIP, PJJ, y'avait nous, les infirmières scolaires. Il manquait juste la justice. L'Akati'j était représentée. Mais, c'était peu fécond car chacun est resté dans son giron (...) C'était : 'nous on fait ça',**

**‘nous on fait ça’. La question c’était à quel moment on dépasse ce qu’on fait pour aller vers une démarche plus cohérente ? C’est là où il manque une volonté politique localement. » (Responsable de la Maison des Adolescent de Saint-Laurent Maroni)**

La **question se pose alors de la cohérence des actions menées et de l’absence d’impulsion centralisée pour mettre en œuvre des politiques de lutte** – notamment sur le volet prévention – contre le phénomène des mules. Le manque d’acteur « organisateur », légitime pour impulser des politiques de lutte contre le phénomène des mules se retrouve chez une pluralité d’acteurs. Un adjudant-chef de la gendarmerie, commandant de la BPDJ, s’appuie ainsi sur l’image du chef d’orchestre pour signaler le caractère désorganisé et peu coordonné des actions existantes.

**« Il faudrait un chef d’orchestre mais le chef d’orchestre, en Guyane, il n’y en n’a pas. S’il faut attendre les partenaires [pour agir], on n’a pas trop le temps, ni les uns, ni les autres. » (Adjudant-Chef, commandant la BPDJ)**

Ainsi, les **acteurs de la lutte contre le phénomène des mules sont pluriels et appartiennent le plus souvent aux secteurs sanitaire, judiciaire ou répressif. Leurs différentes cultures professionnelles limitent leur travail en commun.** En l’occurrence, le projet de l’Akati’j est de dépasser ces cultures professionnelles différenciées pour capitaliser sur les différents points de vue des acteurs de la lutte contre le phénomène des mules et, plus largement, des acteurs touchés par celui-ci. L’étude de cas réalisée (cf. infra) questionne la mise en présence d’acteurs aux cultures professionnelles diverses dans la construction d’un outil de prévention commun.

**Face aux cultures professionnelles différentes des acteurs en présence et à la faible présence des acteurs du champ social, il semble qu’il manque un rôle d’impulsion ou un acteur qui organise et stimule la mise en œuvre d’un travail collectif pour penser la lutte contre le phénomène des mules.** Pour ce faire, cela supposerait de s’appuyer sur une volonté politique priorisant la lutte contre le phénomène des mules et reconnaissant le caractère social et collectif de ce phénomène.

## 2.2. La volonté politique timide de lutter contre le phénomène

**L’absence d’acteur légitime pour organiser les politiques de lutte contre le phénomène de mules** – notamment sur le volet prévention – peut se comprendre à l’aune de **la faible volonté politique de lutter contre ce phénomène.** Encore une fois, il semble que la mise sous silence du contexte social de grande précarité dans lequel s’inscrit le phénomène au profit d’une analyse individuelle et psychologique des causes de l’implication dans le trafic de drogue, portée par les acteurs des instances de décision, influe sur la faiblesse relative de volonté politique de lutter contre le phénomène des mules.

En effet, l’individualisation des causes de l’inscription dans le trafic de cocaïne, en tant que mule, se traduit dans une faible priorisation de ce problème à l’échelle nationale (2.2.1). Elle est renforcée par un contexte politique et administratif local, peu propice à la mise en œuvre de politiques ambitieuses de lutte contre le phénomène des mules (2.2.2).

## 2.2.1. Faible priorisation des politiques de lutte à l'échelle nationale

La faible priorisation, à l'échelle nationale, de la lutte contre le phénomène des mules en Guyane est liée au caractère « lointain » et peu visible de ce problème auprès des acteurs des instances politiques centralisées à Paris (2.2.1.1). Au-delà de l'absence d'impulsion à l'échelle nationale, cette faible priorisation du problème se traduit par l'absence de mandat politique attribué localement pour organiser la lutte contre le phénomène des mules (2.2.1.2).

### 2.2.1.1. Un problème « lointain » rendu peu visible

La faible visibilité du phénomène des mules pour les instances politiques nationales peut se comprendre à deux niveaux. A un premier niveau, elle résulte de **la faible prise en compte des spécificités territoriales** – notamment des DOM – dans la mise en œuvre des politiques publiques. Lorsqu'un problème ne touche qu'une partie du territoire, il est plus difficilement palpable par les acteurs de l'Etat centralisé.

A un second niveau, la mise en invisibilité du contexte social pour expliquer le phénomène des mules participe d'une relative sous-estimation de celui-ci. En effet, cela conduit à le présenter comme relevant de problématiques individuelles liées aux tempéraments de certains individus et à leur vénalité personnelle plutôt qu'au contexte de grande précarité et de pauvreté auquel est confronté une partie de la population guyanaise. **L'impulsion d'une politique de lutte contre un phénomène perçu comme individuel et circonscrit à une partie – lointaine – du territoire peut ne pas paraître prioritaire pour les pouvoirs publics centralisés.**

De ce point de vue, les appels à projet construits dans le **cadre d'APDOM5** constituent une approche nouvelle car ils octroient aux **acteurs de l'Etat déconcentré un rôle de diagnostic et leur offre donc la possibilité de mettre à l'agenda des problèmes sous ou mal estimés à l'échelle nationale.**

Cette faible visibilité du phénomène des mules, par les instances de l'Etat centralisé, est néanmoins à relativiser dès lors que nous portons un regard sur l'action de **la Mission Interministérielle de Lutttes Contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA)**. En effet, la MILDECA, rattachée aux services de Premier Ministre, est un acteur coordinateur dans le domaine de la lutte contre les trafics. De fait, la MILDECA, représentée par le chef de cabinet et chargé de mission gendarmerie et par la chargée de mission santé, s'est déplacée en Guyane au printemps 2017 afin de rencontrer les acteurs de la lutte contre le phénomène des mules. En parallèle, la MILDECA a impulsé des réunions interministérielles, en 2017, sur cette question. Ce déplacement pour accéder à une meilleure compréhension du phénomène nous est relaté par les deux personnes de la MILDECA qui l'ont effectué mais aussi par certains acteurs de terrain, comme le responsable de la Maison des Adolescents de Saint-Laurent du Maroni, qui ont perçu leur présence comme un **signe de la prise de conscience de l'ampleur du problème lié au phénomène des mules. Malgré cela, le sentiment de distance avec les instances nationales reste particulièrement prégnant et partagé par de nombreux acteurs de terrain en Guyane.**

« La MILDECA nous paraît lointaine et ils ont bien dit que c'était [l'action de prévention de l'AKATI'] aux marges de leurs missions, qu'il fallait pas s'attendre à

**ce qu'ils portent ça. Mais on était contents de voir qu'au niveau des Ministères ça bougeait. » (Responsable de la Maison des Adolescent de Saint-Laurent Maroni)**

De même, l'impulsion lancée par la MILDECA avait été favorablement accueillie par les acteurs locaux, notamment par la Préfecture qui voyait alors l'opportunité de mettre en œuvre une politique globale et cohérente de lutte contre le phénomène à l'échelle du territoire guyanais. Les propos de la chargée de mission prévention de la délinquance au sein du cabinet du Préfet de Guyane, recueillis à l'automne 2017 en témoignaient.

**« Paris a pris conscience il y a quelques mois de ça, il y a eu des réunions interministérielles mises en place, ils veulent une action globale pour la prise en charge, pour qu'on arrive à maintenir le phénomène » (Chargée de mission « Prévention de la délinquance » au sein du cabinet du préfet de Guyane)**

Cependant, malgré l'impulsion donnée par la MILDECA en 2017, celle-ci n'a pas été suivie politiquement dans les instances ayant le pouvoir de prioriser une telle thématique. Les aléas qui ont touchés le « groupe mule »<sup>111</sup> au sein de la MILDECA et les faibles ressources qui lui sont conférées limitent largement le rôle de la MILDECA pour agir dans la lutte contre le phénomène des mules.

### **2.2.1.2. Absence de mandat national pour la mise en œuvre d'un pilotage local**

La faible visibilité du problème par les acteurs des instances nationales se traduit ainsi par l'absence d'impulsion à l'échelle nationale mais aussi, et surtout, par **l'absence de mandat politique national attribué à l'échelon local pour la mise en œuvre d'une politique de lutte contre le phénomène des mules.**

En effet, pour mener à bien ses actions, la MILDECA s'appuie sur des « chefs de projet » départementaux et régionaux issus des corps préfectoraux<sup>112</sup>. Néanmoins, en l'absence de validation de la priorité du phénomène des mules à la MILDECA, celle-ci n'octroie pas à la Préfecture de Guyane une mission de coordination dans la lutte contre ce phénomène. Cela se traduit très concrètement par l'absence de pilotage de la lutte contre le phénomène des mules en Guyane. De ce point de vue, les propos du Délégué du Préfet aux quartiers prioritaires de la ville de Kourou sont particulièrement révélateurs et entrent en cohérence avec ceux du Directeur de cabinet du Préfet<sup>113</sup>.

**« Il n'y a pas de pilotage dédié là-dessus [sur le phénomène des mules], mais la Guyane a eu du mal à se faire entendre à l'échelle nationale. Ça fait longtemps qu'à**

---

<sup>111</sup> Pendant la durée de l'étude, celui-ci a eu une existence, parfois en pointillé. S'il semble actif de façon continue depuis le printemps 2018, il est important de noter que sa légitimité sur le territoire guyanais est toute relative dans la mesure où, à l'échelle locale, un « groupe mule » non lié à celui impulsé par la MILDECA avait été convoqué lors de la visite de la Garde des Sceaux, Nicole Belloubet, en Guyane début septembre 2018. Le groupe de travail « mules » - fermé aux élus et à la presse - a alors eu lieu le dimanche 2 septembre matin, pendant une heure, dans les locaux de la Douane de Cayenne. (Source : Note aux rédactions concernant le déplacement de Nicole Belloubet, garde des sceaux, ministre de la justice en Guyane du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2018).

<sup>112</sup> Circulaire du 23 novembre 2004.

<sup>113</sup> L'entretien avec le directeur de cabinet du préfet n'ayant pas fait l'objet d'un enregistrement, nous ne présentons pas de verbatim.

tous les niveaux, la Guyane alerte sur l'ampleur du phénomène et sur l'impuissance. » (Délégué du Préfet aux quartiers prioritaires de la ville de Kourou)

En entretien, **ce sont plusieurs acteurs locaux et nationaux qui signalent l'absence de mandat politique octroyé pour mettre en œuvre une politique ambitieuse de lutte contre le phénomène des mules, notamment sur le volet prévention**, et ce, malgré les demandes en ce sens.

Ainsi, le **phénomène des mules tend à être sous-estimé et peu priorisé à l'échelle nationale**. Cela peut se comprendre en raison de l'individualisation des causes de ce problème – et donc par l'absence de prise en compte des variables sociales qui influent sur celui-ci – mais aussi par sa circonscription à une partie du territoire français, éloignée de Paris.

## 2.2.2. Un contexte politique local peu propice à la construction de politiques de lutte contre le phénomène

En plus de l'absence de volonté politique, à l'échelle nationale, de lutter contre le phénomène des mules, le contexte politique local est peu propice à la construction, à l'échelle locale, de politiques de lutte contre le phénomène des mules. En effet, la mise en œuvre de dispositifs à cette échelle est freinée par les modalités d'échanges entre les acteurs administratifs du territoire (2.2.2.1) mais aussi par l'existence de freins politiques à la lutte contre le phénomène des mules (2.2.2.2).

### 2.2.2.1. *Turn over* et distances : les difficultés à l'échelle du territoire

Comme nous l'avons souligné auparavant, l'analyse menée ne doit pas neutraliser le territoire, y compris lorsqu'elle porte sur la mise en œuvre des politiques publiques. En l'occurrence certaines spécificités du territoire guyanais influent directement sur la mise en œuvre de l'action publique suivant deux dimensions.

**La première dimension relève de la difficile pérennisation de dispositifs, actions ou même de groupes de travail dans un contexte de *turn over* fréquent des acteurs administratifs.** Les fonctionnaires présents en Guyane le sont, le plus souvent, pour des durées courtes d'environ 3 ou 4 ans. Les acteurs en poste changent fréquemment ce qui nuit concrètement à la pérennisation des actions mais aussi à la mémoire de celles-ci. Si ce phénomène de *turn-over* se retrouve dans la fonction publique dans beaucoup d'autres contextes territoriaux, la spécificité de la Guyane est liée aux problématiques spécifiques qui freinent la mise en action des fonctionnaires à leur arrivée en Guyane. La transmission, en amont de la mutation, d'éléments liés au contexte politique, social, économique, culturel guyanais pourrait en partie limiter cet effet.

**La deuxième dimension relève des distances entre les différentes villes de Guyane – et l'absence de transports en commun réguliers pour les relier.** Aussi, les échanges physiques entre acteurs sont rendus difficiles. A titre d'exemple, il est important de noter que Saint-Laurent du Maroni est situé à plus de 3 heures de route de Cayenne et que Maripasoula n'est accessible que par voie fluviale ou par avion depuis Cayenne et Saint-Laurent du Maroni.

Les freins liés au *turn over* et à la mobilité difficile en Guyane sont souvent évoqués par les acteurs institutionnels au cours de l'enquête. En l'occurrence, cela est clairement exposé par un adjudant-chef de la BPDJ, qui prend le temps, lors de notre premier échange, de préciser des éléments de contexte qui freinent, selon lui, la mise en place d'actions de prévention efficaces et pérennes.

**« Le problème de la Guyane, c'est les routes et il y a un turn over très important, les gens ne restent pas en Guyane, on est en poste pour 3 ans, 4 ans, 5 ans dans les établissements scolaires ou l'administration, c'est la même chose, ils ont pas le temps de s'investir. La personne qui est en préfecture a déjà assez de soucis pour en plus se remettre sur un module mules. » (Adjudant-Chef, commandant la BPDJ)**

Le ***turn over* des fonctionnaires et la mobilité difficile sur le territoire constituent ainsi des freins concrets à la mise en œuvre, localement, d'une politique cohérente de lutte contre le phénomène des mules.**

#### **2.2.2.2. Une opposition « politique » locale à la lutte contre le phénomène des mules**

Par ailleurs, certaines **oppositions politiques à la lutte contre le phénomène des mules peuvent émerger en raison d'une volonté de préserver une relative « stabilité sociale » ou par la crainte de créer un trop gros déséquilibre en cas de tarissement de la source de revenus qu'il engendre** pour une partie des habitants d'une ville. Autrement dit, certaines collectivités pourraient ne pas agir activement contre le phénomène des mules par volonté de préserver la « paix sociale ».

Il s'agit là d'un frein qui questionne frontalement le positionnement de certains élus dans la lutte contre le trafic de cocaïne. Il est révélé, en creux, par la faible présence de certaines collectivités – notamment la Ville de Saint-Laurent du Maroni – dans les groupes de travail mis en place autour de la construction d'outils de prévention contre le phénomène des mules.

Il est par ailleurs analysé par des acteurs de terrain qui perçoivent une position pour le moins attentiste de certains élus dès lors qu'il s'agit de lutter contre une activité qui rapporte de l'argent à une part importante de leurs administrés. Un acteur associatif, dont nous taisons l'institution de rattachement afin de préserver son anonymat, revient ainsi longuement en entretien sur ce que rapporte le trafic de cocaïne à une ville comme Saint-Laurent du Maroni et sur le déséquilibre qui serait engendré, à court terme, par un arrêt de celui-ci.

**« C'est un sujet extrêmement délicat. La paix sociale est en partie payée par ça, il ne faut pas se leurrer. Sur un trajet y'a beaucoup d'argent qui retombe localement. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a des retombées économiques informelles non négligeables. Et puis ça peut devenir dangereux, ça chatouille du monde qui n'a pas envie forcément d'être chatouillé dans l'affaire. (...) C'est incroyable que la mairie n'apparaisse pas dedans. Et pourtant ils ont été sollicités. Ils le savent qu'ils sont attendus là-dessus. Ils pourraient pas tout, mais une ville qui se positionne dessus, c'est pas le même truc. On se retrouve beaucoup entre techniciens là. La force politique, où est-elle ? En termes de légitimité c'est toujours délicat. (...) Y'a des**

**familles qui s'organisent comme ça pour faire rentrer de l'argent. Donc ça donne pas envie d'aller embêter ça non plus. Ça fait partie des ressources informelles qu'on préfère que les gens aient plutôt qu'ils fassent du cambriolage ou des trucs comme ça finalement » (acteur associatif)**

Sous couvert d'anonymat de nom mais aussi de leur position, ce type de positionnement est partagé par deux autres acteurs enquêtés ayant travaillé en lien avec la mairie de Saint-Laurent du Maroni.

Ainsi, la sous-estimation du phénomène des mules, perçu comme lointain et appréhendé à l'aune d'un fait individuel plutôt que social, se traduit dans une faible volonté politique nationale de lutter contre ce problème. A l'échelle locale, la faible impulsion politique peut se comprendre à l'aune des difficultés territoriales liées à la mobilité restreinte et au *turn over* des acteurs institutionnels mais aussi à l'aune de l'absence de volonté politique claire de certains élus qui préféreraient préserver une forme de paix sociale plutôt que de lutter contre le phénomène des mules. **Comment, dans ce contexte, sont construites et pensées les politiques de lutte contre le phénomène des mules ?**

## 2.3. Les politiques peu ambitieuses de lutte contre le phénomène des mules

La volonté politique de lutter contre le phénomène des mules – autant à l'échelle nationale que locale – semble relativement timide. Cela se répercute sur les politiques de lutte contre le phénomène.

Si la présente étude porte une attention particulière sur les politiques de prévention, il ne s'agit pas de les analyser de façon isolée des autres politiques de lutte contre le phénomène, notamment les politiques de répression et les politiques de protection. En effet, nous avons fait le choix de penser la politique, les dispositifs et les actions de prévention du phénomène des mules en articulation avec les autres politiques de lutte contre ce phénomène.

En l'occurrence, l'enquête menée révèle une absence de politique structurée de prévention du phénomène des mules, malgré des actions impulsées par les acteurs publics locaux (2.3.1). Concernant les politiques publiques dans le domaine de la répression, elles semblent marquées par des injonctions contradictoires (2.3.2) tandis que ce phénomène questionne fondamentalement les politiques judiciaires (2.3.3). Enfin, alors que les mules ne sont pas considérées uniquement comme responsables mais aussi comme victimes des trafiquants de drogue, on aurait pu s'attendre à ce que des politiques de protection soient mises en place, en particulier à destination des mineurs. Néanmoins, malgré les attentes de certains acteurs de terrain en ce sens, elles semblent rester inexistantes (2.3.4).

### 2.3.1. L'absence de « politique » structurée de prévention

Si des actions de prévention sont financées par les pouvoirs publics, notamment par la Préfecture de Guyane sur des financements MILDECA, il s'agit d'**actions ponctuelles qui ne sont pas articulées entre**

**elles ni ne répondent à une stratégie de prévention construite. Elles semblent davantage relever d'une volonté de mener des actions visibles et de répondre à une forme d'urgence face à l'expansion du phénomène et à sa médiatisation.** Les actions financées semblent de ce point de vue ne pas relever d'une stratégie de prévention de long terme.

Dans cette étude, nous avons fait le choix de distinguer d'une part les « politiques » de prévention qui renvoient à une impulsion politique, au choix de la direction de la prévention et à sa coordination, et d'autre part les dispositifs et actions de prévention. Les dispositifs recouvrent la construction d'un programme de prévention, raisonné, appuyé sur un travail d'étude ou de diagnostic préalable et articulent différentes actions de prévention. Les actions de prévention sont caractérisées par leur circonscription dans le temps et l'espace. **Sur le territoire guyanais, le financement de l'Etat, principalement via la Préfecture, semble davantage se structurer autour d'actions ponctuelles qui ne sont pas organisées au sein d'une stratégie globale de prévention.** La chargée de mission prévention de la délinquance au sein du cabinet du préfet de Guyane revient sur l'absence de politique structurée de prévention mise en œuvre par la préfecture de Guyane.

**« Là, on cible l'Ouest car c'est là que les mules viennent à 90%, c'est là qu'on voudrait mettre l'accent sur les actions. Après on n'a pas décliné de plan d'action, on fait des actions par-ci par-là pour sensibiliser pour informer, on essaye voilà, on a différentes actions, par exemple une web série avec la mairie de Cayenne, mais pas de plan d'actions défini. » (Chargée de mission « Prévention de la délinquance » au sein du cabinet du préfet de Guyane)**

De même, l'expérimentation financée dans le cadre d'APDOM5 relève d'un besoin de répondre à un problème qui était encore mal identifié par les acteurs de terrain. Si le diagnostic réalisé au préalable a permis de mettre à l'agenda la question des mules, la réponse apportée ne relève pas d'un travail d'étude poussé, ni d'une stratégie de prévention conçue à long terme mais de la proposition réalisée par une association – l'AKATI'J – qui n'est pas spécialiste de la prévention dans l'entrée dans les trafics de drogue. Dans cette configuration, **les pouvoirs publics stimulent l'émergence de proposition d'actions, par les acteurs de terrain, mais ne se positionnent pas comme des acteurs de la construction d'une politique de prévention ambitieuse.** Un point marquant est notamment l'absence de coordination ou d'articulation entre les différentes actions financées. A titre d'exemple, en même temps que l'AKATI'J est financée – dans le cadre d'APDOM5 – pour la construction d'un outil de prévention, elle est financée par la préfecture (financement MILDECA) pour une action d'information sur le phénomène des mules (cf. image 5). Néanmoins, ces deux actions ne sont pas pensées par les pouvoirs publics pour leur complémentarité mais relèvent d'une volonté d'agir « vite » et de façon « visible » sur cette question.

**Image 5 – Affiche faisant la promotion de la diffusion d'un film dans le cadre de la campagne d'informations « Stop di Coka 2 »**



Ainsi, s'il ne semble pas exister de « politique » de prévention structurée, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'actions de prévention. Au contraire, elles sont multiples et de natures différentes. De surcroît, au-delà des actions financées par les pouvoirs publics, certaines actions émergent, portées par des acteurs locaux (nous en présentons certaines, cf. partie 2, 3.1).

Par ailleurs, s'il semble ne pas y avoir de politique structurée de prévention du phénomène des mules, il semble **qu'une volonté d'agir de façon visible et rapide guide le choix des actions de prévention financées par les pouvoirs publics**. Il est important d'analyser, en comparaison, la façon dont sont pensées les politiques de répression, les politiques judiciaires et les politiques de protection du phénomène des mules.

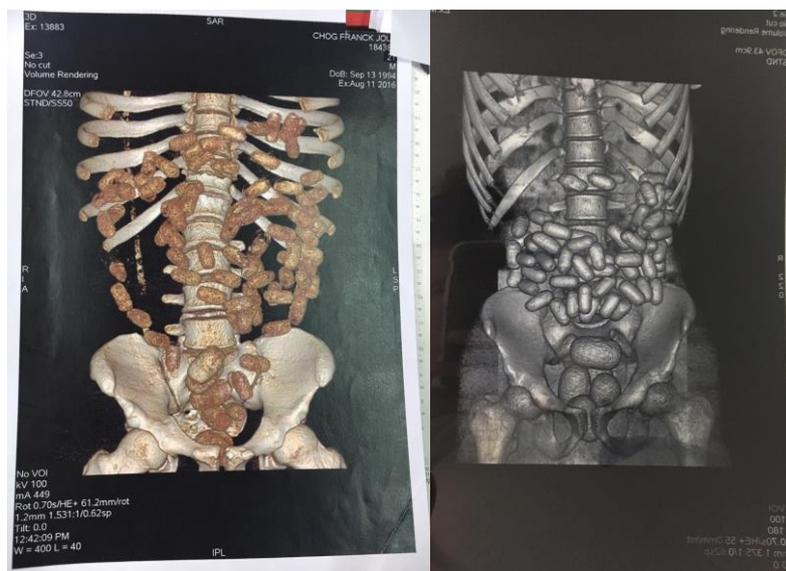
### **2.3.2. Les politiques de répression : visibilité et tentative de facilitation de la procédure**

Les **politiques de répression sont pensées différemment des politiques de prévention**. Elles ne poursuivent pas seulement un enjeu de visibilité de l'action de l'Etat face au phénomène mais aussi d'amélioration des conditions de travail des forces de douanes, police et gendarmerie qui y sont confrontées.

Face à l'expansion du phénomène des mules, les forces de gendarmerie, de police et de douanes ont vu une partie de leur travail transformée, liée aux mules qui transportent de la drogue ingérée plutôt qu'à celles qui la transportent par d'autres moyens (valise, vêtements, etc.). En effet, **lorsqu'un individu est soupçonné d'avoir ingéré des ovules de cocaïne, cela enclenche une procédure longue et fastidieuse** pour les forces de police en présence. L'individu doit être amené dans un hôpital où est réalisé

une échographie, scanner et/ou une radiographie pour vérifier la présence d'ovules de cocaïne dans l'organisme (cf. image 6). Si tel est le cas, l'individu doit alors rejeter les ovules de cocaïne, par voie naturelle, en présence de deux Officiers de Police Judiciaire (OPJ). Il s'agit donc **d'actions très coûteuses en ressources humaines** (deux OPJ pendant 24 heures à 96 heures) et **particulièrement désagréables** en termes de conditions de travail.

**Image 6 – Scanner et radiographie de mules (prise en photographie lors d'un entretien réalisé dans les services des Douanes de Saint-Laurent du Maroni)**



Crédit photographie : Agence Phare

Face à l'expansion du phénomène des mules, des mesures ont donc été prises à plusieurs niveaux. D'abord **pour faciliter concrètement le travail des OPJ et des soignants** accompagnant les mules, la MILDECA a investi dans des « trieurs de boulettes » automatisés installés dans les unités médico judiciaires (UMJ) du Centre Hospitalier de l'Ouest guyanais (CHOG) à Saint-Laurent du Maroni et au Centre Hospitalier Andrée Rosemon (CHAR) à Cayenne. La chargée de mission prévention de la délinquance au sein du cabinet du Préfet de Guyane revient en entretien sur l'achat de ces « trieurs » après que Paris eut été sensibilisé aux implications concrètes de l'arrestation de mules.

**« Nous, on finance dans le cadre de la MILDECA, mais les mules ne sont pas dans l'addiction, la présidente de l'addiction a été très sensible au phénomène des mules, c'est Paris qui a mis en place les trieurs de boulette de cocaïne, mis en place au niveau de l'Hôpital de Cayenne et de Saint-Laurent de Maroni. Quand la MILDECA a été sensibilisé, Paris a financé ces lieux sanitaires, les échographes » (Chargée de mission « Prévention de la délinquance » au sein du cabinet du préfet de Guyane)**

Ensuite, pour **faciliter la procédure – et tenter d'enrayer le phénomène – l'achat d'un échographe** installé à l'aéroport de Cayenne a été annoncé. Néanmoins, au cours de l'enquête de terrain, un flou majeur émerge autour de cet échographe quant à sa livraison effective ou non, son installation ou non, et surtout quant à la possibilité de l'utiliser effectivement. En effet, le recours à un échographe suppose la présence d'un médecin radiologue, l'autorisation du « patient » et la possibilité d'observer les « ovules de cocaïne » serait limitée avec un échographe. Il semble que la communication autour de la présence d'un échographe

à l'aéroport Félix Eboué relève davantage d'une volonté d'afficher l'action de l'Etat dans ce domaine que de faciliter le travail des forces de police, de douanes et de gendarmerie et de lutter effectivement contre le trafic de cocaïne.

**Ce double enjeu d'amélioration des conditions de travail d'un côté et de visibilité de l'autre côté est de même particulièrement perceptible dès lors que le ciblage des mules transportant de la cocaïne hors du corps, plutôt que des mules ayant ingéré des ovules de cocaïne, est privilégié.**

A partir de la fin de l'année 2017, plusieurs sources des services de douanes, de gendarmerie et de police, à différents niveaux de hiérarchie, nous confirment, sous couvert d'un strict anonymat, que les mules transportant de la cocaïne *in corpore* ne sont pas ciblées dans les opérations organisées. Cela se traduit concrètement par une augmentation de la quantité de cocaïne interceptée (la quantité transportée hors du corps – jusqu'à 20 kg – étant souvent bien plus importante que la quantité ingérée – autour d'1 kg), par une augmentation du nombre de mules interpellées car les forces de l'ordre mobilisées sont moindres (moins nombreuses et pendant un temps moins long que celui que requiert la récupération des ovules). Ce choix de ne pas cibler les mules ayant ingéré de la cocaïne permet d'afficher une plus grande efficacité – apparente – de leur action et limite dans le même temps l'engorgement des services induit par l'arrestation de mules. Dans un contexte où la criminalité, les violences physiques et sexuelles sont particulièrement élevées, où l'on se trouve au cœur d'un trafic international de cocaïne (par mules mais pas uniquement), d'or et de fruits et légumes, les acteurs en présence – dans la limite des moyens dont ils disposent – arbitrent quant aux missions qu'ils priorisent. En l'occurrence, l'arrestation d'une mule ayant ingéré des ovules de cocaïne semble particulièrement coûteuse en temps et en ressources humaines par rapport à ce qu'elle permet d'obtenir (une relativement faible quantité de drogue retirée du marché et peu d'informations sur les réseaux qui organisent les trafics).

Si les enjeux de visibilité semblent être prégnants en ce qui concerne les politiques de répression, il est néanmoins important de souligner que des moyens ont également été mis en place pour **lutter contre les trafics de cocaïne et tenter de remonter les filières**. En effet, au printemps 2017, un détachement de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS) a été créé au sein de la Direction Interrégionale de la Police Judiciaire (DIPJ) basée à Cayenne. L'ouverture de l'antenne de l'OCRTIS est présentée comme permettant la mise en œuvre d' « *une action dédiée à la lutte contre les filières, tout en dégageant des marges de manœuvre au profit des autres services pour se concentrer sur le trafic local et la délinquance de voie publique* »<sup>114</sup>. Ce changement pourrait influencer, à moyen terme, sur les stratégies de répression du phénomène des mules et la remontée des filières mais répond aussi à la surcharge de travail et au manque de moyens humains des forces de l'ordre pour faire face à ce phénomène.

Comme pour les politiques de prévention, on observe des politiques répressives qui tendent à être pensées dans l'urgence, dans un contexte de ressources humaines insuffisantes. Les actions menées répondent donc le plus souvent **à un besoin en termes de visibilité de l'action publique en matière de lutte contre le phénomène des mules et de désengorgement des services de douanes, de police et de gendarmerie**.

---

<sup>114</sup> Préfet de Guyane, *Plan local de sécurité pour la Guyane. Plan global de sécurité, de prévention et de lutte contre la délinquance*. 10 janvier 2017.

### 2.3.3. Les politiques judiciaires questionnées

L'ampleur du phénomène des mules et de personnes interpellées pour ce type de faits en Guyane s'est traduit dans une saturation du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Cayenne et vient questionner le fonctionnement de la justice et les décisions judiciaires prises. En Guyane, il semble que l'incarcération systématique des mules soit progressivement abandonnée (2.3.3.1) et que le tribunal développe des approches préventives pour limiter la récidive de personnes interpellées (2.3.3.2). Plus fondamentalement, le phénomène des mules conduit les magistrats du TGI de Cayenne à questionner le droit et à proposer des solutions juridiques visant à prioriser le fait de stopper le passage de drogue plutôt qu'à cibler les transporteurs (2.3.3.3).

#### 2.3.3.1. Une logique d'incarcérations systématique progressivement abandonnée

Les décisions judiciaires ont longtemps été caractérisées par une **logique d'incarcération quasi-systématique qui correspondait notamment à un objectif visant à désinciter les mules à passer à l'acte**. Un membre des services judiciaires du TGI de Cayenne revient sur les pratiques d'incarcération systématique au moment où le phénomène des mules montait en puissance, à partir du début des années 2010.

« Depuis quelques années la juridiction avait décidé de réprimer fortement le phénomène(...) Finalement on se retrouvait, on considérait que le phénomène le plus grave de délinquance en Guyane c'était de transporter de la cocaïne. Donc il y'avait des gens qui a profil égal étaient plus sévèrement condamnées parce qu'elles transportaient de la cocaïne plutôt que si elles avaient braqué des gens dans la rue. »  
(Membre des services judiciaires du TGI de Cayenne)

Cette politique s'appuyait sur une interprétation large de l'article 144 du code de la procédure pénale qui conduisait les personnes interpellées pour transport de cocaïne à être quasi systématiquement placées en détention provisoire. (Encadré 5).

#### Encadré 5 – Les conditions de placement en détention provisoire

Art 144 du code de la procédure Pénale :

« La détention provisoire ne peut être ordonnée ou prolongée que s'il est démontré, au regard des éléments précis et circonstanciés résultant de la procédure, qu'elle constitue l'unique moyen de parvenir à l'un ou plusieurs des objectifs suivants et que ceux-ci ne sauraient être atteints en cas de placement sous contrôle judiciaire ou d'assignation à résidence avec surveillance électronique :

1° Conserver les preuves ou les indices matériels qui sont nécessaires à la manifestation de la vérité ;

2° Empêcher une pression sur les témoins ou les victimes ainsi que sur leur famille ;

*3° Empêcher une concertation frauduleuse entre la personne mise en examen et ses coauteurs ou complices ;  
4° Protéger la personne mise en examen ;  
5° Garantir le maintien de la personne mise en examen à la disposition de la justice ;  
6° Mettre fin à l'infraction ou prévenir son renouvellement ;  
7° Mettre fin au trouble exceptionnel et persistant à l'ordre public provoqué par la gravité de l'infraction, les circonstances de sa commission ou l'importance du préjudice qu'elle a causé. Ce trouble ne peut résulter du seul retentissement médiatique de l'affaire. Toutefois, le présent alinéa n'est pas applicable en matière correctionnelle. »*

Or, un membre des services judiciaires de Cayenne exprime un avis critique quant aux pratiques antérieures, présentées comme quasi abusives, de détention provisoire systématique imposées aux mules.

*« Avant il y'avait une pratique d'incarcération systématique mais qui, selon moi, ne correspondait pas aux critères définis par la loi pour un placement en détention provisoire. Donc les critères ils sont définis par l'article 144 du Code de procédure pénal. (...) Dans la situation des passeurs de cocaïne, on est vraiment sur deux critères qui peuvent conduire à une détention. D'abord garantir le maintien d'une personne à disposition de la justice. Typiquement la personne qui est Surinamaise, si on la remet en liberté, elle va rentrer au Suriname et elle ne sera jamais jugée. Et l'autre critère, c'est mettre fin à l'infraction, prévenir son renouvellement. C'est peut-être le critère qui laisse un peu de marge d'appréciation. J'ai tendance à considérer que sur un premier passage à l'acte, le simple fait d'interdire une personne d'aller à l'aéroport, suffit à prévenir le renouvellement des faits sans qu'on ait besoin de la placer en détention provisoire. Mais en revanche quelqu'un qui a déjà été condamné, il y a clairement une détermination qui fait qu'un contrôle judiciaire ce n'est peut-être pas suffisant. Donc on passe en détention provisoire. (...) C'est sûr qu'avant, on tirait les règles du code au maximum, donc ça faisait une incarcération systématique. »(Membre des services judiciaires du TGI de Cayenne)*

**Cette orientation visant à placer systématiquement les mules en détention provisoire s'est par ailleurs révélée rapidement inefficace, puisqu'elle n'a pas permis d'endiguer le phénomène des mules.** Au contraire, sur cette période, le nombre de dossiers transmis à la justice a augmenté, (en raison de l'augmentation du phénomène mais également du renforcement des contrôles réalisés), provoquant une situation d'engorgement des services judiciaires. Selon les sources des services judiciaires du TGI de Cayenne, les passeurs de cocaïne occupent en moyenne un dossier sur deux des procédures de comparutions immédiates. Un membre des services judiciaire du TGI de Cayenne souligne ainsi en entretien l'engorgement des services consécutifs des placements systématiques en détention provisoire sans que le phénomène ne se soit atténué.

*« On s'est rendu compte, bon an mal an, qu'on était en train d'emboliser complétement le système sans en tirer de plus-value, puisque le phénomène n'a pas du tout décré. Au contraire, le phénomène ne fait que s'accroître de notre point de vue. Car pour une raison très objective, c'est que la douane n'a fait que renforcer ses moyens. Et plus la douane renforce les moyens, plus on arrête, et plus pour nous le phénomène*

augmente. Sauf qu'à un moment donné, on ne peut pas suivre. (...) Nous, à un moment donné on n'avait plus les moyens de juger. » (Membre des services judiciaires du TGI de Cayenne)

**La politique de mise en détention provisoire systématique n'a pas eu d'effet sur la diminution du phénomène et l'augmentation du nombre de mules interpellées en Guyane a ainsi produit une saturation des services judiciaires** qui n'étaient plus en capacité de pouvoir traiter les dossiers qui leur étaient transmis dans des délais raisonnables.

### 2.3.3.2. La rationalisation du traitement des dossiers

Pour faire **face à la saturation du traitement des dossiers judiciaires, les services judiciaires du TGI de Cayenne ont alors mis en œuvre des initiatives pour rationaliser les traitements des dossiers**, en cherchant à la fois à simplifier les procédures, en rassemblant par exemple les audiences des cas des mules.

« Là, on est train de mettre en place des audiences spécifiques pour éviter que ça surcharge les audiences de comparution immédiate. On en a fait une après-midi en mai où il y avait 17 dossiers, que des passeurs de cocaïne. Ils étaient convoqués à 13h. Un film leur a été projeté et ensuite ils ont été jugés par le tribunal. (...) ça évite surtout de surcharger les audiences de comparution immédiate. Et ça permet de les juger dans un cadre qui est plus adapté » (Membre des services judiciaires du TGI de Cayenne)

En rassemblant l'ensemble des comparutions immédiates pour transport de cocaïne, la prise de décision est présentée comme plus cohérente mais également plus lisible pour les personnes condamnées.

« Là, ça permet d'avoir une jurisprudence plus claire. Quand vous aviez tous les dossiers c'est plus facile de dire lui on va lui mettre de l'emprisonnement ferme car il a pas respecté le contrôle judiciaire, ça donne des décisions plus cohérentes. » (Membre des services judiciaires du TGI de Cayenne)

Cette rationalisation du traitement des dossiers, est elle-même articulée au développement d'approches préventives, visant à limiter la récidive des mules qui sont jugées. L'enjeu est d'accompagner les personnes en contrôle judiciaire dans un parcours d'insertion sociale et professionnel pour limiter leur propension à récidiver ultérieurement. Une association, l'APAMEG, accompagne ainsi les personnes en contrôle judiciaire. Du côté de l'association comme du TGI, les résultats de cet accompagnement sont perçus très positivement. Cela permet ainsi aux différents membres des services judiciaire du TGI de Cayenne enquêtés de plaider pour une mise en détention moins systématique des mules.

**Les services judiciaires optent ainsi de plus en plus pour des approches préventives visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des condamnés.**

### 2.3.3.3. Vers de nouvelles réponses judiciaires plus ciblées sur la lutte contre le passage de la cocaïne ?

Au-delà du développement de ces approches de prévention et d'insertion par l'activité économique, certains membres des institutions judiciaires de Guyane proposent de **développer des réponses qui soient moins fondées sur la répression des passeurs de cocaïne et davantage sur la mise en place d'obstacles au transport de la marchandise**, notamment à l'échelle de l'aéroport de Cayenne. Cette idée, portée par une partie des membres des institutions judiciaires vise à désinciter non plus les passeurs mais les trafiquants à utiliser cette voie pour faire passer de la cocaïne.

« L'emprisonnement est une espèce de réponse globale pour dissuader le trafic tout en apportant une réponse concernant les passeurs en eux-mêmes. Et en fait on se rend compte que c'est une impasse, que la question elle serait plutôt de séparer, faire de la prévention d'un côté et fermer la porte à l'aéroport. Et dans ce cadre-là, il faudrait que les moyens soient mis, je sais que ça remonte mais on est sur des logiques institutionnelles, et si on remonte au plus haut niveau, les choses ne bougent pas. (...) La question c'est comment adapter nos moyens juridiques ici pour que justement la douane puisse démultiplier les interpellations pour faire comprendre que ça ne passe plus et qu'économiquement le risque devient trop important pour que ça devienne rentable. (...) La seule solution c'est d'arriver massivement, sur chaque vol, à en arrêter suffisamment pour que ça commence à devenir moins intéressant pour les cartels » (Membre des services judiciaires du TGI de Cayenne)

La confrontation au phénomène des mules conduit ainsi les membres des services judiciaires du TGI de Cayenne à questionner plus fondamentalement le cadre et les moyens juridiques d'une part et à interpellier les instances « *au plus haut niveau* » d'autre part, en proposant des solutions nouvelles pour tenter d'endiguer le phénomène et de faire face à l'endigement des services qu'il provoque. Un magistrat du TGI de Cayenne explique ainsi comment ces réflexions amène à proposer des solutions, peu communes en matière de transport de cocaïne.

« Vous savez y a des moyens, c'est pas politiquement correct, mais il serait possible de faire des transactions douanières et de dire plutôt que de faire une procédure judiciaire avec une peine d'emprisonnement, vous êtes condamné à 20 000 euros d'amende douanière et on confisque la drogue. Vous faites des contrôles systématiques, vous contrôlez tout le monde au départ de Cayenne. Vous faites ça 4-5 fois, le trafiquant qui est au bout de la chaîne il va se dire 'ah mais ma drogue elle ne passe plus'. Donc il n'aura plus intérêt à la faire passer à Cayenne. On dit qu'il faut fermer la voie aux passeurs, mais ce ne sont pas les passeurs le problème, c'est la drogue le problème » (Membre des services judiciaires du TGI de Cayenne)

La confrontation des magistrats au phénomène des mules les conduit donc à formuler des réflexions approfondies sur les modalités d'application du droit dans ce contexte. Une piste de solutions repose sur le fait de bloquer le passage de la cocaïne afin que cette voie soit perçue comme non rentable par les trafiquants. Néanmoins cela suppose, à moyen humain constant, de développer les transactions douanières. Or, cette solution pose des questions importantes en termes de droit en raison des quantités de drogue pour lesquelles les magistrats proposent de la mettre en place et en raison des conséquences

sur l'ensemble du territoire français, hors du contexte spécifique guyanais et du transport de cocaïne. A ce jour, ces orientations alternatives ne sont pas validées par les pouvoirs décisionnaires en la matière. Au contraire, les solutions proposées, relevant de l'augmentation du nombre de chambres carcérales à Saint-Laurent du Maroni et à Cayenne, entre en contradiction avec les propositions formulées par les membres des services judiciaires du TGI de Cayenne, malgré la reconnaissance officielle des réflexions en cours sur les questions d'ordre juridiques.

**« Les moyens actuels des services vont s'intensifier avec le projet, confirmé, de construction de chambres carcérales pouvant accueillir 8 personnes à Cayenne, et 4 à Saint-Laurent-du-Maroni. Sur le plan juridique, des réflexions sont en cours, en partenariat avec la mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives, pour prévenir, dissuader, empêcher les départs des « mules » notamment des mineurs. » Extrait du Plan local de sécurité pour la Guyane, 10 janvier 2017.**

Ainsi, la confrontation du cadre juridique national au contexte guyanais et au phénomène des mules pose les questions de son adaptation à une telle problématique spécifique. On peut néanmoins se demander dans quelles mesure l'augmentation du phénomène – et des mules interpellées en métropole - ne va pas faire émerger des questionnements similaires en métropole.

#### 2.3.4. L'absence de politique de protection

Une part de coercition des mules étant systématiquement reconnue, à des niveaux divers, on aurait pu s'attendre à la mise en place de politique de protection des individus impliqués. Or, il semble qu'**un manque de protection des personnes qui sont sollicitées pour faire la mule soit particulièrement prégnant, y compris dans le cas d'individus victimes de menaces physiques ou psychologiques.** Lors des entretiens réalisés à la Maison d'Arrêt des Femmes de Rémire-Montjoly, une détenue nous demande, en fin d'entretien, si nous connaissons des lieux à Saint-Laurent du Maroni où elle pourrait se rendre si elle était de nouveau sollicitée et tentée de récidiver, comme cela a été le cas d'une femme qu'elle a rencontré en détention. Au cours de l'entretien, elle avait explicitement formulé la pression qu'elle avait subie avant d'accepter de « faire le voyage ».

**« J'aimerais savoir si à part In'pact [une association dissoute de Saint Laurent du Maroni], il y a un endroit pour en discuter librement. Dire que j'ai ce souci, ou tel souci, pouvoir parler librement quand on est tenté de le faire. (...) Une dame qui était là pour 38 mois, elle avait plus rien. Elle avait juste de quoi acheter un matelas quand elle est sortie de prison. Donc elle est repartie. » (Christiane, 49 ans, originaire de Saint Laurent du Maroni, détenue pour transport de cocaïne, récidive, condamnée à 4 de prison, Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly)**

Ce manque de protection des individus et de lieux ressources vers lesquels orienter des personnes susceptibles d'être tentées de « faire la mule » ou déjà impliquées dans ce type de faits est aussi formulé par des acteurs de terrain, ancrés dans le secteur social. C'est notamment le cas du responsable de la Maison des Adolescents de Saint-Laurent du Maroni qui souligne son désarroi face au manque de moyens

pour protéger les mineurs et la défaillance de l'Etat dans ce domaine, défaillance qu'il présente comme étant encore plus marquée en Guyane qu'en métropole (« en France »).

« Y'a une banalisation du phénomène et très peu de protection. (...) La France a changé de braquet là-dessus. En 2014, en 2015 on arrivait à protéger les jeunes que la justice se saisisse ou pas de l'affaire. (...) Les bandes ne sont pas là pour rigoler. Que ce soit réaliste ou fantaisiste, pour les jeunes, ça s'impose. On veut essayer de travailler sur la menace réelle mais y'a de la pression. des rabatteurs qui savent où ils habitent, où ils ont de la famille. (...°) On aurait préféré que le FEJ DOM finance un dispositif de type lieu/ressources pour les familles et les ados, car les deux sont concernés (...). On se retrouve sur les quelques jeunes qu'on a à bricoler et c'est pas cool. (...) Pour nous, il aurait fallu les deux volets avec aussi la protection. La protection c'est compliqué, déjà même en France. Et puis ici ils sont à la rue, ils le disent bien, pour les jeunes, y'a pas assez de places. En 2014, on a réussi à avoir deux placements pour ces faits-là, et aucun dès lors. » (Responsable de la Maison des Adolescent de Saint-Laurent Maroni)

De même, la responsable du pôle Ouest de l'AKATI'J, en charge de la construction de l'outil de prévention soutenu par le FEJDOM5, présente à plusieurs reprises **l'absence de lieux ou de personnes ressources vers lesquels diriger les individus comme étant une limite majeure de toute action de prévention**. En effet, à l'issue d'une action de prévention, les acteurs ne sont pas en mesure d'orienter les personnes en présence vers des lieux de protection ou personnes ressources.

**En l'absence de politique ou dispositif de protection, les acteurs de terrain sont obligés de « bricoler » des solutions pour protéger les mineurs les plus exposés.** Or, ces solutions bricolées peuvent avoir des effets délétères sur les trajectoires des jeunes concernés. Le responsable de la Maison des Adolescents revient sur des solutions prises dans l'urgence engendrant de nouvelles sources de problèmes, à long terme. Les jeunes qui auraient besoin d'une protection se trouvent pénalisés – notamment scolairement - durablement.

« Y'a des AS [assistante sociale] et des établissements qui bricolent des trucs douteux, du genre : 'Ne viens plus au lycée si tu te fais rabattre au lycée'. On est en train de niquer sa scolarité, il est pas super protégé (...) On dit à un type d'arrêter sa scolarité pour ça. Dans 5 ans, ça sera pas la meilleure décision » (Responsable de la Maison des Adolescent de Saint-Laurent Maroni)

Une politique de protection aurait pourtant, pour ce même acteur, un effet bénéfique sur la lutte plus globale contre le trafic de cocaïne par voie de mule en désincitant les recruteurs à cibler des jeunes. En effet, une politique de protection permettant aux mineurs, à tout moment, d'être protégés se traduirait dans leur moindre sollicitation par les recruteurs.

« Ce qu'on souhaitait, et ça aurait pu faire flipper les auteurs, c'est qu'à n'importe quel moment le jeune puisse s'arrêter et dénoncer, qu'il ait *in corpore* ou pas. Pour la justice à partir du moment où la personne a ça sur lui, le délit est constitué. Ils sont pas cons non plus, pour des mineurs, s'il est coopératif, ils vont s'en souvenir (...) Mais dans les faits, c'est pas la bonne démarche. Alors que si les filières voyaient qu'à

**n’importe quel moment un jeune qui flippe peut balancer, on aurait trouvé ça cool. »  
(Responsable de la Maison des Adolescent de Saint-Laurent Maroni)**

Ainsi, il semble que dans le domaine de la lutte contre le phénomène des mules, les politiques de protection soient quasiment absentes. Les acteurs en présence se trouvent en situation de bricoler des solutions parfois délétères à long terme pour les jeunes victimes.

Cette deuxième partie d’analyse et de résultats montre que **les politiques de lutte contre le phénomène des mules tendent à davantage répondre à une exigence d’urgence et de visibilité de l’action publique qu’à la construction d’une réponse cohérente et ambitieuse**. En l’occurrence la difficulté à construire des politiques ambitieuses, au-delà du manque de volonté politique et de la sous-estimation du problème, relève aussi de la conception diffuse du problème des mules comme relevant de faits individuels. Ce faisant, il devient beaucoup plus difficile de concevoir une réponse globale. Aussi, les représentations individualisées et psychologique du phénomène des mules, dominantes au sein des instances politiques et décisionnaires, influent concrètement sur la façon dont est pensée l’action publique en occultant le contexte social dans lequel s’ancre ce phénomène. Cela se traduit dans la construction de réponses politiques peu adaptées.

En l’absence de politiques coordonnées de lutte contre le phénomène des mules, les acteurs de terrain, confrontés au phénomène mettent en place des actions de lutte – en passant par la prévention et l’information – de façon ponctuelle et isolée.



# 3.

## Les actions de prévention existantes et leurs limites

Les politiques de lutte contre le phénomène des mules semblent peu structurées et relativement peu ambitieuses au regard de l'ampleur du phénomène. Néanmoins, cela ne doit pas conduire à omettre les actions de prévention ou d'information, mises en place par des acteurs de terrain qui, dans un contexte de relative faiblesse de l'action publique dans ce domaine, se trouvent démunis pour réagir.

Des actions de prévention du phénomène des mules, mises en place par des acteurs de terrain, émergent. Elles sont souvent isolées et circonscrites dans le temps, si bien qu'elles ne peuvent s'inscrire dans un plan global et cohérent de lutte contre le phénomène des mules. De surcroît, en l'absence d'étude précise sur le phénomène des mules, elles tendent à véhiculer les prénotions et représentations dominantes sur cette thématique, en occultant ainsi le contexte social dans lequel s'ancre le trafic de cocaïne.

De fait, des actions de différents types ont été mises en œuvre jusqu'alors (3.1) mais elles sont souvent confrontées à des limites relevant d'une part du décalage entre le message véhiculé et l'expérience – directe ou indirecte – du trafic de cocaïne par les jeunes (3.2) et d'autre part du format des actions de prévention peu adapté au contexte d'intervention (3.3). Ce travail d'identification des limites des actions de prévention existantes est essentiel à réaliser, en amont de l'étude de cas de l'outil expérimental mis en place par l'AKATI', pour analyser précisément le paysage dans lequel il s'ancre et les difficultés auxquelles sont confrontées les acteurs de la prévention qui s'inscrivent dans la lutte contre le phénomène des mules.

### 3.1. Les différents types d'action de prévention

Travailler sur les actions de prévention du phénomène des mules suppose de pouvoir les recenser. Un premier constat de l'enquête de terrain est **l'absence de « mémoire » collective des actions passées**. Il est particulièrement marquant de constater le niveau de méconnaissance des actions passées et actuelles pour prévenir le phénomène des mules. De ce point de vue, les propos de la chargée de mission « Prévention de la délinquance » au sein du cabinet du Préfet de Guyane sont particulièrement marquants car ils témoignent de la méconnaissance globale des actions, y compris pour des acteurs qui sont centraux dans le champ de la prévention du phénomène des mules.

*« Moi, j'ai uniquement connaissance des actions que je finance, il faudrait se rappeler des collectivités, des communes. Il doit y avoir des associations qui font des choses » (Chargée de mission « Prévention de la délinquance » au sein du cabinet du préfet de Guyane)*

Lorsqu'au cours du terrain, nous interrogeons les enquêtés sur les actions de prévention dont ils ont connaissance, il est marquant de constater qu'ils les connaissent souvent assez peu et qu'ils sont en demande de documents de synthèse et de ressources dans ce domaine.

Dans ce contexte, **recenser les actions de prévention existantes et les analyser constitue un défi majeur**. Nous avons commencé à en recenser une partie (cf. tableau 4). Il s'agit néanmoins d'un travail partiel qui nécessiterait d'être poursuivi et enrichi à l'aune d'un travail de prise de contact systématique avec les collectivités, les établissements scolaires et les associations de l'ensemble du territoire guyanais.

**Tableau 4 - Quelques actions recensées depuis 2006**

Type d'action	Structure porteuse	Public-cible / Type de lieu	Ville	Date de mise en œuvre
<b>Affiche de prévention</b>	Ville de Cayenne	Jeunes de Kourou	Kourou	2006 ?
<b>Film « Raya la mule »</b>	Mission Locale Régionale de Guyane	Jeunes guyanais	Cayenne ?	2008
<b>Présentation appuyée sur un support ppt et questions</b>	BPDJ	Lycées et JDC	Ensemble des villes de Guyane	Depuis 2014 ?
<b>Action de prévention, intervention d'animateurs et d'infirmières scolaires</b>	Lycée Lumina Sophie, association In'pact, douanes, Stemo, MDA	Lycée	Saint-Laurent du Maroni	2015
<b>« Simulacre d'audience »</b>	Tribunal de Cayenne	Scolaires	Cayenne	2017
<b>Film réalisé par les jeunes</b>	Mission locale	Jeunes de la mission locale	Cayenne	2017 ?
<b>Réalisation d'un documentaire « Sur la route des mules », EPI</b>	Collège Paul Berthelot	Collège	Mana	2016-2017
<b>Interventions à l'oral ponctuelles</b>	Douane, Gendarmerie	Villages amérindiens entre autres	Saint-Laurent du Maroni	2016-2017

<b>Documentaire pour sensibiliser les élus</b>	CCAS	Elus	Saint-Laurent du Maroni	2015 ?
<b>Présentation appuyée sur un support ppt et questions</b>	CPE d'un lycée de Saint-Laurent du Maroni	Lycéens	Saint-Laurent du Maroni	2016, 2017 ?
<b>Présentation appuyée sur un support ppt et questions</b>	CPE d'un lycée de Saint-Laurent du Maroni	Parents	Saint-Laurent du Maroni	2017 ?
<b>Témoignage d'anciennes mules</b>	Tribunal, Préfecture ?	Scolaires (collège, lycée)	Mana	2017
<b>Actions de sensibilisation</b>	Trop Violans	Quartiers populaires	Cayenne ?	2017
<b>Outil de prévention</b>	Akati'j	Collèges et Lycées	Villes de l'Ouest guyanais	2018
<b>Projection du film <i>Le goût du Calou</i> et débat</b>	Akati'j	Habitants de l'ouest	Villes de l'Ouest guyanais	2018

Lecture : Les points d'interrogation indique des données partielles.

L'analyse de ces actions de prévention existantes et passées permet de dresser **quatre résultats** qui renseignent sur l'état de la prévention du phénomène des mules mais également, en creux, sur le phénomène des mules en lui-même.

D'abord, il est important de noter que **des actions de prévention semblent remonter à il y a plus de 10 ans** à Kourou et à Cayenne. Cela invite à interroger les discours sur l'expansion récente du phénomène tels qu'ils peuvent être véhiculés par certains acteurs institutionnels. C'est notamment le cas dans l'appel à projet APDOM5 qui fait « *le constat d'un phénomène nouveau qui s'est développé à partir du dernier trimestre 2014* »<sup>115</sup>. Si l'expansion du phénomène semble effective et est appuyée par les chiffres de sources judiciaires et policières, il n'en reste pas moins qu'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau. Dès 2006, certains acteurs de terrain mettaient en œuvre des actions d'information sur le phénomène.

Ensuite, si **un nombre important d'actions se situent dans l'Ouest guyanais, nombre d'entre elles ont lieu à Kourou ou Cayenne**. Cela tend à signaler un besoin des acteurs de terrain pour prévenir ce phénomène sur l'ensemble du territoire guyanais. L'analyse des actions de prévention existantes tend donc à signaler en creux, la non circonscription du phénomène à l'ouest de la région.

Par ailleurs, il est intéressant de noter **qu'aucune des structures porteuses de projet n'est spécialiste de la prévention de l'entrée dans les trafics de drogue**. Il s'agit d'acteurs qui se trouvent confrontés au problème dans leurs pratiques professionnelles ou associatives sans que la question des mules soit ciblée à l'origine.

Enfin, il semble que l'on puisse distinguer **trois types d'actions** existantes et passées : **les actions qui relèvent de l'information, celles qui relèvent effectivement de la prévention et les actions « mixtes »**.

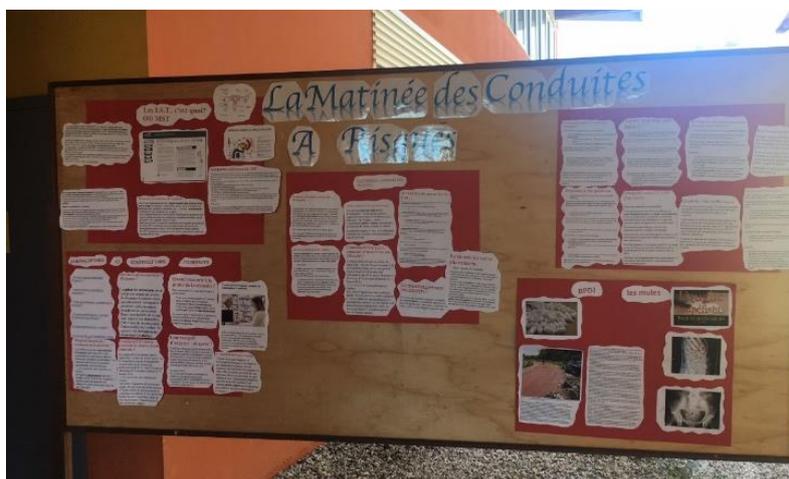
- Les **actions d'information** ne ciblent pas un public précis mais visent un spectre large et une vaste audience. Elles sont caractérisées par des projections de film ou des campagnes d'affichage.

<sup>115</sup>Appel à projets Outre-Mer n°5 « Essaimage DOM » Guyane, Fonds d'expérimentations pour la jeunesse, Ministère des Outre-Mer, Préfet de la Région Guyane, p. 9.

- Les **actions de prévention** définissent un public cible (le plus souvent jeune) et cherchent à positionner le public cible comme un acteur (à des niveaux très divers) de l'action. L'enjeu est que les individus participants à ces actions adoptent une démarche réflexive et soient à leur tour diffuseurs du message. A la différence des actions d'information, les publics cibles sont alors considérés comme des acteurs et sont accompagnés dans un processus autoréflexif<sup>116</sup>. Les actions de prévention peuvent prendre la forme d'ateliers dans des classes, de débats, de questionnements auprès d'experts ou de « témoins ».
- Les **actions mixtes** articulent un volet prévention et un volet information. Il s'agit le plus souvent de projets construits par des jeunes – destinataires de l'action de prévention – et utilisés comme outils d'information auprès d'un public plus large. Les actions mixtes rassemblent les films ou projets autour du phénomène des mules qui sont construits par des publics – destinataires et acteurs de prévention – qui vont jouer un rôle davantage informationnel auprès d'autres publics (à qui sera diffusé le film). Les actions mixtes sont en fait des actions en deux étapes avec d'abord la construction d'un projet et ensuite sa diffusion.

Autour de certaines actions, les publics ciblés sont impliqués de façon ponctuelle pour organiser ou présenter les événements. Cela les positionne comme acteurs effectifs de la prévention. Au cours de l'enquête de terrain, nous observons ce type d'investissement lors d'une intervention de la BPDJ à l'occasion de « La matinée des conduites à risques » organisée dans un Lycée professionnelle de Kourou. Une partie des élèves, que l'on reconnaît grâce à des tee-shirts « rouges », signalant leur appartenance à l'organisation de cette matinée, indiquent les salles et s'assurent du bon déroulement des ateliers, d'autres ont construit un panneau d'affichage présentant succinctement les différentes « conduites à risques » - parmi lesquelles « Les mules » - abordées au cours de la matinée (photographie 6).

***Photographie 6 – Panneau de présentation des interventions lors de la matinée des conduites à risque dans un lycée professionnel de Kourou (l'intervention de la BPDJ sur les mules est présentée en bas à droite).***



Crédit photographie : Agence Phare

<sup>116</sup>Nous nous appuyons notamment sur les travaux faisant la distinction entre prévention par l'auto-réflexion et prévention par l'information. S. Imaine, « Prévenir la consommation de substances psychoactives à l'adolescence. Proposition et mise à l'essai de la méthode par l'autoréflexion et de l'outil Ageven, Preventing psychoactive substance consumption during adolescence », art cit.

En Guyane, les actions de prévention du phénomène des mules sont donc **relativement anciennes et sont marquées par une certaine diversité**. Notons que, dans la suite de l'enquête de terrain, nous porterons une attention particulière à différencier les actions de prévention qui suscitent une démarche réflexive de la part des publics cibles, considérés comme acteurs de la prévention, d'actions plus descendantes relevant davantage d'actions d'informations, bien qu'étiquetées comme relevant de la prévention.

L'analyse des actions de prévention et d'information réalisées et de leurs limites doit être menée avec précautions dans la mesure où nous n'avons pas pu toutes les étudier précisément. Nous appuyons donc principalement sur les discours des acteurs de terrain, sur leurs perceptions des actions passées, sur les analyses de certains films de prévention, sur l'observation d'actions réalisées par la BPDJ en lycée et lors des JDC et sur l'observation de l'action « Stop di coka 2 » menée par l'AKATI'J. Il ne s'agit donc pas de mener une analyse globale et exhaustive des actions de prévention et d'information mises en œuvre en Guyane, mais plutôt **d'identifier certaines limites ou points de questionnement transversaux**.

En l'occurrence, deux grands types de limites peuvent être identifiés concernant les actions réalisées. Les premières limites relèvent du fond, c'est-à-dire des contenus et des messages véhiculés lors des actions de prévention. Les secondes relèvent de la forme, c'est-à-dire qu'elles renvoient à l'organisation des actions et aux logiques d'interactions qu'elles engendrent.

## 3.2. Les limites de fond : manque de connaissances et discours éloigné des expériences vécues

Les premières limites des actions de prévention relèvent de leur contenu qui est affecté par le manque d'études et de connaissances consolidées sur le phénomène. Les acteurs de la prévention se trouvent dans l'obligation de « bricoler » pour construire des outils (3.2.1) si bien que les messages véhiculés tendent parfois à être en décalage avec les situations vécues par les personnes impliquées et par la perception qu'en ont les jeunes guyanais. Les décalages observés entre les discours portés par les acteurs de la prévention et le vécu des individus confrontés – directement ou indirectement – au phénomène des mules portent sur la thématique sanitaire (3.2.2), sur la récurrence (3.2.3), sur la vision des recruteurs et trafiquants (3.2.4) et des mules (3.2.5), sur la difficulté à traiter des croyances noires-marronnes (3.2.6) et enfin sur la méconnaissance du discours de « propagande » valorisant le transport de cocaïne (3.2.7).

### 3.2.1. Manque de connaissances sur le phénomène et sur l'efficacité des actions menées

Le manque de travaux scientifiques sur le phénomène des mules se répercute très concrètement sur le travail des acteurs de la prévention et de l'information qui souhaitent construire des outils pour lutter contre le phénomène. Dans ce contexte, le « bricolage » et la recherche d'informations suivant des sources,

pas forcément fiables, ou suivant des discours de « sens commun » tend à prévaloir. Les propos d'un membre de la BPDJ qui a travaillé sur le support diapositive d'une action de prévention – relevant davantage d'une logique d'informations - revient sur l'engagement personnel que cela a supposé et sur les faibles ressources dont il disposait pour le construire.

« **Mon ami est Google, Google est mon ami. Après on a bossé chez nous, le soir pendant les vacances, on a bossé, on a revu des mules. Avec certaines assos, avec la maison d'arrêt, le témoignage à droite à gauche, et on a réussi à faire notre petit module.** » (Adjudant-Chef, commandant la BPDJ)

L'analyse de cet extrait d'entretien est d'autant plus intéressante utilisée lors de l'ensemble des Journées Défense et Citoyenneté en Guyane.

Le **manque de connaissances sur le phénomène se traduit ainsi directement sur les contenus diffusés lors des actions de prévention et d'information.** De surcroît, **ces actions ne font pas l'objet d'étude quant à leur efficacité ou leur réception par les publics ciblés.** Dans ce contexte, il est difficile de penser une possible amélioration des actions de prévention. Le délégué du Préfet aux quartiers prioritaires de la ville de Kourou souligne ainsi l'absence de retour sur le caractère scientifique des messages délivrés lors des actions de prévention et sur leur efficacité.

« **Y avait pas grand-chose de fait, il y a le film de prévention sur le sujet qui tourne en Guyane, il a été fait par un réalisateur Guyanais, il est diffusé dans les maisons de quartier sur Kourou. Je suis tombé récemment sur un documentaire d'un lycée ou un collègue sur le sujet également qui est sur YouTube, il y a des initiatives. Il y a la BPDJ. Moi, je n'ai aucune idée sur le caractère scientifique du message et l'efficacité du message. (...) Quelle efficacité du discours ? On peut se faire plaisir en disant : 'on a fait tant d'interventions, dans tant de classes, mais on n'a pas suffisamment de recul avec les actions d'éducation sur la santé pour établir quels serait un discours modèle** » (Délégué du Préfet aux quartiers prioritaires de la ville de Kourou)

Dans ce contexte **de méconnaissance du phénomène des mules d'une part et d'absence d'évaluation des actions de prévention et d'informations passées d'autre part, les acteurs de terrain qui mettent en œuvre des actions de prévention se trouvent relativement démunis pour construire des outils adaptés.** Il semble alors nécessaire d'interroger la façon dont cela peut se traduire dans un décalage entre les discours de prévention véhiculés et le vécu du phénomène par les jeunes. Les décalages observés entre les expériences des jeunes et les discours diffusés par les acteurs de la prévention et l'information sont pluriels

### 3.2.2. Un risque sanitaire surestimé

Un premier décalage entre les discours de prévention et les expériences vécues – directement ou indirectement - par les jeunes ciblés par les actions de prévention porte sur la **dimension sanitaire.** En effet, les actions de prévention existantes insistent le plus souvent sur l'ingestion de cocaïne par voie orale, vaginale ou anale et sur les dangers mortels qu'elle recouvre en cas d'ouverture d'un « ovule » de cocaïne. De fait, les scènes d'ingestion d'ovules de cocaïne sont particulièrement présentes dans les films de

prévention et dans les discours des acteurs de la prévention que nous avons pu observer. Néanmoins, le risque mortel, s'il est effectif, peut être aisément relativisé par les jeunes ciblés dans les actions de prévention, et ce, à trois niveaux

A un premier niveau, **toutes les mules n'ingèrent pas la cocaïne**. Il est possible de transporter de la drogue dans les valises, les vêtements ou sur soi. Des tests ou des « formations » pour vérifier la capacité des individus à avaler des ovules de cocaïne ou pour optimiser leur ingestion existent et sont connus des jeunes. Aussi, l'ingestion de cocaïne n'est pas systématique et est présentée comme contrôlée. Une détenue explique ainsi que les tests ont révélé qu'elle n'était pas capable d'avalier les ovules si bien qu'elle explique avoir pu transporter la drogue dans ses vêtements.

*« On m'a fait la proposition pour les avaler mais je n'y arrivais pas. On m'avait fait faire des tests avec des vrais boulettes, mais j'avais trop peur (...) Les boulettes je ne voulais pas les avaler, c'était en bas et dans les sous-vêtements. » (Kelly, 28 ans, originaire de Saint Laurent du Maroni, détenue pour transport de cocaïne, récidive, condamnée à 4 de prison, Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly)*

En contraste, une ancienne mule, mineure au moment des faits et actuellement étudiant en BTS à Saint-Laurent du Maroni, explique que pour lui les « tests » ont été concluants.

**« [Un camarade de lycée] m'a mis en contact avec quelqu'un d'autre, cette personne-là était chargée de s'occuper de moi en quelque sorte, de voir si déjà je pouvais avaler les boulettes. Il était chargé de voir si j'étais capable. Il faut essayer avec une pour voir si on est capable. Du coup, on a fait le test et j'avais réussi et du coup après il m'a dit que ça se passait au Suriname (Etudiant en BTS à Saint-Laurent du Maroni, interpellé pour transport de cocaïne alors qu'il était mineur)**

**Dans les discours des enquêtés directement touchés par le phénomène, l'ingestion des ovules de cocaïne est ainsi présentée comme étant « encadrée » par les recruteurs et comme n'étant ni contrainte, ni forcée.** Loin de l'image d'obligation à avaler et insérer un nombre maximal d'ovules, tel que cela est parfois relaté dans des discours préventifs, la possibilité pour la mule de stopper l'ingestion ou de refuser l'insertion semble être rependue. Si l'acte est particulièrement violent et les conditions d'encadrement témoignent néanmoins d'une forme de coercition, l'ingestion de cocaïne plutôt que son transport hors du corps reste présentée comme un choix par l'étudiant condamné pour transport de cocaïne.

**Enquêté : Il est venu me chercher, c'était pendant les vacances (...) On est allé dans un hôtel au Suriname et on est resté 3 jours je crois, et pendant les 2 jours avant que le vol devait se passer, on devait vider notre estomac, c'était des médicaments pour aller aux toilettes tout ça. On devait pas manger des choses gras, on devait juste manger du pain, boire de l'eau, ça avait pour but de vider l'estomac. Le troisième jour, du coup le matin, ils nous ont ramenés un seau avec plein de boulettes dedans, on devait les avaler. (...) Au début c'était facile, mais à force d'en avaler, on commençait à avoir mal à la gorge et tout. Et quand je pouvais plus, quand ça faisait trop mal, j'ai arrêté. (...)**

**Enquêtrice : Du coup tu m'as dit que tu avais arrêté quand ça t'a fait mal. C'est toi qui as décidé ?**

**Enquêté : oui**

**Enquêtrice : est ce qu'ils t'ont demandé d'en avaler plus ?**

**Enquêté : non (...)**

**Enquêtrice : on dit parfois qu'on demande aux filles et parfois aux garçons d'en insérer, est ce qu'on t'a demandé de le faire ?**

**Enquêté : non**

**Enquêtrice : tu avais pas voulu ?**

**Enquêté : non pas du tout ! (Etudiant en BTS à Saint-Laurent du Maroni, interpellé pour transport de cocaïne alors qu'il était mineur)**

Si ces cas ne signifient pas que toutes les mules ont le choix dans les modalités de transport, ils viennent néanmoins affaiblir les discours de prévention qui présentent l'ingestion et l'insertion comme étant forcée et sans limite. La notion de « choix » est néanmoins à relativiser dans la mesure où l'incitation par l'argent (« ils m'avaient dit que plus j'en avale, plus j'aurais d'argent » explique l'étudiant en BTS, interpellé pour transport de cocaïne alors qu'il était mineur) est prégnante. Ce qui est à retenir c'est que le discours informel véhiculé aux lycéens quant aux conditions d'ingestion et d'insertion des ovules diffère potentiellement de celui des acteurs de la prévention, ce qui peut créer une distance avec l'ensemble du discours de prévention.

Dans les entretiens menés auprès de lycéennes et lycéens de Saint-Laurent du Maroni, il semble que l'ingestion (en encore davantage l'insertion) d'ovules de cocaïne soit davantage stigmatisée que le transport de drogue hors du corps, perçu comme une pratique moins « violente ».

A un deuxième niveau, le risque mortel lié à l'ingestion de cocaïne peut être relativisé par le fait que **la fabrication des ovules de cocaïne, industrialisée, semble plutôt sûre**. Lors du terrain mené à la Gendarmerie de Saint-Laurent du Maroni, des enquêteurs nous montrent les saisies de « boulettes » de cocaïnes et insistent sur leur solidité, en particulier des plus petits ovules qui seraient fabriqués de manière industrielle au Suriname. Surtout, au-delà de leur solidité objective, les discours des recruteurs ou trafiquants sur la solidité des « boulettes » qu'ils transmettent sont particulièrement puissants.

Enfin, à un troisième niveau, il est important de rappeler que **les accidents mortels sont relativement peu fréquents**. Or, compte tenu des conditions de vie des individus de l'Ouest guyanais en situation de grande précarité, du niveau d'insécurité de certains quartiers, les risques consécutifs à l'ingestion de cocaïne semblent tout à fait relatifs par rapport au quotidien auxquels certains sont confrontés. En l'occurrence, le délégué du Préfet aux quartiers prioritaires de la ville de Kourou émet des doutes quant à l'efficacité des discours de prévention insistant sur le volet sanitaire, dans un contexte où le ratio de décès par rapport au nombre de passage est particulièrement faible.

**« Pour moi le truc sanitaire 'Vous risquez de mourir', dans la mesure où il y a eu un mort en Martinique, c'est un discours inefficace. » (Délégué du Préfet aux quartiers prioritaires de la ville de Kourou)**

Un constat similaire est réalisé par un acteur associatif de Saint-Laurent du Maroni qui souligne l'ampleur des risques sanitaires auxquels sont confrontés les jeunes de Saint-Laurent du Maroni et relativise ainsi le risque lié au transport de cocaïne.

**« Il est plus risqué aujourd'hui pour un ado d'avoir une relation sexuelle sans capote que de transporter une certaine quantité d'ovules dans son intestin, estomac, vagin. Il est plus risqué (...) d'être à fond à scooter sans casque. Et pour les plus jeunes, il**

**est plus risqué de dormir en pleine épidémie sans moustiquaires. (...) Alors ouais, il peut y avoir, rarement, un ovule qui va éclater, mais au prorata du nombre de kilos transporté, c'est infinitésimal». (Président d'une association de défense de la culture bushinenguée)**

Il semble ainsi que **centrer les actions de prévention autour du risque sanitaire lié à l'ingestion d'ovule de cocaïne ne soit pas nécessairement un angle efficace** pour transformer la perception des publics ciblés et pour les dissuader de « faire la mule ».

### 3.2.3. L'entrée précoce et la récidive non considérée

**Les actions de prévention ont souvent lieu en lycée.** Or, dès le début du collège, certains jeunes sont confrontés à ce phénomène, si bien que la **prévention est trop tardive pour intervenir en amont de l'entrée dans le trafic.** De surcroît, les jeunes déscolarisés ne bénéficient pas de ces actions en milieu scolaire. De ce point de vue, la généralisation récente de la prévention menée par la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile à l'ensemble des jeunes de 16 à 18 ans participants aux Journée Défense Citoyenneté permet de cibler l'ensemble d'une classe d'âge, mais semble avoir lieu trop tardivement.

En outre, le **ciblage systématique d'une prévention qui interviendrait avant l'entrée dans le trafic est en décalage avec les situations de récidive** dans lesquelles se trouvent certains jeunes ayant déjà « fait la mule ». De fait, les actions de prévention existantes partent d'un présupposé – explicite ou implicite – selon lequel les publics auxquels elles s'adressent n'ont jamais été impliqués directement dans le trafic de cocaïne en tant que mule. Or, les entretiens l'ensemble des détenues rencontrées dans le cadre de l'étude étaient en situation de récidive et les entretiens menés auprès de lycéennes et lycéens témoignent de situations fréquentes de transport répété de cocaïne entre la Guyane et la métropole. Une lycéenne revient lors d'un *focus group* sur le cas de son frère, multirécidiviste qui, pour refaire le voyage, était aller chercher son passeport, confisqué par sa mère. Cet extrait d'entretien témoigne par ailleurs du manque de solution à destination de parents souhaitant aider leur enfant à arrêter ce type de pratique et souligne une nouvelle fois le manque de lieux ou personnes ressources en cas de confrontation de soi ou d'un proche au phénomène des mules.

**« Quand ils commencent à faire le voyage, ils ne peuvent plus arrêter. Mon frère il peut plus arrêter. Il était allé chercher le passeport dans la chambre de ma mère. »**

La faible prise en compte des situations de récidive est d'autant plus marquante que les acteurs de prévention savent que, parmi les jeunes auxquels ils s'adressent, certains ont certainement déjà « fait le voyage ». A la suite d'observations d'actions de prévention menées en lycée et au cours d'une JDC avec des membres de la BPDJ de Kourou, le gendarme ayant fait la prévention nous indique systématiquement quels jeunes il a identifié comme étant potentiellement déjà impliqués. De fait, les questions posées par certains jeunes indiquent leur implication passée ou à venir dans le trafic. Néanmoins, les actions de prévention restent construites pour un public qui entrerait dans le trafic, qui n'aurait pas encore fait cette expérience, plutôt que pour un public récidiviste, ayant déjà transporté de la cocaïne.

**La faible prise en compte de la récidive rejoint par ailleurs les manques de dispositifs existant en termes de protection des jeunes impliqués dans le phénomène.** On note l'absence de lieu de

ressources pour des personnes impliquées qui souhaiteraient sortir du trafic et pour des personnes dont un proche est impliqué.

### 3.2.4. La vision caricaturale des trafiquants et recruteurs

Le troisième décalage entre les discours de prévention et les expériences vécues relève de **la vision caricaturale des recruteurs et trafiquants qui est diffusée lors des actions de prévention**. Ceux-ci sont présentés comme agressifs et méchants, au travers de figures communément admises – et notamment véhiculée dans les fictions – d’un trafiquant de drogue. Or, les entretiens menés avec des personnes condamnées pour avoir « fait la mule » tendent à rompre avec cette image.

**La sympathie des recruteurs et trafiquants** ressort de plusieurs entretiens. Il semble qu’une relation d’ordre amicale soit instaurée par ces derniers pour susciter le passage à l’acte. Loin d’agir avec menace et agressivité, les recrutements sont marqués par l’instauration d’une relation de proximité.

*« Les trafiquants, en vrai, ils sont tous sympas, ce sont souvent des hommes. Ils ne nous draguent pas forcément, ils sont plus amicaux avec nous en fait. » (Kelly, 28 ans, originaire de Saint Laurent du Maroni, détenue pour transport de cocaïne, récidive, condamnée à 4 de prison, Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly)*

**« Mon contact qui m’a emmené avaler les boulettes à Albina et qui m’a conduit à l’aéroport. C’était quelqu’un, on aurait dit quand on se parlait, on n’aurait dit que c’était quelqu’un que je connaissais depuis toujours, il essayait de sympathiser. » (Etudiant en BTS à Saint-Laurent du Maroni, interpellé pour transport de cocaïne alors qu’il était mineur)**

Aussi, l’image diffusée dans les discours de prévention tend à être en décalage avec la situation à laquelle pourrait être confrontée des jeunes se faisant recruter.

**Par ailleurs, les recruteurs et premiers intermédiaires sont très souvent issus d’un cercle de connaissances proche.** Le recrutement peut être réalisé par des personnes du cercle quotidien, aucunement identifié comme « trafiquant » ou « membres des cartels ». Ces recruteurs mettent alors en lien avec les trafiquants. En l’occurrence, un étudiant en BTS, ancienne mule, explique avoir été recruté par un camarade de lycée.

**« En fait, tout a commencé avec des gars du lycée ici. En fait y a un gars, il a fait le trajet pendant les vacances, il a commencé à bien s’habiller, à s’habiller mieux qu’avant. Du coup, on a demandé pour savoir, parce que c’est bizarre quelqu’un qui change du jour au lendemain. Du coup, il nous a expliqué tout ça. Après, il nous a dit que c’était facile, qu’on pouvait aussi le faire, que tout le monde y avait accès. Et du coup après pour moi, c’est resté comme une idée vague, mais bon c’est pas quelque chose qui m’intéressait pas vraiment au début. C’est après, quand j’ai commencé à avoir des problèmes financiers, ça a commencé à me parler. Mais comme c’était quelque chose d’assez grave, du coup j’avais essayé de trouver des jobs saisonniers, mais c’est assez difficile (...). Ensuite juste avant les vacances, il m’a reproposé de faire le trajet du coup dans ma tête, j’ai pas re-réfléchi, j’ai accepté. »**

**(Etudiant en BTS à Saint-Laurent du Maroni, interpellé pour transport de cocaïne alors qu'il était mineur)**

De même, des lycéennes expliquent lors d'un *focus group* comment elles sont sollicitées par leurs amis pour « faire le voyage ». Le recrutement est alors loin d'être le fait de personnes extérieures violentes et correspondant au stéréotype du trafiquant de drogues, véhiculée dans les films, mais également lors d'actions de prévention.

**EXTRAIT DU FOCUS GROUP 12**

**Lycéenne : C'est des amis à moi qui m'ont proposé.**

**Enquêtrice : Toi aussi on t'a proposé ?**

**Lycéenne : Oui, les amis de mon copain. Mon copain, il transporte, et comme il fait ça, il a des amis qui le font, ils me disent 'Si tu veux'. Quand je dis ça à ma mère, ma mère elle me dit 'Je vais pas te donner ta carte de nationalité, sinon tu vas y aller, car ton copain il aime te dire que tu dois faire ça'. Mon frère il a pris sa carte d'identité et il l'a fait.**

De fait, une détenue de la Maison d'arrêt des femmes de Rémire-Montjoly relate son recrutement par des amis. La méfiance transmise à l'égard des « trafiquants » ou « recruteurs » ne peut alors pas s'appliquer à ces situations.

**« La 2<sup>ème</sup> fois, j'ai parlé avec des amis autour de moi, car tout le monde le fait autour de moi. Là cette fois-ci je n'ai pas été forcée. J'ai juste eu à parler à mes amis. » (Coralie, 23 ans, originaire de Saint Laurent du Maroni, détenue pour transport de cocaïne, récidive, condamnée à 4 de prison, Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly)**

Enfin, au-delà des seuls recruteurs, ce sont les trafiquants qui sont présentés comme particulièrement agressifs et dangereux. Or, encore une fois, l'enquête tend à révéler des attitudes bien différentes. Ces derniers, dépendant de la mule, le temps où elle transporte la cocaïne, préservent une relation de qualité pour limiter les risques d'abandon en cours de voyage, voire de dénonciation. L'étudiant enquêté à Saint-Laurent du Maroni, condamné pour transport de cocaïne quelques années auparavant alors qu'il était mineur souligne ainsi la position loin d'être agressive des personnes les assistants au moment de l'ingestion de cocaïne.

**Enquêtrice : Est-ce qu'ils ont été agressifs ou est ce qu'ils étaient dans l'accompagnement ?**

**Enquêté : c'était comme si je les aidais. Ils avaient une sorte de pression parce que s'ils étaient agressifs avec nous, ils avaient peur qu'on aille les dénoncer, donc ils essayaient d'être le plus sympa possible. » (Etudiant en BTS à Saint-Laurent du Maroni, interpellé pour transport de cocaïne alors qu'il était mineur)**

Ainsi, **l'image des recruteurs et trafiquants comme étant des personnes agressives et méchantes, diffusée dans les actions de prévention, est en décalage avec les expériences relatées par les jeunes enquêtés.** Ce décalage peut fondamentalement nuire à l'efficacité des actions de prévention car il peut conduire d'une part à discréditer l'ensemble du discours des acteurs de la

prévention, et d'autre part à ne pas se méfier de recrutements ne correspondant pas à l'image qui en avait été faite lors d'actions de prévention.

### 3.2.5. L'occultation du contexte social et la vision simpliste des mules

Un quatrième décalage entre les discours de prévention et les expériences vécues porte sur la **vision caricaturale des mules** elles-mêmes. Conformément aux représentations du phénomène le plus souvent partagées par les acteurs institutionnels, les mules sont fréquemment présentées comme **fragiles psychologiquement, superficielles et attirées par du matériel. Elles sont parfois même ridiculisées pour leur naïveté supposée et pour leur attrait pour des marques** ou des vêtements « à la mode ». La vision des mules diffusée est alors en cohérence avec le discours psychologisant et individualisant, dominant dans les institutions. En revanche, elle est en décalage avec une vision, particulièrement présente chez les jeunes, des mules en situation de grande précarité sociale et dans le besoin.

De surcroît, cette vision peut créer **une rupture entre les acteurs de la prévention et les jeunes dans la mesure où nombre de jeunes ciblés par les actions sont eux-mêmes - ou ont des personnes très proches - impliqués dans le trafic**. Aussi, en tournant en ridicule les « mules », ce sont leur proches – membres de leur famille, petits amis ou amis – qui sont tournés en ridicule. Cette vision entre alors en décalage majeur avec une perception des mules comme potentiellement en situation de détresse sociale et n'ayant pas beaucoup d'autres solutions pour assumer leur vie quotidienne et celle de ceux dont ils ont la responsabilité. Cela ne permet pas non plus de déconstruire la relative acceptabilité sociale de cette pratique en cas d'urgence socioéconomique. Au contraire, cela peut conduire un renforcement de la positionnement, observé chez certains lycéens et lycéennes enquêtés, justifiant le transport de cocaïne en cas de grande précarité et le condamnant en cas d'achats « futiles ».

Surtout, **ce type de discours de prévention sous-estime le contexte social dans lequel se trouve les mules en renvoyant l'entrée dans le trafic uniquement à une volonté individuelle**. Ce faisant, les personnes, en situation de grande précarité, qui seraient tentées par une entrée dans le phénomène ne trouvent pas d'argument pour éviter leur entrée dans celui-ci.

En outre, **l'absence de prise en compte du contexte social lors des actions de prévention empêche l'élaboration d'un discours construits sur les alternatives à l'entrée dans le trafic en cas d'urgence sociale ou économique**. Or, le non-recours aux droits et la méconnaissance des aides existantes est particulièrement frappantes chez enquêtés, détenues ou lycéens. Une détenue revient ainsi en entretien sur le fait qu'elle n'a connu les aides et accompagnements existants en cas de surendettement qu'une fois qu'elle était incarcérée.

La méconnaissance du contexte social et économique dans lequel sont le plus souvent ancrés les mules conduit enfin les acteurs de la prévention à insister sur l'expérience de la détention comme étant source de grande souffrance, ce qui est tout à fait relativisé par les lycéennes et lycéens enquêtés, qui s'appuient sur l'expérience de leurs proches pour souligner le relatif confort des conditions de détention en comparaison à leur quotidien particulièrement précaire.

#### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 12

Lycéenne : y en a ils disent que [la prison] ça va ,

**Lycéenne : c'est pas pareil dans tous les pays, en France, mon frère, c'est juste qu'il s'ennuie mais sinon ça va il est à Reims.**

**Lycéenne : La plupart des gens que je connais qui sont en prison ils ressortent bien, ils ont grossi parce qu'ils mangent bien, (inaudible)**

**Enquêtrice : tu disais les gens sont plus gros qu'avant ?**

**Lycéenne : ils mangent mieux (...y a plein de gens qui disent en sortant de prison c'était pas si difficile que ça, au moins là-bas tu payes pas de loyer.**

Ainsi, la représentation psychologique et individuelle du phénomène des mules qui consiste à penser l'entrée dans le trafic comme étant due à une faiblesse d'individus attirés par l'argent facile et la société de consommation conduit certains acteurs de prévention à développer une vision des mules très différente de celle relatée par les lycéennes et lycéens enquêtés. Ce décalage peut renforcer l'acceptabilité sociale du transport de cocaïne, lorsqu'il est réalisé dans un contexte d'urgence socioéconomique et peut surtout conduire les cibles d'actions de prévention à discréditer l'ensemble du discours qui est alors diffusé.

### **3.2.6. La difficulté à traiter des croyances noires-marronnes**

Un cinquième décalage est lié à la **méconnaissance des croyances noires maronnes et au sentiment d'illégitimité des acteurs de prévention pour en parler**. En effet, il semble qu'une partie des recruteurs et trafiquants s'appuient sur des croyances ancrées pour faciliter le passage à l'acte. En entretien, une détenue à la Maison d'arrêt de Rémire-Montjoly revient sur les bains qu'elle a réalisés au moment de transporter de la cocaïne après que les trafiquants lui ont présenté ce rite comme un argument pour optimiser ses chances de passer.

**« Les arguments qu'on te donne c'est que tu vas faire le bain. Et puis comme il y a du monde dans l'entourage qui le fait, on se dit pourquoi pas tenter sa chance (...) Les bains, moi je les ai faits deux fois et cela n'a pas marché. La 2<sup>ème</sup> fois, le bain je l'ai fait à Saint-Laurent, c'était à un carrefour à côté de Mana. » (Kelly, 28 ans, originaire de Saint Laurent du Maroni, détenue pour transport de cocaïne, récidive, condamnée à 4 de prison, Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly)**

Ces bains sont évoqués par un acteur associatif de Saint-Laurent du Maroni, comme constituant un outil permettant de renforcer la confiance des personnes qui font la mule afin qu'ils puissent être dans une condition psychique sereine.

**« [Le bain] est censé tromper le regard psychique des profileurs. (...) Les bains, ça permet de mieux se blinder, c'est une façon de blinder le psychisme » (Président d'une association de défense de la culture bushinenguée)**

La croyance supposée des mules à l'égard des bains et de leur capacité à permettre de passer les douanes sans être pris doit être relativisée. Il semble qu'ils se rapprochent, dans certains cas, davantage d'un « rituel purifiant » mais qu'il n'est pas associé à un effet garantissant le passage. Il semble de surcroît que plusieurs types de bains soient à distinguer, notamment s'ils sont réalisés, ou non, en présence d'un chamane.

**Enquêtrice : On m'a parlé des bains qui permettent de se laver pour avoir plus de chance de passer.**

**Enquêté : En fait, c'était pas, en fait chez nous on dit que c'est un bain pour se purifier, c'est juste un bain. Parce qu'en fait il y a les bains où on est obligé d'aller voir un chamane et tout. Là c'est juste un bain pour se purifier pour être clair d'esprit tout ça. On l'a fait pendant les deux jours. C'est des herbes. »(Etudiant en BTS à Saint-Laurent du Maroni, interpellé pour transport de cocaïne alors qu'il était mineur)**

Si **ces bains sont connus des acteurs de la prévention, il est difficile pour eux de les aborder lors des actions de prévention, car ils ne connaissent pas précisément les systèmes de croyance dans lesquels ils s'ancrent et car ils risquent de paraître dénigrant à l'égard d'une croyance.** Souvent, les « bains » ou « obia » sont donc abordés de façon superficielle ou très rapide alors qu'ils constituent un argument central de recrutement.

### **3.2.7. La non prise en compte d'une propagande « pro mules »**

Enfin, les actions de prévention et d'information ne prennent pas en compte **l'existence d'une « propagande pro-mules », ou du moins de discours de valorisation d'un tel phénomène, qui peuvent être véhiculés par certaines personnalités appréciées des jeunes.**

Or, lors des entretiens réalisés auprès des lycéennes et lycéens de Saint-Laurent du Maroni, le rappeur, Stunna, réalisant de nombreuses performances à Saint-Laurent du Maroni et Albina est quasi systématiquement cité.

#### **EXTRAIT DU FOCUS GROUP 3**

**Lycéen : Il est comme Stunna, c'est un chanteur qui transportait 1,5 kilo, STUNNA, Stunna**

**Enquêtrice : Vous aimez bien ce chanteur-là ?**

**Plusieurs lycéennes et lycéens ensemble : Ouiii !!**

**E : il s'est faire prendre ?**

**Lycéens et lycéennes : ouiii !**

**E : Je peux trouver sur YouTube des vidéos ?**

**Lycéenne : Bien sûr ! (rire)**

Le rappeur est connu des lycéennes et lycéens pour se vanter de transporter de la cocaïne et pour réaliser des vidéos en direct sur les réseaux sociaux lors de ses passages. Sa page Facebook présente comme photo de paysage lui de dos face à la Tour Eiffel. Or, la photographie de la Tour Eiffel est justement souvent utilisée par les lycéens et lycéennes enquêtés pour symboliser le fait de transporter de la cocaïne et la possibilité de voir ce monument), sa photographie de profil le présente avec des signes extérieurs de richesse ostentatoire (grosses bagues en or, chaînes en or, voiture). Arrêtés quelques jours avant le premier *focus group* réalisé à Saint-Laurent du Maroni, Stunna aurait été, selon les propos reportés par les lycéennes et lycéens, libéré mais porteur d'un bracelet électronique avec interdiction de quitter le territoire métropolitain.

Au-delà de l'arrestation du rappeur, sa popularité – et celle de ses pratiques- est notoire au sein des lycéennes et lycéens. Or, les professionnels travaillant auprès des jeunes ou les acteurs institutionnels enquêtés interrogés sur cette personnalité disent tous n'en n'avoir jamais entendu parler.

**Pour déconstruire les représentations qui divulguent une image du transport de cocaïne comme étant facile, potentiellement valorisable, comme relevant d'un « pied de nez » aux autorités, il est nécessaire que les acteurs de la prévention connaissent ces références.**

Ainsi, en l'absence d'étude sur le phénomène des mules en Guyane, les acteurs de la prévention se trouvent relativement démunis pour construire des outils adaptés à l'expérience directe – ou indirecte – qu'en font les jeunes. Les discours qu'ils tendent à développer se trouvent parfois éloignés des vécus ou perceptions des publics ciblés. Dans ce contexte, l'action de prévention peut ne pas atteindre l'objectif qu'elle poursuivait car elle s'inscrit en décalage avec les expériences effectives du phénomène.

### 3.3. Les limites de formes : limites organisationnelles et distance entre les intervenants et les jeunes

Au-delà du contenu des messages délivrés pendant les actions de prévention, l'analyse menée permet d'identifier des limites de « formes » qui relèvent des logiques organisationnelles et de mise en œuvre des actions de prévention. Ces limites varient selon qu'il s'agit à proprement parler d'action de prévention suscitant la mise en place d'un discours autoréflexif de la part des publics cibles ou qu'il s'agisse plutôt d'actions d'informations, plus verticales et descendantes.

Les trois premières limites, concernant aussi bien les actions d'information que de prévention, relèvent du caractère irrégulier des actions réalisées (3.2.1) et de la langue utilisée pour réaliser ces actions (3.3.2). La troisième limite de forme concerne de façon plus marquée les actions relevant de logiques informationnelles – quand bien même elles sont présentées comme des actions de prévention – et est liée à la distance symbolique instaurée entre les acteurs de la prévention et les publics ciblés (3.3.3).

#### 3.3.1. Le manque de continuité dans les actions de prévention

**Les actions de prévention existantes ne sont pas intégrées dans des dispositifs ni dans des politiques de prévention ancrées dans le moyen terme, elles sont donc souvent ponctuelles et non reconduites d'une année sur l'autre.** Cela se traduit par une difficulté des acteurs de terrain à organiser la prévention afin qu'elle touche l'ensemble de la catégorie des publics qu'ils ciblent. Les propos en entretien d'un proviseur d'un lycée de Saint-Laurent du Maroni sont révélateurs de la difficulté à organiser une action de prévention qui puisse toucher l'ensemble des élèves d'un lycée.

« On a parfois des actions de sensibilisation sur le phénomène des mules, menées par des associations locales, mais ça reste sporadique (...). On fait des interventions ponctuelles. » (Proviseur dans un lycée professionnel de Saint-Laurent du Maroni)

Notons que la systématisation de la prévention réalisée dans le cadre des JDC depuis janvier 2018<sup>117</sup>, à partir de l'outil construit par la BPDJ, constitue un changement majeur. Néanmoins, cet outil est confronté aux limites de fond relatives au décalage avec les expériences effectives des jeunes.

Au-delà de la systématisation de la prévention réalisée dans le cadre des JDC et touchant des jeunes proches de la majorité, le fait **que les moyens alloués aux actions de prévention soient relativement faibles et que ces actions soient circonscrites dans le temps et l'espace nuisent à leur efficacité**<sup>118</sup>.

### 3.3.2. La langue de la prévention

En Guyane, se côtoient **une trentaine de langues différentes**<sup>119</sup>. Dans la ville de Saint-Laurent du Maroni où nous avons réalisé des entretiens auprès de jeunes et où nous avons effectué des observations non participantes de la mise en œuvre de l'outil de prévention de l'AKATI'J, une très faible minorité des lycéennes et lycéens ont le français comme langue maternelle.

Le **français ne peut être simplement considéré comme la langue « neutre » ou la langue « commune »**. Elle est en effet perçue comme la **langue des institutions** et peut instaurer une relation asymétrique entre certains jeunes et les acteurs de la prévention. Cette distance liée à la langue ressort de façon particulièrement prégnante lors d'un *focus group* réalisé avec des lycéennes et lycéens qui expriment une injustice quant à la non reconnaissance du Taki taki au sein de l'École.

#### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 2

**Enquêtrice : il y a des cours de taki taki ?**

**Plusieurs lycéennes et lycéés : Non !**

**Lycéenne : C'est pas normal.**

**Lycéen : Le taki taki, c'est pas quelque chose qu'on apprend à l'école, quand on marche dans la rue on parle taki taki quand on va voir des proches, on parle taki taki, quand on joue au foot, on parle taki taki.**

Le fait que les actions de prévention soient réalisées en langue française crée de fait un décalage avec la langue du quotidien de certains jeunes. Or, on peut s'attendre à ce que la langue française ne soit pas celle utilisée par les recruteurs et trafiquants de cocaïne lorsqu'ils s'adressent à des jeunes ou lorsqu'ils organisent le trafic.

---

<sup>117</sup> Lors des journées défense et citoyennetés (JDC) organisées à Cayenne le 8 janvier 2018, le préfet, le procureur de la république, le centre du service national de Guyane, et la Gendarmerie ont signé un protocole prévoyant l'insertion d'un module de sensibilisation au phénomène des mules dans le programme officiel des JDC pour toute la Guyane.

<sup>118</sup> M. Joubert, « Trafics et voisinage - L'ancrage social et territorial des activités de micro-deal », art cit.

<sup>119</sup> Isabelle Léglise, « Prendre en compte le multilinguisme : une approche critique des idéologies et des politiques linguistiques... pour mieux les transformer », *Colloque « Les sciences sociales et la diffusion dans l'espace public »*, Marseille, 2013.

Le français constitue par ailleurs **une langue peu maîtrisée** par certains jeunes ce qui questionne la diffusion des messages lors des actions de prévention ou d'information. A titre d'exemple, si le phénomène des mules est largement connu à Saint-Laurent du Maroni, chez l'ensemble des jeunes, le terme de « mule » est quant à lui très marginalement utilisé. Lors d'un entretien collectif, cela est particulièrement prégnant lorsqu'une lycéenne dit ne pas savoir ce qu'est « une mule » jusqu'à ce qu'un de ses camarades lui traduise en Taki taki et qu'elle réalise alors ce dont on parlait. En l'occurrence, cette élève était particulièrement familière du phénomène dans la mesure où certains de ses proches étaient détenus pour avoir transporté de la cocaïne, en tant que mule.

Or, **de nombreuses actions de prévention – qu'elles soient à visée autoréflexive ou informationnelles – sont introduites par une discussion autour de la définition du terme de mule en revenant sur les significations originales** (l'animal ou la paire de chaussures). Dans un contexte où le terme mule n'est pas utilisé par les jeunes, on peut largement s'interroger sur la pertinence de tels développements. L'action d'information menée par l'AKATI'J, en parallèle à la construction de l'outil de prévention, est de ce point originale car les supports autocollants distribués s'appuient sur le vocabulaire communément utilisé par les jeunes : les termes « Speta » et « Lon a pasi » signifient littéralement et respectivement, « pion » et « faire le voyage ».

**Image 7 – Autocollants fabriqués dans le cadre de l'action d'information « Stop di Coka 2 »**



La langue de la prévention mérite ainsi d'être questionnée. L'usage exclusif du français peut se traduire par une compréhension partielle du message par certains jeunes et peut renforcer la distance symbolique qui sépare les jeunes et les acteurs de la prévention.

### **3.3.3. Distance symbolique et défiance à l'égard de l'Etat**

Le format de certaines actions, en particulier, mais pas exclusivement, lorsqu'elles relèvent de logiques informationnelles plus souvent descendantes, peut par ailleurs présenter des limites d'ordre formel en raison de **la distance symbolique qu'il instaure entre les acteurs de la prévention et les destinataires de celle-ci : les jeunes.**

Une partie des actions de prévention s'ancre en effet dans **un format professoral descendant** qui ne favorise pas le rôle actif des destinataires de la prévention et qui renforce la distance symbolique entre les acteurs de la prévention et les destinataires de celle-ci. Ces actions qui recouvrent davantage des objectifs informationnels, bien qu'étant présentées comme des actions de prévention, sont souvent calquées sur l'organisation d'un enseignement lors duquel un acteur sachant (individu ou film) transmet de la connaissance aux élèves. Dans ce cadre, la participation des « élèves » à l'action est très réduite.

De surcroît, **les actions de prévention sont le plus souvent réalisées par des acteurs représentant des institutions étatiques** liées au corps professoral, à la justice ou à la sécurité<sup>120</sup>. Or, on l'a vu, les lycéennes et lycéens enquêtés expriment une défiance importante à l'égard de l'Etat, de ses institutions et de ses représentants, issue du sentiment d'injustice relatif au traitement de la Guyane par la métropole. Une distance est donc particulièrement prégnante entre les acteurs de la prévention et ses destinataires. Cela est encore plus marqué lorsqu'il s'agit de professionnels des Douanes ou de la Gendarmerie qui exercent en uniforme (photographie 7).

**Photographies 7 – La rapport ambivalent des lycéens enquêtés aux forces de Gendarmerie  
(Focus group dans un lycée de Saint-Laurent du Maroni)**



Crédit photographie : Agence Phare

La défiance à l'égard des gendarmes, et la réticence de certains jeunes à voir les gendarmes entrer dans le cadre scolaire et à les considérer comme des acteurs de prévention – et non pas seulement de répression – est liée à leur expérience des violences policières, prégnantes dans les lieux où ils vivent.

**EXTRAIT DU FOCUS GROUP 8**

**Lycéen - Certains des gendarmes, les honnêtes, ils sont gentils, ils regardent la sécurité des autres. Mais y'en a d'autres qui frappent les jeunes, ils leur mettent les bombes lacrymogènes. Comme ils ont pas le droit d'utiliser les armes soit ils font avec leurs mains, leurs pieds, les bombes lacrymogènes donc c'est pas bien.**

**Lycéen : Oui ça remonte à y'a une semaine ils sont venus dans mon quartier. Et ils ont lâché les bombes lacrymogènes, c'était pour les voyous, mais ils ont oublié qu'ils y avaient des maisons autour...et nous on a subi ça !**

**Lycéen : Et même là-bas, où on habite. Là où on habite, tous les garçons se réunissent pour faire des jeux. Ils sont descendus là-bas et ils ont mis les bombes lacrymo partout. Ça nous grattait partout, le cou, le nez, ça nous faisait mal, on n'arrivait pas à respirer. Et dans tout ça, y'avait des enfants. Et des amis étaient en colère donc il y a eu une bagarre ! »**

De fait, il est difficile, pour les lycéennes et lycéens enquêtés, de percevoir les gendarmes comme des acteurs de prévention. Le rapport aux forces de l'ordre contraint le format des actions de prévention car les questions posées ne sont alors perçues qu'au prisme de l'uniforme et de ce qu'il représente.

---

<sup>120</sup>Le fait que les acteurs de sécurité soient utilisés comme des acteurs de la prévention est une tendance actuelle croissante. V.L. Goaziou, « Délinquance juvénile et politiques de prévention », art cit.

#### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 2

**Enquêtrice :** Vous trouvez ça bien quand c'est des gendarmes qui viennent pour des préventions ?

**Lycéenne :** On n'a pas l'habitude de parler avec des gendarmes.

**Lycéen :** Quand ils viennent, c'est juste pour nous interroger, pour poser des questions, pas pour demander les difficultés qu'on a.

De surcroît, pour certains jeunes enquêtés, les gendarmes manquent de crédibilité en raison de leur incapacité supposée à protéger les populations locales dans certaines zones d'habitats spontanées de Saint-Laurent du Maroni dans lesquels ils n'interviennent pas. De ce fait, ils sont alors perçus comme ne jouissant que de peu de pouvoir pour maintenir l'ordre et faire respecter des règles et peu fiables pour garantir la protection des populations.

#### EXTRAIT DU FOCUS GROUP 12

**Lycéenne :** Moi, j'aime pas les gendarmes, parce qu'ils m'aident pas, ils veulent pas m'aider.

**Enquêtrice :** Qu'est-ce que tu aimerais qu'ils fassent qu'ils ne font pas ?

**Lycéenne :** Si tu appelles, tu peux dire 'J'ai un souci avec ma femme ou quoi.' Il dit 'Il faut régler tout seul !' Ils viennent pas, il y a des fois ils peuvent pas aller à la charbo [quartier populaire bushinengué du centre-ville de Saint-Laurent du Maroni]

**Enquêtrice :** Pourquoi ?

**Lycéenne :** Je sais pas.

**Lycéenne :** Ils ont peur, ils ont peur des charbonniers, ils ont peur et ils viennent pas. (...)

**Lycéenne :** Personne n'a de respect pour la police ici, la gendarmerie c'est rien ici. C'est pour ça que les gens ont tendance à faire n'importe quoi. On les prend pas vraiment au sérieux (...).

**Enquêtrice :** Parfois les gendarmes viennent dans les lycées pour faire de la prévention, vous trouvez ça bien ?

**Lycéenne :** oui mais les élèves les prennent pas au sérieux.

Ainsi, les actions de prévention existantes, au-delà des limites quant au contenu qui est véhiculé, sont marquées par des **limites de formes qui tendent à nuire à leur mise en place sur le long terme** et qui tendent à **renforcer la distance entre les jeunes d'une part et les acteurs de la prévention d'autre part**. Ces limites de formes altèrent la qualité de la diffusion du message et son appropriation par les jeunes.

En somme, dans un contexte où les politiques de prévention du phénomène des mules semblent peu structurantes, **les acteurs de terrain confrontés au phénomène mettent en place des actions pour tenter de l'enrayer**.

**Les actions de prévention mises en place dans ce contexte sont caractérisées par leur circonscription dans le temps et l'espace et par le « bricolage » qui les sous-tend** dans un contexte où il n'existe pas de ressources (études, données précises) sur le phénomène des mules et les caractéristiques des individus impliqués dans celui-ci.

Ce manque de ressources se traduit très concrètement dans **la qualité du message diffusé qui, sur certains points, est en décalage avec le vécu des individus ciblés**. Les actions de prévention existantes sont ainsi marquées par deux grands types de limites. Il s'agit d'abord de limites de fond liées au décalage entre les discours diffusés et les expériences – directes ou indirectes – que font les jeunes du phénomène. Ces décalages sont pluriels, ils relèvent de :

- La focalisation sur l'ingestion de cocaïne et la surestimation du risque mortel ;
- La non prise en compte de la récurrence
- La faible considération de l'entrée précoce (avant l'âge d'entrée au lycée) dans le trafic ;
- La vision caricaturale des trafiquants et recruteurs ;
- L'omission du contexte sociale et la vision simpliste des mules ;
- La difficulté à traiter des croyances noir-marrons ;
- De la méconnaissance des discours de « propagande » valorisant le transport de cocaïne.

Au-delà des limites de fond, on observe des limites de forme liées au manque de continuité des actions menées, au fait que la langue française soit privilégiée au détriment des langues parlées quotidiennement, et à la distance symbolique forte entre les acteurs de prévention et les publics ciblés.

L'étude de cas menée sur le projet de l'AKATI'J « Actions de prévention multi-partenariales contribuant à la lutte contre le phénomène des mules » interroge comment une démarche multi-partenariale permet-elle de dépasser – ou pas – les limites identifiées jusqu'alors.

# 4.

## Etude de cas : l'évaluation de l'expérimentation de l'AKATI'J

PARTIE N° 2

Les analyses du phénomène des mules, des politiques de lutte contre ce phénomène et des limites des actions de prévention existantes, outre les connaissances qu'elles apportent, constituaient une étape préalable essentielle à l'évaluation de l'expérimentation soutenue dans le cadre d'APDOM5. Sans ces analyses, les enjeux que recouvrent la construction d'un outil de prévention, les limites et apports d'une telle démarche auraient été difficilement préhensibles.

L'évaluation du projet de l'AKATI'J intitulé « **Actions de prévention multi-partenariales contribuant à la lutte contre le phénomène des mules** » a donc, dans ce rapport, le statut d'étude de cas. Elle permet d'analyser les enjeux que soulève la prévention du phénomène des mules en Guyane en s'appuyant sur un outil de prévention précis, étudié depuis sa construction jusqu'à son expérimentation.

L'étude de cas portant sur l'évaluation du projet de l'AKATI'J « Actions de prévention multi-partenariales contribuant à la lutte contre le phénomène des mules » revient tout d'abord sur l'origine du projet en montrant que l'appel à projet APDOM5 a suscité la mise en œuvre d'une action dans ce domaine (4.1). Elle souligne ensuite les deux dimensions au cœur de la philosophie de l'outil : la démarche multi-partenariale (4.2) et l'horizontalité (4.3). En se différenciant d'une partie des actions de prévention existantes, l'outil expérimenté dépasse certaines limites de fond et de forme identifiées précédemment (4.4) mais se heurte à la persistance de certaines d'entre elles (4.5).

## 4.1. L'origine du projet : l'effet déclencheur d'APDOM5

Le projet « Actions de prévention multi-partenariales contribuant à la lutte contre le phénomène des mules » a été construit en réponse à l'appel à projet « APDOM5 » formulé par le Fonds d'Expérimentation pour la jeunesse en 2017. Il ne s'agit donc pas du financement d'un projet existant mais bien de l'expérimentation d'un projet nouveau porté par l'association. L'appel à projet a ainsi constitué un effet déclencheur, en suscitant la mise en œuvre d'une action de prévention du phénomène des mules.

Pour analyser finement l'origine du projet, nous revenons sur les logiques d'identification du phénomène des mules et sur la construction de l'appel à projet par les services déconcentrés de l'Etat (4.1.1), avant de présenter l'AKATI'J (4.1.2) et le projet qu'elle avait proposé initialement (4.1.3).

### 4.1.1. L'identification du problème des mules dans la construction de l'appel à projet

A l'origine de la construction multi-partenariale d'un outil de prévention se trouve l'identification du phénomène des mules comme un des problèmes majeurs touchant les jeunes guyanais. Suivant une **approche déconcentrée de l'action publique voulue par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse**, l'appel à projet APDOM5 a en effet permis aux acteurs locaux de réaliser un diagnostic sur les problèmes spécifiques des jeunes du territoire et sur leurs causes potentielles. Nous pouvons noter une certaine contradiction entre le fait de produire un diagnostic ciblé sur des problématiques locales, et la recommandation d'essaimer des projets expérimentés et évalués « positivement » dans d'autres contextes. Cela est marquant dans le cas des mules, problème qui touche spécifiquement la Guyane. L'essaimage d'actions expérimentées ailleurs pour lutter contre ce problème semble peu envisageable.

Le **diagnostic réalisé a alors nourri l'appel à projet rédigé par les services déconcentrés de l'Etat**. La DJSCS de Guyane, en partenariat avec la Préfecture, avait ainsi identifié cinq domaines prioritaires<sup>121</sup> : la difficile autonomisation professionnelle des jeunes du territoire, les problématiques liées au logement, les risques psycho-sociaux rencontrés plus spécifiquement par les jeunes amérindiens, la difficile mobilité des jeunes sur le territoire et le phénomène des mules. **Concernant cette dernière thématique, qui a posteriori, a été jugée prioritaire au point de centrer la présente étude sur celle-ci, il est intéressant de noter qu'elle n'avait pas été identifiée de prime abord par la DJSCS**. La préfecture avait alors imposé cette dimension dans les termes de l'appel à projet, afin de faire émerger des expérimentations traitant précisément cette question. Le décalage entre la perception de la DJSCS et celle de la Préfecture peut se comprendre à l'aune de la perception plus précise du phénomène par la Préfecture qui dispose des chiffres des Douanes, de la Gendarmerie et de la PJJ sur l'ensemble de la Guyane, alors que les personnels de la DJSCS, qui ne disposent pas de ces chiffres, sont basés à Cayenne, et perçoivent donc moins directement le phénomène des mules. De surcroît, par l'allocation des financements MILDECA, la Préfecture avait déjà eu l'occasion d'identifier le problème des mules et de soutenir des actions de prévention et d'information en ce sens.

---

<sup>121</sup> Ces cinq thématiques étaient rassemblées dans 4 axes : Logement, Santé, Mobilité et permis de conduire, Aide sociale à l'enfance et Protection judiciaire de la jeunesse. *Appel à projets Outre-Mer n°5 « Essaimage DOM » Guyane*, Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, Ministère des Outre-Mer, Préfet de la Région Guyane.

L'appel à projet ciblait alors des actions de prévention à destination des 14-18 ans scolarisés à Saint-Laurent du Maroni, Kourou, Cayenne et Rémire-Montjoly (encadré 6).

## Encadré 6 – Rappel des objectifs présentés dans l'appel à projet<sup>122</sup>

Dans l'appel à projet, les objectifs des expérimentations étaient présentés de la façon suivante :

*« L'objectif est de mettre en place une action de prévention sur le phénomène des mules, en direction des 14-18 ans scolarisés dans les collèges et lycées.*

*A partir d'un diagnostic de la réalité économique du trafic de drogue, de l'exploitation des mineurs par les trafiquants, de la prise de risque et de ses conséquences, individuelles et familiales, il convient de dissuader les jeunes du passage à l'acte par :*

*-Une information détaillée sur les pratiques des trafiquants de drogue et le recrutement de mineurs (modalités opératoires, montants réellement perçus par les « mules » en comparaison des sommes perçues par les trafiquants, abandon en cas d'arrestation...);*

*-Une information sur les risques encourus : sanitaire, judiciaire, financier pour les parents, social.*

*Les publics visés sont les classes de 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup> des collèges et lycées de Saint-Laurent du Maroni, Kourou, Cayenne et Rémire-Montjoly. »*

L'approche de la prévention proposée dans l'appel à projet, relevait alors d'une logique informationnelle (information sur les pratiques des trafiquants et le recrutement, informations sur les risques encourus).

### 4.1.2. L'AKATI'J, une association non spécialiste de la prévention du trafic de drogue

Si le projet proposé par l'AKATI'J porte sur la prévention du phénomène des mules, il est important de noter qu'il **ne s'agit pas d'une association spécialisée dans ce domaine**. Elle est certes ancrée et légitime sur des thématiques liées à la drogue, mais uniquement sur les volets addictologie et prévention des addictions (encadré 7).

---

<sup>122</sup>Appel à projets Outre-Mer n°5 « Essaimage DOM » Guyane, Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, Ministère des Outre-Mer, Préfet de la Région Guyane, pp. 9-10.

## Encadré 7 – Présentation de l’AKATI’J

Anciennement Association Kouroucienne d’Aide aux Ti jeunes, l’AKATI’J agit aujourd’hui à Kourou, Cayenne et à Saint-Laurent du Maroni. Structurée autour de trois pôles (le pôle social, le pôle addictologie de Kourou et le pôle Ouest guyanais), l’AKATI’J est reconnue pour sa prise en charge de l’addictologie, sa prévention des addictions et, dans une moindre mesure, pour son positionnement sur le volet hébergement social et formation.

C’est le Pôle Ouest guyanais de l’AKATI’J qui porte le projet d’expérimentation d’un outil de prévention du phénomène des mules. Ce pôle rassemble le CSAPA (Centre de Soin, d’Accompagnement et de Prévention des Addictions), la Communauté Thérapeutique T Yepi Makandra et l’Unité Relais d’Urgence de Saint-Laurent du Maroni.

Le positionnement de l’AKATI’J dans le secteur de la prévention de l’entrée dans le trafic de drogue peut paraître étonnant dans la mesure où les logiques d’entrée dans le trafic diffèrent des logiques de consommation. L’opportunité de monter un projet portant sur l’entrée dans le trafic de cocaïne a d’ailleurs suscité des débats internes à l’AKATI’J. La responsable du Pôle Ouest revient en entretien sur les réticences des équipes du pôle addictologie à se positionner sur le volet prévention du trafic.

**« Ça a été compliqué car le secteur addicto’ ne s’intéresse pas forcément au trafic : il a fallu faire un travail pour convaincre les équipes, pour montrer qu’on avait un rôle à jouer sur les informations à transmettre, sur les conséquences sanitaires et sociales de ces pratiques. » (Directrice du Pôle Ouest de l’AKATI’J)**

En l’occurrence, le fait que l’AKATI’J soit porteuse d’un tel projet peut se comprendre à l’aune de deux explications relevant toutes les deux de la faiblesse relative du tissu associatif guyanais, notamment dans l’Ouest du territoire<sup>123</sup>.

La première explication porte sur l’**absence d’association spécialisée dans la prévention de l’entrée dans le trafic de drogue en Guyane**. Nous avons déjà fait ce constat dans l’analyse portant sur les structures porteuses d’actions de prévention existantes ou passées dans ce domaine. Notons que l’absence d’association spécialisée dans la prévention de l’entrée dans le trafic de drogue n’est pas spécifique au territoire guyanais<sup>124</sup>. Dans ce contexte, peu d’associations ont proposé de projet sur cette thématique. La Chargée de mission prévention de la délinquance au sein du cabinet du Préfet de Guyane revient en

---

<sup>123</sup> On dénombrait en 2017 entre 3 800 et 4 500 associations en Guyane, animées par 3 540 salariés associatifs et un nombre de bénévoles compris entre 37 000 et 43 000. Parmi les 370 associations employeuses présentes sur le département, 53% emploient moins de 3 salariés, soit légèrement plus qu’au niveau national (53%). Si les créations d’entreprises en Guyane sont dans la moyenne nationale, de fortes disparités existent au niveau local : entre 2013 et 2017, la préfecture de Cayenne enregistre 82% des créations d’associations, contre 18% pour l’arrondissement de Saint-Laurent du Maroni .

<sup>124</sup>H. Bergeron et al., *Evaluation de quatre actions du Plan gouvernemental de lutte contre les conduites addictives (2013-2017)*, op. cit.

entretien sur cet aspect. En l'occurrence, il semble qu'une seule autre association ait proposé un projet de prévention du phénomène des mules mais qu'il n'ait pas été jugé fiable par les services de l'Etat<sup>125</sup>.

« **Le milieu associatif est relativement faible (...) L'AKATIJ est une des seules assos qui nous a proposé un projet touchant les mules.** » (Chargée de mission « Prévention de la délinquance » au sein du cabinet du préfet de Guyane)

La deuxième explication porte sur **le faible nombre d'associations suffisamment outillées pour répondre à des appels à projet de cette envergure**. Un responsable associatif de Saint-Laurent du Maroni souligne l'impossibilité de répondre à un tel appel à projet pour une grande partie des associations de Guyane en général, et de Saint-Laurent du Maroni en particulier. Le manque de soutien et d'accompagnement permettant à des associations moins institutionnalisées de répondre à ce type d'appel à projet est alors dénoncé.

« **Très honnêtement, ils ont bossé pour le FEJDOM, personne n'avait la capacité juridique ni la motivation de le faire. (...) Pour être financé, il faut être capable de répondre à un appel à projet. Répondre à un appel à projet c'est une technicité que pas grand monde a sur le territoire. Et c'est pas le service associatif de la mairie – qui n'existe pas – qui va être utile** » (Responsable associatif, Saint-Laurent du Maroni)

Au-delà de son outillage, l'association AKATI'J jouit d'une **réputation favorable dans les instances administratives et étatiques** qui facilite la prise au sérieux des projets qu'elle propose. Le Chef de pôle « Ville, jeunesse, éducation populaire, vie associative » de la DJSCS précise la confiance qu'il accorde, *a priori*, à l'AKATI'J dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

« **AKATI'J, je peux garantir que c'est une association qui recueille notre sentiment positif. On n'est pas inquiet.** » (Chef de pôle « Ville – jeunesse, éducation populaire, vie associative » à la DJSCS)

La réputation de l'association comme étant un acteur fiable tend à être un argument important dans l'attribution de ce type de financement. Cela peut néanmoins avoir **un effet d'exclusion d'associations récentes, moins professionnalisées, mais pourtant ancrées localement**.

### 4.1.3. Le projet proposé : une expérimentation ambitieuse mais tronquée ?

Le projet de l'AKATI'J, « *Actions de prévention multi-partenariales contribuant à la lutte contre le phénomène des mules* », vise à **lutter contre l'implication de publics vulnérables dans le trafic de cocaïne**. L'objectif est de développer un programme de prévention auprès de publics scolaires afin de réduire l'ampleur du phénomène et les dommages sanitaires et sociaux qu'il engendre. A l'origine, l'AKATI'J proposait **trois volets d'action** :

---

<sup>125</sup> Au cours de l'enquête de terrain, nous n'avons obtenu que très peu d'informations sur le processus de sélection. Il semble qu'un projet concurrent ait été proposé par l'association Trop violans, liée aux mouvements du printemps 2017, et perçue de façon très ambivalente par la Préfecture.

- Un travail **de production de connaissances sur le phénomène des mules**, en associant les acteurs concernés (Police, services judiciaires, services sociaux, Education Nationale) afin de mieux comprendre le phénomène et le profil des jeunes impliqués ;
- La **conception et l'animation d'une intervention** dans les établissements scolaires du territoire guyanais, auprès des classes de 3<sup>ème</sup>, de 2<sup>nde</sup> et des sections professionnelles ;
- L'essaimage **du projet dans de nouveaux établissements** et la constitution d'un groupe de pairs pour animer les interventions.

Cependant, le dimensionnement du projet, tel qu'il a été retravaillé pour être éligible à cet appel à projet, ne correspond pas à la proposition initiale. En effet, il a été demandé à l'AKATI'J de revoir à la baisse le budget du projet et de ne pas réaliser le travail de diagnostic, afin d'accélérer la mise en œuvre de l'action de prévention en tant que telle. Le Délégué du Préfet aux quartiers prioritaires de la ville de Kourou revient en entretien sur les révisions demandées à l'AKATI'J : ne pas réaliser de diagnostic préalable pour favoriser la mise en place rapide des actions de prévention.

**« Du fait du montant proposé, l'AKATI'J a dû revoir à la baisse ses ambitions, le Préfet ne souhaitait pas qu'il y ait six mois de travail préliminaire sur 'comment arriver au contenu pédagogique', il a souhaité que l'AKATI'J aille très très vite. Ce que vous évaluez a été tronqué par la commande. » (Délégué du Préfet aux quartiers prioritaires de la ville de Kourou)**

Les demandes formulées à l'AKATI'J quant à la révision de son projet renforcent l'analyse des politiques de prévention du phénomène des mules formulées précédemment. En effet, le désir **de raccourcir le temps de « travail préliminaire » au profit d'une action plus rapide s'ancre dans la logique d'urgence** qui prévaut dans la mise en œuvre de l'action publique dans ce domaine. Par ailleurs, **la baisse du montant alloué tend à renforcer l'idée selon laquelle une importance est accordée au problème des mules sans qu'il soit réellement jugé prioritaire.**

Cette dernière analyse est encore renforcée dès lors que l'on porte un regard sur le montant des subventions accordées aux différents projets guyanais dans le cadre d'APDOM5 (tableau 5). En effet, la part de subventions accordée au projet de prévention du phénomène des mules représente seulement 11% du total des subventions. Surtout, en comparaison aux autres projets soutenus, la part financée du projet portant sur le phénomène des mules est relativement faible (32%). **La faiblesse relative du budget alloué à cette expérimentation questionne l'importance effective qui lui est accordée.**

**Tableau 5 – Subventions accordées dans le cadre d'APDOM5**

Intitulé du projet	Thématique	Montant de la subvention APDOM5	Part des subventions accordées à chaque projet	Coût total du projet	Part du projet financée par le FEJ
Création Autoécole Sociale	Permis de conduire	90 000 €	20%	420 800 €	21%
Programme de Réussite Educative pour les Mineurs Issus des Communes Eloignées Scolarisées (PREMICES)	Logement	222 000 €	49%	1 398 982 €	16%

Permis pour l'emploi	Permis de conduire	60 000 €	13%	127 686 €	47%
Agir ensemble pour vivre mieux en territoires isolés	Santé	30 000 €	7%	638 000 €	5%
Actions de prévention multi-partenariales contribuant à la lutte contre le phénomène de mules	ASE - PJJ - Justice	50 000 €	11%	158 300 €	32%
<b>Total</b>		452 000 €	100%	2 743 768 €	

Finalement, l'injonction de diminution budgétaire et d'accélération du calendrier s'est répercutée sur la définition du projet proposé par l'AKATI', qui concentre son action sur le deuxième volet, relatif à la conception d'un outil de prévention et d'animation dans les établissements scolaires. En conséquence, le travail d'étude et de diagnostic préliminaire se trouve occulté. Pour les porteurs de projets, il s'agit pourtant d'une étape essentielle de la démarche de prévention qui est supprimée. Cela est d'autant plus regrettable que, comme nous l'avons montré précédemment, les données dont disposent les porteurs de projet sont particulièrement approximatives.

« On a assez vite constaté qu'on avait des informations très approximatives, des chiffres approximatifs, des informations morcelées entre la Gendarmerie, la Douane, l'Education nationale. La première démarche qui me semblait intéressante, c'était de mener une première étude sociologique pour récolter toutes les informations qu'on avait. (...) Cette partie n'a pas été acceptée. » (Directrice du Pôle Ouest de l'AKATI')

De surcroît, **le volet essaimage n'est plus intégré au projet** si bien que l'avenir de l'outil construit, à la suite de l'expérimentation, est relativement incertain et dépend des subventions obtenues chaque année. A l'issue de l'expérimentation de l'outil, la Directrice du Pôle Ouest de l'AKATI' regrette le manque de moyens alloués à l'essaimage de l'outil à l'échelle du territoire et au caractère artisanal de l'outil construit.

Ainsi, le **premier diagnostic réalisé par les acteurs de l'Etat déconcentré et le processus d'élaboration de l'appel à projet dans le cadre d'APDOM5 ont contribué à l'émergence d'un projet d'expérimentation** d'un outil de prévention du phénomène des mules. Néanmoins, si le problème des mules est identifié comme prioritaire dans le diagnostic et l'appel à projet, l'ambition de la proposition formulée par l'AKATI' a été revue à la baisse. Cela témoigne en creux, **d'une volonté des pouvoirs publics d'agir vite et de façon visible sans pour autant prioriser la lutte contre ce phénomène par rapport à d'autres thématiques jugées, elles aussi, prioritaires**, en Guyane.

Un tel appel à projet représente par ailleurs **une opportunité de financement et de développement pour des associations déjà institutionnalisées** mais tend à exclure des associations moins institutionnalisées et moins professionnalisées disposant potentiellement d'un fort ancrage local, y compris dans des quartiers très populaires (zones d'habitat spontanées).

## 4.2. Une démarche multi-partenaire qui s'érode

L'outil construit dans le cadre de cette expérimentation est caractérisé par plusieurs spécificités. La première spécificité de l'outil expérimenté est qu'il s'appuie, depuis sa construction jusqu'à sa mise en œuvre, sur une démarche multi-partenaire. Il s'inscrit donc en rupture avec les outils de prévention de l'entrée dans le trafic de drogue analysés précédemment, construits le plus souvent par des acteurs isolés ou appartenant à un même corps de métier.

La démarche multi-partenaire s'inscrit dans le temps de la construction de l'outil (4.2.1) puis dans le temps de sa mise en œuvre (4.2.2). Cependant, il semble que la démarche multi-partenaire pensée initialement se soit effritée progressivement.

### 4.2.1. La démarche multi-partenaire dans la construction de l'outil

La **dimension multi-partenaire est au cœur du projet de l'AKATI'J** qui s'appuie à la fois sur les **acteurs institutionnels** (Douanes, Police, Justice, Education Nationale) et **les acteurs associatifs**, en les associant lors de comités de pilotage et de comités techniques tenus régulièrement pendant la durée de l'expérimentation (au moment du lancement de l'expérimentation, lors des réflexions sur le contenu de l'outil, lors de la présentation de l'outil, puis à l'issue de la phase de test de l'outil). En ce sens, elle s'inspire des enseignements des évaluations des expérimentations FEJ s'inscrivant dans le champ de la protection judiciaire jeunesse, qui « *montrent l'intérêt d'un partenariat élargi et pérenne, permettant de travailler de manière globale avec les jeunes bénéficiaires* »<sup>126</sup>.

Surtout, cet ancrage dans une démarche multi-partenaire est spécifiquement lié à la thématique des mules qui, on l'a vu, concerne des acteurs très divers. La directrice du pôle Ouest de l'AKATI'J revient en entretien sur l'importance de mettre en commun les regards des différents acteurs de la lutte contre le phénomène des mules, dans un contexte de faible connaissance consolidée de celui-ci.

**« On avait aussi constaté qu'il y avait des experts de tout, et au final de rien ! Par exemple, les gendarmes sont experts au niveau pénal mais on a vu qu'ils faisaient aussi des interventions dans le champ sanitaire et social, approximatives et inversement. L'idée c'est de rassembler tous ces acteurs mais chacun dans ses domaines d'expertise (...) de façon à aborder la question du problème de mules dans sa globalité avec les trois champs : sociétal, pénal, sanitaire et social. » (Directrice du Pôle Ouest de l'AKATI'J)**

En l'occurrence, rassembler des acteurs aux cultures professionnelles aussi diversifiées et construire un groupe de travail constituait un défi pour l'AKATI'J. En les réunissant, **l'AKATI'J a réussi, dans une certaine mesure, à construire un groupe légitime pour travailler sur la prévention du phénomène des mules**. Le responsable de la Maison des Adolescents de Saint-Laurent du Maroni souligne cet aspect légitimant.

---

<sup>126</sup> Selon l'appel à projets outre-mer n°5, « Essaimage DOM », Guyane.

« Au moins, on a un groupe de travail légitime où il y a du beau monde, des techniciens, tout le monde joue le jeu. Il n'y a que la Justice qui n'est pas présente et la municipalité non plus qui n'y est pas. » (Responsable de la Maison des Adolescent de Saint-Laurent Maroni)

**Néanmoins, on observe un effritement de cette démarche multi-partenaire pendant l'année qu'à durée la construction de l'outil puis son expérimentation.** De fait, il semble que le nombre et la diversité des personnes présentes lors des comités de pilotage et des groupes de travail se soient progressivement amoindris. Cela est notamment marquant pour des acteurs basés à Kourou ou, plus encore, à Cayenne, et pour qui les déplacements à Saint-Laurent du Maroni sont perçus comme chronophages. Certains acteurs qui animent d'autres actions de prévention critiquent par ailleurs le temps long (plusieurs mois) entre le lancement du projet et le test de l'outil dans des classes. A l'issue de la durée de l'expérimentation, la directrice du pôle Ouest de l'Akati'j fait le constat de cet effritement de la dynamique multi-partenaire et l'explique par les difficultés à mobiliser les individus sur le temps long, en particulier en Guyane, où le *turn-over* des professionnels est particulièrement marqué.

« Il y a eu moins de participants. Sur le dernier copil, ce n'était plus les membres du copil, c'était les membres du groupe de travail. C'est en amont que ça s'est démobilisé (...) C'est récurrent la difficulté à avoir un engagement sur la durée, (...) On a l'impression qu'on est toujours au démarrage et c'est pas que sur ce sujet-là. (...) Avec le *turn-over*, les gens ils arrivent, ils sont catastrophés, donc on refait des états des lieux. » (Directrice du Pôle Ouest de l'AKATI'J)

Cet effritement de la démarche multi-partenaire se perçoit aussi lors des tests (automne 2017) et de l'expérimentation (hiver et printemps 2018) de l'outil de prévention construit.

## 4.2.2. La démarche multi-partenaire au cours des interventions

Au-delà de la construction de l'outil, la démarche multi-partenaire avait vocation à s'appliquer pendant les interventions. L'objectif était qu'au moins deux des trois secteurs (justice, sécurité, sanitaire et social) que recouvrent le phénomène des mules soient représentés lors des actions afin de diffuser un discours fiable aux élèves. Ce faisant, il s'agissait de rompre avec des actions de prévention réalisées par des professionnels ayant un regard sur le phénomène limité à un seul secteur.

**L'idée c'était d'avoir au moins deux intervenants : un de l'Akati'j toujours et un ayant une autre expertise. Ça a été compliqué parce que les intervenants nous ont lâchés, la PJJ a estimé que c'était pas son boulot, les douanes sont très volontaires mais ils ont d'autres missions, les EMS sont très présentes. Il faut absolument qu'il y ait deux intervenants » (Directrice du Pôle Ouest de l'Akati'j)**

Lors des observations de l'expérimentation de l'outil que nous menons, les intervenants présents (entre 3 et 6) sont systématiquement des animateurs de l'Akati'J (2 ou 3) et des membres des EMS (2 ou 3) de l'Education Nationale.

Cet effritement de la démarche multi-partenaire lors de la mise en œuvre effective de l'outil est notamment lié à l'importance des ressources humaines mobilisées pour cette action de prévention (au moins deux personnes pour intervenir auprès d'une seule classe). Un membre de la BPDJ, qui réalise par ailleurs des actions de prévention en milieu scolaire et lors des JDC, critique le faible nombre d'élèves touchés par rapport au nombre de personnes mobilisées.

**« Nous, la BPDJ, on intervient plus traditionnellement. On a fait des modules, on fait une intervention plus ou moins longue selon les publics. On a vu des classes, juste pendant une heure, une heure et demi. Nous on travaille toujours seul. Dans l'équipe, on est 3 et on voit 15 à 17 000 élèves par an. » (Adjudant-Chef, commandant la BPDJ)**

La « lourdeur » en terme de ressources humaines mobilisées de l'outil expérimenté et de même soulignée par des acteurs qui ne réalisent pas par ailleurs d'actions de prévention du phénomène des mules et qui ne se trouvent donc pas dans une situation potentiellement « concurrentielle » avec l'AKATI'J.

Ainsi, si une démarche **multi-partenaire a été mise en œuvre par l'AKATI'J, offrant de la légitimité et de la visibilité au groupe de travail, il semble qu'elle s'effrite peu à peu autant dans le pilotage de l'expérimentation que dans sa mise en œuvre.**

Par ailleurs, il est important de noter que malgré la volonté de rassembler l'ensemble des acteurs touchés par le phénomène des mules, les « jeunes » - hormis au travers des animateurs de l'Akati'j qui n'ont pas participé aux comités de pilotage, ni aux groupes de travail- n'ont pas été conviés à la démarche. L'implication des jeunes dans la construction d'outils ou actions qui leur sont destinées optimise pourtant son appropriation ultérieure<sup>127</sup>.

### 4.3. Un outil « horizontal » : les jeunes comme acteurs de la prévention

La deuxième spécificité de l'outil expérimenté est qu'il vise l'horizontalité dans les interactions. Si les « jeunes », notamment les lycéennes et lycéens, publics ciblés dans le cadre de cette action de prévention n'ont pas été impliqués dans la construction de l'outil, celui-ci a néanmoins comme **ambition d'instaurer une relation horizontale entre les acteurs de la prévention et les destinataires de celle-ci**. Cette ambition imprègne l'ensemble du déroulé de l'action (4.3.1) et vise à favoriser l'appropriation du contenu diffusé par les jeunes (4.3.2).

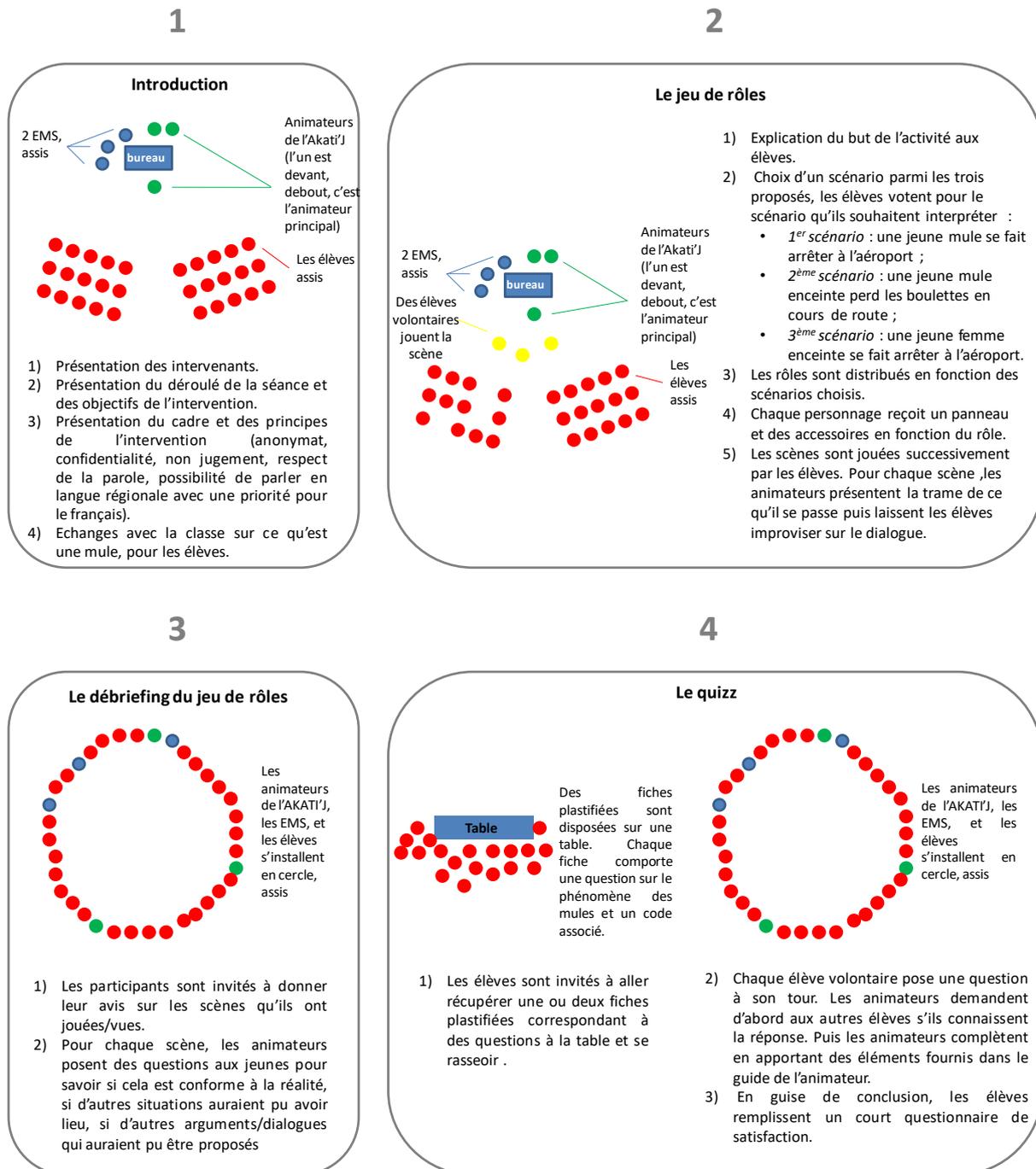
---

<sup>127</sup> Agence Phare, *Evaluation de l'expérimentation FEJ/APOJ*, Paris, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, 2017 ; Manon Réguer-Petit et al., « Le défi de la prévention du phénomène des mules en Guyane », *INJEP Analyses & Synthèses*, 2018, n° 18, p. 4.

### 4.3.1. Le déroulé de l'action de prévention

L'action de prévention dure 3 heures, divisées en 4 temps. Au cours de chacun des temps, les jeunes participent concrètement à l'action, en choisissant un scénario, en participant en tant que comédien ou souffleur, en analysant les scènes jouées puis en choisissant les questions posées (cf. Illustration 1).

**Illustration 1 – Le déroulé de l'action de prévention construite par l'AKATI'**



L'outil de prévention est donc construit pour **garantir le positionnement actif des jeunes, dans différents temps**. Néanmoins entre le déroulé de l'action tel qu'il est envisagé et sa mise en œuvre effective, il peut y avoir des divergences.

Ces divergences portent essentiellement sur les dispositions des tables de fonction des phases de l'intervention. Alors que les intervenants prévoient que les phases de débriefing (phase 3) et les phases de quizz (phase 4) se déroulent dans une configuration en cercle, dans certains cas observés la configuration de la salle ne change pas et reste en format « rangées ».

Nous avançons deux facteurs principaux pour expliquer le maintien d'une configuration de salle en rangées lors de certaines observations :

- Certains intervenants préfèrent garder une configuration en rangées afin de ne pas perdre une partie du temps de l'intervention à redisposer les tables et les chaises dans la salle;
- Certains intervenants optent pour une configuration en rangées par contrainte, car la salle dans laquelle ils se trouvent est trop petite pour disposer l'ensemble des participants en cercle.

Une seconde **divergence porte sur le temps accordé à la réalisation du quizz**. Si lors de l'ensemble des observations de l'expérimentation le quizz a lieu, très souvent, sa durée fut beaucoup plus faible que celle initialement prévue (1h). Le nombre et la variété des questions abordées lors de ce temps d'échange est donc très variables d'une intervention à l'autre, selon la durée accordée au jeu de rôle et au débriefing, en amont du quizz.

Notons enfin que si elle est présentée comme novatrice dans le champ de la lutte contre le phénomène des mules, plusieurs acteurs institutionnels enquêtés font le lien avec des actions de prévention existantes dans d'autres domaines (encadré 8).

## Encadré 8 – Les sources d'inspiration de l'outil

Plusieurs enquêtés, ayant participé à tout ou partie des groupes de travail, font référence à des actions de prévention qui ont pu inspirer l'outil construit dans le cadre de cette expérimentation.

*« Dans la forme qu'on m'a présenté, j'ai l'impression qu'on est à mi-chemin entre l'action de formation et le théâtre de l'opprimé, avec une mise en scène avec des questions/réponses et puis des mises en situation. Donc à ce titre, ce sera probablement plus porteur que les formations qui sont plutôt descendantes, en général. » (Provisseur dans un lycée professionnel de Saint-Laurent du Maroni)*

*« C'est comme l'expo 13-18, la PJJ a mis au point une exposition : 'moi jeune citoyen', c'est une exposition interactive, les jeunes voient des fiches, prennent des fiches et par exemple, au niveau judiciaire : une fille violée par son père, il y a un numéro sur la fiche, c'est la numéro 12. Et ça renvoie à un condensé du code pénal et c'est marqué la réponse. C'est un outil interactif, ça tourne beaucoup dans les écoles. L'AKATIJ a repris le même modèle au niveau des mules » (Adjudant-Chef, commandant la BPDJ)*

### 4.3.2. Les enjeux de l'horizontalité : l'appropriation du message par les jeunes et l'accès à leurs expériences

Les enjeux d'une telle démarche de prévention visant l'horizontalité sont de deux ordres. Un premier enjeu relève d'une **volonté de rendre les jeunes acteurs de la prévention et de faciliter ainsi leur appropriation d'un message qu'ils construisent eux-mêmes**. Ce faisant, l'action de prévention rompt avec une logique descendante et professorale et se démarque de « prévention par la morale » ou « par la peur » qui nuisent à la diffusion du message<sup>128</sup>. Au contraire, le recours à des jeux de rôles (cf. 4.3) permettant effectivement aux jeunes d'être « acteurs » (aux sens propres et figurés) pendant l'action de prévention facilite leur appropriation du message. Lors d'un *focus groups* avec des lycéennes et lycéens ayant participé au test de l'outil à l'automne 2017, ceux-ci soulignent la **compréhension plus aisée du message véhiculé dans le cadre des jeux de rôles que dans le cadre d'actions de prévention plus descendantes dont ils avaient pu bénéficier antérieurement**.

#### EXTRAIT DU FOCUS-GROUP 3

**Lycéenne : L'année dernière [on a eu une action de prévention] c'était des gendarmes, c'était pour les drogues.**

**Lycéen : On a moins appris par les gendarmes que par les animateurs.**

**Lycéenne : Le fait de jouer les rôles, ça nous permet de mieux comprendre.**

**Lycéenne : On s'implique donc ça permet de mieux comprendre.**

**Lycéen : C'est une très bonne idée ces jeux de rôles.**

**Lycéenne : C'est mieux que de rester assis et d'écouter.**

**Lycéen : On se serait ennuyés.**

Un deuxième enjeu, lié à la construction d'un outil « horizontal » est l'accession à la connaissance du phénomène par les élèves eux-mêmes. En l'occurrence, il s'agit d'un enjeu essentiel dans la mesure où de **nombreuses actions de prévention pèchent par leur déconnection des expériences – directes ou indirectes – du phénomène vécues par les élèves**. Le proviseur d'un lycée de Saint-Laurent du Maroni revient en entretien sur l'importance reconnecter le discours des « experts » à l'expérience des élèves.

**« [Les élèves], ils ont aussi une connaissance parfois très fine. Alors que nous on est très éloignés de ça. Donc, il y a parfois un décalage dans les temps de formation, lorsque l'expert va porter une vision presque clinique et que les élèves peuvent lui dire 'On va te raconter comment ça se passe vraiment sur le terrain'. » (Proviseur dans un lycée professionnel de Saint-Laurent du Maroni)**

L'horizontalité permise par la mise en œuvre de jeux de rôle donne ainsi accès aux connaissances qu'ont les élèves du phénomène. Selon la directrice du Pôle Ouest de l'Akatij, cette approche garantit une certaine pérennité à l'outil construit, quand bien même le phénomène est amené à évoluer très vite.

**C'est important de pas faire des animations verticales mais des animations transversales, sinon l'outil il va vite être obsolète, si on récolte pas les informations.**

---

<sup>128</sup> L'écoute, la participation des élèves et la valorisation de leurs interventions font pourtant partie des recommandations communément admises pour mettre en œuvre des actions de prévention efficaces. Centre national de documentation pédagogique, *Prévention des conduites addictives. Guide d'intervention en milieu scolaire*, 2006.

Les modes opératoires ils évoluent, donc si on a un outil vertical, il va vite être périmé. (...) Si on n'est pas transversal et qu'on les laisse pas s'exprimer, on va passer à côté de ça [des changements de mode opératoire], c'est important de garder cette interactivité pour que l'outil évolue et qu'on puisse rajouter des choses. » (Directrice du Pôle Ouest de l'Akati'j)

Ainsi, la philosophie du projet porté par l'AKATI'J se concrétise dans deux dimensions majeures. La première porte sur **la mise en œuvre d'une démarche multi-partenariale**. Elle offre de la légitimité et de la visibilité au travail réalisé, mais tend à s'effiloche au cours du temps. La seconde porte sur la **construction d'un outil valorisant l'horizontalité entre les acteurs de la prévention et les destinataires** de celle-ci. Ce faisant, l'enjeu est d'optimiser l'appropriation d'un message par les jeunes qui en deviennent les co-constructeurs, mais aussi d'accéder aux connaissances des jeunes sur les évolutions du phénomène. L'outil s'inscrit donc en rupture avec une partie des outils de prévention existants, le plus souvent construits par des acteurs isolés ou appartenant à un même corps de métiers et dont le format s'inscrit parfois dans une relation verticale allant de l'acteur de la prévention vers les publics ciblés. Les projets de construction de films (ou autres supports) par les élèves eux-mêmes adoptent eux aussi une posture d'horizontalité visant à faire des élèves des acteurs de leur propre prévention et d'accéder à leur connaissance du phénomène.

## 4.4. Les apports de l'action de prévention

L'enquête menée, notamment les observations répétées de l'expérimentation de l'outil auprès de lycéennes et lycéens de Saint-Laurent du Maroni, mais aussi les entretiens réalisés auprès d'élèves à la sortie de l'expérimentation ou quelques semaines après la participation au test de l'outil, révèlent les apports de cette action de prévention.

En effet, plusieurs limites identifiées précédemment semblent dépassées. Il s'agit d'abord de la diminution du décalage observé entre le discours de la prévention et l'expérience que font les jeunes du phénomène des mules (4.4.1), de la réduction de la distance symbolique – et de la défiance – entre les acteurs de la prévention et les jeunes (4.4.2) et de la possibilité d'utiliser les langues parlées au quotidien par les jeunes (4.4.3).

### 4.4.1. L'accès aux discours des jeunes : diminution du décalage entre le message de prévention et l'expérience des jeunes

Le fait de laisser **les jeunes produire leur propre discours sur les mules, grâce au format du jeu du rôle**, contribue à accéder aux expériences que font les jeunes du phénomène. Cela se traduit très concrètement par l'accès à une vision moins caricaturale des recruteurs et des mules d'une part (4.4.1.1) et à la possibilité d'évoquer le magico-religieux, souvent omis des actions de prévention (4.4.1.2).

#### 4.4.1.1. La vision moins caricaturale des recruteurs et des mules

Concrètement, les jeux de rôle **permettent en partie d'éviter la diffusion d'une vision caricaturale des recruteurs et des mules, en décalage avec l'expérience qu'en ont les jeunes**. On l'a vu, l'image de recruteurs agressifs et de mules soumises à la société de consommation et attirées par « l'argent facile » est très éloignée des expériences relatées par les lycéennes et lycéens en entretiens.

Alors que les discours de prévention cherchent souvent à insister sur la « honte » qui pèse sur les personnes qui acceptent de faire la mule, les observations réalisées révèlent le caractère socialement accepté de cette pratique, notamment lorsqu'elle est réalisée en contexte d'urgence social. La dimension dégradante et honteuse supposée est ainsi très peu présente lors des jeux de rôle réalisés par les lycéens.

De surcroît, les jeux de rôles permettent d'accéder à certains arguments potentiellement diffusés par des recruteurs cherchant à amadouer des jeunes. C'est par exemple le cas lorsqu'un lycéen jouant le rôle du recruteur s'adresse à celui jouant la future mule en lui expliquant que « *beaucoup de femmes vont courir derrière lui* » s'il accepte de faire la mule.

Ainsi, **grâce aux jeux de rôle et à la mise en situation des jeunes, les discours préconstruits de certains acteurs de prévention sont moins visibles au profit de la mise en évidence des pratiques, expériences et représentations des jeunes eux-mêmes**.

#### 4.4.1.2. L'évocation de la dimension magico-religieuse

La production d'un discours par les jeunes lors des jeux de rôle permet par ailleurs **de mieux comprendre les représentations que les jeunes se font des pratiques magico-religieuses**, qui ne sont pourtant jamais directement abordées par les intervenants.

Lors d'une observation de l'expérimentation de l'outil, les lycéens improvisent une scène, non prévue dans la trame du jeu de rôle, dans laquelle la mule est convoquée par un *obiaman* pour réaliser un bain d'invisibilité. Cette scène et le débriefing permettent alors d'aborder les pratiques magico-religieuses avec les intervenants et de mieux comprendre quelles représentations les jeunes peuvent en avoir. Il apparaît ainsi que les jeunes sont globalement divisés sur les croyances magico-religieuses, certains leur portant un crédit important tandis que d'autres mettent en avant leur inefficacité (Encadré 9).

#### Encadré 9 – Description d'une scène de rituel de l'obia improvisée par les jeunes

Dans la scène inventée par les jeunes, le personnage qui joue l'obiaman, dans un mélange de français et de *nengué*, explique à la mule les règles qu'elle doit suivre afin de ne pas briser les pouvoirs des plantes qui la rendront invisible aux yeux des forces de gendarmerie et des douaniers : « *Tu vas suivre le chemin clair, (...) je vais te laver les fesses... (...) Il faudra que tu portes les mêmes vêtements et tu ne dois pas avoir de relations sexuelles* ».

A l'issue du jeu de rôle, la phase de débriefing permet aux intervenants et aux jeunes d'échanger sur les contenus des différentes scènes qui ont été jouées. Un animateur de l'Akati'j, à propos de la scène de l'obia, lance la discussion sur ce que pensent les jeunes de l'efficacité des bains d'invisibilité. Les réactions de la classe sont partagées. Un lycéen estime « que cela ne fonctionne pas, que ce n'est que de la chance ». Un autre, en désaccord, dit que « cela peut marcher dans certains cas ». Globalement, il apparaît que la perception des jeunes sur les obiaman n'est pas uniforme, et qu'une partie d'entre eux leur portent un crédit important tandis que d'autres ne croient pas à l'efficacité des rites magico-religieux. Si le sujet, à la différence d'autres actions de prévention, est évoqué, les animateurs se trouvent démunis pour davantage évoquer ces questions ou déconstruire certains discours car cette thématique n'a pas été préparée en amont.

La liberté d'improvisation offerte aux jeunes, à partir de la trame proposée, leur donne la possibilité d'aborder des thématiques parfois « tabou » dans de nombreuses actions de prévention. Elle permet par ailleurs d'accéder à l'expérience que font effectivement les jeunes du phénomène, plutôt que de plaquer *a priori* des discours en décalage avec leur vécu.

#### 4.4.2. La réduction de la distance symbolique entre les acteurs de la prévention et les jeunes

Ensuite, un apport de l'action de prévention expérimentée est de réduire la distance symbolique entre les acteurs de la prévention et les jeunes. Cela est d'abord permis par le rôle « d'acteur » donné aux jeunes qui ne sont pas de simples réceptacles passifs de l'action de prévention.

De surcroît, la réduction de la distance symbolique avec les intervenants tient aux caractéristiques de ceux-ci. En effet, les animateurs de l'Akati'j, qui mènent l'ensemble des interventions que nous observons sont des jeunes (ils ont entre 18 et 29 ans) de Saint-Laurent du Maroni, anciens élèves des lycées de la ville.

Au-delà de très bien connaître Saint-Laurent du Maroni, ses quartiers et zones d'habitats spontanées (très souvent méconnues des acteurs institutionnels), **les animateurs sont connus et reconnus d'une partie des lycéens et lycéennes** soit parce qu'ils habitent dans les mêmes quartiers ou fréquentent les mêmes lieux, soit parce que les animateurs les ont croisés lors de maraudes qu'ils réalisent dans les quartiers les plus pauvres de Saint-Laurent du Maroni.

La **proximité sociale entre les jeunes et les animateurs contribue à diminuer la distance symbolique** qui peut exister ordinairement entre les lycéens et les intervenants. Plusieurs élèves ayant fait l'expérience de cet outil de prévention soulignent l'apport de la prise de parole et le fait qu'une telle liberté de ton et de propos n'aurait pas été possible en présence d'autres intervenants, en particulier en présence de gendarmes ou de douaniers. Lors d'un *focus-group* avec des lycéennes et lycéens ayant participé au test de l'outil, ceux-ci reviennent sur la façon dont la présence d'un gendarme ou d'un douanier aurait altéré leur prise de parole.

##### EXTRAIT DU FOCUS-GROUP 3

**Enquêtrice :** Est ce qu'il y avait aussi des gendarmes ou des douaniers ?

**Lycéen :** Non ! Heureusement, parce que ça n'aurait pas été aussi drôle (rire).

**Lycéen :** Peut-être il y en avait mais on sait pas.

**Enquêtrice : Ça aurait pas été aussi drôle ?**

**Lycéen : Parce que les gendarmes ils veulent te la mettre à l'envers, ils veulent jouer au plus malin que toi, ils veulent tout savoir sur ta vie, tu as toujours l'impression qu'ils veulent trouver une occasion quoi.**

**Lycéen : S'il y avait eu des gendarmes et des douaniers, on se serait pas exprimé.**

Notons néanmoins que cet apport de l'outil expérimenté n'était pas prévu dans la mesure où, dans le cas d'une démarche multi-partenaire qui ne se serait pas érodée, l'idée initiale était de pouvoir faire intervenir des douaniers ou gendarmes sur les volets judiciaires.

### 4.4.3. La possibilité d'utiliser la langue quotidienne

Enfin, un apport de l'outil expérimenté tient dans la possibilité donnée aux élèves de s'exprimer dans la langue qu'ils utilisent au quotidien. Cela est notamment possible parce que les animateurs maîtrisent ces langues. Cela permet de dépasser certaines situations de blocage linguistique, de relancer les élèves pour qu'ils approfondissent leur propos.

Plus largement, la **possibilité accordée aux jeunes d'utiliser les langues régionales est un levier puissant pour faciliter l'immersion dans le jeu de rôles**. Cela permet la production de dialogues et de situations riches de sens. Alors que l'utilisation du français peut susciter des blocages dans certaines scènes, le recours aux langues régionales favorise la spontanéité des échanges.

Ainsi, l'outil de prévention du phénomène des mules expérimenté à plusieurs apports qui relèvent de la diminution de la distance symbolique entre les acteurs de la prévention et les élèves, considérés comme des acteurs à part entière de l'intervention. Cet apport est majeur car il permet de réduire le décalage entre les discours parfois diffusés par des acteurs de prévention et le vécu des jeunes et dépasse ainsi certaines limites de fond identifiées des actions de prévention existantes.

## 4.5. La permanence de certaines limites

Malgré les apports de l'outil expérimenté, certaines limites persistent. Le premier type de limites relève de la définition des publics cibles. L'action de prévention ne touche que des jeunes scolarisés et potentiellement déjà directement ou indirectement affectés par le phénomène (4.5.1). Le deuxième type de limites porte, malgré les efforts d'horizontalité, sur la permanence d'un message diffusé de façon verticale, en décalage avec les expériences vécues (4.5.2). Enfin, l'absence de lieux ou personnes ressources vers qui diriger les jeunes constitue une limite majeure, qui n'est pas liée à l'outil expérimenté en lui-même, mais à la faiblesse des dispositifs de protection dans ce domaine (4.5.3).

### 4.5.1. La définition des publics cibles : omission de la récurrence et des publics les plus vulnérables

Les publics, dans le cadre de la démarche mise en œuvre par l'AKATI'J suivant le cahier des charges APDOM5, sont des jeunes scolarisés dans des établissements de l'Ouest guyanais, de la 3<sup>ème</sup> à la 1<sup>ère</sup>. **Le fait de se concentrer sur des jeunes scolarisés constitue un parti pris majeur dans la mesure où il semble que le phénomène des mules touche davantage des jeunes déscolarisés** et que la déscolarisation et le décrochage scolaire sont particulièrement forts en Guyane<sup>129</sup>. Le responsable de la Maison des Adolescents de Saint-Laurent du Maroni interroge ce choix en signalant que les jeunes les plus vulnérables ne seront pas touchés par un tel dispositif et que des actions de prévention en milieu scolaire existent déjà.

« Ils récupèrent un projet en prévention scolaire, alors que le scolaire était déjà mobilisé. Sur des tranches d'âge qu'on trouve trop tardives et pour une population pas la plus inquiétante. Ceux qui nous inquiète le plus c'est justement ceux qui ne sont pas protégés par la scolarité. » (Responsable de la Maison des Adolescent de Saint-Laurent Maroni)

Si les jeunes déscolarisés, les plus vulnérables, semblent relativement omis par une telle démarche de prévention, il est néanmoins important de noter que les lycées choisis dans le cadre de ce dispositif sont ceux dans lesquels les élèves sont les plus susceptibles d'être touchés par le phénomène. Le proviseur d'un lycée professionnel de Saint-Laurent du Maroni, revient sur les niveaux de vulnérabilité différenciés des élèves selon les filières et lycées dans lesquels ils sont inscrits.

« Ce n'est pas nous qui avons crié pour être établissement-test, on a été ciblé. Très vraisemblablement parce qu'on est sur un lycée pro – et qu'en termes de CSP, de profils, d'incidentologie, il y a une prévalence nettement supérieure à ce qu'on peut observer dans les lycées généraux et technologiques. Sur les phénomènes de violence, ça passe de 5 pour 1000 en lycée général et technologique à 22 pour 1000 en lycée pro. Donc voilà. On sent que ce sont des publics défavorisés, donc facilement attirés par l'argent facile – enfin facile, mais dangereux, mais c'est un accès à de l'argent. On a 15 à 20% d'allophones, en 2<sup>Nde</sup> CAP – ce sont les premiers de leur famille à aller au lycée, donc leur famille est très paupérisée derrière. » (Proviseur dans un lycée professionnel de Saint-Laurent du Maroni)

C'est par ailleurs, **l'âge des jeunes ciblés par cette expérimentation qui peut être sujet à discussions**. Il semble en effet que des actions de prévention au lycée – en particulier dans l'Ouest guyanais – soient trop tardives pour prévenir un phénomène qui est déjà connu et commun pour les jeunes. De fait, la très grande connaissance du trafic de cocaïne par les jeunes – y compris ceux qui n'avaient jamais participé à des actions de prévention dans ce domaine – est particulièrement marquante lors des entretiens que nous réalisons dans les lycées de Saint-Laurent du Maroni.

---

<sup>129</sup>E. Charles-Euphrosine, R. Charrier et B. Gragnic, *Familles de Guyane : prestations et action sociale en soutien d'importants besoins*, op. cit.

Plusieurs acteurs de terrain, ayant participé de façon plus ou moins active, à la démarche mise en œuvre par l'AKATI'J soulignent le caractère trop tardif d'une action de prévention qui s'adresse à des jeunes déjà touchés –directement ou indirectement – par le phénomène (encadré 10).

## Encadré 10 – Des publics trop âgés ?

*« On arrive au niveau du lycée. Tel qu'est prévu l'outil c'est du renfort de compétences, un bon niveau d'information et des conduites à tenir. C'est adapté mais on fait ça quand y'a des jeunes qui sont déjà partis. Alors que l'idée c'est qu'ils arrivent au lycée déjà armés en fait. C'est au lycée ou on va leur laisser plus de liberté, le ratio adulte élèves est moindre. Et les démarcheurs sont plus proactifs au lycée, car il s'agit souvent d'anciens élèves. Au collège y'en a quelques-uns qui sont interpellés mais globalement c'est à partir du lycée que ça devient important. Donc c'est dommage qu'ils ne soient pas sensibilisés plus tôt. Ça a un peu gelé l'affaire. A partir du moment où on savait que l'Akati'j récupérait ça, on disait qu'on pouvait pas être sur tous les fronts non plus. »* (Responsable de la Maison des Adolescent de Saint-Laurent Maroni).

*« Moi j'aurais fait ça à des plus jeunes. Pour des élèves de terminale c'est un peu tard. Ils connaissent déjà, c'est difficile de les faire revenir en arrière »* (Sous-officier, maréchal des logis à la BPDJ).

Comme pour une partie des autres actions de prévention du phénomène des mules existantes, l'outil expérimenté intervient trop tardivement dans la trajectoire des jeunes et ne parvient pas à toucher des jeunes déscolarisés. En outre, le ciblage systématique d'une prévention qui interviendrait avant l'entrée dans le trafic est en décalage avec les situations de récidive dans lesquelles se trouvent certains jeunes ayant déjà « fait la mule ».

Ainsi, **les actions menées sont relativement tardives, ciblent peu les décrocheurs scolaires et ne s'adressent pas aux jeunes ayant déjà réalisé des voyages antérieurement, pour lesquels l'enjeu est de prévenir la réitération des faits, plutôt que leur entrée dans le trafic.**

### 4.5.2. La permanence d'un message « par le haut », déconnecté du vécu des jeunes

Au-delà de la question des publics ciblés, on remarque que, malgré l'horizontalité au cœur de la philosophie du l'outil, sa mise en œuvre est marquée par la permanence de logiques verticales (4.4.2.1). Elles se traduisent concrètement dans des formes « d'imposition » d'un message de prévention, qui diffère des expériences vécues par les jeunes (4.4.2.2).

### 4.5.2.1. Les vecteurs de verticalité dans le format de l’outil construit

Malgré l’importance accordée à l’horizontalité dans les échanges et au rôle actif accordé aux jeunes, certaines dimensions du format de l’outil tendent, de façon sous-jacente, à encadrer la participation des jeunes au point d’influer sur leurs discours.

La **première dimension relève des scénarios et de la définition des scènes (tableau 6)**. S’ils sont nécessaires aux jeux de rôle - l’absence de scénario ne permettrait pas aux élèves de s’emparer des situations – ils tendent néanmoins à reproduire certaines prénotions sur le phénomène des mules, déconnectées des expériences effectives des jeunes. Nous identifions deux prénotions majeures, que l’on retrouve dans les trois scénarios proposés :

- Les recruteurs sont « extérieurs » et n’appartiennent pas au cercle familial ou amical ;
- Les mules « font le voyage » pour la première fois.

**Tableau 6 - Les trois scénarios proposés**

	<b>1<sup>er</sup> scénario : une jeune mule se fait arrêter à l’aéroport</b>	<b>2<sup>ème</sup> scénario : une jeune mule enceinte perd les boulettes en cours de route</b>	<b>3<sup>ème</sup> scénario : une jeune femme enceinte se fait arrêter à l’aéroport</b>
<b>Personnages</b>	Jeune mineur (mule), ami aidant, ami qui a déjà fait la mule, mère de la mule, recruteurs, trafiquants, douaniers, médecin	Femme majeure enceinte (mule), ami aidant, ami qui a déjà fait la mule, recruteurs, trafiquants en Guyane, trafiquants en métropole	Femme majeure enceinte (mule), ami aidant, ami qui a déjà fait la mule, recruteurs, trafiquants, douaniers, médecin
<b>Scène 1</b>	Jeune mule / recruteur <i>Le recruteur aborde le jeune</i>	Jeune femme enceinte / recruteur. <i>Le recruteur aborde la jeune femme</i>	Jeune femme / recruteur <i>Le recruteur aborde la jeune femme</i>
<b>Scène 2</b>	Jeune mule / ami aidant <i>L’ami aidant tente de convaincre la mule de ne pas faire le voyage</i>	Jeune femme/ ami aidant <i>L’ami aidant tente de convaincre de ne pas faire le voyage</i>	Jeune femme / ami aidant <i>L’ami aidant tente de convaincre de ne pas faire le voyage</i>
<b>Scène 3</b>	Jeune mule / ami mule <i>L’ami tente de convaincre la mule de faire le voyage</i>	Jeune femme / ami mule <i>L’ami tente de convaincre la mule de faire le voyage</i>	Jeune femme / ami mule <i>L’ami tente de convaincre la mule de faire le voyage</i>
<b>Scène 4</b>	Jeune mule / mère <i>La mule demande à sa mère de partir en métropole</i>	Jeune femme / recruteur <i>La jeune femme revient voir le recruteur pour préparer le voyage</i>	Jeune femme / recruteur <i>La mule revient voir le recruteur pour préparer le voyage</i>
<b>Scène 5</b>	Jeune mule / recruteur <i>La mule revient voir le recruteur pour préparer le voyage</i>	Jeune femme / trafiquants <i>Les trafiquants donnent la drogue à la mule</i>	Jeune femme/ Trafiquants <i>Les trafiquants donnent la drogue à la mule</i>
<b>Scène 6</b>	Jeune mule/ Trafiquants <i>Les trafiquants donnent la drogue à la mule</i>	Jeune femme / trafiquants à Paris <i>Les trafiquants intimident et menacent la femme enceinte qui a perdu ses boulettes</i>	Jeune femme / douaniers <i>Les douaniers arrêtent la mule à l’aéroport</i>
<b>Scène 7</b>	Jeune Mule / douaniers <i>Les douaniers arrêtent la mule à l’aéroport</i>		Jeune femme / médecin <i>Le médecin accueille la mule à l’hôpital</i>
<b>Scène 8</b>	Jeune mule / médecin <i>Le médecin accueille la mule à l’hôpital</i>		

La **deuxième dimension encadrant relativement fortement les discours et pratiques des jeunes sont les accessoires donnés pour jouer les rôles** (tableau 7). Si ceux-ci sont essentiels car ils facilitent l'appropriation des rôles, ajoutent une dimension ludique et désacralisent la situation, ils encadrent aussi les façons dont le trafic est présenté et dont les protagonistes sont supposés agir.

**Tableau 7 – Les accessoires associés à chaque personnage**

Personnages	Accessoires associés
<b>Jeune mule</b>	Lunettes de soleil
<b>Jeune mule enceinte</b>	Boule de tissu pour faire le ventre
<b>Ami aidant</b>	Pas d'accessoires
<b>Ami qui a déjà fait la mule</b>	Pas d'accessoires
<b>Mère</b>	Sac à main
<b>Recruteur</b>	Lunettes de soleil, argent, téléphone portable, sacoche
<b>Trafiquant</b>	Lunettes de soleil, argent, pistolet, sacoche
<b>Douanier</b>	Menottes, pistolet, badge de policier
<b>Docteur</b>	/

A titre d'exemple, on peut signaler les armes données aux recruteurs leurs octroient une image violente, loin de celle reportée par les jeunes enquêtés en entretien. Par ailleurs, le fait de donner des boulettes (photographie 8) conduit à ne considérer que le trafic par ingestion et à sous-estimer l'ampleur des mules recrutées pour transporter de la cocaïne sans l'ingérer.

**Photographie 8 – Exemple d'accessoires : faux ovules de cocaïne et faux billets**



Ainsi, le cadre des jeux de rôle, s'il offre une certaine liberté aux élèves, comporte dans sa trame des éléments qui favorisent la diffusion d'une conception du phénomène en partie en décalage avec celle qu'évoquent les lycéens et lycéennes enquêtés lors des *focus groups*.

#### 4.5.2.2. La persistance d'une distance symbolique entre les jeunes et certains intervenants

La verticalité de l'outil est également due à **la persistance d'une distance symbolique forte entre certains intervenants et les jeunes**. Nous pouvons distinguer trois facteurs explicatifs de cette persistance.

D'abord, lors des observations, nous faisons le constat d'une **difficile rupture de certains intervenants avec une attitude professorale - notamment quand ils sont membres de l'Education Nationale** (cas des EMS présents lors de l'ensemble des observations de l'expérimentation que nous avons réalisées). S'ils ne sont pas les animateurs centraux, leurs interventions peuvent influencer l'atmosphère de l'action<sup>130</sup>. Alors que l'animation est supposée se dérouler selon une logique horizontale, dans laquelle les interventions des animateurs ne doivent pas être directives, les observations révèlent que très souvent, les propos tenus par les intervenants membres de l'Education Nationale, sont marqués par une forme de verticalité. Lors de plusieurs observations, **les intervenants ont recadré et orienté les dialogues proposés par les élèves dans les scénettes**. Ainsi, lors d'une action de prévention que nous observons, un intervenant de l'EMS demande aux personnages jouant les recruteurs d'être plus agressifs. Au-delà du contenu des scénettes, c'est aussi la forme qui est parfois plus contrainte que prévue. Lors d'une action de prévention observée, certains intervenants de l'EMS obligent les élèves à parler en français – comme il est normalement d'usage dans les lycées – alors que le format de l'animation propose explicitement d'utiliser les langues locales.

Ensuite, on constate **la persistance de postures « autoritaires » pour faire participer les élèves** au jeu de rôle. Lors d'une action, un intervenant interpelle la classe, qu'il juge ouvertement « *amorphe* », sur un ton directif en les sommant de « *s'amuser, car toutes les autres classes se sont aussi amusées !* ». L'injonction autoritaire à l'amusement provoque alors un silence dans la salle et affecte l'ensemble du déroulé de l'action de prévention. Au cours de cette même observation, l'intervenant exerce également une forme de chantage pour faire participer les élèves : « *Si vous ne jouez pas le jeu et vous continuez à être comme ça, moi je vous remets direct au prof !* ». Cette posture entre en contradiction avec l'objectif d'horizontalité affiché de l'outil est limite largement la prise de parole de la part des élèves.

Enfin, on observe la **persistance de discours imposants des points de vue et des postures moralisateurs**. Alors qu'un lycéen explique le phénomène des mules par l'ampleur du chômage en Guyane et par la grande pauvreté de certaines personnes qui n'ont d'autre choix que de faire la mule, une intervenante de l'Education Nationale lui rétorque qu'« *on a toujours le choix* » et que « *malgré le manque de travail, on peut toujours trouver une formation* ». Par cette intervention, elle invalide le discours de l'élève *a priori*. Dans la même interaction, elle ajoute qu'il ne « *faut pas céder à l'argent facile* » et qu'elle-même n'achèterait pas des chaussures de luxe, « *même si elle en a très envie* ». En proposant cette lecture individuelle du phénomène, elle renvoie ainsi **une image de supériorité morale par rapport aux personnes qui cèdent à l'attrait de l'argent et nie les situations économiques sociales** difficiles

---

<sup>130</sup> Cela est marquant dans cet extrait d'entretien mené auprès d'une sous-officier de la BPDJ ayant assisté au test de l'outil : « J'entendais pas ce que les jeunes disaient, y'avait du brouahaha. Ils leur ont fait la réflexion de parler en français, c'est un EMS qui leur a dit. » (Sous-officier, maréchal des logis à la BPDJ)

soulignées par les élèves. Plus largement, nos observations révèlent que les intervenants extérieurs (c'est-à-dire, en dehors des animateurs de l'Akati'j) prennent rarement au sérieux la parole des jeunes et imposent souvent leur lecture du phénomène plutôt que d'engager un dialogue avec les jeunes.

Ainsi, dans certaines situations, les interventions des partenaires extérieurs, parce qu'elles répondent à des logiques verticales et professorales, peuvent brouiller les postures des animateurs de l'Akati'j, et contribuent à tendre l'atmosphère de l'atelier, en accentuant la distance symbolique entre les intervenants et les jeunes.

On l'a vu, la verticalité imposée par certains intervenants est surtout le fait de personnes extérieures à l'Akati'j. Or, **la place accordée aux animateurs de l'Akati'j disposant d'une proximité sociale, générationnelle, linguistique et territoriale avec les lycéennes et lycéens est souvent mise à mal**. Alors qu'ils sont les plus à même de favoriser la mise en œuvre d'une relation horizontale et d'une relation de confiance avec les jeunes, leur implication est réduite par leur absence d'intégration dans le travail de construction de l'outil d'une part et par leur modalité de recrutement, par des **emplois précaires**, qui favorise le *turn-over* des animateurs.

Par ailleurs, la place réduite accordée aux animateurs locaux est aussi liée à une méfiance de certains établissements, suivant des **logiques de préjugés racistes, à faire intervenir des jeunes bushinengués sur des actions de prévention**. Lors d'une après-midi d'observation auprès des animateurs de l'Akati'j qui démarchent des établissements pour proposer l'organisation de l'action de prévention, nous avons assisté à des postures de méfiance, voire de rejet de la part d'un chef d'établissement scolaire, ne s'adressant explicitement qu'à nous (observateurs blancs extérieurs) plutôt qu'à l'animateur, tutoyé et ouvertement « pris de haut ». Quelques jours plus tard, sur le trajet du retour après une intervention, nous avons pu aborder ce sujet avec un des animateurs de façon informelle.

« Parfois on nous fait pas confiance parce qu'on est jeune, mais aussi parce qu'on est bushinengués... une fois avant une intervention on m'a même demandé si je voulais être formé pour le faire, alors qu'en vrai c'est moi l'expert sur cette intervention ! Mais souvent ils changent d'attitude quand ils voient comment ça se passe. »  
(Echange informel avec un animateur de l'Akati'j après une intervention)

Cette verticalité persistante, dans un contexte de méconnaissance du phénomène des mules, se traduit par la permanence de certains messages diffusés, déconnectés de l'expérience des jeunes.

### 4.5.2.3. La persistance de messages déconnectés de l'expérience des jeunes

Sur plusieurs dimensions, l'outil construit par l'AKATI'J permet de dépasser de nombreux travers des actions de prévention existantes et passées. Néanmoins, sur certaines d'entre-elles, les limites précédemment identifiées réapparaissent (tableau 8).

**Tableau 8 - Apports et limites de l'outil construit par l'AKATI'J**

	<b>Limites identifiées dans les actions de prévention existantes</b>	<b>Leviers pour dépasser ces limites grâce à l'outil de l'AKATI'J</b>	<b>Permanence des limites identifiées dans l'outil construit par l'AKATI'J</b>
Limites de fond	<b>Manque de connaissance</b>	*Mise en commun d'expertises diversifiées	*Manques liés à l'absence d'étude préalable
	<b>Dimension sanitaire</b>	/	*Systématiquement proposée dans les scénarios
	<b>Prévention de la récurrence</b>	/	*Absence de prise en compte de la récurrence dans les scénarios proposés – ciblage uniquement du « premier voyage »
	<b>Vision caricaturale des recruteurs</b>	*Laisser les jeunes produire leur propre discours sur les mules	*Les accessoires qui impliquent une agressivité et une méchanceté des recruteurs
	<b>Vision caricaturale des mules</b>	*Laisser les jeunes produire leur propre discours sur les mules grâce aux jeux de rôle	*Permanence d'un discours moraliste ; *Permanence d'une lecture individuelle et psychologisante du phénomène
	<b>Sous-estimation du contexte social</b>	*Laisser les jeunes produire leur propre discours sur les mules grâce aux jeux de rôles	*Relance ou « corrections » des propos des jeunes favorisant une interprétation portant sur la volonté individuelle
Limites de formes	<b>Manque de continuité dans les actions</b>	*Construire un outil qui fasse « référence » et qui puisse être utilisé par des acteurs multiples	*Financement limité dans le temps *Contrats précaires des animateurs  *Défiance d'une partie du corps enseignant ou de l'administration des établissements à l'égard d'une action mise en œuvre par des animateurs locaux / bushinengués
	<b>Distance symbolique</b>	*Animateurs locaux, connus par une partie des lycées (maraude, ancrage dans les quartiers de Saint-Laurent du Maroni)	*Acteurs extérieurs – issus d'institutions étatiques  *Contrats précaires des animateurs, relation de confiance limitée dans le temps.
	<b>Langue de l'intervention</b>	*Animateurs qui parlent bushinengués	*certains intervenants extérieurs censurent les langues autres que le français.

Ainsi, il semble que, **dans sa mise en œuvre, la dimension « horizontale » de l'outil s'estompe partiellement.** On observe en effet une différence entre la philosophie du projet – tel qu'il est construit – et sa mise en œuvre effective. Malgré l'implication des jeunes dans la construction du message et dans les différents temps de prévention, la relation asymétrique entre les intervenants d'une part et les jeunes d'autre part tend à perdurer. Elle se traduit concrètement **par la diffusion de messages « par le haut », en décalage avec les expériences vécues par les jeunes.** Ainsi, si l'outil construit permet de dépasser

certaines limites de forme et de fond identifiées dans les actions de prévention existantes, d'autres semblent rester effectives, malgré l'horizontalité permise par l'outil créé.

### 4.5.3. L'absence de lieux ou personnes ressources

Enfin, une dernière limite de l'outil, qui n'est pas propre à l'expérimentation, relève de son caractère « isolé » et notamment de l'absence de lieux ou personnes ressources vers qui diriger des jeunes susceptibles d'être déjà impliqués – ou d'être tentés de s'impliquer – dans le phénomène des mules. A l'issue d'une action de prévention, aucun suivi n'est proposé aux jeunes comme cela peut être le cas lors d'actions de prévention dans le champ sanitaire, sociale ou de la sexualité.

En l'occurrence, lors d'un *focus groups* avec des lycéennes et lycéens ayant participé à l'expérimentation, nous revenons sur les effets dissuasifs ou non de l'action de prévention en elle-même. S'ils ne sont pas convaincus de la possibilité de faire changer quelqu'un d'avis à la suite de la participation à telle action, cela est aussi lié à l'absence de structures auxquelles ils peuvent s'adresser si eux-mêmes – ou l'un de leur proche – se trouveraient dans ce cas.

#### EXTRAIT DU FOCUS-GROUP 3

**Enquêtrice :** Est-ce que vous diriez que quelqu'un qui voulait faire le voyage, après avoir participé à l'atelier il ne va pas le faire ? Est-ce que ça permet aux gens de changer d'avis ?

**Lycéenne :** Oui, parce qu'on arrive à voir les conséquences que ça peut avoir, nous quand on est jeunes, ça peut avoir des conséquences sur toute la famille.

**Lycéen :** Dans les deux cas, ça peut changer, certains ils peuvent voir les erreurs qu'il faut pas commettre, pour pas se faire prendre.

Finalement, l'étude de cas menée sur le projet de l'AKATI'J - « **Actions de prévention multi-partenariales contribuant à la lutte contre le phénomène des mules** » - renforce l'analyse menée dans cette étude.

Elle confirme d'abord **les résultats relatifs la construction de l'action publique dans le domaine de la lutte contre le phénomène des mules**. En effet, le diagnostic et l'appel à projet réalisés par les services déconcentrés de l'Etat dans le cadre d'APDOM5 témoignent de l'importance accordée à ce phénomène. Néanmoins, les coupes budgétaires et l'accélération du calendrier – supposant une suppression de l'étude préalable – **témoignent d'une part des logiques d'urgence et de visibilité qui guident l'action publique, et d'autre part de la faible priorisation de ce problème** par rapport à d'autres enjeux jugés davantage prioritaires.

Elle confirme ensuite **l'absence d'acteur coordinateur pour agir dans la prévention contre le phénomène des mules et la primeur d'une lecture individualisée – plutôt que sociale – de ce problème**. En effet, le rôle d'organisateur d'une démarche multi-partenariale octroyé à l'AKATI'J, association spécialisée dans les addictions – témoigne de la prévalence de la lecture sanitaire du problème et de la relative occultation des spécificités sociales dans lequel s'ancre le trafic de cocaïne.

Elle confirme enfin **la difficulté à mettre en œuvre une action de prévention, en l'absence d'étude précise sur le phénomène**. Si la démarche multi-partenariale, au cœur du projet, vise à multiplier les

points de vue d' « experts » pour accéder à une vision plus fine du phénomène, le message diffusé tend toujours à être marqué par certaines prénotions – sur les dimensions sanitaires et sur la perception des acteurs du trafic (recruteurs et mules) – qui divergent des expériences vécues par les jeunes et nuisent ainsi à l'instauration d'une relation de confiance avec les acteurs de la prévention. De surcroît, l'étude de cas tend à plaider pour une « horizontalité » effective entre les acteurs de la prévention et ses destinataires. Pour ce faire, il semble que l'instaurer dans la philosophie de l'outil ne suffise pas mais qu'une sensibilisation de l'ensemble des adultes présents soit nécessaire.

# **PARTIE 3.**

# **Conclusion**

Dans cette partie conclusive, nous présentons les résultats majeurs de l'étude (1) ainsi que des recommandations concernant la lutte contre le phénomène des mules (2).

# 1.

## Trois résultats majeurs

PARTIE N° 3

A l'issue de cette étude, nous établissons **trois ensembles de résultats**. Le premier ensemble de résultats porte sur l'occultation de la lecture sociale du phénomène des mules, au profit d'une lecture individuelle et psychologique généralement véhiculée (1.1). Le deuxième ensemble de résultats porte sur les logiques de construction de l'action publique dans ce domaine, marquées par l'urgence et l'exigence de visibilité (1.2). Le troisième ensemble de résultats souligne l'inadaptation des actions de prévention existantes pour lutter efficacement contre le phénomène des mules (1.3).

## 1.1. La lecture individuelle et psychologique d'un phénomène social

Le **premier résultat porte sur les différentes représentations existantes des causes de l'entrée dans le trafic de cocaïne, en tant que mule et sur la prééminence des explications individuelles et psychologiques**. Le phénomène des mules, malgré son expansion récente et sa banalisation sur le territoire guyanais, reste mal connu et peu étudié scientifiquement.

Dans ce contexte, des représentations concurrentes des causes du phénomène émergent et c'est souvent la représentation individuelle et psychologique, notamment portée par les acteurs des instances publiques et politiques, qui prime. Aussi, **les représentations qui dominent l'espace de décisions des acteurs publics tendent à relever de logiques individuelles et psychologiques**. Suivant ces représentations, le phénomène des mules ne constitue pas un « fait social »<sup>131</sup> mais un fait individuel pensé à l'aune du tempérament, du caractère ou encore de l'histoire privée des individus.

Concrètement, on assiste alors à une forme de négation du contexte social et économique de la Guyane en général et de l'Ouest guyanais en particulier. Or, **bien plus que le résultat d'une faiblesse psychologique individuelle, le phénomène des mules se comprend à l'aune de la pauvreté, des faibles perspectives scolaires et professionnelles, et des conditions de vie délétères qui caractérisent les populations précaires de l'Ouest guyanais et contraignent leur trajectoire sociale**. Le phénomène des mules relève bien d'un « fait social » marqué par son caractère collectif, sa relative stabilité et son caractère contraignant pour les individus<sup>132</sup>.

## 1.2. L'urgence et l'exigence de visibilité comme moteurs de la construction de l'action publique

Le **deuxième ensemble de résultats porte sur les politiques de lutte contre le phénomène des mules et montre qu'elles tendent à davantage répondre à une exigence d'urgence et de visibilité de l'action publique qu'à la construction d'une réponse cohérente et ambitieuse**.

Concernant **les politiques de prévention, on observe une absence de politique structurée, malgré des actions impulsées par des acteurs locaux**. Multiples et de natures différentes, ces actions tendent souvent à être circonscrites dans le temps et dans l'espace.

Concernant les politiques publiques **dans le domaine de la répression, elles semblent marquées par une volonté double : rendre visible l'action publique dans ce domaine** (en augmentant le nombre d'arrestations et le volume de drogue intercepté, parfois au détriment du ciblage des situations de transport *in corpore* les plus dangereuses) **et améliorer les conditions de travail des forces de l'ordre** (dans un contexte d'engorgement des services de douanes, de police et de gendarmerie). Les politiques répressives semblent être pensées dans l'urgence, dans un contexte de ressources humaines insuffisantes.

En outre, alors que les mules ne sont pas considérées uniquement comme responsables mais aussi comme victimes des trafiquants de drogue, on aurait pu s'attendre à ce que des **politiques de protection** soient

---

<sup>131</sup>Emile Durkheim, *Le suicide*, Paris, PUF, 2007.

<sup>132</sup>*Ibid.*

mises en place, en particulier à destination des mineurs. Néanmoins, malgré les attentes de certains acteurs de terrain en ce sens, **elles semblent rester quasi inexistantes**.

Notons enfin que le phénomène des mules questionne plus fondamentalement l'adaptation au contexte guyanais de certaines politiques publiques pensées à l'échelle métropolitaine. Cela est particulièrement prégnant concernant le volet juridique. La confrontation du cadre juridique national au contexte guyanais et au phénomène des mules pose les questions de son adaptation à une telle problématique spécifique.

Finalement, le décalage entre l'ampleur prise par le phénomène des mules et les politiques de lutte contre celui-ci est dû à **une volonté politique timide de lutter contre le phénomène** mais également à la prééminence de la lecture individuelle plutôt que sociale de celui-ci. Cette lecture individuelle affecte en profondeur la mise en œuvre de politiques de lutte car elle se traduit par **une sous-estimation du problème, perçu comme « lointain » et comme relevant uniquement de choix privés**.

### 1.3. Des actions de prévention diverses mais peu adaptées

Le **troisième ensemble de résultats porte sur les actions de prévention du phénomène des mules**. L'étude montre qu'en l'absence de politiques coordonnées (et ordonnées) de lutte contre le phénomène des mules, les acteurs de terrain confrontés au phénomène mettent en place des actions de prévention de façon ponctuelle et isolée.

Les actions de prévention mises en place dans ce contexte sont caractérisées par **leur circonscription dans le temps et l'espace et par le « bricolage » qui les sous-tend**. En l'absence de ressources (études, données précises) sur le phénomène des mules et les caractéristiques des individus impliqués dans celui-ci, les acteurs de la prévention sur le territoire s'appuient sur leurs représentations du phénomène. Cela affecte la qualité du message diffusé. Celui-ci est en décalage avec le vécu des individus ciblés sur différents aspects concernant notamment la surestimation du risque sanitaire, la non considération de la récurrence et de l'entrée précoce dans le trafic, la non prise en compte d'une propagande « pro-mules » et la vision caricaturale des recruteurs, des trafiquants et des mules.

De surcroît, les actions de prévention existantes peinent à dépasser la distance qui existe entre les acteurs de la prévention et les jeunes qu'ils ciblent. La distance symbolique qui en découle, accentuée par la langue de la prévention, qui n'est pas nécessairement la langue du quotidien, peut parfois être source de défiance à l'égard des acteurs de la prévention. **Les actions de prévention sont ainsi marquées par des limites de formes et de fond qui nuisent à leur efficacité**.

L'étude de cas menée sur l'action expérimentale portée par l'AKATI'J tend à renforcer l'analyse réalisée sur les limites des actions de prévention. En effet, même dans un contexte de construction d'un outil multi-partenarial et visant à co-construire un message de prévention avec les jeunes, la verticalité des échanges tend à s'imposer de façon sous-jacente et le fond du message diffusé tend alors à être éloigné des expériences des jeunes. Ce décalage nuit à l'appropriation du message de prévention par les jeunes.



# 2.

## Recommandations

A l'issue de cette étude sur le phénomène des mules en Guyane et sur sa prévention, nous proposons de formuler quatre ensembles de recommandations. Nous défendons d'abord la reconnaissance du phénomène des mules comme relevant d'un fait social (2.1). Ensuite, nous plaidons pour une meilleure association des jeunes aux actions de prévention, depuis la conception du projet jusqu'à sa mise en œuvre. Il s'agit d'une condition nécessaire à l'efficacité de la prévention (2.2). Nous défendons par ailleurs l'importance de mettre en place des dispositifs de protection à destination des personnes touchées directement ou indirectement par le phénomène des mules, en complément des actions de prévention et de répression existantes (2.3). Nous incitons enfin à la poursuite d'études sociologiques approfondies dans ce domaine de façon à reconnaître la dimension sociale du phénomène et à renforcer le dialogue interdisciplinaire sur le sujet (2.4).

Ces recommandations s'adressent notamment aux acteurs publics qui sont à même de construire et d'impulser une politique cohérente de lutte contre le phénomène. **Celle-ci ne pourra se faire sans une ambition politique forte de lutte contre le phénomène** et sans la coordination des acteurs aux niveaux national et local.

## 2.1. Pour une prise en compte de la dimension sociale du phénomène des mules

Les résultats de cette étude montrent que la **lecture individuelle et psychologique du phénomène occulte une approche systémique et sociale de celui-ci**. Or l'approche individuelle et psychologique, en plus d'être partielle, nuit fortement à la pertinence, l'efficacité – et donc à l'efficacité – des actions et politiques de lutte contre le phénomène.

En adoptant une lecture sociale du phénomène, qui reconnaît l'inscription des trajectoires et des choix des individus dans des systèmes de contraintes (absence de débouchés scolaires et professionnels, précarité, pression par les pairs, banalisation), il sera possible de construire **des politiques – et donc des programmes - de lutte contre le phénomène des mules plus efficaces car elles seront articulées aux politiques de lutte contre la pauvreté, qui est une cause majeure d'entrée dans le trafic**. Cela permettra par ailleurs d'analyser comment l'entrée dans le trafic de cocaïne est située socialement et d'agir sur les catégories de publics les plus vulnérables.

Cette lecture sociologique du phénomène doit être défendue, malgré les réticences qu'elle peut parfois susciter, en raison de **la responsabilité politique et sociétale qu'elle recouvre**. Il ne s'agit plus de considérer que l'entrée dans le phénomène des mules est uniquement liée à des défaillances individuelles mais qu'elle est également due à des défaillances de la société. Les réponses actuelles au phénomène, basées sur une responsabilisation excessive des individus, montrent des limites fortes en termes d'efficacité, ne parvenant pas à endiguer la progression du phénomène.

## 2.2. Pour une implication effective des jeunes dans les actions de prévention

Les actions de prévention ne constituent pas en soi une réponse suffisante au phénomène des mules et nécessitent, *a minima*, d'être articulées à des politiques de protection.

Elles sont néanmoins primordiales pour diffuser l'information relative au phénomène, et pour prévenir l'entrée de certains jeunes enfants ou adolescents dans le trafic. Pour qu'elles atteignent cet objectif, l'étude identifie plusieurs pistes d'amélioration.

Les actions de prévention gagneraient à :

- Ne pas cibler uniquement les jeunes mais aussi leur famille et entourage, potentiels recruteurs ou référents en cas de problèmes financiers ;
- Réaliser des actions précocement, auprès de jeunes enfants, avant qu'ils ne soient approchés pour réaliser cette activité ;
- En ne limitant pas les actions menées au cadre scolaire, de façon à toucher les jeunes déscolarisés, nombreux en Guyane ;
- En traitant l'entrée dans le trafic de cocaïne mais aussi la récidive (pour toucher les jeunes déjà impliqués) ;
- En s'appuyant sur des intervenants proches des jeunes (catégorie sociale et d'âge, trajectoire scolaire) et ancrés localement.

Au-delà de ces pistes d'amélioration, un enjeu majeur est de **développer l'horizontalité dans la conception et la mise en œuvre des actions de prévention à destination des jeunes**. La

préconisation visant à promouvoir l'implication des publics visés dans la construction d'une démarche de prévention<sup>133</sup> a tout son sens dans le contexte de décalage des actions de prévention avec les expériences des jeunes. Les jeux de rôles donnant la parole aux jeunes, développés dans le cadre de l'outil multipartenarial coordonné par l'AKATI'J sont un exemple d'implication des jeunes dans leur propre prévention mais questionne le rôle des acteurs, notamment de l'Education nationale, qui se saisissent d'un tel outil et qui encadrent la parole des jeunes.

Surtout, **l'implication des jeunes ne doit pas se limiter au temps de l'action de prévention mais devrait intervenir en amont, c'est-à-dire au moment de la conception de l'action** de prévention. Il s'agit d'impliquer les jeunes dans la définition des publics ciblés, dans le contenu diffusé, et dans les modalités de réalisation des actions de prévention<sup>134</sup>. En les impliquant dans cette phase de construction, les outils de prévention auront davantage de chance de toucher effectivement les jeunes et de voir leur objectif atteint. Pour concevoir des actions de prévention du phénomène des mules adaptées, il est ainsi indispensable de prendre au sérieux l'expérience des jeunes, depuis la conception de l'action jusqu'à sa mise en œuvre effective.

## 2.3. Pour la mise en place de dispositifs de protection

L'étude menée identifie un **manque majeur de dispositifs de protection des personnes impliquées dans le trafic de cocaïne en tant que mule (ou sollicitées pour y participer)**.

En effet, il n'existe aucune instance (ou lieu ressource) pour des personnes qui sont entrées dans le processus mais souhaiteraient en ressortir, pour des personnes dont des proches sont impliqués et souhaiteraient leur venir en aide, pour des personnes impliquées qui souhaiteraient sortir du trafic, ou encore pour des personnes sollicitées à plusieurs reprises pour faire le voyage et qui se trouveraient en situation d'envisager cette solution au regard de leur situation économique et sociale. Dans ces différents cas, il n'existe aucune structure permettant d'accompagner les trajectoires de sorties ou de protéger de l'entrée dans le trafic. Il est primordial de penser ce type de structure afin **de ne pas proposer qu'une réponse répressive ou judiciaire à des personnes qui demandent de l'aide pour s'extraire d'un phénomène qui ne s'explique pas que par des choix individuels**.

Cette offre de protection doit être accompagnée de dispositifs garantissant l'accès aux droits des populations les plus précaires de l'Ouest guyanais. En effet, la connaissance de leurs droits et l'accessibilité à ceux-ci constituera un élément majeur permettant de limiter l'entrée de certains dans le trafic de cocaïne.

## 2.4. Pour la poursuite d'études sur le phénomène

**La lutte contre le phénomène des mules ne pourra être conduite efficacement qu'à condition de poursuivre la production de connaissances dans ce domaine pour comprendre les processus d'entrée dans le trafic.** Si la présente étude donne à voir différents ensembles de résultats permettant

---

<sup>133</sup> Agence Phare, *Evaluation de l'expérimentation FEJ/APOJ*, op. cit.

<sup>134</sup> François Cathelineau et Emmanuel Rivat, *Evaluation de l'expérimentation FEJ « Améliorer l'offre d'information portée par les administrations publiques pour promouvoir l'accès des jeunes aux droits et services qui les concernent »*, Rapport d'évaluation, FEJ/INJEP, 2017.

de nuancer un certain nombre d'idées préconçues (la lecture individuelle et psychologique du phénomène, la supposée distance affective, familiale ou amicale entre les recruteurs/trafiquants et les mules, etc.) qui affectent l'efficacité des actions - notamment de prévention - mises en place jusqu'alors, elle nécessite d'être approfondie à plusieurs niveaux :

- En menant une analyse des caractéristiques socioéconomiques des mules et de leur trajectoire – *a minima* de celles qui sont interpellées. Ce faisant, il sera possible de mieux cibler les actions de prévention, de prévoir des dispositifs sociaux de protection à destination des populations les plus vulnérables.
- En travaillant sur le profil et les motivations des recruteurs, dont la proximité avec les mules est avérée (recrutement par des membres de la famille, des amis, des connaissances). S'il ne s'agit pas de l'ensemble des recruteurs, il semble malgré tout important de travailler précisément sur les processus de recrutement et les caractéristiques de ces recruteurs proches des mules pour enrayer l'entrée d'une partie des jeunes dans le phénomène.
- Enfin, il serait important de travailler sur les trafiquants et les organisateurs du trafic, mais la dangerosité des terrains d'enquête influe sur la faisabilité de celle-ci.

Surtout, les processus de recrutement et modalités concrètes d'inscription dans le phénomène des mules sont mouvantes dans le temps et dans l'espace. Aussi, il est nécessaire de **mener régulièrement ce type d'étude pour ne pas céder à une vision datée d'un phénomène qui évolue extrêmement rapidement.**

# **PARTIE 4.**

# **Bibliographie**

AGENCE PHARE, *Evaluation de l'expérimentation FEJ/APOJ*, Paris, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, 2017.

AIT MOHAND Achour, « Place de la prévention dans la lutte contre la drogue et les toxicomanies », *INSP, Alger*, 2000.

ARBORIO Anne-Marie, « L'observation directe en sociologie : quelques réflexions méthodologiques à propos de travaux de recherches sur le terrain hospitalier », *Recherche en soins infirmiers*, 2007, n° 90, p. 26-34.

ARWIDSON Pierre, « En prévention, les bonnes intentions ne suffisent pas », *Santé Publique*, 20 juin 2013, vol. S1, n° HS1, p. 7-8.

ASSOCIATION AKATIJ, « Actions de prévention multi-partenariales contribuant à la lutte contre le phénomène de mules auprès des publics vulnérables, en situation d'incitation et de risques, en l'occurrence, les jeunes scolarisés dans les établissements de Saint-Laurent du Maroni - Compte rendu d'exécution », *Rapport intermédiaire porteur de projet FEJ - MAFEJ*, juillet 2017.

AUBERT Nicole et HAROCHE Claudine, *Les tyrannies de la visibilité. Etre visible pour exister?*, Toulouse, Eres, 2011.

BARRE Marie-Danièle, GODEFROY Thierry et CHAPOT Christophe, « Le consommateur de produits illicites et l'enquête de police judiciaire. Etude exploratoire à partir des procédures de police judiciaire », *OFDT, CESDIP*, 2000, n° 19, p. 1-30.

BARTH Isabelle et MULLER Renaud, « La coolitude comme nouvelle attitude de consommation : être sans être là. Réflexion prospective », *Management & Avenir*, 2008, vol. 5, n° 19, p. 18-36.

BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1997.

BECK François, LEGLEYE Stéphane et SPILKA Stanislas, « Consommation et surconsommation de cannabis : apports et limites de l'épidémiologie », *Psychotropes*, 2007, vol. 13, n° 1, p. 9-31.

BERGERON Henri, HASSENTEUFEL Patrick, LARTIGOT-HERVIER Louise et ROA BASTOS Francisco, *Evaluation de quatre actions du Plan gouvernemental de lutte contre les conduites addictives (2013-2017)*, Paris, Rapport de recherche, LIEPP, MILDECA, 2017.

BOUSQUET Richard et LENOIR Eric, *La prévention de la délinquance*, Paris, PUF, 2009.

CATHELINEAU François et RIVAT Emmanuel, *Evaluation de l'expérimentation FEJ « Améliorer l'offre d'information portée par les administrations publiques pour promouvoir l'accès des jeunes aux droits et services qui les concernent »*, Rapport d'évaluation, FEJ/INJEP, 2017.

CAULKINS Jonathan P., BURNETT Honora et EDWARD Leslie, « How illegal drugs enter an island country: insights from interviews with incarcerated smugglers », *Global Crime*, 2009, vol. 10, n° 1-2, p. 66-93.

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE, *Prévention des conduites addictives. Guide d'intervention en milieu scolaire*, (coll. « Repères »), 2006.

CHARLES-EUPHROSINE Emilie, CHARRIER Rémi et GRAGNIC Barbara, *Familles de Guyane : prestations et action sociale en soutien d'importants besoins*, (coll. « INSEE Dossier Antilles-Guyane »), 2017.

CHEVALIER Tom, *L'Etat social et les jeunes en Europe. Analyse comparée des politiques de citoyenneté socioéconomique des jeunes*, Paris, Thèse de doctorat en science politique, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2015.

CHEVALIER Tom, « Jeunesse et familialisme en France et en Allemagne », *Agora débats/jeunesses*, 2015, n° 70, p. 21-34.

COLOMBIER Renaud, DELUC Bérangère, RACHMUEHL Virginie et PIANTONI Clarisse, « Relever le défi de l'habitat spontané en Guyane. Une expérimentation à Saint-Laurent du Maroni », *Territoire en mouvement*, n° 36.

- DEJOURS Christophe, *Souffrance en France, La banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Seuil, 1998.
- DEMOUGEOT Lise, « Une croissance démographique particulièrement vigoureuse en Guyane à l'horizon 2030 », *Insee Flash*, 2017, n° 65, p. 2.
- DEMOUGEOT Lise, « Stabilité du chômage en 2016 », *Insee Analyses Guyane*, 2017, n° 22.
- DESROCHES Frederick, « Research on Upper Level Drug Trafficking: A Review », *Journal of Drug Issues*, 2007, vol. 37, n° 4, p. 827-844.
- DOLIGE Eric, *Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information sur la situation des départements d'outre-mer*, 2009.
- DUPORT Claire et KOKOREFF Michel, « Le point de vue des acteurs de terrain » dans *L'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues*, Addap 13, CG13, Ville de Marseille, MILDT, 2011.
- DUPREZ Dominique, KOKOREFF Michel et WEINBERGER Monique, « Approche sociologique des trafics de drogues. Carrières et processus pénal », *Observatoire français des drogues et des toxicomanies*, 2001, n° 14, p. 1-4.
- DUCHESNE Sophie et HAEGEL Florence, *L'enquête et ses méthodes : les entretiens collectifs*, Paris, Armand Colin, 2005.
- DURKHEIM Emile, *Le suicide*, Paris, PUF, 2007.
- EMCDDA, *European Drug Report 2017: Trends and Developments*, Lisbonne, 2017.
- EUROPEAN MONITORING CENTER FOR DRUGS AND DRUG ADDICTION, *A definition of « drug mules'' for use in a European context »*, Lisbonne, European Monitoring Center for Drugs and Drug Addiction, 2012.
- FAGGIANO F., VIGNA-TAGLIANTI F. D., VERSINO E., ZAMBON A., BORRACCINO A. et LEMMA P., « School-based prevention for illicit drugs' use », *The Cochrane Database of Systematic Reviews*, 18 avril 2005, n° 2, p. CD003020.
- FARIA Ana Amélia Cypreste et BARROS Vanessa de Andrade, « Tráfico de drogas: uma opção entre escolhas escassas », *Revista Psicologia & sociedade*, 2011, vol. 23, n° 3, p. 536-544.
- FAURE Alain, « Territoires/Territorialisation » dans *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2014, vol.4e éd., p. 623-632.
- FISHBAIN David A. et WETLI Charles V., « Cocaine intoxication, delirium, and death in a body packer », *Annals of emergency medicine*, 1981, vol. 10, n° 10, p. 531-532.
- FLAY Brian R., BIGLAN Anthony, BORUCH Robert F., CASTRO Felipe González, GOTTFREDSON Denise, KELLAM Sheppard, MOSCICKI Eve K., SCHINKE Steven, VALENTINE Jeffrey C. et Ji Peter, « Standards of evidence: criteria for efficacy, effectiveness and dissemination », *Prevention Science: The Official Journal of the Society for Prevention Research*, septembre 2005, vol. 6, n° 3, p. 151-175.
- FLEETWOOD Jennifer, *Drug mules: Women in the international cocaine trade*, Springer, 2014.
- GANDILHON Michel, « Les Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin) et la Guyane au coeur du trafic international de cocaïne », *OFDT, Note*, 2014, n° 9.
- GANDILHON Michel et WEINBERGER David, *Les Antilles françaises et la Guyane: sur les routes du trafic international de cocaïne*, Paris, OFDT, 2016.
- GOAZIOU Véronique Le, « Délinquance juvénile et politiques de prévention : les défis de la prévention spécialisée », *Journal du droit des jeunes*, 25 mars 2014, n° 333, p. 24-27.
- GREEN Penny, « Drug Couriers: the Construction of a Public Enemy » dans Penny Green (ed.), *Drug Couriers : a New Perspective*, Londres, Quartet, 1996, p. 3-20.

HOFFMAN Robert S., SMILKSTEIN Martin J. et GOLDFRANK Lewis R., « Whole bowel irrigation and the cocaine body-packer: a new approach to a common problem », *The American journal of emergency medicine*, 1990, vol. 8, n° 6, p. 523-527.

HULING Tracy, « Prisoners of War : Women Drug Carriers in the United States » dans Penny Green (ed.), *Drug couriers : a new perspective*, Londres, Quartet, 1996, p. 46-60.

IMAINÉ Sahed, « Prévenir la consommation de substances psychoactives à l'adolescence. Proposition et mise à l'essai de la méthode par l'autoréflexion et de l'outil Ageven », *Psychotropes*, 2005, vol. 21, n° 2, p. 131-156.

JAMOULE Pascale et ROCHE Pierre, *Engagement des jeunes dans le trafic. Quelle prévention ? Rapport final « groupe du 19e arrondissement de Paris et groupe trans-périphérique de Paris/ Seine-Saint-Denis »*, Mission de prévention des toxicomanies de la Ville de Paris, Mission de prévention des conduites à risques du conseil général de la Seine-Saint-Denis, direction de la Cohésion sociale 75 et 93, MILDR, Forum français pour la sécurité urbaine, 2012.

JANKY Eustase, *Le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins*, Conseil économique, social et environnemental (CESE), 2015.

JOUBERT Michel, « Trafics et voisinage - L'ancrage social et territorial des activités de micro-deal » dans *L'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues*, Addap 13, CG13, Ville de Marseille, MILDT, 2011, p. 53-56.

LAMBOY Béatrice, « Synthèses de connaissances sur les interventions de prévention auprès de jeunes : enjeux et méthodes », *Santé Publique*, 2013, p. 9-11.

LEGLISE Isabelle, « Prendre en compte le multilinguisme : une approche critique des idéologies et des politiques linguistiques... pour mieux les transformer », *Colloque « Les sciences sociales et la diffusion dans l'espace public »*, Marseille, 2013.

LONCLE Patricia, « La mise en oeuvre des politiques de santé publique au niveau local : « l'animation territoriale en santé en Bretagne » », *Sciences Sociales et Santé*, 2009, vol. 27, n° 1, p. 5-31.

MARC Bernard, BAUD Frédéric J., AELION M. J., GHERARDI R., DIAMANT-BERGER O., BLERY M. et BISMUTH C., « The cocaine body-packer syndrome: evaluation of a method of contrast study of the bowel », *Journal of Forensic Science*, 1990, vol. 35, n° 2, p. 345-355.

MATRIX KNOWLEDGE GROUP, *The Illicit Drug Trade in the United Kingdom*, 2nde édition, 2007.

MUXEL Anne, *Avoir 20 ans en politique : Les enfants du désenchantement*, Paris, Seuil, 2010.

OCRTIS, « L'intensification des filières guyanaises de trafic de cocaïne », 2019, n° 3.

PERETTI-WATEL Patrick, « Du recours au paradigme épidémiologique pour l'étude des conduites à risque », *Revue française de sociologie*, 2004, vol. 45, n° 1, p. 103-132.

REGUER-PETIT Manon, AUDRAN Martin, CATHELINÉAU François et KERIVEL Aude, « Le défi de la prévention du phénomène des mules en Guyane », *INJEP Analyses & Synthèses*, 2018, n° 18, p. 4.

REVILLARD Anne, « La réception de l'action publique », *LIEPP Working Paper*, 2016, n° 55.

ROCHE Pierre, « Espaces interqualifiants et prévention de l'implication des jeunes dans le trafic de drogues », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2013, n° 15, p. 207-224.

SAUVADET Thomas, « Le travail social à l'épreuve des trafics » dans *L'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogue*, Addap 13, CG13, Ville de Marseille, MILDT, 2011, p. 64-70.

TEMPORAL Frank, COLOMBIER Renaud, CARLIER Rodolphe, DELUC Bérangère, VAUMOURIN Sandrine et BOUGNOUX NATHALIE Nathalie, *Prospective territoriale à Saint-Laurent-du-Maroni : quels futurs inventer face aux enjeux démographiques*, Etudes de l'AFD, 2016.

TIBERJ Vincent, *Les citoyens qui viennent: comment le renouvellement générationnel transforme la politique en France*, Paris, PUF, 2017.

UNODC, *World Drug Report 2017*, 2017.

ZAITCH Damian, *Trafficking cocaine: Columbian drug entrepreneurs in the Netherlands*, La Hague, Kluwer Law International, 2002.



# **PARTIE 5.**

# **Annexes**



# 1.

# Terrain réalisé

ANNEXES

## 1.1. Les entretiens semi-directifs individuels

Fonction ou poste	Institution	Date	Lieu	Phase de terrain
<b>Conseillère d'éducation populaire de la jeunesse</b>	DJSCS	22/10/2017	Paris/Cayenne	Phase 1
<b>Chef de pôle « Ville – jeunesse, éducation populaire, vie associative »</b>	DJSCS	12/09/2017	Paris/Cayenne	Phase 1
<b>Directrice Pôle Ouest</b>	AKATIJ	19/09/2017	Paris/SLM	Phase 1
<b>Délégué du Préfet aux quartiers prioritaires de la ville de Kourou</b>	Préfecture de Guyane	19/09/2017	Paris/Cayenne	Phase 1
<b>Conseiller Principal d'Education</b>	Education Nationale	08/10/2017	Paris/Cayenne	Phase 1
<b>Adjudant-Chef, commandant la BPDJ</b>	BPDJ de Guyane	16/10/2017	Paris/Kourou	Phase 1
<b>Chargée de mission « Prévention de la délinquance » au sein du cabinet du préfet de Guyane</b>	Préfecture de Guyane	27/10/2017	Paris/Cayenne	Phase 1
<b>Adjudant-Chef, commandant de la BPDJ</b>	BPDJ	14/11/2017	Kourou	Phase 2
<b>Maire de Kourou</b>	Mairie de Kourou	14/11/2017	Kourou	Phase 2
<b>Pigiste à France Guyane,</b>		15/11/2017	Kourou	Phase 2
<b>Chef de projet politique de la ville</b>	Ville de Kourou	15/11/2017	Kourou	Phase 2
<b>Directrice Pôle Ouest</b>	AKATIJ	16/11/2017	SLM	Phase 2
<b>Chef d'escadron, commande la gendarmerie de Saint Laurent du Maroni</b>	Gendarmerie	16/11/2017	SLM	Phase 2
<b>Enseignant d'histoire, Collège Berthelot, Mana</b>	Education Nationale	17/11/2017	SLM	Phase 2
<b>CSDS à la BSE de Saint Laurent du Maroni</b>	Douanes	17/11/2017	SLM	Phase 2
<b>Chef, Gendarmerie de Saint Laurent du Maroni</b>	Gendarmerie	17/11/2017	SLM	Phase 2
<b>Responsable de la Maison des Adolescent</b>	Maison des adolescents, Saint Laurent du Maroni	18/11/2017	SLM	Phase 2

<b>Proviseur dans un lycée professionnel de Saint-Laurent du Maroni</b>	Education Nationale	20/11/2017	SLM	Phase 2
<b>Conseiller technique territorial</b>	DTPJJ	21/11/2017	Cayenne	Phase 2
<b>Infirmière conseillère technique auprès du recteur de l'académie de Guyane</b>	Education Nationale	21/11/2017	Cayenne	Phase 2
<b>Conseillère d'insertion et de probation</b>	SPIP de Guyane	22/11/2017	Cayenne	Phase 2
<b>Médecin conseillère technique auprès du recteur de l'académie de Guyane</b>	Education Nationale	22/11/2017	Cayenne	Phase 2
<b>Ex chargé de projet politique de la ville cohésion sociale à SLM</b>	Mairie de Saint-Laurent du Maroni	29/11/2017	Paris	Phase 2
<b>Directeur de la section de recherches de la gendarmerie des transports aériens</b>	Section de recherche de la gendarmerie des transports aériens	05/12/2017	Roissy en France	Phase 2
<b>Traductrice indépendante</b>	Traducteur indépendant (mission de service public)	19/12/2017	Paris	Phase 2
<b>Chef de pôle « ville – jeunesse, éducation populaire, vie associative »</b>	DJSCS	01/03/2018	Cayenne	Phase 3
<b>Responsable du service de médecine légal</b>	Centre Hospitalier Andrée-Rosemon	01/03/2018	Cayenne	Phase 3
<b>Sous-officier, maréchal des logis à la BPDJ</b>	BPDJ	01/03/2018	Kourou	Phase 3
<b>Président de l'association Mama Bobi</b>	Mama Bobi	02/03/2018	SLM	Phase 3
<b>Elève en BTS SP3S, ancienne mule (18 ans)</b>	Lycée Bertene Juminer	07/03/2018	SLM	Phase 3
<b>Elève en CAP ISPAR (16 ans)</b>	Lycée Raymond Tarcy	08/03/2018	SLM	Phase 3
<b>Salariée du Pôle Ouest</b>	AKATI'J	08/03/2018	SLM	Phase 3
<b>Proviseur adjoint</b>	Lycée Raymond Tarcy	08/03/2018	SLM	Phase 3
<b>Enseignante dans une classe enquêtée</b>	Lycée Bertene Juminer	08/03/2018	SLM	Phase 3
<b>Chef divisionnaire</b>	Douanes Guyane	09/03/2018	Cayenne	Phase 3
<b>Procureur de la République Cayenne</b>	TGI Guyane	24/05/2018	Cayenne/ Paris	Phase 4

<b>Vice-Président du Tribunal de Cayenne chargé des fonction de Juge des libertés et de la détention</b>	TGI Guyane	24/05/2018	Cayenne/Paris	Phase 4
<b>1<sup>er</sup> vice président du TGI de Cayenne</b>	TGI Guyane	24/05/2018	Cayenne/Paris	Phase 4
<b>Formatrice climat scolaire (Ouest)</b>	Education Nationale	28/05/2018	SLM/Paris	Phase 4
<b>Député de Guyane</b>	Assemblée Nationale	20/07/2018	Paris	Phase 4
<b>Directeur des services douaniers. Chef divisionnaire à Orly</b>	Douanes	07/09/2018	Orly	Phase 4
<b>Commissaire de police. Chef de division études analyse stratégique et relations internationales</b>	OCRTIS – Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants	27/09/2018	Paris	Phase 4
<b>Directrice du Pôle Ouest</b>	AKATI'J	03/10/2018	Paris/SLM	Phase 4

## 1.2. Les entretiens semi-directifs collectifs

Fonction ou poste	Institution	Date	Lieu	Phase de terrain
<b>Lieutenant-colonel Chef de cabinet, chargé de mission gendarmerie Services du Premier ministre</b>	MILDECA	26/10/2017	Paris	Phase 1
<b>Médecin de santé publique</b>				
<b>Chargée de mission santé</b>				
<b>Directrice AKATIJ</b>	AKATIJ	14/11/2017	Kourou	Phase 2
<b>Directrice pôle addiction de Kourou</b>				
<b>Coordinateur social pôle social</b>				
<b>Maire de Kourou</b>	Mairie de Kourou	14/11/2017	Kourou	Phase 2
<b>Trésorière intérimaire</b>	Assos LINKUP			
<b>Président</b>	Assos LINKUP			
<b>Directrice</b>	AKATIJ			
<b>Coordinateur social</b>	AKATIJ			
<b>Directrice pôle addiction de Kourou</b>	AKATIJ			
<b>Présidente</b>	Association empreinte colorée			

<b>Chef de projet politique de la ville</b>	Ville de Kourou			
<b>Chargé de mission GIP Jeunesse</b>	Ville de Kourou	15/11/2017	Kourou	Phase 2
<b>Directrice du GIP Jeunesse</b>				
<b>Animateur</b>	AKATIJ	16/11/2017	SLM	Phase 2
<b>Animateur</b>				
<b>Officiers de PJ, Bureau de recherche de Saint Laurent du Maroni</b>	Gendarmerie	16/11/2017	SLM	Phase 2
<b>CPE dans Lycée polyvalent de Saint-Laurent du Maroni</b>	Education Nationale	17/11/2017	SLM	Phase 2
<b>Proviseure dans un Lycée polyvalent de Saint-Laurent du Maroni</b>				
<b>CPE, Lycée Raymond Tarcy</b>	Education Nationale	20/11/2017	SLM	Phase 2
<b>Directeur du CRPV</b>	Centre de ressources politique de la ville	21/11/2017	Cayenne	Phase 2
<b>Responsable pôle innovation sociale</b>				
<b>Chargée de mission santé</b>				
<b>Responsable EMS / Rectorat</b>	Education Nationale	21/11/2017	Cayenne	Phase 2
<b>Adjointe de la responsable EMS</b>	Education Nationale			
<b>Commandant de la division de Lutte contre la Criminalité</b>	Section de recherche de la gendarmerie des transports aériens	05/12/2017	Roissy en France	Phase 2
<b>Adjudant du groupe STUP de la SRTA</b>				
<b>Lieutenant-colonel Chef de cabinet, chargé de mission gendarmerie Services du Premier ministre</b>	MILDECA	21/11/2017	Paris	Phase 2
<b>Médecin de santé publique</b>				
<b>Chargée de mission santé</b>				
<b>Chargé de mission police</b>				
<b>Chargé de mission douanes</b>				
<b>Chargé de mission territorial</b>				

<b>Directeur</b>	OFDT	09/02/2018	Paris	Phase 2
<b>Chargé d'étude</b>				
<b>Directeur adjoint de cabinet du Préfet</b>	Hôtel de Préfecture de Guyane	28/02/2018	Cayenne	Phase 3
<b>Directeur de Cabinet du Préfet</b>				
<b>Prof principale des 2ndes enquêtés</b>	Lycée Bertene Juminer	08/03/2018	SLM	Phase 3
<b>Prof d'anglais</b>				
<b>Prof bac pro</b>				
<b>Directeur du centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly</b>	Centre Pénitentiaire	09/03/2018	Remire Montjoly	Phase 3
<b>Responsable de la Maison d'arrêt des Femmes</b>				
<b>Détenue pour transport de cocaïne, récidive, condamnée à 4 de prison</b>	Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly	09/03/2018	Remire Montjoly	Phase 3
<b>Détenue pour transport de cocaïne, récidive, condamnée à 4 de prison</b>				
<b>Détenue pour transport de cocaïne, récidive, condamnée à 4 de prison</b>				
<b>Détenue pour transport de cocaïne, récidive, condamnée à 6 de prison</b>				

### 1.3. Les focus-groups avec des jeunes

N° FG	Sexe	Age	Langue parlée chez soi	Date de participation à la prévention de l'AKATIJ	Classe	Lycée	Date du FG	Phase de terrain
<b>FG 1</b>	F	16	Djuka	05/03/2018	1 <sup>ère</sup> Bac Pro E	Lycée Raymond Tarcy	05/03/2018	Phase 3
	G	16	Français / Djuka					
	G	16						
	G	16	Français					
	G	17	Taki-Taki					
	G	17	Français / Taki-Taki					
	G	16	Français / Djuka					
	G	16						

	G	15	Djuka					
	G	16	Djuka					
<b>FG2</b>	F	17	Français / Taki-Taki	déc-17	1 <sup>ère</sup> SPVL	Lycée Bertene Juminer	05/03/2018	Phase 3
	/	16	Bushinengué / Néerlandais / Créole					
	G	19	Créole					
	G	16	Français / Djuka / Saramaka / Haïtien					
	F	16	Anglais / Taki-Taki / Français					
	G	16	Taki-Taki / Français					
	F	16	Saramaka / Bushinengué / néerlandais					
	F	16	Bushinengué / Français					
	G	17	Français / Créole / Taki-Taki / Saramaka / Néerlandais					
<b>FG3</b>	F	17	Bushinengué tongo/ Français	déc-17	1 <sup>ère</sup> SPVL	Lycée Bertene Juminer	05/03/2018	Phase 3
	F	16	Okanais / français					
	G	18	Okanais / Français					
	F	16	Français / Anglais / Bushinengué tango					
	F	16	Portugais / Kalin'a / Français					
	G	16	Bushinengué / Français					
	G	16	Créole / Français					
	G	18	Français / Néerlandais					
	F	17	Bushinengué / Français					
<b>FG4</b>	G	16	Djuka / Créole / Français	déc-17	1 <sup>ère</sup> SPVL	Lycée Bertene Juminer	05/03/2018	Phase 3
	F	16	Aluku / Français / Créole					
	G	16	Créole / Djuka / Français					
	F	16	Saramaka / Français / Djuka / Néerlandais					
	F	16	Français / Djuka					
	G	17	Djuka / Français / Créole					
	G	17	Taki-taki / Français					
	F	17	Djuka / Français / Créole / Saramaka					

<b>FG5</b>	F	16	Taki-Taki / Français / Anglais / Néerlandais	/	2 <sup>nde</sup> Gale	Lycée Bertene Juminer	05/03/2018	Phase 3
	F	16	Français / Djuka					
	F	15	Saramaka / Français / Créole / Djuka					
	G	16	Français / Djuka / Créole					
	G	16	Français / Taki- Taki / Anglais					
	G	15	Pamaka / Tjaka / Aloukou / Saramaka / Nengé / Français / Créole / Anglais / Banane Français					
	F	15	Djuka / Saramaka / Français / Néerlandais					
<b>FG6</b>	F	15	Français / Créole Guyanais et haïtien / Bounégé	/	2 <sup>nde</sup> Gale	Lycée Bertene Juminer	05/03/2018	Phase 3
	F	16	Français / Saramaca / OkanisieTongo					
	F	15	Français					
	F	15	Français / Créole / Okanisie / Sranatongo / Saramaka					
	G	15	Français / Créole					
	F	16	Saramaca / Français / Bushinengué					
	F	16	Français / Néerlandais / SranangTongo					
<b>FG7</b>	F	18	Français / Saramaca / Boesinenguée	/	Tle CAP ISPar	Internat Bertene Juminer	05/03/2018	Phase 3
	G	15	Okanisi / Tongo	/	TCAPMBC	Lycée Raymond Tarcy		
	G	15	Anglais	/	2 <sup>nde</sup> TEB			
	G	15	Français	05-mars-18	ProE3			
	F	18	Bushinengué tongo / Sranan tongo / Néerlandais	/	T <sup>ale</sup> ES	Internat Bertene Juminer		
	G	17	Djuka / Français / Anglais / Néerlandais		1 <sup>ère</sup> L	Lycée Lumina Sophie		
	G	16	Djuka		1 <sup>ère</sup> ES			
F	17		/	2 <sup>nde</sup> ATMFC				

	F	18	Djuka / Français	/		T <sup>ale</sup> ES		
	G	16	Djuka / Français	/		2 <sup>nde</sup> TCB	Internat Bertene Juminer	
	F	15	Djuka / Français	/		2 <sup>nde</sup>	Lycée Bertene Juminer	
<b>FG8</b>	F	15	Français / Djuka	06-mars-18		1 <sup>ère</sup> CAP EVS	Lycée Raymond Tarcy	06/03/2018
	F	16	Français / Djuka / Anglais					
	F	17	Djuka / Saramaca / Anglais					
	F	17	Djuka / Néerlandais					
	G	14	Djuka / Français / Portugais					
	G	19	Français / Créole					
	G	16	Créole Haïtien					
	G	16	Djuka					
	G	17	Créole / Français					
<b>FG9</b>	F	15	Français / Créole Guyanais et haïtien / Bounégé	/		2 <sup>nde</sup> E	Lycée Bertene Juminer	06/03/2018
	F	15	Bouchitongo / Français					
	G	16	Créole / Français					
	G	15	Saramaka / Taki-Taki					
	F	16	Taki-Taki / Anglais / Dutch					
	F	15	Djuka / Français					
	F	15	Créole / Portugais / Français					
<b>FG10</b>	G	16	Français / Créole	/		2 <sup>nde</sup> I	Internat Bertene Juminer	06/03/2018
	F	16	Bushinengué / Créole / Anglais			2 <sup>nde</sup> F		
	F	15	Créole / Français / Bushinengué / Néerlandais / Anglais			2 <sup>nde</sup> G		
	G	16	Kréol / Anglais / Bouchinengétongo			2 <sup>nde</sup> H		
	F	18	Djuka / Français / Créole			Tale STSS		
	G	17	Français / Créole / Saramaka / Djuka			1 <sup>ère</sup> TMA		
	G	18	Créole / Saramaka			Tale ST2S		
	G	19	Français / Djuka			Tale S		
	G	17	Français / Taki-Taki			Tale STMG		
						Internat Bertene Juminer		
						Lycée Lumina Sophie		

<b>FG11</b>	G	17	Djouka	/	1 <sup>ère</sup> ES	Internat Bertene Juminer	06/03/2018	Phase 3
	F	17	Néerlandais / Djouka / Français		Tale EAPSH			
	G	16	Djouka / Français		2 <sup>nde</sup> TCB			
	F	16	Français / Djouka		2 <sup>nde</sup> C			
	G	18	Français / Djouka / Anglais / Néerlandais / Aloukou / Saramaka / Créole		Tale S			
	F	16	Saramaka / Français		1 <sup>ère</sup> CAPS-H			
	F	17	Jaamaka		Tale L			
	F	16	Saramaka / Français / Djouka		2 <sup>nde</sup> CAP AEPE			
<b>FG12</b>	F	18	Français, Boesinengéetongo, Saramaka, néerlandais	/	Tale CAP ISPAR	Internat Bertene Juminer Lycée Raymond Tarcy	07/03/2018	Phase 3
	F	18	Djouka, Aluku, Néerlandais, Français		1 <sup>ère</sup> L			
	F	16			2 <sup>nde</sup> CAP AEPE	Lycée Bertene Juminer		
	F	17	Djouka, Français, Néerlandais		1 <sup>ère</sup> STM			
	F	16	Djouka, Français		2 <sup>nde</sup> gale			
	F	16	Djouka, Français		1 <sup>ère</sup> L			
	F	17	Anglais, Français, Djouka		2 <sup>nde</sup> ATMFC	Internat Bertene Juminer		
	F	17	Bushinengué Tongo, Français, Néerlandais		Tale L	Lycée Lumina Sophie		
<b>FG13</b>	G	18	Espagnol, Français	/	1 <sup>ère</sup> Bac pro MV	Internat Bertene Juminer Lycée Raymond Tarcy	07/03/2018	Phase 3
	G	17	Français, Djouka, Espagnol		1 <sup>ère</sup> S			
	G	19	Anglais, Français, néerlandais, Taki-Taki		1 <sup>ère</sup> S	Lycée Lumina Sophie		
	G	17	Français, Saramaka, Créole, Djouka		1 <sup>ère</sup> TMA	Internat Bertene Juminer		
	G	17	Ndjouka, Néerlandais, Français, Anglais		1 <sup>ère</sup> L	Lycée Bertene Juminer		

	G	18	Français, Taki-Taki, Créole		Tale S			
	G	18			Tale S			

## 1.4. Les observations *in situ*

Evènement ou action	Acteurs présents	Lieu	Date	Phase de terrain
<b>3 actions de prévention BPDJ en lycée</b>	Chef (BPDJ), élèves de trois classes de filières professionnelles	Lycée Elie Castor, Kourou	14/11/2017	Phase 2
<b>Action de prévention JDC par la BPDJ</b>	Adjudant-chef (BPDJ) et jeunes de la JDC	REI Légion étrangère Kourou	14/11/2017	Phase 2
<b>Présentation de la prévention mule et proposition d'horaires</b>	Animateur de l'AKATIJ Proviseur adjointe, Collège 4	Collège 4	01/03/2018	Phase 3
<b>Maraude en voiture dans les zones d'habitat spontanées de SLM</b>	3 animateurs de l'AKATIJ en voiture Echange avec les populations	Quartiers vampires, Bakalycée, Charbonnière	01/03/2018	Phase 3
<b>Expérimentation de l'outil de prévention mules de l'AKATI'J</b>	2 animateurs de l'AKATIJ 3 EMS 28 élèves 1 <sup>ère</sup> CAP Pro E	Lycée Raymond Tarcy	05/03/2018	Phase 3
<b>Expérimentation de l'outil de prévention mules de l'AKATI'J</b>	2 animateurs de l'AKATIJ 3 EMS 10 élèves 1 <sup>ère</sup> CAP MVA	Lycée Raymond Tarcy	05/03/2018	Phase 3
<b>Expérimentation de l'outil de prévention mules de l'AKATI'J</b>	3 animateurs AKATI'J 3 EMS 27 élèves de 1 <sup>ère</sup> CAP EVS	Lycée Raymond Tarcy	06/03/2018	Phase 3
<b>Expérimentation de l'outil de prévention mules de l'AKATI'J</b>	2 animateurs AKATI'J 2 EMS 2 professeurs 21 élèves de 1 <sup>ère</sup> CAP IPSAR	Lycée Raymond Tarcy	06/03/2018	Phase 3
<b>Projection du film Le Gout du Calou par l'AKATI'J au quartier Chinois</b>	2 animateurs AKATI'J Environ 10 personnes dans le public	Salle publique, plein air, quartier chinois de Saint-Laurent du Maroni	06/03/2018	Phase 3
<b>Expérimentation de l'outil de prévention mules de l'AKATI'J</b>	3 animateurs AKATI'J 2 EMS 1 prof 16 élèves de 1 <sup>ère</sup> ECM	Lycée Raymond Tarcy	07/03/2018	Phase 3
<b>Expérimentation de l'outil de prévention mules de l'AKATI'J</b>	3 animateurs AKATI'J 2 infirmières 1 surveillante 17 élèves du Collège Arsène Bouyer d'Angoma	Collège	07/03/2018	Phase 3

<b>Visite de la Maison d'arrêt des Femmes de Rémire-Montjoly</b>	93 détenues, visite des jardins, de la nurserie	Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly	09/03/2018	Phase 3
--	---	---	------------	---------

# 2.

## Valorisation de l'étude

Nous avons mené une démarche de valorisation de l'étude auprès de différents types d'acteurs.

Au sein de la communauté scientifique :

- Ecriture d'un numéro *Injep, Analyses et Synthèses* : Réguer-Petit Manon, Audran Martin, Cathelineau François et Kerivel Aude, « Le défi de la prévention du phénomène des mules en Guyane », *INJEP Analyses & Synthèses*, 2018, n° 18, p. 4.
- Echanges avec Hélène Béllanger, historienne à Sciences Po Paris, qui mène un projet collectif sur les mules incarcérées en métropole ;
- Echanges avec Guéda Gadio, sociologue indépendante qui travaille actuellement sur les dossiers judiciaires personnes interpellées pour transport de cocaïne en Guyane ;
- Projets d'écriture d'articles scientifiques à partir des résultats de l'étude.

Auprès d'acteurs impliqués dans la lutte contre le phénomène des mules ou touchés par ce phénomène :

- Présentation des résultats de l'étude auprès au Centre pénitentiaire de Fresne (janvier 2019) ;
- Diffusion de l'IAS auprès de la MILDECA, l'OCRTIS, l'OFDT, les membres du TGI de Cayenne, les services des Douanes d'Orly et de Cayenne, etc.

Auprès de journalistes :

- Echanges avec un journaliste du groupe SoPress en vue de la réalisation d'un dossier sur la Jeunesse en Guyane (décembre 2018);
- Interview par une journaliste de Guyaweb (article paru le 23/03/2019 dans *Guyaweb* « De Cayenne à la prison de Fresnes, la route du trafic de cocaïne », Emilie Jéhanno).

agence**phare**